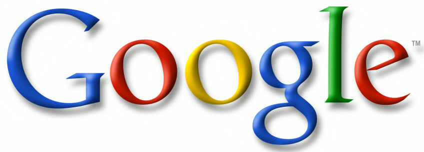






[par Alexandre-Toussaint de Limojon, sieur de Saint-Didier]

E.

2 1 5

Ne sort pas

LA VILLE ET LA REPUBLIQUE DE VENISE.



A PARIS,
Chez Guillaume de Luyne Libraire Juré, au Palais dans la Salle des Merciers, à la Justice.

M. DC. LXXX.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



A MONSEIGNEUR DE MESMES

Jean Antoin de Mesmes

COMTE D'AVAUX, ET DE NEUFCHASTEL, &c.

Commandeur, & Grand Prevost des Ordres du Roy, & Grand President en sa Cour de Parlement.



ONSEIGNEUR,

Lorsque je fis dessein de donner au Public les Observations que j'avois faites à Venise, sur tout

ã ij

ce qui m'avoit parû digne de remarque ; Ie connus en mesme tems que la raison qui m'obligeoit à Vous presenter cet Ouvrage, Vous engageoit aussi d'en estre le Protecteur ; Parce que je ne doutay pas que Vous ne le regardassiez comme un fruit qui est crû dans vostre Maison, puisque c'est une production, qui doit sa naissance à l'attachement que i'ay auprés de M. le Comte d'Avaux, depuis son Ambassade de Venise. C'est ce qui m'a persuadé, MONSEIGNEUR, que je ne pouvois disposer autrement d'une chose qui Vous appartenoit déja. Et s'il m'eust esté possible de m'escarter d'une si estroite obligation ; Il est constant que les

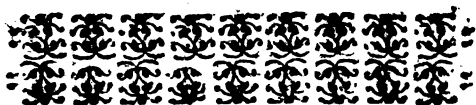
considerations particulieres de la naissance, de la dignité, du sçavoir, & de tant d'autres grandes qualitez, qui se rencontrent en Vous, & qui sont inséparablement attachées à toute vostre Illustre Maison, m'auroient necessairement ramené à mon devoir. Ie reconnois en cela le bonheur de mon attachement, qui en me mettant dans cette heureuse necessité, m'y fait trouver tous les avantages, que les autres sont obligez d'aller chercher bien loin. La seule chose que i'ay à souhaiter, MONSEIGNEUR, *c'est que si dans les grandes occupations, qui vous font appliquer sans relâche, & avec tant de gloire, au service du Roy & du*

Public, Vous donnez quelques momens à la lecture de ce Livre; Vous ne le trouviez pas indigne de vostre protection; ou du moins que vous ne la luy refusiez pas, puisqu'il est à Vous, & que ie n'y pretens d'autre droit, que celuy de le pouvoir faire servir d'un témoignage public de la veneration que i'ay pour un merite aussi grand que le Vostre, & du profond respect avec lequel ie seray toute ma vie,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, tres-obeissant, & tres-obligé serviteur. D. S. D. de Saint Didier

Alexandre Toussaint de Limojon sieur de Saint Disdier. voir le traité de l'origine des noms page 98. ch XI et le privilege accordé pour



AVERTISSEMENT.

TOut ce qui avoit esté écrit cy-devant de Venise, estoit ou peu conforme à la verité, ou ne traittoit que de la moindre partie des choses que l'on en doit connoistre. Le séjour que j'y ay fait depuis le commencement de l'année 1672. jusqu'à la fin de 1674. pendant l'Ambassade de Monsieur le Comte d'Avaux, m'a inspiré le dessein de faire un Tableau de la Ville, du gouvernement, & des manieres

de vivre des Venitiens, le plus au naturel qui me seroit possible ; & de renfermer dans les trois parties de cet Ouvrage, tout ce que plusieurs Autheurs ont traitté séparement, & j'ose mesme dire imparfaitement. Toutes ces choses ensemble m'ont parû si rares, & si singulieres ; que je ne les crois pas moins differentes de tout ce qu'on voit dans le reste de l'Europe, que la Chine l'est de la France.

Pour mieux reüssir dans ce dessein, & pour tâcher de faire une bonne Copie d'un si admirable Original, je ne me suis pas contenté des seules Observations que j'ay fai-

tes moy-mesme, pendant tout le tems que j'ay esté à Venise, ny des informations que j'ay euës des personnes qui sont instruites à fonds de toutes les Maximes de la Republique; J'ay veu les Croniques, & les Annales manuscrites de Venise, le Livre de l'origine des familles, & les Relations que plusieurs habiles Ministres en ont faites: de sorte que joignant ces lumieres à celles que j'ay tirées des principaux Historiens de la Republique, & aux Remarques tres-exactes que j'ay eu moyen de faire de toutes les singularitez de Venise, j'ay dû croire que je ne me trouverois

pas trompé dans l'esperance dont je me suis flaté.

Cependant il est arrivé que l'Autheur de l'Histoire du Gouvernement de Venise, qui avoit esté employé dans l'Ambassade precedente, avoit aussi formé à peu prés le mesme dessein que moy. Son Livre qui parut, lorsque j'avois mis celuy-cy en estat d'estre donné au Public, me fit croire que j'avois pris une peine inutile. Je ne pensay donc plus à mon travail aprés l'impression d'un Ouvrage, qui a eu tant d'approbation. Comme je n'en connois pas l'Autheur, je ne suis prévenu d'aucune passion qui me por-

ce à en parler bien, ou mal: Mais comme je crois pouvoir juger de son Livre avec plus de connoissance, que ceux qui sont moins instruits que moy de tout ce qui regarde Venise, je crois aussi estre obligé de rendre ce témoignage à la verité, & de dire qu'il est entré dans tous les replis de la Republique Venitienne, & que sur cette matiere il n'est presque rien échapé à ses recherches: mais je laisse à juger aux autres, s'il a fait paroistre trop de passion, & si les plaintes que la Republique en a faites, sont bien ou mal fondées.

Aprés avoir esté quatre

ans entiers sans penser davantage à ce que j'avois écrit de Venise ; j'aurois esté assurément tout le reste de ma vie sans y revenir, si les personnes à qui j'avois communiqué mon dessein à mon retour de Venise, ne m'avoient fait reprendre ma premiere resolution. Le plan & la matiere de ce Livre, & sur-tout de la premiere & de la troisiéme Partie, leur ont parû quelque chose de si nouveau & de si curieux, qu'ils se sont persuadez, & m'ont persuadé aussi, que le détail interieur de toutes les choses qui y sont traittées, ne feroit pas moins bien connoistre l'esprit de la

Republique, & le genie des Venitiens, que tous les plus subtils raisonnemens que l'on puisse faire sur la Politique de leur gouvernement.

Mais pour mieux satisfaire à ce qu'on a desiré de moy, & pour ne pas donner au Public un Ouvrage rempli des mesmes choses, que plusieurs autres personnes ont peut-estre mieux écrites que je ne sçaurois faire ; j'ay retranché dans celuy cy tout ce que j'avois écrit des interests, & des correspondances que la Republique a avec toutes les Puissances de l'Europe. J'ay osté plusieurs Remarques qui m'ont parû presentement

inutiles, j'ay abbregé autant qu'il m'a esté possible les Chapitres des forces, & des revenus de la Republique, & je n'ay rien dit de l'estenduë des Estats qu'elle possede, à cause que toutes ces choses se trouvent amplement traitées ailleurs, m'estant singulierement appliqué à la description de tout ce qui est absolument necessaire à mon dessein; J'ay mesme laissé au Lecteur à tirer les consequences que l'on peut aisément deduire de toutes les circonstances essentielles, ausquelles je me suis soigneusement attaché dans les endroits qui regardent la Politique.

La peinture que je fais de Venise dans la premiere Partie de cette Relation, paroiſtra ſans doute tres-naturelle, & ce que je dis de cette admirable Ville, n'en eſt pas ſeulement un auſſi grand éloge, que tout ce que ſes propres Hiſtoriens ont écrit à ſa loüange; mais encore il en eſt un portrait ſi naïf & ſi juſte, qu'il aura l'avantage de n'eſtre pas ſuſpect de la flaterie, qui ſe rencontre toûjours dans les Autheurs, qui parlent de leur païs. Dans la ſeconde Partie, qui eſt du gouvernement de la Republique; Je n'ay rien ajoûté du mien, ſoit touchant l'origine de Ve-

nise; soit dans les divers changemens qu'il y a eu en la forme de son gouvernement; soit enfin touchant la rigoureuse conduite du Conseil des Dix, & de Inquisiteurs d'Estat; mais j'ay suivi ponctuellement d'un costé ce qui se lit dans les Annales de Venise, & de l'autre je n'ay écrit que les choses, dont ceux qui ont fait quelque séjour à Venise, peuvent avoir connoissance par eux-mesmes, puisqu'on n'y est pas longtems, sans y voir, ou y entendre des choses assez extraordinaires.

Dans cette mesme Partie, j'ay rendu à l'ancienne No-

blesse Venitiene toute la justice qui est deuë à sa qualité. Les preuves que je donne de l'ancienneté de son origine, pourront peut-estre convaincre ceux qui par ignorance, ou par préoccupation veulent luy disputer cet illustre avantage. Dans la troisiéme Partie, je décris au long la conduite de la jeune Noblesse, & j'entre dans le détail general des Coûtumes, & des manieres de vivre de presque tous les differens Estats, pour en remarquer toutes les singularitez, & je fais une description exactes de tous les divertissemens publics de Venise, pour faire voir l'extré-

me difference qu'il y a entre le goust de ce peuple & le nôtre.

Je me persuade que l'ordre que j'ay suivy, ne contribuera pas peu à la netteté que j'ay recherchée sur toutes choses dans tout cet Ouvrage. J'ay crû qu'il estoit à propos de donner une idée de la Ville, avant que d'entrer dans l'origine de la Republique, & dans le détail de son gouvernement, ainsi qu'il m'a parû necessaire d'avoir quelque connoissance de la Noblesse qui la gouverne, avant que de descrire les Conseils, qui sont l'ame de l'Estat. Et comme les coûtumes & les

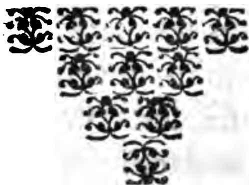
manieres de vivre des habitans ne dépendent pas moins des Loix du gouvernement, que les divertissemens publics sont de la nature du lieu, j'ay traité ces deux Chefs dans la troisiéme Partie.

Au reste, je n'ay point ramassé en un seul corps toutes les Loix de la Politique Venitienne, pour en faire un Chapitre separé; J'ay crû au contraire qu'estant toutes repanduës dans les divers endroits, où les matieres donnent lieu de les expliquer, elles feroient plus d'impression sur l'esprit du Lecteur, dont la memoire se trouvant fixée, & soulagée par ce moyen, elle en com-

serveroit plus facilement les idées : Mais j'ay tâché de renfermer chaque matiere dans son Chapitre particulier, tant pour éviter les redites, que pour oster l'incommodité qu'il y a, lorsqu'il faut aller chercher une mesme chose en plusieurs endroits differens. C'est pour ces mesmes raisons, que j'ay fait en sorteque tout ce qui pourroit faire quelque obscurité dans la suite des matieres, se trouvast toûjours expliqué par ce qui a esté dit auparavant, pour ne pas fatiguer le Lecteur par des digressions ennuyeuses, ou par des renvois incommodes.

Je ne dois pas oublier de dire que je ne me suis imposé aucune loy touchant la terminaison des mots, & des noms Italiens, pour les rendre François: j'ay donné indifferemment la terminaison Françoise à ceux qui ont pû la recevoir sans contrainte, ne consultant point d'autre juge que l'oreille; & j'ay laissé la terminaison Italienne à tous ceux à qui je ne la pouvois ôter, sans les déguiser de telle sorte, qu'ils devenoient méconnoissables. J'aurois souhaité qu'il eust esté en mon pouvoir d'écrire avec plus de politesse; mais je me flate que la singularité de la matiere fe-

ra passer par-dessus les fautes du langage, & que comme je ne me suis proposé d'autre fin dans cet Ouvrage, que de faire connoistre un grand nombre de choses qu'on a toûjours ignorées, sans qu'aucune passion particuliere ait eu part à ce dessein; J'ose esperer qu'on loüera mon travail, & qu'on le traittera favorablement.



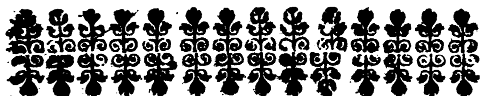


TABLE
DES CHAPITRES contenus dans les trois parties de ce Livre.

PREMIERE PARTIE.

De la ſituation avantageuſe de Veniſe, & de ce qu'on y voit de plus remarquable.

De



SECONDE PARTIE.

De l'Origine de la Republique de Venise, & la forme de son Gouvernement.

TROISIE'ME PARTIE.

Des mœurs & des manieres de vivre des Venitiens, avec les descriptions de tous les divertissemens publics de Venise.

Fin de la Table.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hôtel, Baillifs, Seneschaux, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Alexandre Toussaint de Limojon, Sieur de Saint Disdier, Nous a fait remontrer, Qu'il a composé un Livre intitulé, *La Ville & la Republique de Venise*, lequel il desireroit donner au Public, s'il avoit nos Lettres de Privilege sur ce necessaires, lesquelles il Nous a tres-humblement supplié de luy vouloir accorder. A CES CAUSES, desirant gratifier ledit de Saint Disdier, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, de faire imprimer par tel

l'Imprimeur qu'il desirera, vendre & debiter ledit Livre dans tous les lieux de nostre obeïssance, en telles marges, volumes & caracteres qu'il voudra, pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois; Faisant tres-expresses défenses à tous Marchands Libraires & Imprimeurs, & à tous autres, de quelque qualité & condition qu'ils soient, de l'imprimer ou faire imprimer, vendre ny distribuer par toutes les Terres & Seigneuries de nostre obeïssance, d'autre impression que de celle qui sera faite d'ordre dudit Exposant en vertu des Presentes. A peine de Trois mil livres d'amende, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hospital General, & l'autre tiers à l'Exposant, ou au Libraire dont il se sera servi, de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous despens, dommages &

interests : A la charge de mettre deux Exemplaires dudit Livre en nostre Bibliotheque publique, un en celle du Cabinet de nos Livres de nostre Chasteau du Louvre, & un en celle de nostre tres-cher & feal le Sieur le Tellier, Chancelier de France, avant que de l'exposer en vente, à peine de nullité des Presentes. Si Mandons Que du contenu en icelles, Vous fassiez & souffriez jouïr pleinement & paisiblement ledit de Saint Disdier. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre, Copie des Presentes ou un Extrait d'icelles, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées; Et que foy y soit ajoûtée, & aux Coppies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires, comme à l'Original. Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, Faire pour l'execution des Presentes, Tous Ex-

ploits, Saisies, & autres Actes requis & necessaires, sans demander aucune autre permission, Nonobstant toutes oppositions ou appellations quelconques, Clameur de Haro, Chartre Normande, prise à partie, & Lettres à ce contraires, dont Nous nous en reservons la connoissance & à nostre Conseil: CAR tel est nostre plaisir. DONNÉ à Paris le deuxiéme jour de Mars, l'An de grace 1678. & de nostre Regne le trente-cinquiéme. Signé, Par le Roy, BOÜETTIN. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registré sur le Livre de la Communauté, le 18. Mars 1678.

Signé E. COUTEROT. Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 7. Decembre 1679.

LEdit Sieur de S. DISDIER a cedé son droit du present Privilege au sieur CLAUDE BARBIN; Lequel a associé les sieurs GUILLAUME DE LUYNE & LOUIS BILLAINE, pour joüir dudit Privilege, suivant l'accord fait entre eux.



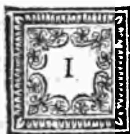
LA VILLE ET LA REPVBLIQVE DE VENISE.



PREMIERE PARTIE.

De la ſituation avantageuſe de Veniſe, & de ce qu'on y voit de plus remarquable.

Deſcription des Lagunes, au milieu deſquelles Veniſe eſt ſitué.



IL n'y a preſque perſonne qui n'ait oüy dire que Veniſe eſt ſitué dans la Mer: mais il n'eſt pas facile de ſe former une idée juſte de la diſpoſition ſinguliere de ce lieu, puiſque parmy ceux qui y ont eſté, & qui même

y ont fait quelque séjour, il s'en trouve beaucoup qui confondent la Mer avec les Lagunes, sans prendre garde qu'elles en sont tout-à-fait separées, estant comme de grandes Plaines que l'art auroit inondées à dessein de rendre la situation de Venise aussi forte qu'elle est admirable.

Dans le fond du Golphe Adriatique au dessus des emboucheures des Rivieres du Po, & de l'Adige, du costé de l'Occident, il semble que la Nature eust opposé à la violence de la Mer vne forte digue, qui s'étendoit du Midy au Septentrion, de la longueur de trente-cinq milles, & de cinq, ou six cens pas de large, pour couvrir tout le Païs, qui paroist presentement inondé; Mais la Mer ayant rompu cette langue de Terre, s'est ouvert le passage par six differentes bouches, & courant sur tout ce qui s'est trouvé de bas terrain au delà, y a fait ce qu'on appelle les Lagunes, laissant dans toute cette vaste estenduë, qui n'est que de cinq, ou six milles de large, un grand nombre de petites Isles, qui ne sont gueres plus élevées que la superficie de l'eau.

Les Lagunes.

Les Lagunes sont bordées du costé de

terre ferme, depuis le Midy jusques au Nort, du Polesin vers le Po & l'Adige; du Padoüan, vers la Brente; du Themisan, & du Frioul vers l'emboucheure de la Piave, faisant comme un grand demy ovale, qui est fermé du costé de la Mer, comme j'ay dit, par les restes de cette langue de terre, qui sont comme autant de chaussées naturelles qui en défendent l'entrée, & dont la Mer a fait autant d'Isles differentes, qu'elle s'est ouvert de passages pour inonder le plat-païs, & en faire les Lagunes.

Les six bouches par où la Mer deborde dans les Lagunes, sont les seuls Ports qui conduisent à Venise du costé de la Mer. Le premier, à commencer par la partie Meridionale, est le Port de *Brondolo*, lequel se trouvant presque tout comblé de sable, à cause du voisinage de l'emboucheure de l'Adige, & de la cheute de la nouvelle Brente, n'est plus frequenté.

Le second est le Port de *Chiosa*, Ville Episcopale, qui est éloignée de vingt-quatre milles de Venise, & qui luy ressemble en quelque façon par sa situation, & par ses Canaux.

Le troisiéme est le Port de *Mala-*

moque, avec le Village de ce nom, où arrivent tous les grands Vaisseaux, à cause que l'eau y est plus profonde qu'aux autres Ports, & que la Rade y est tres-bonne, & capable d'en contenir un fort grand nombre.

Le quatriéme est le Port du *Lido*, vis à vis la pointe Orientale de Venise, dont il n'est éloigné que d'un mille. C'est par ce Port que les Galleres tout armées, & les Vaisseaux, qui ont laissé leurs grosses charges au Lazaret de Malamoque, arrivent jusques à la Place de Saint Marc, & en plusieurs autres endroits de la Ville, par le moyen du grand Canal qui la traverse.

Il y a au dessus du Lido la Bouche de *S. Erasme*, & ensuite celle des *Trois-Portes*, ainsi nommées, à cause de trois ouvertures assez proches les unes des autres: mais l'eau est si basse en ces endroits, qu'il ne peut y passer que des Barques de Pescheurs.

L'on voit par ce que je viens de dire, que Venise est naturellement fortifié contre les attaques d'une Armée Navale, puisque les Vaisseaux ne sçauroient approcher plus prés que Malamoque; & que ceux qui delà veulent aller par les

Lagunes jusques à Venise, sont obligez, aprés s'estre déchargez de leur gros Equipage, de se faire remorquer par certaines routes, où la profondeur de l'eau suffisante pour les grands Bâtimens, est marquée par des grands pieux; ou bien de r'entrer en Mer, & d'aborder par le Port du Lido, comme font les Galeres: car le courant de l'eau a entretenu de ce côté-là par le moyen du flux & du reflux, un Canal plus profond qu'en nul autre endroit des Lagunes.

Comme de tous ces Ports celuy du Lido seroit le plus à craindre pour Venise, estant le plus proche de la Ville, & de tres-facile accez, la Republique l'a fait fortifier par un Château, & par une forte muraille, avec des Batteries à fleur d'eau du côté droit; & sur la gauche il n'y a qu'une simple muraille avec des embrasures pour y placer de la Mousqueterie, dont l'effet ne seroit pas inutile, d'autant que la largeur de l'embouchure du Port, est moindre que la portée du Mousquet.

Quelque seureté que cette situation avantageuse donne à la Republique, l'experience a fait voir neanmoins que si une Armée Navalle occupoit quelques-uns

de ces passages, Venise seroit en peu de tems réduit à l'extrêmité; comme il arriva en 1380. pendant la Guerre que les Venitiens avoient contre les Genois, lesquels par la prise de Chiosa, sous leur General Doria, jetterent une si grande frayeur dans la Ville, que le Senat délibera si l'on devoit l'abandonner, & transporter la Republique en Candie. Cette déliberation eût même esté suivie de l'execution, si la nouvelle qu'on reçût dans ce même tems de la Bataille Navalle gagnée par le General Victor Pisani, sous le Doge André Contarini, qui y estoit en personne, ne fust arrivée tout à propos pour délivrer la Republique de la plus effroyable consternation où elle se soit jamais trouvée.

C'estpourquoy comme les emboucheures de Malamoque & du Lido sont les deux plus importantes, & qu'un débarquement fait au premier de ces Ports, rendroit aisément les Ennemis maistres du second, en occupant toute l'Isle qui est entre deux, laquelle n'a que cinq milles de long, & quatre ou cinq cens pas de large, la Republique l'a fait couper assez proche du Lido, par un Fossé qui la traverse, fortifié de Bastions avec

leurs Casemates, & Courtines revêtuës de briques, & opposées à Malamoque, qui est l'endroit le plus à craindre.

Venise est encore plus en seureté du côté de la Terre-ferme : car dans toute l'étenduë de Païs qui borne les Lagunes vers l'Occident, il n'y a que deux principaux endroits par où l'on se rend à la Ville ; l'un est un Village qui s'appelle Mestre, où abborde tout ce qui vient d'Allemagne, & descend à Venise par le moyen d'un Canal qui entre dans les Lagunes : l'autre se nomme Fucine, où aboutit le vieux Canal de la Brente, dont l'eau est soûtenuë par des Ecluses, pour en empescher le cours dans les Lagunes, à cause des dommages qu'il y apporteroit. Tout ce qui vient de Padouë, & de la plusspart des Estats de Venise, se rend à Fucine, s'il ne descend par les Rivieres dont j'ay parlé.

Les routes qui conduisent de ces deux lieux jusques à Venise, & celles de quelques autres endroits moins importans, ne sont point droites, & sont marquées de distance en distance égale par des hauts pieux, lesquels la Republique feroit couper dans une necessité pressante, pour rendre la Ville inaccessible aux En-

nemis : car quelque legers Bâtimens qu'ils eussent, il seroit impossible de faire un trajet de cinq milles sans donner sur le sec; de sorte qu'avec certains Bâtimens, & Machines de deffense que les Venitiens ont dans leur Arsenal, ils rendroient aisément inutiles, à ce qu'ils croyent, les entreprises de leurs Ennemis.

Le Roy Louys XII. ligué avec la plus-part des Princes de l'Europe, que le Pape Julle II. avoit armez contre la Republique, aprés avoir défait l'Armée Venitienne, poussa jusques à Fucine, d'où l'on découvre Venise tout à plein, & se preparoit de tenter le passage des Lagunes, pour se rendre maistre de la Ville, lorsque le Pape ayant recouvré la Romagne qu'on luy avoit usurpée, & qui estoit le principal sujet de la Guerre, ne voulant ny l'entiere perte de la Republique, ny la trop grande puissance des François en Italie, se separa de la Ligue, & l'adresse des Venitiens achevant d'en diviser le reste, détourna cette terrible tempeste qui les alloit perdre sans resource.

Le peu de profondeur des Lagunes, qui fait toute la force de Venise, fait aussi en même tems toute l'appre-

sion de la Republique, laquelle voyant que le fond se hausse insensiblement aux environs de la Ville, & dans les embouncheures de ses Ports, craint avec raison qu'elle ne demeure enfin à sec, ou du moins inaccessible à toute sorte de Bâtimens, & inhabitable en même tems; à cause de la corruption qui s'engendreroit dans l'air; comme il se voit dans quelques Isles voisines, où les atterrissemens bourbeux qui s'y sont faits, poussant des exhalaisons malignes, rendent ces lieux deserts.

En effet la diminution de profondeur est si grande, que dans le Port de Malamoque, où il y avoit autrefois trente ou quarante coudées d'eau, il ne s'y en trouve presentement que douze, ou quinze; de sorte que les grands Vaisseaux ne sçauroient en sortir que dans la plus grande hauteur du flux. Ceux qui croyent que c'est la Mer qui se retire, & non le fond qui se hausse, se trompent sans doute; puisque l'on voit que lorsque l'eau est dans sa hauteur ordinaire, elle bat encore sur le seüil des portes des plus vieux Palais de Venise, & d'autres Edifices, qui ne sont guère moins anciens que la Republique.

Ces inconveniens, qui sont de la derniere importance, obligent la Republique à faire une dépense inconcevable depuis environ quarante ans : Il n'y a point d'Ingenieurs qu'elle n'écoute volontiers sur les moyens de nétoyer les Lagunes, & d'empescher l'accumulation du limon qui s'y arreste : c'est pourquoy on y voit de prodigieuses Machines pour creuser incessamment les avenuës & les principaux Canaux des Lagunes. Et comme la Republique a toûjours esté persuadée que ces atterrissemens estoient particulierement causez par les dégorgemens de la Brente, & de la *Piave*, qui charrioient du sable dans les Lagunes, elle a fait faire des Travaux extraordinaires pour en détourner le cours, jettant l'une vers Brondolo, par un nouveau Canal qui a plus de trente milles de long, taillé dans les Plaines, & faisant passer l'autre au dessus de l'embouchêure des Trois-portes par des Canaux, qui ne pouvant que difficilement resister à la rapidité de son cours, coustent beaucoup à entretenir, sans toutefois que ces travaux produisent beaucoup d'effet.

Quelques-uns croyent que cette dimi-

nution de profondeur vient de ce que les Venitiens pour agrandir leurs Lagunes, rompirent, & firent applanir une Digue qui alloit autrefois de Chiosa jusques à Fucine, & qui avoit par consequent plus de vingt milles de long : comme elle estoit directement opposée au cours que le flux donne à l'eau de la Mer, elle étoit cause aussi qu'elle s'en retournoit avec plus de rapidité, & que non-seulement elle emportoit le limon qu'elle laisse depuis que son mouvement se trouve ralenty par la vaste étenduë qu'on luy a donnée au delà, mais aussi que ce même cours plus rapide qu'elle avoit alors, entretenoit la profondeur du Port de Malamoque, qui estoit opposé à cette Digue.

Des Isles qui sont dans les Lagunes.

L'On conte environ soixante Isles dans toute l'étenduë des Lagunes, parmi lesquelles il y en a plus de vingt-cinq de basties, & de considerablement peuplées, en y comprenant celles qui

separent la Mer d'avec les Lagunes, aus-quelles les Venitiens donnent le nom de Lido, qui signifie Rivage. Celles-cy sont longues, & étroittes, comme j'ay dit, & le terroir en est maigre & sabloneux; cependant par le travail des Habitans, il est devenu bon & fertile en plusieurs endroits, où l'on voit quantité de Jardins.

Palestrina. De toutes ces Isles qui bordent la Mer, celle qu'on appelle la Palestrine est la plus peuplée, & la plus agreable; elle s'étend depuis le Port de Chiosa jusques à celuy de Malamoque, ayant environ quinze milles de long, & trois ou quatre cens pas de large; elle est bordée de petites Maisons fort propres du côté des Lagunes, & le reste du terrain jusques à la Mer, est tout en Jardinage, comme sont la pluspart des autres Isles voisines, dans lesquelles on conte jusques à quatorze milles Habitans qui les cultivent, & qui fournissent à Venise la plus grande partie des fruits, & des legumes qui s'y consument en grande quantité.

Celles des autres Isles qui sont habitées aux environs de Venise, sont ou occupées par un seul Convent, dont l'eau environne les murailles de toutes

parts, comme est celuy du S. Esprit, de S. George d'Alega, de S. Seconde, & plusieurs autres; ou bien elles composent des Villages, & des petites Villes peuplées de quantité d'Habitans, avec des Convents de Religieux, & de Religieuses, & de belles Eglises, comme sont les Isles de Bouran, de Mayorbe, de Torcelle, à quatre ou cinq milles de Venise. Elles étoient même tres considerables dans les premiers tems de la Republique; mais l'alteration de l'air, pour les raisons que j'ay déja alleguées, les a fait abandonner par les meilleurs Habitans.

Ces Isles composent un Evêché, dont l'Evêque est contraint de faire sa residence ailleurs; les Religieux même qui y ont des Convents, les abandonnent pendant l'Esté, à cause de la malignité de l'air, y entretenant neanmoins quelques pauvres Prestres, pour ne pas laisser manquer de Messes aux Habitans, que la necessité oblige d'y demeurer. Quant aux Religieuses, comme elles n'ont pas la liberté d'aller ailleurs, elles y demeurent malgré elles, & témoignent à ceux qui les vont visiter, un déplaisir extrême de porter sur leur visage des marques évidentes du mauvais air qu'elles respirent;

car rien ne leur est plus sensible, que de voir qu'à leur tein jaunâtre, on leur donneroit quarante ans, lors qu'elles n'en ont pas encore vingt-cinq.

De toutes les Isles des Lagunes, aprés celles qui composent le corps de la Ville de Venise, Mouran est la plus considerable: C'est une petite Ville éloignée de Venise de la portée du Canon, située vers le Septentrion: Elle a un grand Canal qui la traverse, avec plusieurs autres Canaux, & quantité d'agreables Palais, & Casins delicieux; c'est ainsi qu'on appelle les Maisons que les Nobles Venitiens ont pour leur divertissement: On y voit plusieurs Eglises & quelques Convents, & l'on y conte environ vingt milles Habitans.

Ce qui rend Mouran plus recommandable, est le grand nombre de Fours à Verre, & de Boutiques dont un tres-long Canal est bordé: On y voit incessamment charger des Caisses de Glaces, & de Crystaux d'une beauté singuliere, qui se distribuent presque par toute l'Europe: Les Marchands neanmoins s'apperçoivent à leur grand regret, de la diminution de leur Trafic, par la deffense qu'on a faite en France de leurs Glaces, & par

l'établissement des Manufactures, où l'on fait du Crystal qu'on trouve si beau à Venise, que j'ay vû un Maistre offrir cent mille francs à qui luy donneroit les moyens d'en faire d'aussi beau, & d'aussi blanc que celuy d'une tasse qu'on avoit apportée de France.

De la Ville de Venise.

VENISE a cela de commun avec toutes les choses rares, qu'il est presque impossible de pouvoir, sur une Description, s'en former une idée qui réponde, avec justesse, à ce qu'elle est effectivement : Neanmoins aprés avoir entendu ce que c'est que les Lagunes, on peut aisément se representer cette superbe Ville, qui paroist s'élever du sein de la Mer au milieu de ces Plaines inondées, qui semblent avoir esté faites à plaisir, pour sa beauté, pour sa seureté, & pour sa commodité ; aussi-bien que pour la puissance, & pour la durée de la Republique.

De quelque endroit qu'on abborde à Venise, soit du costé de Terre-ferme,

ſoit du côté de la Mer, l'aſpect en eſt toûjours également ſingulier, & majeſtueux. L'on en découvre cependant le plus bel endroit, lorſqu'on y arrive de Chioſa par les Lagunes: car l'on commence à l'appercevoir de plus de dix milles de loin, comme ſi elle flottoit ſur la ſurface des eaux, environnée d'une Foreſt de Mats de Vaiſſeaux, & de Barques, qui laiſſent peu à peu diſtinguer avec admiration les magnifiques Bâtimens du Palais & de la Place de Saint Marc *, & quelques-uns des plus beaux Edifices qui ſoient ſur le grand Canal que l'on voit à main gauche.

* C'eſt l'Egliſe de la Salute & le Palais Cornaro.

Le Plan de Veniſe reſſemble aſſez bien à un Turbot, l'extrêmité Orientale, où eſt l'Arſenal, en repreſente la queuë, Elle a eſté toute bâtie ſur pilotis, & fondée non ſeulement dans les endroits où la terre parut au commencement découverte, mais encore où l'eau avoit beaucoup de profondeur, afin que rapprochant par ce moyen un grand nombre de petites Iſles qui environnoient * la principale; & les joignant par des Ponts, on pût en former le vaſte corps de la Ville, qui ne paroiſt pas ſeulement comme la Reine de toutes les autres Iſles des

* C'eſtoit celle de Realte.

Lagunes, mais encore comme la Maîtresse absoluë du Golphe, dont elle s'est attribuée la souveraineté. En effet sa grandeur, sa situation, & sa majesté exterieure jointes au grand nombre de ses Habitans, au concours des Etrangers, & à la forme de son Gouvernement, la font admirer de tout le monde: Sannazar un des plus beaux Esprits de ce siecle, fit autrefois ces six vers, qui donnent à Venise une si glorieuse preference, qu'on les y a gravez sur le Marbre.

Sannazar mort vers 1530 n'estoit pas du siecle designé par ce, qu'on le dix septieme dans le quel écrivoit l'auteur de cette histoire

Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis
Stare Vrbem, & toto dicere jura Mari.
I nunc Tarpeïas, quamtum vis Jupiter Arces
Objice, & illa tui Mœnia Martis, ait.
Si Tiberim Pelago confers, Vrbem aspice utramque,
Illam homines dices, hanc posuisse Deos.

L'on conte dans Venise environ cent quatre-vingts mille Habitans; & quoy qu'elle soit ouverte de toutes parts, sans



Portes, & ſans Murailles, n'ayant pour Remparts que les Maiſons, & les Palais des Particuliers, ſans Fortifications, ſans Citadelle, & ſans Garniſon, elle eſt aſſurément une de plus fortes Villes de l'Europe.

La Zueca Quoy que l'Iſle de la *Zueque* ſoit entierement détachée de Veniſe, elle ne laiſſe pas d'en eſtre une partie: Il ſemble que ce ſoit une grande demy-lune, & une contre-garde qui couvre plus de la moitié de la Ville du côté du Midy, en s'étendant depuis vis à vis la Place de Saint Marc juſques à l'extrêmité Occidentalle, laiſſant un Canal qui l'en ſepare de plus de trois cens pas de large.

Cette Iſle eſtoit autrefois habitée par les Juifs, qui luy donnerent le nom de *Judeque*, & enſuite par corruption celuy de *Zueque*. Elle eſt d'une largeur égale, partout d'environ trois cens pas, & du côté qui regarde la Ville, elle a un Quay fort ſpacieux, qui eſt bordé de pluſieurs Egliſes magnifiques, & de quantité de tres-belles Maiſons, qui ont des Jardins ſur le derriere, qui s'étendent juſques aux Lagunes.

Comme cette Iſle eſt couppée par ſept, ou huit Canaux qui la traverſent, il y a

autant de grands Ponts qui en continuent le Quay, d'où l'aspect de la Ville n'est pas moins beau, que celuy de la Zueque l'est du côté de la Ville, & si le moindre vent n'empeschoit les Gondolles de traverser à toute heure en seureté son grand Canal, la Zueque seroit sans doute le plus agreable sejour de Venise.



Des Canaux & des Ponts.

UN tres-grand nombre de Canaux, qui donnent entrée dans la Ville de toutes parts, & la traversent de tous les sens, la divisent aussi en une si grande quantité d'Isles, qu'il y a des maisons seules qui ont l'eau des quatre costez; Delà vient qu'il n'y a point d'endroit à Venise où l'on ne puisse abborder en Barque; comme il n'y en a point aussi où l'on ne puisse aller à pied, par le moyen d'environ cinq cens Ponts, qui en donnent la communication, d'un grand nombre de petites ruës, qui percent toute la Ville, & plusieurs Quays, dont la plufpart des Canaux sont bordez. Li Canali.

Presque tous les Canaux qui sont au centre de la ville sont fort estroits, & n'ont aucun Quay; ce qui témoigne que les premiers Fondateurs de Venise ont extremement menagé un terrain, qui leur estoit si precieux, où qu'ils n'avoient pas l'idée d'une Ville aussi belle qu'elle est devenuë dans la suite. Quelques-uns des autres Canaux ont un seul Quay, & quelques autres en ont deux; mais ils sont la plusspart si peu larges, que deux personnes ont peine à y passer de front; il s'y en voit neanmoins quelques-uns de spacieux, & de fort commodes; mais ils n'ont tous ny appuys, ny balustrades, ils sont au contraire couppez vis-à-vis de châque maison par des marches qui descendent dans les Canaux, afin de pouvoir commodement entrer dans les Gondoles, & en sortir, soit que l'eau soit haute, soit qu'elle soit basse; de sorte que par ces frequentes descentes, qu'on appelle *des Rives*, ces Quays sont si estressis, que les Passans sont obligez, sur tout pendant la nuit, de se ranger proche les maisons, pour ne pas s'exposer à tomber dans les Canaux.

Il Furdamento.

La Riva.

La profondeur des Canaux est diffe-

rente : mais lorsque, par le flux, l'eau est à sa plus grande hauteur, elle est dans la pluspart de cinq à six pieds, excepté dans le grand Canal, où la profondeur est tres-considerable; cependant c'est un sujet d'estonnement de voir dans les Quartiers, où habite le menu peuple, un grand nombre de petits enfans se joüer si prés du bord de ces Canaux, & sur les Rives, qu'on les croiroit par tout ailleurs en danger de se noyer à tout moment, sans que cependant on s'en mette en peine, & sans qu'il en arrive aucun accident.

La plus grande partie des Ponts de Venise sont faits de pierre, & de brique, & ils sont si delicatement bâtis, que l'Arche n'est ordinairement que de huit pouces d'épaisseur, mais les bords & le milieu sont faits de chaisnes de pierre dure, & ils sont assez eslevez pour donner passage aux Gondolles, & aux grandes Barques qui vont incessamment par les Canaux: On y monte, de chaque costé, par quatre ou cinq marches faites d'une pierre blanche qui approche de la nature du marbre, & qui avec le temps devient si polie & si glissante, que pendant la pluye, & pendant la gelée il est

fort difficille de s'empescher de tomber; & comme ces Ponts n'ont point de garde-fous, la cheute n'est pas peu dangereuse; aussi les pierres blanches sont une des trois choses dont le Proverbe Venitien advertit les Estrangers de se donner de garde.

Du Grand Canal.

Canal grande.

RIEN ne contribuë davantage à la beauté de la Ville que le grand Canal; lequel commençant proche la place de Saint Marc, passe en serpentant par le centre de la Ville, & va sortir vers l'Occident, vis-vis de Fucine, où la Brente, comme j'ay dit, entroit autrefois dans les Lagunes; ce qui fait aisement juger que le grand Canal a esté anciennement le veritable cours de cette Riviere, & que la partie de la Ville, où est le Pont de Rialto, estoit effectivement le principal Port que les Padoüans eussent dans les Lagunes.

Ce Canal a prés de deux milles de long, & cinquante, ou soixante pas de large; comme il fait plusieurs retours

dans le milieu de la Ville, on le traverse souvent trois fois pour aller en Gondole, par le chemin le plus court, d'un côté de la Ville à l'autre: Il est bordé des plus beaux Palais qui soient à Venise; mais outre qu'il manque à sa beauté un Quay qui continuât d'un bout à l'autre, on voit parmi ces Palais un si grand nombre de petites Maisons, qu'elles diminuent une bonne partie du bel effet que feroient sans cela ces magnifiques Bâtimens.

On voit en plusieurs autres endroits de la Ville des Maisons & des Palais tres-superbes: mais sans m'arrester à en faire icy le détail, je diray que les Façades de ceux du Cornaro, & des Grimani qui sont sur le grand Canal, peuvent servir de modelle pour les Edifices des plus grands Princes: Aprés ceux-là on en voit sur le grand Canal, comme partout ailleurs, un tres-grand nombre d'une Architecture antique, dont les Façades ornées de grands Balcons de Marbre, au premier & au second étage, sont des marques évidentes de l'ancienne puissance de la Republique.

L'eau du grand Canal est toûjours belle, & toûjours claire, soit qu'elle soit

haute, ou qu'elle ſoit baſſe, parce qu'elle a beaucoup de profondeur ; auſſi le courant dans le flux & reflux, n'y eſt guere moins grand que celuy d'une Riviere. Les Galeres & les plus grandes Barques chargées y trouvent aſſez de fond pour aller d'un bout à l'autre, & il ſemble que ce Canal ſoit comme la grande veine, qui par quantité de petits rameaux entretient, & rafraichit toutes les moindres parties du vaſte corps de cette Ville.



Du Pont de Rialte.

Il Ponte di Rialto.

LE grand Canal qui ſepare Veniſe en deux parties preſque égales, n'a que le ſeul Pont de Rialte, qui ſe trouve juſtement au centre de la Ville, dans le quartier qui luy donne le nom. Ce Pont n'avoit eſté que de bois juſques à l'année 1587. que la Republique, ſous le Doge Paſcal Cigogne, le fit bâtir de pierres: L'on conſulta les plus habiles Architectes de ce tems-là, pour élever ce magnifique Ouvrage ; & parmi les divers Deſſeins qui en furent donnez ; on s'attacha

tacha à celuy de le faire d'une seule Arche, si large toute fois qu'une Galere dont le mast est abaissé, y pût passer les rames étenduës.

Les fondemens de ce Pont furent posés des deux costés sur dix mille pilotis d'orme, aprés avoir avec une dépense prodigieuse soûtenu l'eau dans ces endroits profonds, & creusé seize pieds dans terre pour les rendre plus solides. Le cintre de l'Arche n'est qu'une moyenne portion d'un grand cercle, n'ayant pas voulu l'élever à proportion du diametre, afin de pouvoir monter sur le Pont avec moins d'incommodité; mais il est fort large, & tout basty de grandes pierres de taille dures comme le marbre.

Ce Pont soûtient sur ses deux panchans un rang de boutiques de chaque costé, dont la charpente faite en berceau & couverte de plomb, fait un agreable effet; il reste entre ce double rang de boutiques un passage assés large dans le milieu, où l'on monte par plusieurs marches jusques au haut qui est percé des deux costés, en forme d'un Portique, d'où l'on découvre à droit & à gauche le grand Canal, &

qui donne aussi entrée dans les deux coridors qui regnent d'un bout à l'autre de chaque costé du Pont derriere les deux rangs de boutiques : Une grosse balustrade soûtenuë par une belle corniche fait l'appuy des deux coridors : & le tout est d'une Architecture si reguliere, que ce Pont fait une tres-agreable perspective sur le grand Canal.

Les Registres publics font foy que la Republique dépensa deux cens cinquante mille Ducats à cet Ouvrage, que pendant deux ans toutes les Places de la Ville furent remplies des materiaux; & que tous les Tailleurs de pierre furent employez à y travailler sans relâche ; quoy que ce Pont toute fois ne paroisse pas d'abord une entreprise de si grande importance.

Le Ducat vaut 48. sols

Des Trajets establis pour la commodité publique.

QUAND ce ne seroit pas l'excessive dépense qu'il y auroit à faire d'autres Ponts sur le grand Canal, je crois que

l'obstacle que cela aporteroit au passage continuel des grandes Barques, & le prejudice qu'en recevroit la beauté de la vuë, seront toûjours des raisons assés fortes pour en détourner l'entreprise; outre que la Politique veut que dans une prompte revolution, on puisse defendre une moitié de la Ville contre l'autre, ce qui ne seroit pas difficile, n'ayant qu'un seul Pont à garder : Mais comme l'incommodité seroit trop grande pour les Habitans, si l'on estoit obligé d'aller chercher le Pont toutes les fois qu'on veut passer d'un costé de la Ville à l'autre, on trouve en dix-huit ou vingt endroits differens dans toute la longueur du grand Canal, des Trajets establis, c'est à dire, plusieurs Gondoliers toûjours prests sur une rive commode pour porter les passans dans leurs Gondoles d'un bord à l'autre, en donnant un sol, qui vaut cinq deniers de nostre monnoye.

Li Traghetti

Il y a de semblables Trajets dans plusieurs autres endroits de la Ville, où faute de Ponts, le détour seroit trop grand si l'on vouloit faire le chemin par terre. Tous ces Gondoliers publics sont obligés aussi de conduire les per-

sonnes qui entrent dans leurs Gondoles quelque part qu'elles ayent à faire, en leur payant par heure, quinze sols de leur monnoye, qui n'en valent pas six de la nôtre.

Comme ces Gondoles de Trajet ne sont qu'à une rame, la voîture en est autant ennuyeuse, qu'elle est peu honnête; & ces rustiques Gondoliers sont si déraisonnables lors qu'ils ménent un Etranger qui ne sçait pas la langue & qui n'a pas la pratique du Païs, qu'ils le rançonnent cruellement, disant entr'eux dans ces sortes d'occasions, qu'ils ont trouvé le *Polaque*; & ils en arrachent toûjours le double de ce qui leur est dû legitimement, afin de se rembourser par ces moyen de sommes considerables qu'ils payent à l'Estat pour obtenir la liberté des Trajets; c'est à-dire, pour avoir la permission d'y tenir une Gondole,& pour satisfaire aux contributions extraordinaires ausquelles on a accoûtumé de taxer leur Corps dans tous les besoins où la Republique se trouve.



Des Ruës & des Places.

LE Terrain est si precieux à Venise, qu'il ne faut pas s'étonner si presque toutes les Ruës y sont si étroites que dans la plûpart des plus passantes on ne peut y tenir que deux personnes de front; ce qui fait qu'on s'y choque souvent les uns les autres, particulierement dans les tournans des ruës, qui sont fort frequens. Cependant, comme elles sont toutes pavées de briques mises sur le côté, & qu'on n'y voit ny carosses, ny chevaux, ny charettes, ny traîneaux, on y marche fort commodément.

Le Pavé se polit, & devient si inégalement usé à la longueur du temps, que par la moindre pluye il y fait extrémement glissant; cela n'arrive pas sur les Quays. où l'on marche avec moins de contrainte, parce qu'ils ne sont pas resserrez entre deux rangs de maisons, & qu'ayant leurs égoûts dans les canaux, ils sont toûjours plus propres, & plus secs que les ruës.

L'on voit à Venise plusieurs bouts de

ruës assés larges, & un grand nombre de petites places, outre celles que chaque Eglise a devant son Portail, qui sont pour la plusspart assés grandes; on en voit même d'assés spacieuses pour y joüer au ballon. Le besoin qu'on a à Venise d'eau douce, a obligé ceux qui l'ont bâtie de pratiquer tant de petites Places, pour y faire au milieu de chacune, une Cîterne publique, qu'on appelle improprement des Puys, dautant qu'elles ne se remplissent que d'eau de pluye, laquelle pour cet effet est toute ramassée dans des goutieres de pierre qui sont au haut des maisons, & qui la jettent dans les éponges des cîternes par des tuyaux qui sont enchassés dans l'épaisseur des murailles.

On asseure cependant qu'on voit des sources d'eau vive dans quelques-uns de ces Puys, ce qui ne s'éloigne point de la probabilité, car l'argille jaune, & degouttante qu'on tire lors qu'on fait quelque nouveau Puys, en est une espece de preuve; & la raison nous fait connoistre qu'il n'est pas impossible qu'il y ait des sources d'eau vive sous terre, quoy que la superficie soit couverte d'eau salée.

Encore que l'eau ne ſoit pas generalement fort bonne à Veniſe, il ſe trouve pourtant de ces Puys qui en donnent de tres-bonne : Mais ceux qui deſirent de l'avoir meilleure font venir des bateaux plein d'eau de la Brente, qu'ils jettent dans ces cîternes, où elle ſe purifie, & devient la plus ſaine qu'on puiſſe boire. Tous les Teinturiers ſont obligés de faire cette dépenſe en eau, pour les teintures fines ; car celles des canaux ne leur ſert que pour laver les premieres fois.

C'eſt une choſe bien plus étonnante, qu'à Padouë, & preſque par tout l'Etat de la Republique, l'eau ſoit encore moins bonne qu'à Veniſe : & je crois que c'eſt en partie la raiſon pour laquelle ils font leur vin avec un quart, ou un tiers d'eau, afin que par la fermentation qui ſe fait dans la cuve au tems de la vendange, l'eau s'uniſſant avec le vin, & changeant de nature, elle ne leur puiſſe plus nuire : Mais je me perſuade auſſi que la rudeſſe naturelle de leur vin ordinaire qui croît aux environs de Veniſe ſur des grands arbres, & dans des fonds fort humides, les oblige encore davantage à en uſer de la ſorte : & la meſme ru-

desse fait qu'ils se conservent long temps, quoy que mêlez avec l'eau.

Je ne puis m'empêcher de remarquer icy l'avantage que le Païs de Modéne a sur les autres Provinces voisines; car comme il est fort bas, on ne trouve qu'une eau tres-mauvaise, quand on ne creuse que jusques à une certaine profondeur en quelque endroit que ce soit: mais si l'on penetre plus avant, on rencontre au dessous une table de pierre dure sur laquelle on fonde, & l'on bâtit l'incrustation du Puys; aprés quoy l'on fait un trou à cette espece de croûte de roche, d'où il sort une tres-bonne eau, qui monte, & remplit le Puys jusques au haut. J'en ay vû un aux Capucins de Modéne qui coule par dessus, & fait une source perpetuelle, dont l'eau est excellente.





De la Place de S. Marc.

LA Place de Saint Marc eſt aſſurément une des plus magnifiques Places de l'Europe ; non ſeulement à cauſe de ſa grandeur ; mais encore pour la ſomptuoſité des bâtimens dont elle eſt environnée, & pour le concours continuel de toutes ſortes de nations. Cette Place eſt faite en potence ; ou bien ce ſont deux Places differentes dont la premiere, qui eſt la moins grande, eſt tournée vers le midi, & regarde ſur la mer ; elle fait ſans difficulté le plus bel aſpect de Veniſe : auſſi eſt-ce cet endroit qu'on repreſente ordinairement dans les tableaux qu'on en fait.

La mer bat contre cette Place, dont la rive eſt baſtie de grandes pierres de taille avec pluſieurs marches. C'eſt ſur ce Quay que ſont dreſſées deux fort hautes Colomnes de marbre tout d'une piece, éloignées l'une de l'autre de plus de ſoixante pas. Sur celle qui eſt à main droite l'on voit le Lion ailé de Saint Marc, fait de bronze ; & ſur l'autre la

Li Colonne di S Marco.

ſtatuë de Saint Theodore premier Patron de Veniſe.

L'Architecte qui éleva ces deux Colomnes, aprés qu'elles eurent eſté un fort long temps ſur cette rive, ſans qu'aucun Ingenieur euſt oſé faire cette entrepriſe, demanda pour toute recompenſe à la Republique qu'il fuſt permis de joüer à toutes ſortes de jeux de hazard ſur les marches qui environnent le pied-d'eſtal des Colomnes; ce qui luy fut accordé, avec une penſion honeſte pour le reſte de ſa vie.

Parmy une grande quantité de bâtimens de mer que l'on voit vis à vis de cette Place, il y a toûjours une Galere armée qui a la prouë entre les deux Colomnes, preſte, à ce qu'on dit, pour toutes les occaſions qui pourroient naître inopinément, & pour defendre le Palais dans quelque émotion populaire. Cependant elle ſert à faire faire l'apprentiſſage aux Forçats, dont on équipe les Galeres de la Republique.

Le Palais Ducal de Saint Marc ferme cette Place à main droite du coſté d'Orient, & une aile des ſuperbes Procuraties neuves, qui n'ont à cet endroit qu'une étage terminé au deſſus par une

balustrade avec plusieurs statuës, la borne du costé opposé. Ce magnifique bâtiment, qui est de l'Architecture du Sansoüin, fait un retour à angle droit à main gauche, & fait voir une façade trois fois plus longue & double en hauteur, fermant tout un costé de la grande Place de Saint Marc. Un retour des mesmes Procuraties qui se joint au beau Portail de la petite Eglise de Saint Geminien, en fait le fond: & l'ancien edifice des Procuraties vieilles opposées aux neuves continuant avec la même symmetrie jusqu'à une fort belle Horloge qui a veuë sur la mer, & sur la premiere Place, en fait le troisiéme costé: mais le Portail de l'Eglise de Saint Marc qui avance dans la Place plus que le Palais, auquel elle est contiguë, & qui est opposé à celuy de S. Geminien, sert de quatriéme costé & d'une agreable perspective à toute la Place.

Sous les deux aîles des Pocuraties neuves regne un grand Portique à arcades soûtenuës par de belles colomnes, & enrichies dans leurs ceintres, & dans les angles, d'ornemens & de bas-reliefs, d'une beauté singuliere. Les Procuraties vieilles ont aussi un Portique, le long

de l'autre costé de la Place ; de forte qu'on en peut faire presque tout le tour à couvert.

L'affluence du monde, & la diversité des marchandises qu'on étale dans les Boutiques, qui sont sous ces Portiques, ne contribuent pas peu à la beauté de la Place, dans laquelle on voit, vis à vis le Portail de l'Eglise de Saint Marc, trois grands, & riches Piedestaux de Bronze sur lesquels sont dressés trois mast fort hauts, où l'on attache les anciens étendarts de la Republique, les jours de solemnité.



Du Broglio.

Il Broglio. ON appelle *Broglio* à Venise toutes les sollicitations qui se font pour venir à bout d'une affaire; mais ce nom convient plus particulierement aux brigues que la Noblesse Venitienne fait pour obtenir les Dignités: & comme on donne aussi ce mesme nom au lieu où la Noblesse s'assemble pour ce sujet, mon dessein est proprement de parler icy de cet endroit de la Place de Saint

Marc, qu'on appelle le *Broglio*, où les Gentils-hommes Venitiens ſe rendent tous les jours pour faire leurs brigues, & pour y parler de leurs intereſts.

La premiere Place de Saint Marc eſt comme diviſée en trois parties, par deux enfoncemens du pavé qui forment comme deux ruiſſeaux. Lors que les Nobles s'aſſemblent le matin, ils occupent le Portique qui eſt ſous lePalais de S. marc, & un tiers de la Place, du même coſté: & lors qu'ils vont au *Broglio* l'aprés midy, ils ſe tiennent ſous le Portique de la premiere aile des Procuraties neuves; & dans l'autre tiers de la Place, à cauſe que le premier coſté eſt à couvert du ſoleil levant, & que l'autre l'eſt du ſoleil couchant.

Pendant que les Nobles ſont au *Broglio*, les deux tiers de la Place demeurent libres pour toutes les perſonnes qui ſont là pour affaires, ou ſeulement pour y contenter leur curioſité, ſans ſe mêler parmy la Nobleſſe; eſtant raiſonnable qu'ils ſoient en pleine liberté, pendant qu'ils ſont occupez à diſcourir enſemble de leurs affaires publiques & particulieres, & de leurs plus ſecrets intereſts. Cependant on ne feroit pas retirer incon-

tinent un Etranger, qui passeroit à travers le *Broglio*, ou qui s'y arresteroit même quelque temps, comme bien des gens ont voulu dire.

Ce n'est pas une des moindres curiosités de Venise, que de voir là, dés le matin, dans la belle saison, un grand nombre de Nobles Venitiens, depuis ceux qui sont élevés aux premieres Dignités de la Republique, jusques aux moindres particuliers de la Noblesse, se promener, s'entretenir, se faire de tres-profondes reverences; de voir, dis-je, les premiers Senateurs, briguer souvent les suffrages des derniers Nobles, avec une sûomission extraordinaire : car quoy, que par une loy du gouvernement, les brigues soient defenduës à tout le monde, si ce n'est dans les affaires criminelles; on peut dire neanmoins que le *Broglio* est un veritable marché, où il se fait un trafic public des suffrages.

L'usage des sollicitations qui se font au *Broglio* accoustume si bien la Noblesse Venitienne aux complimens, & à faire de profondes reverences, que personne ne les sçait faire plus humbles, qu'ils les font, quand ils veulent : Ces humiliations sont mesme si necessaires, que lors

qu'il arrive que quelque ſuppliant ne les fait pas aſſés baſſes à leur gré, on dit qu'il eſt *duro di ſchina*, c'eſt à dire qu'il n'a pas encore les reins aſſés ſoupples; & pour ce ſeul ſujet, on le fait quelquefois languir, dans la pourſuite plus long-temps qu'on ne feroit pas, ſur tout s'il ſollicite quelque grace d'importance.

Cela arriva, il n'y a pas long-temps, au jeune Jean Mocenigue qui demandoit d'eſtre rehabilité dans la Nobleſſe, de laquelle il avoit eſté privé par un Arreſt irrevocable, qui l'avoit condamné à mort pour avoir aſſaſſiné, d'un coup de piſtolet, un Foſcarini dans une loge à la comedie; mais comme on ne voit jamais d'execution contre la Nobleſſe, ſi ce n'eſt en matiere d'Eſtat, ſa grace paſſa au grand Conſeil, dans une ſeconde ballotation.

Pendant que le *Broglio* ſe tient, il ſe fait, dans tout le reſte de la Place, un grand concours de perſonnes de toute ſorte de qualité, & de toutes les nations de l'Europe; Turcs, Armeniens, Perſans, Grecs, Eſpagnols, Allemans, & François: mais le matin on ne voit preſque que des gens d'affaires, ou Plaideurs, qui ſont obligez de frequenter le

Palais : & l'aprés-midi les Etrangers s'y rendent, les curieux de nouvelles, les Nobles, & un grand nombre de toutes ſortes de perſonnes qui s'amuſent tous également à voir les Bateleurs, les Charlatans, les faiſeurs de tour de paſſe-paſſe, & les Arracheurs de dents, dont les harangues divertiſſent extremement.

Rien ne paroiſt plus ridicule parmi les divertiſſemens de la Place, que certains faiſeurs d'horoſcope ſur le champ, leſquels par l'inſpection attentive du viſage, & par la conſideration des lignes de la main, dont ils portent les meſures, & les diſtances, avec un compas ſur un Globe Celeſte, perſuadent aux ſimples gens qu'ils voyent clair dans l'avenir, & leurs diſent tout bas à l'oreille les aventures de leur vie, pour cinq ſols, qui n'en valent que deux de France.

L'on voit cependant les Zelateurs, & les Partiaux des deux Couronnes diviſez par la Place en pluſieurs pelotons, où l'on raiſonne avec chaleur ſur les affaires du temps, plus qu'en nul autre endroit d'Italie, & ſuivant les avis des gazettes, on y decide ſouverainement du ſort des plus grands Princes.



Du Palais Ducal de S. Marc.

LE Palais de S. Marc eſt un gros baſtiment quarré dont une des deux faces principales regarde ſur la rive de la mer, & l'autre ſur la premiere Place, dont j'ay parlé. Elles ſont enrichies de deux Portiques l'un ſur l'autre, dont les colomnes, & les arcades travaillées à jour ſont de marbre commun, & d'un ordre d'Architecture auſſi riche qu'il eſt antique : Le reſte des murailles eſt tout uni ; mais diverſifié en maniere de briques peintes, qui, par leur arangement, compoſent de grandes lozanges de couleurs differentes, juſques aux creneaux, qui ſont de pierre de taille, tout d'une piece & diverſement figurés.

La couverture eſt fort baſſe ; mais elle eſt toute de plomb, & ſi l'on conſidere cet édifice de prés, l'on y verra éclater de toutes parts les magnificences de la Republique. La troiſiéme face du Palais, qui eſt oppoſée à celle qui regarde ſur la Place, eſt ſur un petit canal, par où l'on arrive en Gondole.

Elle eſt d'une Architecture plus moderne, & depuis *le Fleur-d'eau* juſques à la hauteur de deux toiſes, elle eſt d'une pierre tres-dure taillée en pointe de diamans : On y entre par ſix grandes portes dont les marches ſont couvertes d'eau, & tout le reſte de cette face, qui eſt d'une hauteur & d'une longueur extraordinaire, avec les deux longs Balcons qui ſont aux deux étages, eſt fait de marbre commun taillé en bas reliefs, & ſi bien baſti, qu'il ſemble que tout ce grand Corps de logis ſoit fait d'une ſeule pierre.

La principale Porte du Palais eſt ſur la Place, dans le coin qui touche à l'Egliſe S. Marc ; elle eſt d'une Architecture tres-antique, enrichie de pluſieurs figures ; elle donne entrée dans un long Portique qui communique à main droite dans la Cour, à gauche dans l'Egliſe S. Marc, & dont l'extremité aboutit au pied d'un Eſcalier qui eſt à découvert. La Cour eſt raiſonnablement grande, trois Corps de logis en ſont les trois coſtés, dont j'ay parlé ; & le Portique de l'entrée qui ſoûtient un ſeul étage, tres magnifiquement baſti, & contigu à l'Egliſe, en fait le quatriéme coſté.

Tout autour de la Cour regne un fort large Portique, dont les colomnes sont de marbre taillées à pans, & à panneaux enfoncés, soûtenant un second Portique, qui est au premier étage de plain-pied à celuy du dehors, qui regarde sur la Place; mais rien n'égale la beauté de la face du Corps de logis qu'on voit en entrant du costé de la Place, & qui répond à celle qui donne sur le canal. Ce Bastiment moins ancien que le reste du Palais paroist avoir esté fait dans la plus grande opulence de la Republique; toute la hauteur, qui est au dessus du second Portique, est ornée de quadres, de demi-colomnes, de festons, d'arabesques, & d'autres bas-reliefs de marbre d'une beauté singuliere.

Ce qu'il y a de plus riche dans la Cour du Palais pour le marbre, & pour la sculpture, est sur la face du Portique par où l'on entre; où l'on voit quelques belles figures antiques; mais l'Adam & l'Eve, qui sont au Portail de ce mesme Portique, qui est opposé à l'Escalier, sont deux figures tres-excellentes. L'Escalier est de marbre d'une seule rempe à découvert, il conduit au Portique du premier étage, & il est terminé par deux

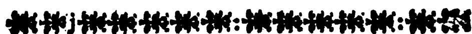
belles statuës colossales du Sansoüin.

Dans le premier étage du Palais il y a un fort grand nombre de Chambres, tant sur la Cour, que sur la Place, toutes de plain pied aux galeries du dedans, & du dehors, dans lesquelles s'assemblent autant de differens Magistrats, pour y rendre la Justice. Un tres magnifique Escalier qui commence au second étage dans le milieu du plus grand Corps de logis, conduit, par la premiere rempe, aux apartemens du Doge, qui sont à main gauche, & par la seconde, l'on monte aux Salles du College, du Pregadi, du Scrutin, du Conseil des dix, des Inquisiteurs d'Estat, à la grande Salle du grand Conseil, enfin par un labyrinthe de communications, l'on passe dans toutes les Chambres du Palais, d'où l'on descend par un autre grand Escalier, qui n'est pas éloigné du premier.

L'on ne voit, dans toutes ces pieces, que Lambris, & que Platsfonds magnifiques en dorure, & en peinture : Les murailles au lieu de Tapisseries, sont couvertes de grands Tableaux tres-exquis, & qui sont faits exprés pour ces lieux; les plus grands Peintres de l'Ecole Lombarde, Georgeon, Titien, Paul Ve-

ronese, Palme, Tintoret, & plusieurs autres celebres Peintres se sont efforcés à l'envy pour y produire des Chef-dœuvres de leur Art : Mais le plus admirable, à mon avis, de tous ces Tableaux, est le Paradis du Tintoret, qui occupe tout le fonds de la grande Salle du Grand Conseil, où l'on voit plus de mille figures, qui sont incomparablement mieux finies que la pluspart de ses autres Ouvrages, & qui, par une admirable diversité, sans confusion, font connoistre l'excellence du Genie de ce Peintre.

Je ne touche ces choses, qu'en passant, pour faire seulement connoistre par les échantillons de ces excellens Ouvrages, & de ces superbes Bastimens, quelle a esté la grandeur de la Republique; telle qu'elle fut dans le troisiéme, & quatriéme siecle, lors que l'on pouvoit aller par terre sans sortir de ses Estats, depuis Venise jusques à Constantinople ; & que le Doge joignoit à ses titres, de Roy de Negrepont, & de Candie, celuy de Seigneur de la moitié de la Ville, & de la quatriéme partie de l'Empire de Constantinople.



De l'Eglise de Saint Marc.

L'Eglise de Saint Marc est proprement la Chapelle du Doge, où se font toutes les ceremonies solemnelles : Cette Eglise est collegiale, & n'a aucune jurisdiction au dehors ; mais comme elle depend entierement du Doge, c'est luy qui en nomme le Primicier, qui est le Doyen du Chapitre, officiant avec la Mitre, & la Crosse, & faisant toutes les fonctions Episcopales. C'est pourquoy c'est toûjours un Noble Venitien, qui est pourveu de cette dignité, dont le revenu est d'environ cinq mille ducats, sans une Abbaye qu'on y joint ordinairement : Ce Prelat est à la teste de vingt-six Chanoines, qui sont tous à la nomination du Doge. Il y a, outre cela, un Seminaire de plusieurs jeunes gens qui sont destinés à faire le service de l'Eglise.

Dans les principales solemnités de l'année, & sur tout dans la Semaine Sainte, on y suit un Rituel conforme à celuy de l'Eglise d'Alexandrie, à cause

que le Corps de Saint Marc en a esté apporté à Venise, suivant l'ancienne tradition ; c'est pourquoy on y observe des ceremonies tres-particulieres, dont la plus remarquable, est la Procession du Saint Sacrement qu'on porte le Vendredy Saint à neuf heures du soir, en grande solemnité, tout au tour de la Place, dans un cercüeil couvert de velours noir : Il n'a jamais esté au pouvoir du Pape d'abolir cette coûtume, mais au lieu qu'elle se pratiquoit autrefois dans tout l'Estat, la Republique en a laissé l'usage aux seules Eglises de Venise, qui font toutes, le mesme soir, une semblable Procession dans l'estenduë de châque Paroisse.

Rien au monde n'est plus beau que Venise pendant cette nuit, qui est éclairée d'un million de flambeaux : la Place de S. Marc est pour lors un des plus beaux spectacles du monde ; il y a deux grands flambeaux de cire blanche à chaque fenêtre des Procuraties qui environnent la grande Place : Ce double rang de flambeaux disposez avec ordre, & ceux qu'on allume sur le Portail de l'Eglise, font un tres-bel effet, & éclairent toutes les Processions des Confrai-

ries & de Paroisses voisines, qui passent exprés dans la Place.

C'est dans ces occasions que l'on voit des Penitens déguisez avec des bonnets en pointe de deux pieds de haut sur leur teste, lesquels se battent jusques au sang, en marchant, de temps en temps, en arriere devant le Crucifix : Ils ont pour cet effet des disciplines faites d'un grand nombre de petites cordes armées qu'ils tiennent à deux mains, & qu'ils trempent dans un pot de vinaigre, qu'on leur porte exprez; frappant avec une certaine mesure, & une cadence si reglée, qu'il faut necessairement avoir bien estudié cet art, pour s'en acquiter comme ils font. Cependant toute la Ville paroist en feu par le grand nombre de Processions, où la cire blanche est si peu épargnée, qu'on croit que ce soir il s'en brûle autant à Venise, que, pendant un an entier, dans tout le reste de l'Italie.

C'est encore un privilege bien singulier de l'Eglise de S. Marc, de dire la Messe à six heures du soir, la veille de Noël. On commence l'Office, à vingt-quatre heures, &, deux heures aprés, on chante la Messe, à quatre Chœurs

de

de Musique, avec beaucoup de solemnité & un grand concours de peuple. Les desordres & les scandales qu'on voyoit arriver à cette ceremonie, lors qu'elle se faisoit à minuit, ont donné occasion à la permission que cette Eglise a euë de celebrer l'Office à cette heure-là.

Le Bastiment de l'Eglise est à l'antique, solide, & massif, avec cinq Dômes fort bas, couverts de plomb, & percez d'un rang de petites lucarnes au dessus de la Corniche; le devant, & les deux costez de l'Eglise sont une espece de portique fermé, & separé du reste; la Façade exterieure a cinq grandes portes enrichies de quantité de colomnes de Porphyre, & de plusieurs autres sortes de Marbre fin; au dessus du cintre des portes il y a un Coridor fermé d'une balustrade qui regne sur toute la face de l'Eglise: là sur quatre pieds d'estaux, qui sont au dessus de la plus grande porte, sont placez quatre superbes chevaux de bronze doré d'une beauté sans égale, lesquels avec toutes les peintures de Mosaïque à fond, qui sont dans les cintres des portes, & jusques au plus haut du reste de l'edifice, sont le plus

riche ornement du Portail de l'Eglise de S. Marc.

La beauté, & l'antiquité de ces chevaux en a fait rechercher l'origine avec soin; l'on tient que ce sont les mesmes qui furent donnez à Neron, lors qu'il triompha des Parthes, pour estre mis au chariot du Soleil, sur l'Arc de triomphe, qui luy fut consacré à Rome, comme l'on voit gravé sur les revers de quelques Medailles de cet Empereur; Constantin le Grand les fit porter à Constantinople, & les plaça dans l'Hippodrome, ou bien comme disent quelques-uns, sur le Portail de Sainte Sophie.

Lors que les Venitiens, joints à l'Armée navale des Princes François, eurent assisté à la prise de Constantinople, Marin Zen qui fut le premier Podestat, ou Gouverneur que la Republique y envoya, pour commander dans la part qu'elle avoit euë à cette conqueste, fit transporter ces chevaux à Venise, où aprés avoir esté long-temps gardez sans qu'on en connût le prix, & la beauté, ils furent posez sur le Portail de l'Eglise de Saint Marc.

Cette Eglise est faite en Croix, sans aucun ornement d'Architecture; au de-

dans, les murailles, & les gros pilastres qui soûtiennent la Nef, sont revestus d'un marbre gris-blanc, ondé de noir, dont les grandes pieces rapportées, & jointes, avec industrie, forment des ondes si bien proportionnées, qu'elles paroissent faites au pinceau : Depuis l'ouverture des plus basses Arcades jusques aux voûtes, & aux Dômes, tout est couvert de belles Mosaïques anciennes, & modernes, à fond d'or : & l'on voit, en plusieurs endroits, de grands Tableaux du dessein de divers habiles Peintres; enfin on ne voit que marbre, & riches colomnes, dans toute l'Eglise, au Maistre-Autel, à la fermeture du Chœur, & aux trois portes interieures de l'Eglise, qui sont enfermées dans le Portique.

Je ne m'arresteray point à faire icy un détail, qui seroit ennuyeux, il suffit de remarquer, en general, le marbre, les colomnes, les tables d'or, & d'argent, enrichies de pierreries, qui font le devant, & le fond de l'Autel; les richesses qu'on y expose, dans les solemnitez; le pavé de toute l'Eglise, qui est partie en grotesques de Mosaïque, partie en divers compartimens faits de petites pieces de rapport de marbre fin de toutes cou-

sieurs, qui forment de tres agreables figures : enfin les grandes portes toutes de bronze, à jour, & en relief, qui étoient autrefois à Sainte Sophie; il suffit, dis-je, de faire une simple reflexion sur toutes ces choses, pour tomber d'accord que la Republique a eu besoin de toutes les dépoüilles de Constantinople, pour amasser tant de precieuses choses ensemble.



Du Tresor de Venise.

L'On appelle communément le Tresor de Venise, ce qui n'est effectivement que le Tresor de l'Eglise de saint Marc, lequel neanmoins est divisé, comme en deux parties, dont l'une est proprement à l'Eglise, & l'autre est du Tresor de la Republique. Les Reliques en font la premiere partie, & une quantité prodigieuse de pierres precieuses, de vases, & de couronnes en font l'autre partie; le tout est tres-soigneusement conservé dans un endroit de l'Eglise, comme un depost sacré, dont les clefs sont entre les mains d'un Procurateur de S. Marc : dignité qui tient le premier rang

parmy la Noblesse Venitienne, comme je diray en son lieu.

L'on voit parmy les Reliques, de tout ce que la Religion revere avec plus de veneration, un grand nombre de Chasses d'or, & d'argent, enrichies de pierreries, avec une quantité surprenante de vases & d'argenterie pour l'usage, & l'ornemẽt de l'Autel: Mais celle de toutes les Reliques que la Republique, & le peuple estiment & honorent davantage, est le precieux Sang qu'on y conserve dans une Ampoule, & qu'on expose trois, ou quatre fois l'année, avec des ceremonies tres-particulieres, à cause des frequens miracles qu'on prêtend qui se font à ces expositions, par la délivrance de plusieurs possedez qu'on y améne de toutes parts, avec un concours extraordinaire de peuple, & de Processions.

On ne voit dans le Tresor, pour toutes Reliques de Saint Marc, que le Pouce, qu'on dit qu'il se coupa pour n'être pas fait Prestre, s'en croyant trop indigne; & l'Evangile, qu'on pretend estre le vray Original écrit de la main de ce Saint; mais on ne montre que la riche Chasse dans laquelle, on dit, qu'il est enfermé. Cépendant comme la Tradition

du Pays veut que tout le Corps de Saint Marc ait esté apporté à Venise, il y a sujet de s'étonner d'en voir si peu de Reliques; la raison qu'on en donne est trop singuliere pour n'en pas toucher icy les principales circonstances.

En l'année 827. sous le Doge Justiniani Participatio Badoüaire, certains Prêtres Grecs qui servoient une Chapelle proche d'Alexandrie, où estoit le Corps de Saint Marc, indignez de ce que les Mahometans, qui occupoient ce pays, leur venoient démolir ce saint edifice, pour en employer les pierres à faire leurs bastimens, se laisserent vaincre aux pressantes instances de deux Marchands Venitiens, & leur donnerent cette precieuse Relique, qu'ils porterent à Venise: Le Doge, avec tout le Peuple, receut le Corps de Saint Marc, avec une joye, & une devotion toute extraordinaire. On en fit le Protecteur de la Ville, & de la Republique, & on luy bâtit cette Eglise, laquelle ayant esté presque toute détruite par le feu, fut réedifiée, avec plus de magnificence que la premiere fois, & enrichie ensuite des dépoüilles que les Venitiens remporterent de leurs conquestes du Levant.

La devotion que la Republique, & le Peuple, avoient euë au commencement pour ce nouveau Protecteur, se ralentit apparemment, dans la suite du temps; puisque deux cens soixante & dix ans aprés la Translation de Saint Marc, il ne se trouva plus personne qui sçeust, ny qui eût oüy dire, où estoit le Corps du Saint Evangeliste; c'est pourquoy la Republique, & le Peuple se mirent en prieres, & jeûnerent austerement, pendant trois jours, & lors qu'assemblez, dans l'Eglise de Saint Marc, ils le supplioient, les larmes aux yeux, de leur donner quelque signe, qui leur fist connoistre où estoit son Corps, l'on vit, dit on, une colomne de l'Eglise s'ouvrir par le milieu, d'où sortit le bras du Saint qui avoit une bague au doigt.

Tous les Prelats, & les principaux Nobles, qui estoient presens, redoublerent leurs prieres, à ce miracle, pour supplier le Saint de leur vouloir accorder la bague qu'il avoit au doigt, comme un témoignage assuré que son Corps estoit dans la cassette qui paroissoit au milieu de la colomne, d'où sortoit son bras; mais comme ils ne voyoient aucune apparence d'obtenir cette faveur,

le Noble Dominique Delphin, plein de confiance, s'approcha du bras, & la main du Saint se baissant, il en receut cette precieuse Relique : Le bras rentra dans la cassette, la colomne se ferma, & la sainte bague a esté enfin perduë, par une longue suite de divers accidens, qu'on lit dans les Chroniques de Venise.

En memoire de ce celebre Miracle, l'on feste, tous les ans avec solemnité, le jour de l'apparition de Saint Marc : mais personne ne sçait quelle est la colomne de l'Eglise qui s'ouvrit, & se referma. Le Peuple cependant est persuadé que cette connoissance est reservée au Doge, au Procurateur du Tresor, au Primicier du Chapitre, & à quelques autres Officiers de l'Eglise, qui sont obligez par serment de ne jamais reveler ce secret à d'autres personnes.

Dans un lieu joignant celuy où sont les Reliques, on voit toutes les richesses du Tresor, arangées sur les tablettes d'une grande armoire, dont le fond est de velours noir, pour les faire éclater davantage. Une balustrade, dans laquelle se tient le Procurateur qui en a les clefs, empesche qu'on ne puisse approcher assés prés pour y atteindre de la main.

Les pieces de ce Trésor, qui paroissent les plus considerables, sont douze Corcelets d'or, faits comme de petits devans de cuirasse, tous couverts de grosses perles, & d'un nombre infini de toutes sortes de Pierres precieuses de diverses grandeurs ; & douze Couronnes d'or, estenduës de plat, qui sont de la mesme fabrique, & de la mesme richesse, que les Corcelets, qui ne pesent guere moins que s'ils estoient de fer, à l'épreuve du Mousquet.

L'on dit que douze Dames d'honneur de l'Imperatrice de Constantinople, portoient devant elles, & sur leurs testes ces riches ornemens, dans les ceremonies solemnelles, & presentement on en pare les gradins de l'Autel, lors qu'on y estale les principales pieces du Tresor, aux jours des grandes Festes : On y voit six gros rubis, qui sans estre taillés, ne laissent pas d'avoir un fort bel éclat, & n'ont autre enchasseûre qu'une broche d'or, qui les traverse : l'on assûre que le plus gros pese six onces.

La Corne Ducale, qui est la Couronne qu'on met au Doge, dans la ceremonie de son Couronnement, est, à mon avis: la plus precieuse piece du Tresor.

C'est un Calotte de velours cramoisi, dont le derriere, élevé en une pointe arrondie, luy a fait donner ce nom: Les bandes d'or, larges de deux doigts, qui en font le frontal, & la croisée, qui la ferme par dessus comme une Couronne Royale, sont couvertes de tres-grandes Pierres precieuses, aussi bien que le milieu des quatre angles de la croisée; on y voit, sur la pointe, un Diamant de mediocre grandeur, mais fort élevé, dont Henri III. fit present à la Republique, à son retour de Pologne: mais ce qui surpasse de beaucoup le prix de ses Pierreries, est un rang de grosses Perles en poires, qui sont dressées tout au tour du frontal de cette Couronne; leur beauté, & leur grosseur rend assurément la Corne Ducalle, la plus riche piece du Tresor.

On y admire encore une tasse, faite d'une seule turquoise; qui surpasse en grandeur une fort grande écuelle d'argent; & en dehors elle a un füeillage de vigne en relief, taillé dans son épaisseur. On y voit aussi un petit seau, d'un seul Rubis, qui est plus grand qu'une éguiere, & si je n'avois veu un habile Joyalier François tenir ces pieces en ses mains, les examiner, & assurer qu'elles sont fines, j'aurois bien eu de la peine à me le persuader.

Il y a, outre cela, dans ce Tresor, une infinité de pieces tres-riches, des Croix garnies de perles & de diamans; des plaques, des sceptres de grand prix, & quantité de vases de diverses figures, d'Agate, de Cornaline, & de plusieurs autres sortes de pierres precieuses transparentes, tout d'une piece, d'une grandeur extraordinaire, & en assez grand nombre, pour en faire un service entier; ce qui fait connoistre quelle estoit la magnificence des Empereurs de Constantinople, d'où presque toutes ces precieuses raretez ont esté apportées.

La Republique avoit autrefois, dans son Tresor, d'autres richesses qui n'étoient guéres moins considerables; c'étoit une chaîne d'or, d'une grosseur, & d'une longueur si extraordinaire, qu'il falloit quarante Crocheteurs pour la porter, &, avec cela, douze, ou quinze millions d'or monoyé, à quoy on ne touchoit jamais, que pour étaller ces grandes richesses aux yeux du peuple, & des Etrangers, à certains jours de solemnité, faisant tendre cette chaîne le long du Portique du Palais, qui est sur la Place, dont elle tenoit les deux faces, avec un tas de monoye d'or, que l'on mettoit

entre châque Colomne; & la Republique adjoûtoit, tous les ans, quelques anneaux à cette chaîne, de l'or de l'Epargne: mais la Guerre de Candie a épuisé ce Tresor, & la chaîne a esté convertie en Sequins, dans les pressans besoins de l'Estat, dont plusieurs familles de Nobles Venitiens, qui ont sçû profiter des malheurs publics, se trouvent aujourd'huy enrichies.



Du Clocher de S. Marc.

Il Campanile di S. Marco.

LE Clocher de S. Marc est aussi remarquable, par l'obstacle, & par l'embarras qu'il fait à la Place, que par sa propre beauté: Neanmoins les Venitiens le regardent comme un des principaux ornemens de leur Ville. Cette Tour est bâtie proche l'angle que font les deux ailes des Procuraties neuves; de sorte que l'Eglise avançant dans la Place de l'autre costé, le Clocher occupe la plus grande partie de l'espace qui est entres les deux Places de S. Marc, & se trouvant encore vis-à vis de la grande porte du Palais, il luy ôte toute la veuë

qu'il auroit sur la grande Place.

Cet edifice est cependant tres-hardy, tout isolé, quarré, & basty de briques, n'ayant qu'environ vingt-cinq pieds sur chaque face, & cent-quatre-vingts pieds jusques à une grande corniche de marbre, où commence l'étage des Cloches, d'où l'on voit à plaisir toute la Ville, sans appercevoir aucun de ses Canaux, à cause de la hauteur des maisons, qui sont fort serrées; mais l'on découvre toute la beauté, & la vaste étenduë des Lagunes, où les Isles qui sont basties, paroissent des Villages, & de petites Villes flottantes. Depuis les Cloches jusques à la pointe du Clocher, il y a encore cent-soixante pieds de hauteur, & le tout est soûtenu par des colomnes qui portent une autre Corniche, & une Pyramide au dessus couverte de lames de cuivre doré, que le tems a renduës de couleur de bronze, aussi-bien qu'un Ange, qui a prés de trois toises de haut, couvert de mesme matiere, & qui estant placé sur l'extremité de la pointe, les ailes étenduës, montre avec la main le côté d'où vient le vent.

Les murailles de cette Tour sont doubles en dedans, dans l'entre-deux on

tourne à l'entour, montant insensiblement sans marches jusques aux Cloches; de sorte qu'il n'est pas difficile de se persuader, que pour élever sur un fonds si peu solide, un bastiment aussi haut que celuy-là (d'où l'on découvre presque dans tout l'Estat de Terre-ferme, & même certains endroits au-de-là de la Mer) il n'a guéres fallu faire moins de dépense dans terre, qu'on en a fait au dehors.

Des Eglises & des Convents de Venise.

ON ne voit guére de Ville qui soit plus remplie d'Eglises que Venise, on y compte 72. Paroisses, toutes servies par plusieurs Prestres habituez; plus de trente Convents de Religieux, & plus de trente-cinq Monasteres de Religieuses; outre plusieurs Chapelles, & un grand nombre de Confrairies de Pénitens, qu'on appelle Ecoles, semblables à ce qu'on a veu autrefois, & qu'on voit encore aujourd'huy en certaines Provinces de France. Je ne sçay cependant d'où vient que les Venitiens ont affecté

de dedier plusieurs de leurs Eglises à des Saints du Vieux Testament ; car on en voit de consacrées à S. Job, à S. Moïse, à S. Daniel, à S. Jeremie, à S. Samuël, à S. Zacharie, comme si le Martyrologe n'eût pas encore esté assez remply, lors qu'ils ont basty ces Eglises.

Les Eglises des Paroisses sont presque toutes petites, & ne sont pas les plus riches, ny les mieux ornées ; celles des Convents, tant des Religieux que des Religieuses, sont les plus belles & les plus propres ; mais quelques-unes des grandes Confrairies sont incomparablement plus magnifiques en bastimens, & plus riches en excellens tableaux, & en belle argenterie ; les Venitiens ayans plus d'inclination à ces sortes de devotions particulieres, qu'ils n'en ont à leurs Paroisses, dont ils ne se mettent guére en peine : Il n'y a pas neanmoins une Eglise à Venise, où l'on ne puisse trouver quelque chose de rare en Peinture, ou en Architecture.

Le Scole grandi.

Ceux qui connoissent bien Venise, sont persuadez qu'elle contient elle seule autant de beaux tableaux que presque tout le reste de l'Italie ensemble : car non seulement un grand nombre de maisons

de Nobles, & d'autres particuliers, sont pleines d'excellentes Peintures; mais encore la pluspart des Eglises, & des Lieux publics, ont les platsfonds, & les murailles couvertes de superbes tableaux. L'Ecole de S. Roch tient le premier rang pour les richesses, pour la beauté de l'Architecture, & pour la quantité surprenante des Ouvrages du Tintoret. Celle de S. Marc ne luy cede guére: la façade est de marbre enrichie de bas-reliefs, & au dedans elle est toute peinte par le mesme Maistre, qui a produit une si grande quantité de beaux Ouvrages, que la vie d'un autre Peintre ne suffiroit pas pour executer ce qu'il a fait à S. Roch, en deux ans.

L'Eglise de S. Sebastien est admirable pour la beauté, & pour le grand nombre de tableaux de Paul Veronese, qui y est enterré. Celle de sainte Marie-Majeur a plusieurs ouvrages du Bassan parfaitement beaux: mais pour l'Architecture, entre les Eglises modernes, celle de Nôtre-Dame de la Salute, que la Republique a fait bastir ensuite d'un vœu qu'elle fit pour estre délivrée de la peste, tiendra le premier lieu, lors qu'elle sera toute achevée; le dessein en est singu-

lier, & sa situation, à l'entrée du grand Canal, est admirable.

C'est un grand Octogone qui en renferme un plus petit, dont les huit pilastres qui sont aux angles, soûtiennent un fort beau Dôme : Le Maistre Autel est dans l'enfoncement d'un grand ovale, & il est enrichi de tres belles figures de marbre blanc, representant la peste chassée, par le zele, & par la pieté de la Republique ; il y a six Chapelles enfoncées dans les six autres faces de l'Octogone, avec des Autels, & des Balustrades de marbre ; le Portail, & tout le dehors de cet edifice n'est guére moins embelly que le dedans.

L'Eglise, & le Convent de S. Georges Majeur, qui occupe une Isle, qui est vis-à-vis de la Place de S. Marc, dont elle n'est éloignée que d'une portée de mousquet, sont de tres superbes bastimens ; on y voit cet admirable tableau des Nopces de Cana, qui tient tout le fonds du Refectoire, & qui passe pour le Chef-d'œuvre de Paul Veronese : Cette Abbaye est de l'Ordre de S. Benoist, & le jardin est la plus charmante promenade de Venise ; il est environné de terrasses, revêtuës en forme de ramparts, d'où l'on

découvre tout ce qu'il y a de beau dans les Lagunes.

Le Convent des Saints Jean, & Paul, qui est dans la Ville, a les plus magnifiques Dortoirs qui se puissent voir : l'Eglise est des plus grandes, mais le tableau de S. Pierre le Martyr, du Titien, en fait le plus bel ornement; c'est le Chef-d'œuvre de ce grand Maistre, & un des quatre beaux tableaux du monde : mais il se gâte si fort, qu'il est à craindre que dans vingt ans, il ne soit entierement perdu, tant à cause qu'il est dans une méchante exposition, que parceque les Peintres qui le copient incessamment, ont déja si souvent passé l'éponge sur le visage du Saint, que le coloris en est tout éteint, quelque soin qu'on ait d'empêcher que les Copistes n'en approchent de trop prés, & qu'ils ne puissent travailler sans en avoir une permission expresse.

L'on voit à Venise plusieurs petites Eglises d'une beauté singuliere, qui sont du Sansoüin, & du Palladio; mais ce dernier Autheur n'a rien fait de si beau que l'Eglise du Redemptor, située à la Zuéque; elle est, comme Nostre-Dame de la Salute, l'effet d'un pareil vœu de la Republique; & comme elle estoit do-

ſtinée aux Capucins qui ne la vouloient pas accepter auſſi magnifique qu'on l'avoit projettée, il ſemble que le Palladio ait ſçeu tromper les yeux, & faire conſiſter la beauté de cette Egliſe, dans une ſimplicité apparente du baſtiment, & dans les juſtes proportions de l'Art, pluſtoſt que dans la pompeuſe richeſſe de l'Architecture, qui y eſt cependant admirable: l'on trouve neanmoins que la voute qui eſt faite en berceau, toute unie, eſt un peu trop ſurbaiſſée.

Il ſeroit ennuyeux d'entrer dans le détail de toutes les choſes de cette nature, qu'on peut voir en divers endroits de Veniſe, je me contenteray de faire remarquer le grand nombre de magnifiques Mauſolées qui ſont dans la pluſpart des Egliſes; on en a dreſſé preſque à tous les Doges, & aux premiers Senateurs: les Venitiens ayans toûjours eſté tres-ſoigneux d'élever de ſuperbes Monumens à la Vertu, & à la Memoire de leurs Grands-Hommes; de ſorte que Veniſe ſe trouve enrichie d'une infinité de beaux Sepulcres de marbre, entre leſquels on eſtime la magnificence de celuy du dernier Doge Peſaro, qui eſt aux Cordeliers, & de celuy du victorieux Ge-

neral Mocenigue, qui eſt aux Mendicanti.

De la Mercerie & de Rialte.

CE ſont les deux endroits de Veniſe les plus riches, les plus peuplés, & les plus agreables à voir, aprés la Place de Saint Marc; tout le chemin qu'il y a depuis la Place juſques au Pont de Rialte, s'appelle la Mercerie, qui conſiſte en cinq, ou ſix ruës aſſés étroites, les unes au bout des autres, où l'on voit étalées ſur les Boutiques des principaux Marchands, toutes ſortes de belles étoffes de ſoye, & de laine, des draps d'or, des Points de Veniſe, des Rubans, des Dentelles or, & argent, des Velours, des Damas, des Brocarts, d'un prix extraordinaire; tout cela joint aux étalages de pluſieurs autres ſortes de Marchands, rend la Mercerie une des plus agreables choſes que l'on voye à Veniſe.

La Merceria.

La petite Place de Saint Barthelemy, qui joint la Mercerie au Pont de Rialte, eſt toute occupée par de riches Mar-

chands Droguiftes, où l'on trouve de tout ce qui vient d'Allemagne, & du Levant; la gayeté du lieu, & l'affluence continuelle du Peuple, font que ces endroits de Venise ne paroissent pas moins beaux que les Ruës les plus marchandes de Paris, & que les Galeries mesme du Palais.

Le Quartier de Rialte est le plus ancien de Venise, puisque c'est là qu'on jetta les premiers fondemens de la Ville; il contient une assés grande Isle toute entiere, qui est de l'autre costé du Pont; au pied duquel, à main gauche, est une longue Galerie, sous laquelle sont des Marchands de drap, & d'autres étofes, qui ont leurs magazins au dessus; &, à main droite, est la Place de Rialte, dont la petite Eglise de Saint Jacques, qui fut la premiere qu'on bâtit dans les Isles, il y a plus de douze cens ans, fait un des côtés proche le Pont, les autres deux sont fermés par des Portiques, sous lesquels les Negotians s'assemblent, tous les jours à midi, pour les affaires de leur commerce: Derriere l'Eglise de Saint Jacques, sur le bord du grand Canal, l'on voit un bastiment presque tout de marbre, & fort ancien, sous lequel il y a Rialto.

d'affreuses prisons; C'estoit autrefois le Palais de la Justice de toute la Ville, où s'assemblent encore plusieurs Magistrats qui y tiennent les Tribunaux Civils, & Criminels de Rialte.

Il y a, sur le mesme bord du grand Canal, de longs bâtimens publics, soûtenus par des Portiques, sous lesquels se vendent toutes sortes de provisions de bouche; le grand nombre de barques qui arrivent tous les jours en ces endroits, chargés de fruits, de legumes & de poissons, qu'on y apporte des Isles, & de Terre-Ferme, est une des choses qui marque autant la grandeur de la Ville. Mais rien n'en fait mieux connoistre la richesse, que la quantité de Boutiques d'Orfévres, & de Joyaliers qui sont au bout de la ruë, qui est vis-à-vis du Pont, chez lesquels l'on voit les plus belles Pierreries de l'Europe.

De l'Arcenal de Venise.

RIen n'est si celebre que l'Arcenal de Venise, rien ne fait aussi mieux éclater la puissance de la Republique: Il

est le sujet de l'admiration de tous les Etrangers, comme il est le fondement de toutes les forces de l'Etat : Le Grand Seigneur l'estime si fort, qu'on dit qu'il le prefereroit à tout ce que la Republique possede ; L'enceinte en est tres-vaste, & contient plus de deux milles de circuit; il occupe toute l'extremité Orientale de la Ville, dont il n'est separé, que par un Canal qui l'environne de trois costés, ayant les Lagunes vers le Nort : Il est fermé de fort hautes murailles, qui ont plusieurs petites Tours, où il se fait une garde exacte, particulierement pendant la nuit ; afin que les Sentinelles, par le moyen des Cloches qui sont à ces Tours, puissent promptement avertir les Corps de garde, dans les surprises qui sont à craindre, & dans les accidens du feu qui pourroit s'y allumer fortuitement, ou bien y estre mis par quelque ennemy secret.

C'estoit la premiere chose qu'on devoit executer, dans la conjuration, qui fut tramée par les Espagnols, en 1618. pendant que les Conjurés attaqueroient toute la Noblesse, dans le Palais de Saint Marc ; Mais le Ciel détourna ce malheur, par le moyen de deux

François, qui partirent exprés en poste pour en aller reveler l'entreprise, dont ils avoient eu quelque vent. L'Arcenal est une piece si importante à la Republique, qu'il n'y a rien dont elle soit plus jalouse: puisque non seulement la seureté de la Ville, & de tout l'Etat; mais encore la plus grande partie de la puissance de la Republique, en dependent absolument.

Il faudroit un volume entier pour faire le détail de tout ce qui se voit de beau dans l'Arcenal de Venise, je me contenteray de remarquer en general que dans un grand nombre de salles on voit une quantité prodigieuse de toutes sortes d'armes pour l'Infanterie, & pour la Cavalerie, pour les Vaisseaux & pour les Galeres, toutes proprement tenuës & arangées avec un ordre admirable. On en voit dans une salle pour dix mille hommes, dans un autre, pour vingt mille, dans celle-cy pour trente; dans celle-là pour quarante mille, toutes en bon estat.

Il en est de mesme pour les armemens de Mer, car une salle contient dequoy armer vingt Galeres, l'autre en a pour trente, l'autre pour quarante: d'un costé

l'on

l'on voit des armes pour quarante Vaisseaux, de l'autre pour dix Galeaces : en un mot on ne peut concevoir cette prodigieuse quantité d'armes, qui sont dans ces grands Magazins.

La Republique traita Henri troisiéme dans la plus grande de ces salles le jour qu'il visita l'Arcenal, où le plaisir qu'elle luy donna de voir faire & monter une Galere toute entiere pendant le temps de son disner, ne fut pas le moindre divertissement dont elle regala le Roy, pendant qu'il fut à Venise. Sous ces mesmes salles il y a des Magazins separés pour toute sorte d'attirail, & d'équipage de Guerre: on y peut conter plus de huit cens pieces de Canon pour servir sur Mer, & sur Terre, des Boulets, des Mortiers, des Bombes, des Grenades à proportion, & jusques aux coliers des Chevaux qui sont necessaires pour l'Artillerie.

Les Mâts, les Antennes, les Avirons, les Poulies, les Voiles, les Cordages, les Ancres, les Cloux, & tous les ferremens qui entrent dans la construction des bâtimens y sont conservés chacun dans des lieux separés : enfin tout ce qui est necessaire pour les grands Armemens de Mer & de terre s'y trouve en si grande abon-

dance, qu'on ne peut douter qu'il n'y ait en effet dequoy équiper cent Galeres ou Galeaſſes, & dequoy armer cent mille Combattans; ce qui ſeroit capable de faire trembler les plus grandes Puiſſances de l'Europe, ſi les hommes & l'argent étoient auſſi preſts que les équipages.

Il y a dans l'Arcenal trois vaſtes quarrez d'eau qui par un Canal ont communication avec les Lagunes: On voit tout autour un tres-grand nombre de loges, ou de remiſes aſſez grandes pour contenir deux baſtimens à couvert; c'eſt là qu'on radoube & qu'on fabrique les Vaiſſeaux, les Galeres & les Galeaces, qu'on ne met à l'eau que lors qu'on s'en veut ſervir; auſſi tous ces lieux ſont pleins tant de ce qui eſt en eſtat de ſervir preſentement, que de ce qu'on ne conſerve que comme les glorieux reſtes des Armées victorieuſes de la Republique, & des grandes priſes qu'elles ont faites ſur les Turcs, dans les ſignalées victoires qu'elles en ont pluſieurs fois remportées.

Parmy ce grand nombre de baſtimens la Republique trouveroit dequoy mettre, en peu de tems, en Mer quarante Ga-

leres, & quelques Galeasses; Parmy neuf, ou dix qui sont sous les remises, il y en a une tres-belle, & d'une prodigieuse grandeur, qui n'est pas encore achevée: ces sortes de bâtimens égalent les plus grands Vaisseaux en longueur & en largeur; leur équipage est de mille à douze cens hommes & de 40 à 50. pieces de canon; de sorte que les Galeasses sont comme de veritables forteresses sur la Mer, lesquelles dans le calme ont l'avantage d'aller à la rame comme les Galeres: c'est pourquoy, comme le gain d'un combat naval depend ordinairement des Galeaces, non seulement elles ne peuvent jamais estre commandées que par des Nobles Venitiens; mais encore ceux qui les commandent s'obligent par serment, & répondent sur leur teste, qu'ils ne refuseront pas de combattre contre vingt-cinq Galeres ennemies.

Tout ce qui se fabrique dans l'Arcenal est une Marchandise si sacrée, pour toutes sortes de personnes, qu'il n'y a point de remission pour les malversations qui s'y pourroient faire; tout y est marqué au coin de S. Marc, jusques aux cloux; & si un particulier estoit trouvé saisi d'une de ces moindres pieces, il se-

roit irremiſſiblement condamné aux Galeres: Les Cordes & les Cables de Veniſe ſont renommez pour leur bonté; & l'on n'en fait point ailleurs qui les vaillent: Mais je me perſuade que la façon de les filer ne contribuë pas moins à leur perfection, que la qualité du chanvre dont on ſe ſert.

On y pratique le contraire de ce que l'on fait dans les autres païs; car celuy qui tourne, marche en reculant avec un roüet de bois attaché à ſa ceinture, & celuy qui file eſt aſſis; de ſorte que travaillant à ſon aiſe & commodément, il fait ſans doute un fil beaucoup plus parfait, dont depend abſolument la bonté des cordages. La Corderie eſt la plus belle qu'on puiſſe voir, elle eſt couverte & d'une longueur prodigieuſe; dans ſa largeur elle eſt ſeparée en trois par deux rangs de pilliers qui ſoûtiennent de chaque coſté une Gallerie de bois, laquelle ſert d'un vaſte Magazin pour le chanvre que tout le païs eſt obligé de livrer à l'Arcenal pour un prix fixé par les Magiſtrats.

Les Bâtimens qui ſe font dans l'Arcenal de Veniſe, & particulierement les Galeres, ſont d'une bonté ſingulie-

re, non seulement à cause de leur construction & de leurs proportions, qui les rendent plus legeres à la Mer, comme elles sont aussi plus petites que celles de France; mais encore pour leur bonté extraordinaire, qui les fait durer trois fois autant que celles qu'on bâtit ailleurs. L'habileté des Ouvriers de l'Arcenal donne aux Galeres de Venise leur premier avantage; maïs la qualité du bois qu'on employe à les construire, est la principale cause de leur durée.

La bonté du bois dont on se sert, vient sur tout de çe qu'on n'en met point en œuvre dans l'Arcenal, qu'il n'ait esté, au moins dix ans dans l'eau salée, des grands quarrés, dont j'ay parlé, où il yen a toûjours une quantité suffisante, châque piece estant marquée du jour qu'elle a esté mise au fond de l'eau; où le bois se fixe, pour ainsi dire, & se durcit ensuite si fort, lors qu'il est à l'air, qu'il ne se tourmente plus, aprés qu'il est mis en œuvre.

L'Arcenal de Venise se gouverne comme une petite Republique, on fait bonne garde à la porte, & les Ouvriers, conduits par des Directeurs, travaillent continuellement aux Manufactures de tou-

tes les choses qui sont necessaires aux Armemens, sous l'authorité de trois Nobles Venitiens, qui font leur residence dans l'Arcenal, & qu'on ne change que tous les trois ans, contre l'usage ordinaire de la Republique, qui a fixé à seize mois presque toutes les Magistratures de l'Estat; elle en use de la sorte, de peur que le frequent changement des Provediteurs de l'Arcenal, ne trouble la continuation de tant de differentes fabriques, dont ils ne pourroient prendre connoissance en si peu de temps.

Tous les Ouvriers sont immediatement soûmis à un Directeur general des Ouvrages, qu'on appelle le grand Amiral; Il porte la robe de satin rouge, la veste par dessus jusques aux genoux, & la tocque de damas violet avec un gros cordon d'or; ce n'est cependant qu'un Maistre Ouvrier, qui doit à l'habileté qu'il s'est acquise par le travail, l'Intendance qu'il a sur toutes les Fabriques de l'Arcenal. La plus illustre de toutes ses fonctions est de conduire le Bucentaure, lors que le Doge accompagné des Ambassadeurs, & de la Seigneurie, va épouser la Mer le jour de l'Ascension.

Cet Officier est le Pilote de ce magni-

fique bâtiment & tous les Artisans de l'Arcenal en composent la Chiourme. Comme la Republique n'a point de sujets qui luy soient plus affectionnés que ces gens-là, elle se fie d'autant plus facilement à eux, que l'Admiral, par une formalité toute singuliere, s'oblige, sous peine de la vie, de ramener le Bucentaure, sans se laisser surprendre à la tempeste ; c'est pourquoy dans la moindre apparence d'un temps douteux, il ne passe guére au delà des bouches du Lido, ou bien il fait remettre la ceremonie à un plus beau jour.

Il y a encore dans l'Arcenal un Intendant des machines militaires, des Fonderies, & de toutes les inventions mechaniques, qui peuvent servir à la Guerre, ou au nettoyement des Lagunes ; & comme on en invente souvent des nouvelles, elles sont soûmises à l'examen de cet homme, qui est un habile Mathematicien, qui fait voir plusieurs modeles qui ne sont pas moins curieux, que la machine pour nettoyer & pour reduire à la derniere justesse le calibre des Canons: il y en a une autre pour les élever facilement; & une balance d'une justesse extraordinaire pour peser les plus grosses pieces.

La Republique n'entretient ordinairement que cinq cens Ouvriers dans l'Arcenal pendant la paix; mais en temps de guerre elle les augmente jusques à deux mille; & pour attacher davantage ces Artisans au service du Prince, on les entretient en tout temps, & l'on donne aux enfans des Maistres une mediocre paye dés qu'ils sont en âge de pouvoir rendre les moindres services, comme de défaire de la vieille corde pour en refiler le chanvre; & à mesure qu'ils deviennent plus forts, on la leur augmente à proportion: de sorte qu'estant ainsi accoûtumés de Pere en Fils à servir dans les mesmes professions, non seulement ils s'y rendent tres-habiles; mais encore ils deviennent tres-affectionnés à la Republique, laquelle les recompense suivant leur merite, qui est le seul moyen par où ils parviennent à commander aux autres.



Des Gondoles.

JE ne pense pas que l'industrie humaine puisse rien ajoûter à la perfection des Gondoles, dont on se sert à Venise,

comme on fait des Carrosses dans les autres païs : Leur figure, & leur legereté sont tout-à-fait extraordinaires ; les moyennes ont trente deux pieds de long & n'ont que quatre pieds de large dans le milieu, finissant insensiblement par les deux bouts en une pointe tres aiguë, qui s'éleve toute droite de la hauteur d'un homme : L'on met sur l'arête de la Prouë un fer d'une grandeur extraordinaire, il n'a pas un demy travers de doigt d'épais sur plus de quatre doigtsde large, posé sur le tranchant ; mais la partie superieure de ce fer, plus applatie, que le reste, avance un long & large col en forme d'une grande hache de plus d'un pied de face ; de sorte que fendant l'air comme en menaçant, à cause du mouvement de la Gondole, il semble qu'il va couper tout ce qui s'opposera à son passage.

Pour fortifier davantage ces hautes & delicates extremités des Gondoles, contre les rudes chocs qu'elles se donnent quelquefois, & pour accompagner la grande teste du fer, il en sort six grandes pointes éloignées l'une de l'autre de quatre pouces, & qui en ont huit,ou dix de long, & plus de trois de larges, pla-

tes comme le dos du fer, & arrondies vers la pointe: le tout est forgé ensemble, limé, & si bien poli, qu'il ne sert pas moins à la beauté de la Gondole, qu'il est necessaire pour en fortifier la Prouë.

Comme les Gondoles ne se choquent presque jamais par la Pouppe, on n'y met ordinairement qu'un petit fer quarré qui regne le long de l'arête, & s'arrondit par le haut sur lequel au lieu de gros cloux à testes rondes, la pluspart mettent des fleurons & des bouquets de fer plat découpé, lesquels veus de costé, sont d'un grand embellissement pour la Pouppe, comme le fer du devant, qu'on appelle un Dauphin, l'est pour la Prouë; & il n'y a que les Ambassadeurs, les Ministres des Princes, & ceux qui ne sont pas sujets aux loix somptuaires, qui puissent mettre de ces Dauphins aux deux extremités de leurs Gondoles.

Comme cette grande longueur des Gondoles n'est pas faite, afin d'y pouvoir loger beaucoup de personnes, mais afin de s'en pouvoir servir plus adroitement; toute la prouë est couverte en dos-d'asne; & la pouppe, qui est arrondie par dessous, & tout-à-fait élevée hors de l'eau

comme pour donner de la chasse à ces petits Bâtimens, est couverte de la même maniere. Et tout le corps de la Gondole est si proprement poissé d'une mixtion d'huile, & de poix, qu'il semble estre verni : mais la partie qui s'enfonce dans l'eau est graissée d'un suif noir, qui accompagne le reste, & qui la rend glissante sur l'eau, comme un Vaisseau nouvellement espalmé.

Quand on appareille une Gondole, on étend dans le fond sur des planches bien jointes un long tapis de pied, qui va depuis la pouppe jusques sur les 2. marches qui sont contre la partie couverte de la prouë, & qui servent à entrer & sortir cõmodément. L'on place sur le milieu de la Gondole une couverture d'environ 8. pieds de long sous laquelle on peut être de bout. Ce sont deux grands demi-cercles dont les quatre bouts éguisez entrent dans quatre troux qui sont sur les costés de la Gondolle, plusieurs longs bastons façonnés par les deux extremités & arrêtés sur le haut des cercles, soûtiennent le felche, qui est une couverture qu'on jette par dessus pour y estre à couvert des injures du temps. Il felce.

L'on met en travers, & dans le fond

de la partie couverte un aiz avec un pe-
Il trasto. tit matelas de cuir noir pour servir de sie-
ge, & un autre aiz matelassé qu'on dres-
se contre le demy cercle de derriere, pour
servir de dossier à deux personnes, qui
peuvent tenir dans cet endroit, qui est
le plus honorable: deux autres planches
qu'on met aux deux costés de la premie-
re peuvent servir pour quatre personnes,
& mesme pour six en se pressant, les-
quelles ont le dos appuyé contre deux
longs bâtons, & contre deux planches qui
sont arrêtées, de châque costé, avec des
crochets, sur les deux jambes des cercles.
Et lors que, pour se garentir de la pluye,
Il Sopra-felce. on estend la grande couverture de gros-
se serge noire qui descend jusques à fleur
d'eau, rien ne ressemble mieux à un cer-
cueil qu'une Gondole.

Les deux Cercles dont j'ay parlé sont
I i Cerchi. les deux principales pieces d'une Gon-
dole, dont toute la magnificence consiste
dans la largeur de la face de ces mesmes
Cercles, qui sont faits avec beaucoup
de force, & d'artifice; car on prend la
moitié d'un charme qui a dix, ou douze
pouces de large sur trois d'épaisseur, &
par le moyen de certains grands estaux
de bois, on plie ces Cercles sur le tran-

chant afin qu'ils ayent une belle face, dont le milieu, qu'on laisse plus large, que les costez, fait une fort agreable figure.

Lors qu'une Gondole est proprement ajustée, avec des rideaux, & une petite * couverture, de serge noire, à franges, attachée avec des rubans, tout autour, & quatre houpes, d'une grosseur extraordinaire, qui battent sur les cercles, qu'on entretient le plus blanc qu'on peut, avec deux autres houpes, qui pendent aux costez, pour y porter la main, par contenance; on trouve ces petites machines, tres-propres; quoy qu'elles ne puissent avoir aucun autre ajustement, ni estre parée que de noir; excepté le tapis de pied, qui est, ou de moquette, ou de quelque autre petite étofe.

* Il Felce.

Les Gondoles des Ambassadeurs, des Ministres des Princes, & des Personnes privilegiées, qui ne sont point du Corps de la Noblesse, sont, ordinairement, toutes de sculpture dorée, dedans & dehors, garnies de riches brocarts, & de grandes figures, qui portent les Armes des Princes, & des Ambassadeurs; il faut neanmoins, qu'on y garde toûjours les formes, & les proportions des Gondo-

les ordinaires, ſans quoy, elles ne ſeroient pas agreables aux yeux des Veniticns, qui s'en moqueroient, aſſeurément, comme ils firent, de celle d'un Ambaſſadeur, d'un des premiers Princes d'Italie, pour avoir mis une grande Couronne ſur la couverture, qui faiſoit reſſembler ſa Gondole, à un pâté.

L'uſage a voulu, que dans les Gondoles, la main gauche fût la place la plus honorable; mais les raiſons qu'on en donne, en ſoûtenant, qu'on eſt moins ſujet à eſtre moüillé, de ce coſté-là, par l'eau que les rames font jalir, ſont contraires à l'experience; pour moy je crois, que la coûtume en eſt venuë, de ce que les Gondoles n'étoient, autrefois, qu'à une ſeule rame, comme ſont celles de trajet, leſquelles ne peuvent aller aiſément, ſi elles ne panchent ſi fort ſur le cô tégauche, où eſt le Gondolier, que l'eau entre, preſque, dans la Gondole: car, de cette ſorte, la barque courant ſur l'arête du coſté, non ſeulement, le plat du fond prend moins d'eau, & coule, par conſequent, plus aiſément; mais encore cela fait, que la perſonne qui eſt aſſiſe à gauche, eſt dans une ſituation plus commode, que celle qui eſt à droit-

te, laquelle se trouve élevée sur le penchant du siege, avec quelque sorte d'incommodité.

De l'addresse des Gondoliers.

L'On ne vogue point à Venise, dans les Gondoles, ni dans les autres barques, comme on vogue aux autres Provinces de l'Europe; les Gondoliers sont debout, & rament en poussant devant eux; ils ne sont jamais que deux, dans les Gondoles, mesme des Ambassadeurs; excepté, lorsque les Personnes de marque vont à la campagne: car, pour lors, ils se mettent quatre. Celuy qui vogue devant, est dans l'espace qu'il y a, depuis la partie couverte de la Gondole, jusques aux deux marches de l'entrée, appuyant sa rame du costé gauche, sur le tranchant d'une piece de bois, plus haute d'un pied, que le bord de la Gondole, épaisse de deux doigts, & échancrée en rond, pour y loger le manche de la rame.

Le Gondolier de derriere, est élevé sur la poupe, afin de voir la prouë, par

dessus la couverture, & de pouvoir conduire juste : mais il ne se tient, que sur une long morceau de planche, qui déborde de quatre doigts, sur le côté gauche, de la partie couverte de la poupe, de maniere, qu'il est tout-à-fait hors de la Gondole, ne se tenant qu'au manche de sa longue rame, qui est appuyée au costé droit, sur une piece de bois, pareille à celle de devant, & haute d'environ deux pieds ; il rame de cette sorte, accompagnant *les vogades* du Gondolier de devant, sans quoy, la gondole ne pourroit aller, ni droit, ni uniment.

Rien n'est plus agreable, que de voir la disposition, & la la grace, avec laquelle ces hommes se jouënt à conduire les Gondoles ; ils ont, le plus souvent, le pied gauche en l'air, & le corps penché, tout-à-fait, hors de la Gondole ; de sorte que s'il arrive, qu'ils choquent rudement quelque barque, faute d'avoir crié, en tournant le coin d'un canal, ou que la rame casse, il faut necessairement qu'ils tombent dans le canal ; mais c'est dequoy ces gens-là ne se soucient guére, si ce n'est dans l'embarras du cours, où le grand nombre des barques, qui vont d'une vitesse prodigieuse, leur peut

faire courir quelque risque.

Comme les Gondoliers n'ont point leurs rames attachées, il les racourcissent, & les alongent, suivant qu'ils y sont obligez, par la petitesse des canaux, ou par la multitude des Gondoles qui se trouvent souvent en un mesme endroit. Rien n'est plus charmant, que la douceur de cette voiture ; on y peut boire, & manger tranquillement ; joüer, causer, s'entretenir tout bas, chanter, joüer de toutes sortes d'instrumens, sans aucune incommodité, & sans le moindre danger du monde.

Mais on ne peut voir, sans admiration, voguer si droit, si uniment, & si vîte; esquiver, en un moment, les obstacles, qui se presentent incessamment ; tourner les coins des canaux, avec une justesse & une vîtesse, qui ne se peut exprimer ; arrêter, tout-à-coup, dans le plus vite de leur course ; tourner, & reculer avec une égale facilité ; en un mot, conduire ces machines, comme un cheval par la bride: Ce sont là les effets d'une adresse, qui surprend, d'abord, tous les Etrangers. Les Gondoliers démontent tous les soirs les Gondoles, afin d'enfermer, dans les maisons, tout le corps de la cou-

verture, qu'ils enlévent tout à la fois, & qu'ils appellent *la Caponiere*; & ensuite, toutes les autres pieces, qui n'étant pas attachées, ne seroient point en seureté dehors; & le matin, ils appareillent les Gondoles, avec autant de diligence, que de facilité.

La Caponera.



De la facilité d'avoir commodément à Venise, toutes les choses necessaires à une grande Ville.

OUTRE les avantages que la Ville de Venise a communs, avec toutes les Villes maritimes, elle en tire encore un tout particulier de sa situation, au milieu des Lagunes: car elle est comme au centre, où aboutissent plusieurs rivieres; Le Po, l'Adige, la Brente, la Piave, & quantité de grands Canaux, que la Republique a fait creuser, dans une partie de ses Estats, pour la commodité des voitures, & qui conduisent facilement à Venise, par la Brente, tout ce que produisent les Provinces de la Lombardie les plus éloignées.

Avec les mesmes bateaux, qu'on prend

à Turin, on arrive, jusques à telle maison de Venise, que l'on veut; & sans la facilité qu'on a, pour toutes les autres sortes de voitures, il seroit difficile, que Venise abondât, comme elle fait, de toutes les choses qui sont necessaires à une grande Ville; il y auroit peu de particuliers, qui fussent assés puissans pour y bâtir d'aussi belles maisons, qu'il s'y en fait: Le bois y vient par flottes, on y apporte la pierre, & le marbre, partie sur le bois flotté, & partie sur de gros pontons, qui traversent, mesme, le Golphe Adriatique: De cette sorte, tous les materiaux arrivent avec une admirable facilité, de mille endroits differens, dans tous les quartiers de la Ville, & jusques aux portes des maisons.

La plus grande dépense qu'on fait à Venise, est celle des fondemens; car, outre la grande quantité de pilotis, & les grosses pierres qu'on y employe, les seuls batard'eaux qu'il faut faire, pour mettre le lieu à sec, coûtent des sommes tres-considerables: Un Procurateur de Saint Marc, a voulu donner, depuis peu, huit mille Ducats, qui font environ dix neuf mille livres, pour retenir l'eau, creuser, & élever à fleur-d'eau,

Le Procur, Bon

environ dix toises de fondemens, pour faire la face de son Palais, qui doit estre sur le grand Canal.

Avec la commodité des bateaux, l'on va debitant par la Ville, les fruits, les legumes, le bois, le vin, les denrées, & tous les ustensiles necessaires ; de sorte qu'un pauvre homme, qui peut avoir vaillant une méchante petite barque, avec une rame, trouve à gagner sa vie, en mille manieres differentes; l'on voit les vieillards, les femmes, les enfans, conduire toutes sortes de barques; l'on voit mesmes, jusques aux Moines Mendians, qui vont faire leur quête dans des bateaux, où ils voguent eux-mesmes : Mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est de voir des enfans, qui conduisent, seuls, de grandes barques, où l'on charge plus de marchandises, que vingt charettes n'en sçauroient porter ; ce qui est d'une grande commodité, pour ceux qui changent de maison : car un seul homme emporte, en une seule fois, tous les meubles, sans rien gâter.



Du Commerce de Venise.

LA ſituation donne tant de facilité à Veniſe, pour y exercer un grand Commerce, que depuis la fondation de la Republique, juſques au ſiecle preſent, il n'y a point eu de Ville en Europe, qui en ait eu un plus grand: C'étoient, autrefois, les ſeuls Venitiens, qui faiſoient le Commerce des Mers du Levant, & des Indes Orientales; leurs Vaiſſeaux alloient charger à Alep, & à Alexandrie, les marchandiſes qu'on apportoit en Syrie, & en Egypte, par la Mer rouge, & ils les tranſportoient enſuite dans la pluſpart des Ports de l'Europe, y mettant tel prix qu'ils vouloient.

La hardie entrepriſe de Chriſtophe Colomb, ayant fait découvrir aux Eſpagnols, les nouvelles Indes Occidentales, & ayant fait venir aux Portugais, & aux autres Nations, le courage de paſſer la ligne, & de doubler le Cap de Bonne-eſperance, porta plus de prejudice aux Venitiens, que n'ont fait, ſans doute, les grandes guerres qu'ils ont eües

contre les Turcs ; mais de tous les peuples, qui ont profité de l'avantage de ces nouvelles découvertes, il n'y en a point, qui ayent mieux reüssi, que les Hollandois, lesquels ont sçeu, jusques à present, se rendre presque les Maistres de tout le Commerce du monde.

Il ne reste, presque plus, aux Venitiens, de Commerce considerable, que celuy de Constantinople, & d'Allemagne : c'est pourquoy, comme le debit de leurs riches étofes, & de leurs principales manufactures leur est d'une extréme consequence; ils entretiennent ces Commerces, avec une grande application. Ils distribuënt, outre cela ; leurs miroirs, & leurs crystaux, en Allemagne, en Italie, & en Espagne ; leurs velours, & leurs brocateles, en France, & leurs points de Venise, presque par tout, excepté en France, depuis que l'entrée en a esté interdite, & que les manufactures y ont esté établies, où, neanmoins de quelque beauté que soient les points, qu'on y fait presentement, on ne laisse pas de rechercher toûjours ceux de Venise.

Il seroit difficile, de pouvoir s'imagi-

ner, la grande quantité de brocarts, de damas, & de draps d'or, que les Turcs, & les Armeniens, enlevent incessamment, pour Constantinople, & pour la Perse; aussi pour entretenir cet importante Commerce, entre les Venitiens, & les Sujets du Grand Seigneur, la Republique a de tres-grands égards, pour ceux de cette Nation, qui resident à Venise; elle leur a donné un vieux Palais, sur le grand Canal, où tous les Turcs logent ensemble, & où ils font l'entrepos des Marchandises qu'ils envoyent, & des cuirs, de la cire, & des soyes, qu'ils font venir du Levant, en abondance; & s'il arrive quelque démêlé entre ces Turcs, & des Sujets de la Republique, où ces premiers pretendent avoir esté offensés, ils en vont demander si hautement la satisfaction, & l'obtiennent si promptement, qu'il semble, qu'on n'oseroit la leur refuser.

Il Palazzo dé Turchi

Pour rendre plus facile & plus asseuré ce Commerce, on a trouvé l'invention d'un bâtiment particulier, qui est, proprement, une demy-galeace, qu'on appelle la Galere des marchandises, laquelle porte, à *Spalatro*, en Dalmacie, pour un Ecu la piece, tous les ballots

La Galera delle

Mercantie. des Negotians de Venise, & là, on les charge sur des chameaux, pour les conduire à Constantinople, & en Asie; cette Galere, qui charge sept, ou huit fois l'année, un nombre infiny de ballots, est d'une utilité extraordinaire pour la Republique, & pour les particuliers, qui y sont interessés.

Le Commerce d'Allemagne, est le premier, & le plus ancien, qu'ait eu la Ville de Venise; & comme il n'est guére moins avantageux à l'Estat, que celuy du Levant, on n'a rien oublié, de tout ce qui pouvoit contribuer à l'entretenir: dans cette veuë, la Republique a accordé aux Marchands Allemans, un tres-beau, & tres-ancien Palais, proche le Pont de Rialte, où est le magazin des Allemands; les Negotians de cette Nation, y sont tres commodément logés, à un prix fort mediocre, & joüissent de plusieurs beaux Privileges, qui facilitent beaucoup le Commerce.

Il Fondego d'e Tudeschi.

Ce Palais est peint au dehors, à fresque, par Georgeon, & par Titien; & bien que cette peinture soit beaucoup effacée presentement, il en reste, neanmoins encore de beaux morceaux; mais ce qu'il y a de plus precieux, dans ce Maga-

Magazin est une tapisserie de cuir doré, avec des figures, toutes peintes par Paul Veronese, & c'est asseurément un des plus beaux Ouvrages, que ce Peintre ait jamais faits.

L'on voit incessamment sur la rive de ce Palais, un grand nombre de ballots, qu'on envoye, partie par mer en Styrie, & partie par terre sur des chariots : C'est sur les revenus du Magazin des Allemands, que sont assignez les appointemens que la Republique donne annuellement au Doge, pour l'entretien de sa maison, & pour les frais des repas publics, qu'il est obligé de donner, quatre fois l'année, aux Ambassadeurs, & aux Senateurs, qui assistent aux fonctions solemnelles de ces journées-là, comme je diray en son lieu.

De la Bourse des Marchands, qu'on appelle la banque del Giro.

CETTE Banque est un depôt que les Negotians ont fait de leur argent, entre les mains du Prince, c'est ainsi qu'ils appellent ordinairement la Repu- Il Banco del Giro

blique, qui en demeure garant, & qui paye, outre cela les apointemens des Officiers qui en tiennent les Regiſtres : La ſeureté inviolable de cette Banque eſt d'un admirable avantage pour les Marchands, & d'une ſinguliere commodité pour le commerce ; car ſans débourſer aucune ſomme, il s'y fait à tous momens des payemens, en changeant ſeulement les parties de nom, de ſorte que les ſommes y roulent, & changent de main, ſans ſortir des coffres du Prince, qui joüit de ce fond, ſans en payer aucun intereſt.

Si quelqu'un des Intereſſez a beſoin de ſon fond, ou d'une partie, il y a toûjours dans les coffres de la Banque, du comptant tout preſt pour l'acquiter: Mais comme on eſtime beaucoup plus ces ſortes d'effets que l'argent contant, à cauſe de la commodité qu'il y a de le negocier ſeurement, ſans rien débourſer ; il ſe trouve des perſonnes toûjours prêtes à y acheter des ſommes à intereſt ; quoy que ce fond n'en produiſe aucun, & cela ſe fait, à cauſe que ce fond eſtant fixé à cinq millions de Ducats, tout le monde n'eſt pas receu à y donner ſon argent.

L'on juge ordinairement d s richesses des Marchands, par les sommes qu'ils ont dans la Banque *del Giro*, ainsi appellée, à cause des tours que l'argent fait incessamment; & ceux dont les familles ne sont pas tout-à-fait connuës, n'ont ordinairement de credit, qu'autant qu'on leur voit de fond sur les Registres de la Banque, dont la seureté est si inviolable, & l'administration si fidele, que lors qu'il s'est trouvé quelque dissipation arrivée par la malversation des Officiers publics, le Prince en a fait le remboursement de ses propres deniers.

De la bonté de l'air de Venise.

ON a de la peine à se persuader que l'air soit aussi bon à Venise, qu'il y est en effet; mais l'experience en convainc tous ceux qui y ont sejourné pendant les diverses saisons de l'année, quoy qu'il semble d'abord que la grande humidité du lieu, jointe à l'inconstance du tems, qui passe en un moment d'une extremité à l'autre, en hyver, comme en esté, devroit causer de frequentes in-

dispositions au peuple, qui respire un air de cette nature.

Les broüillards, qui s'élevent ordinairement au commencement de l'hyver, & qui durent souvent plusieurs jours de suite, sont si épais, & si froids, qu'en tout autre pays que Venise, on ne pouroit pas les supporter, sans de fâcheuses incommodités; & en esté, les tempêtes sont si frequentes, & l'extréme chaleur est si souvent, & si subitement interrompuë par des vents froids, des pluyes, & des orages, qu'il y a sujet de s'étonner, que dans une ville, où l'on n'est pas accoûtumé d'avoir trois jours de suite un tems bien égal, on joüisse cependant d'un air incomparablement plus doux, & plus benin, que celuy qu'on respire dans les climats les plus agreables, & les plus temperés.

Troppo teste, troppo feste, troppo tempeste.

Le serein, qui est pernicieux dans presque toute l'Italie, est tout-à-fait inconnu à Venise; les vieilles gens, & les petits enfans y vont également la teste découverte, en hyver, comme en esté & la nuit comme le jour, sans en estre incommodez en aucune maniere; & par un effet de la benignité de l'air, les fluxions, & les rheumes sont plus rares à

Venise, qu'en aucun lieu que je connoisse; l'on ne sçauroit avoir une meilleure preuve de cette verité, que par l'observation que l'on peut faire dans une Eglise, ou dans quelque autre lieu plein de peuple, où, pendant la saison la plus sujete à causer la toux, on n'entendra, presque jamais, tousser personne.

C'est encore à la bonté de l'air, que l'on doit attribuer la couleur du teint des hommes, & des femmes, qui l'ont bien meilleure, & plus vive, qu'à Rome, & que dans la pluspart des autres villes d'Italie: on y a les dents saines, & blanches, & les cheveux y croissent beaucoup, sur tout, aux Nobles Venitiens, qui en ont grand soin, & qui ne portent point de chapeaux, qui les gâtent, asseurément: enfin, c'est une chose étonnante, que quelque chaud qu'il ait fait le jour, ce qui rend d'ordinaire les nuits plus fraîches, & plus dangereuses, dans toute l'Italie, on puisse, à Venise, se mettre en chemise la nuit, se promener ainsi en Gondole découverte, ou sur le bord des canaux, sans en ressentir la moindre incommodité du monde.

La plusspart des personnes, qui se trouvent convaincuës par l'experience, &

qui neanmoins ne se peuvent persuader, que l'air puisse estre naturellement bon, dans une pareille situation, attribuënt la cause de cet avantage singulier, au grand nombre de feux, qui se font dans une Ville aussi serrée, & aussi peuplée que Venise : pour moy je ne nie point, que la quantité de feux ne puisse, en quelque façon, attenuër un air grossier, pour un tems ; mais je suis persuadé, qu'outre que les cheminées ne sont pas beaucoup échaufées à Venise, il n'est pas, d'ailleurs possible, que les feux, qu'on allume dans les maisons, puissent changer la nature de l'air, & le rendre salutaire, en tout tems.

L'on peut croire, avec plus de probabilité, que les continuelles vapeurs salées de la Mer, dont l'air est empreint, l'entretenant dans une qualité toûjours constante, en empêchent, d'autant plus facilement, les diverses alterations, qu'il est moins sujet à estre mélangé des exhalaisons grossieres de la terre, lesquelles tiennent, necessairement, de la nature des souffres impurs, & des sels corrosifs, qui sont dans la plusupart des terres, & qui ont, sans doute, plus de disposition, & plus de force, pour corrompre la bon-

té de l'air, que les influences de la plus maligne des Planetes; de sorte que, bien que la nature du lieu, rende l'air de Venise sujet à de frequentes agitations, il demeure, cependant, le même, sans s'alterer en sa substance.

Cependant, pour dire le vray, le climat de Venise n'est pas beaucoup agreable en hyver; car, comme la Ville de Venise est ouverte de toutes parts, & par consequent, exposée à tous les vents; cette saison y est, asseurément, tres-froide, & tres-fâcheuse; de sorte que je puis asseurer, que s'il y fait beaucoup plus chaud qu'à Paris, il y fait aussi des froids bien plus cuisans; mais, qui ne sont pas de si longue durée: ajoûtez à cela, qu'il n'est pas si facile à Venise, qu'il l'est ailleurs, de se garantir du froid, quand on sort des maisons; car, quelque soin qu'on prenne de fermer les Gondoles, avec des glaces, elles ne le peuvent jamais estre, comme le sont les carosses vitrés.

L'avantage qu'on a à Venise, pendant l'été, récompense pleinement l'incommodité de l'hyver; car, quelque chaleur qu'il fasse, si l'on monte en Gondole, on est asseuré de trouver sur les ca-

naux, en plein-midy, un petit air agreable; mais, c'est particulierement, environ deux heures devant le coucher du Soleil, qu'on commence à respirer une fraîcheur charmante, qui est encore infiniment plus delicieuse, pendant la nuit: aussi est-ce, pour lors, qu'on se promene avec plus de douceur, & de tranquillité, & qu'on rencontre, tres-souvent, sur le grand canal, des voix, des instrumens, & quelquefois, de tres-belles musiques, que les Gentilshommes galands, font conduire dans des Barques, pour aller donner des serenades, aux Dames, & aux Religieuses, qui aiment, extrémement, ces sortes de divertissemens.

On est tellement passionné à Venise, pour ces musiques nocturnes, que dés qu'il en court le moindre bruit, il s'assemble une si grande quantité de Gondoles, que le grand canal est souvent trop petit, pour les contenir toutes: La liberté de la nuit, & la douceur de l'air, font que les hommes, & les femmes, se jettent dans leurs Gondoles, presque, tout deshabillez, sans crainte d'être incommodez; & comme chacun desire de n'être pas connu, l'on demeure au mi-

lieu de ces grands concours, dans un profond silence, & en mesme tems, dans une pleine liberté, joüissant tranquillement du plaisir de la musique, & d'une fraîcheur ravissante.



Du Flux & Reflux de la Mer, & des Lagunes de Venise.

JE finiray cette premiere Partie par une Réflexion que j'ay faite sur le flux & reflux, qui est tres-considerable à Venise, & dans les Lagunes. Ce mouvement qui y fait reglément monter & descendre l'eau deux fois en vingt-quatre heures, & qui la maintient vive & claire dans tous les Canaux, est une des plus grandes commoditez, & un des principaux avantages que Venise trouve dans sa situation, comme c'est aussi une des plus grandes singularitez qu'on y puisse remarquer.

Il y a un double sujet d'étonnement dans le flux & reflux des Lagunes de Venise. Le premier vient de ce que l'on n'a pas encore évidemment penetré la cause generale du flux & reflux de la mer; &

le second, est fondé sur ce que ne paroissant aucun flux & reflux bien sensible dans la Mer Mediterranée, ny même dans le commencement du Golphe Adriatique, il s'en fasse un si grand, & si reglé, dans les Lagunes de Venise.

Je ne m'amuseray pas à rapporter icy les opinions extravagantes que plusieurs Autheurs ont eues touchant la cause generale d'un effet si surprenant; les uns n'ont conté là-dessus que des fables, les autres en ont apporté des raisons si abstraites, & si peu vray-semblables, qu'elles ne meritent aucune consideration. Parmy les Philosophes de ce siecle, Galilée l'a fort ingenieusement attribué au mouvement de la terre, dont il fait voir qu'il est une suite necessaire, par les démonstrations qu'il en a données.

Pour ne me pas arrêter davantage sur une matiere qu'il seroit difficile d'éclaircir entierement, je me contenteray de dire que puisque le flux & reflux de la Mer répond exactement au mouvement de la Lune, qu'il retarde tous les jours, comme cette Planete, de cinquante minutes; que les Marées sont plus hautes dans les nouvelles, & dans les pleines Lunes, que dans les quartiers, & mesme

dans les Equinoxes, que dans les Solstices; on a sujet de croire que le mouvement & le corps de la Lune, sont tout ensemble les veritables causes du flux & reflux, & de toutes les rares circonstances qui l'accompagnent.

Comme l'opinion de Monsieur Descartes satisfait, avec toute la probabilité que l'on peut souhaiter, à toutes les particularitez de cette merveille, qui a tenu les siecles passez dans l'admiration, il y a sujet de croire qu'elle est la meilleure, tant que la raison ny l'experience ne découvriront rien qui puisse contenter les esprits d'une maniere plus naturelle, & plus sensible: C'est pourquoy supposant ainsi la cause generale du flux & reflux, l'on peut, par une induction necessaire, rendre raison de celuy qui paroist dans les Lagunes de Venise.

Il est impossible que la cause qui produit le flux & le reflux de l'Ocean, agisse, comme elle fait, avec tant de force sur la vaste masse des eaux, sans faire aucune impression sur la Mer Mediterranée; mais la raison pour laquelle il n'y en paroist point de bien sensible, est que le mouvement que le flux donne aux eaux de l'Ocean, se fait du Midy au

Septentrion, depuis les Tropiques jusques aux Pôles dans tout ce que la Mer a d'étenduë. Et comme la Mediterranée est située bien en deçà des Tropiques, & qu'elle n'est que comme un long Canal qui s'étend du Levant au Couchant, avec fort peu de largeur, en comparaison de l'Ocean, il n'est pas possible que la cause generale du flux & reflux agisse bien sensiblement sur ses eaux, tant parce que cette Mer est étroite du Midy au Septentrion, que parce qu'elle est située assez loin de la Ligne, & des Tropiques sur lesquels se fait la plus forte impression du flux.

Il arrive delà qu'il n'y a dans la Mediterranée qu'une legere impression du flux, laquelle ne pouvant causer un grand mouvement à ses eaux, y produit seulement des Courans en plusieurs endroits differens; comme on voit vers les Mers de Gennes, au Phare de Messine, & à quelques Isles de l'Archipel: Mais comme la Mer Adriatique est un Golfe de la Mediterranée qui s'étend le plus vers le Septentrion, il doit necessairement arriver que l'impression qu'elle reçoit n'étant point interrompuë, ny arrestée à l'entrée du Golfe, par les Côtes qui l'ar-

restent ailleurs, elle doit insensiblement s'étendre de ce côté-là, & faire couler les eaux le long des Côtes jusques à l'extremité du Golfe, où se trouvant arrêtées, elles doivent aussi s'enfler, & s'élever jusques à une mediocre hauteur.

C'est precisément ce que l'on remarque dans cette Mer; car sur les Côtes de la Calabre & du Royaume de Naples, l'on n'observe qu'un peu de mouvement sans aucune élevation des eaux : Mais l'on commence à s'en appercevoir visiblement vers le milieu du Golfe, & à Ancone; le flux & reflux devenant toûjours plus sensible, à Rimini, à Ravenne, sur le Lido de Venise, & à Aquilée, qui est justement située dans le fond du Golfe Adriatique.

Comme le flux de l'Ocean est d'autant plus grand, que les Côtes sont plus éloignées de l'endroit où il commence, qui est entre les deux Tropiques, & que par consequent les Marées sont beaucoup plus hautes vers les Côtes Septentrionales, que vers les Meridionales: de mesme le flux du Golfe Adriatique, qui n'est qu'une legere impression dans son commencement, devient peu à peu un flux considerable dans le fond de cet-

te Mer, parce que cette sorte de mouvement acquiert toûjours de nouvelles forces dans sa continuation.

Il reste presentement à faire connoître la raison pour laquelle le flux & le reflux sont encore beaucoup plus grands dans les Lagunes & dans les Canaux de Venise, qu'ils ne sont dans le Golfe même. Je la tire de la nature & de la disposition du lieu, dont j'ay fait la description au commencement de cette Partie, en le representant comme des Plaines inondées par les ouvertures que la Mer s'est faite à travers la langue de terre qui luy en défendoit l entrée: Car pour peu que le flux fasse hausser l'eau dans la Mer, il arrive que ces digues naturelles, qui en soûtiennent la charge, luy laissant l'entrée libre dans les Lagunes, par les bouches dont j'ay parlé, elle s'y jette avec tant de poids, que par des raisons encore plus palpables, que celles que j'ay déja alleguées, ce qui n'est qu'un accroissement fort mediocre dans la Mer, doit necessairement devenir un flux tres-considerable dans les Lagunes.

En effet l'eau y court pendant les six heures du flux, & se trouvant retenuë par les bornes de la terre ferme, elle est con-

trainte de monter ordinairement à la hauteur de quatre pieds, dans tous les Canaux de Venise, & de reprendre ensuite son cours vers la Mer; lorsque le reflux commençant à faire baisser l'eau dans le Golfe, luy donne, en mesme tems, la pente necessaire pour y rentrer dans le mesme espace de tems, & par les mesmes endroits que le flux l'avoit poussée dans les Lagunes.

L'on peut dans un tems calme, considerer avec beaucoup de satisfaction, à l'embouchure du Lido, le commencement du flux: L'on voit tout à coup, & de tems en tems, s'élever sur la superficie tranquille de l'eau, de grandes vagues, lesquelles aprés avoir couru quelque tems impetueusement, & avec murmure, vont se perdre dans les Lagunes, assez loin du lieu où elles ont pris naissance: C'est de cette sorte que l'eau montant insensiblement par le flux, toutes les Lagunes deviennent comme une grande Mer, au milieu de laquelle les Isles paroissent des écueils, & des Villes à demy submergées.

Lorsque le reflux a ramené la plus grande partie de l'eau dans la Mer, la moitié des Lagunes demeure découverte, &

l'on voit aux environs de Venise, comme de belles Prairies & de grandes Plaines, à travers lesquelles les Courants ont creusé fortuitement plusieurs Canaux pour l'écoulement des eaux, lesquels servent aussi en tout tems pour le passage des grandes Barques; c'est pourquoy les principaux de ces Canaux sont marquez, comme j'ay dit, par des pieux, afin d'en pouvoir suivre les routes, lorsque tout est couvert, sans s'exposer à demeurer sur la vase.

Ce n'est pas une chose moins singuliere qu'agreable, de voir les Canaux de la Ville, comme autant de Rivieres, qui changent de cours opposé toutes les six heures; cela se remarque particulierement dans les plus grands Canaux, & sur tout dans ceux qui sont longs & droits, & dont une extremité regarde du costé de la Mer, parce qu'ils reçoivent l'eau directement, sans que par aucune circulation, elle perde quelque chose du mouvement que le flux & le reflux luy donnent.

L'on observe à Venise, qu'aprés le Solstice d'Hyver, & sur tout au mois de Février, les Canaux s'épuisent si fort, qu'on est plusieurs heures entre le flux &

le reflux, ſans pouvoir aller en Gondole, excepté dans le grand Canal, parce que le grand cours qu'il a dans le flux, comme dans le reflux, entretient toûjours ſa profondeur, ſans qu'il ſoit neceſſaire de le vuider, comme on fait ſouvent les autres Canaux de Veniſe, avec une dépenſe extraordinaire.

Lorſque le Syroc ſouffle, qui eſt le vent de Sud-eſt, le flux monte quelquefois ſi haut, que l'eau couvre tous les Quays de la Ville; à cauſe que l'air de ce vent répondant juſtement à la ſituation du Golfe, augmente ſi fort le mouvement du flux, que la Mer a une fois inondé les ruës, & les Places, & rempli d'eau ſalée tous les Puys de Veniſe.

Fin de la premiere Partie.





LA VILLE ET LA REPVBLIQVE DE VENISE.



SECONDE PARTIE.

De l'Origine de la Republique de Venise, & de la forme de son Gouvernement.

De l'Origine de Venise.



'On parle si diversement de la maniere dont les Isles des Lagunes ont esté peuplées, & de la qualité des premiers Habitans qui y ont establi leurs demeures; que les uns les font venir de la Ville de Vannes en Bretagne, à cause qu'ils sont appellez *Veneti* dans les Commentaires de Cesar, & les autres veulent que ce n'ayent esté que des Pescheurs: comme si les meilleures Provinces de l'Italie,

telles que sont celles de l'Estat de Venise, avoient pû manquer d'Habitans, & que d'ailleurs la situation avantageuse de ces Isles n'y eût pas attiré des personnes puissantes, aussi bien que de pauvres fugitifs, dans le tems des malheurs, qui firent peupler toute cette contrée. Pour moy sans m'arrêter à vouloir prouver icy mon sentiment, je me contenteray de suivre l'opinion la plus probable, & qui fait le mieux connoistre quels furent les vrays commencemens de la Ville & de la Republique de Venise.

Depuis que l'Empereur Constantin le Grand eût transporté le Siege de l'Empire à Constantinople, l'Italie se vit affligée d'une longue suite de malheurs, que luy causerent les frequentes invasions des Barbares. En l'année 407. les Goths, sous leur Roy Radagaise, ayant inondé l'Italie, la mirent toute à feu, & à sang. Les Peuples voisins des Lagunes, ne trouverent point d'asyle plus assuré, que celuy des Isles Maritimes, dans la plusspart desquelles il n'y avoit encore que quelques Cabanes de Pescheurs. Mais aprés que l'Armée, commandée par les deux Generaux de l'Empereur Honorius, eût défait celle de Radagaise, ces

Peuples fugitifs retournerent en terre ferme, n'ayant point fait d'établissement considerable, dans le peu de temps qu'ils sejournerent dans les Isles des Lagunes.

En l'année 413. l'incursion des Visigoths sous Alaric, & les horribles ravages qu'ils faisoient par toute l'Italie, firent chercher à ces Peuples le mesme asyle qui leur avoit esté si favorable six ans auparavant ; de sorte que les Isles des Lagunes furent une seconde Arche qui les sauva du Deluge des Barbares. Cependant, comme Alaric demeura plus longtems Maistre de l'Italie, que n'avoit fait Radagaise; ces Peuples commencerent à bâtir des Maisons de bois & de roseaux, pour s'y loger avec quelque sorte de commodité.

Les Padoüans qui estoient les Maistres des Isles des Lagunes, & qui avoient un Port à celle de Rialte, où aboutissoit leur Riviere, délibererent d'en faire un lieu considerable, tant pour leur servir d'asyle, que pour mieux assurer leur Commerce de Mer, & pour cet effet en l'année 421. le Senat de Padouë y envoya trois Consuls & fit proclamer Rialte place de Refuge ; ce qui fit qu'en peu de tems elle fut peuplée, tant par

ceux qui estoient répandus dans les autres Isles, que par un grand nombre de personnes de toute sorte de qualité qui y allerent de terre ferme.

La troisiéme inondation des Barbares sous Attila Roy des Huns, apporta à l'Italie la derniere désolation. Ce fleau de Dieu, aprés avoir ravagé l'Allemagne, l'Italie & la France, se jetta dans l'Italie pour la seconde fois en l'année 453. & joignit à la destruction de Pavie, de Milan, de Padouë, & de plusieurs autres grandes Villes, celle de la fameuse Aquilée, qui aprés un Siege de trois ans, succomba enfin sous les efforts de ce cruel Ennemy.

Les miserables restes de toutes ces Villes, acheverent de peupler de toutes sortes de personnes, non seulement l'Isle de Rialte, mais encore toutes celles des Lagunes, & du bord de la Mer, & particulierement le Lido de Malamoque; & comme il ne restoit plus à ces Peuples aucune esperance de retourner en leurs Maisons, ils penserent à s'en construire de plus assurées, & firent apporter les pierres & le marbre des Palais démolis en terre ferme, pour en édifier d'autres dans les Isles; de sorte qu'en l'espace

d'environ cinquante années, les personnes de qualité, & les artisans, se logerent tous commodément.

Cependant, Padouë s'étant rétablie, & le Senat de cette Ville, voyant que Rialte s'étoit rendu considerable, par la multitude de ses habitans, y envoya des Tribuns, pour gouverner ce peuple, avec plus de dignité: Mais l'on voit dans quelques Histoires de ces commencemens, que les personnes, qui estoient les plus puissantes, & les plus riches, dans chacune de ces Isles, furent, dans la suite, reconnus pour les Protecteurs du peuple, à cause du besoin qu'il avoit de leur assistance; & que de cette sorte, chaque Isle eut des Tribuns particuliers, lesquels augmentant leur authorité, peu-à-peu, par la force, plûtost, que par la soûmission volontaire de ces peuples, qui estoient fort mutins, devinrent, enfin, de petits Souverains.

L'on voit encore, proche de Rialte, les restes d'un vieux Palais, de la famille des Badoüaires, laquelle subsiste encore à Venise, & qui depuis ces commencemens, jusques à l'election du premier Doge, c'est-à-dire, pendant, prés de trois cens ans, donna des Tribuns

successifs à Rialte.

En l'année 709. les Tribuns des douze principales Isles des Lagunes, jugeant qu'il estoit necessaire de donner une meilleure forme au gouvernement des Isles, qui s'étoient extraordinairement peuplées, se resolurent de composer une Republique, & d'élire quelqu'un d'entr'eux, pour en estre le chef; mais comme ils reconnoissoient, qu'ils ne pouvoient en user de la sorte, contre le droit que la Ville de Padouë avoit dans ces lieux, où ils estoient allez chercher leur seureté, ils deputerent à l'Empereur Leon, qui estoit Souverain de tout le pays, & au Pape Jean cinquiéme, pour obtenir la permission d'élire leur Prince, auquel ils donnerent le nom de Duc, ou de Doge.

Cette circonstance est marquée, dans leurs propres Historiens, où, l'on dit, qu'aprés que cette demande eût esté accordée, aux Tribuns, ils s'assemblerent dans Eraclée, Ville des Lagunes, dont il ne reste, aujourd'huy, que quelques ruïnes, proche l'embouchure de la Piave, & qu'ils y éleurent Paul-Luce Anafeste, pour leur premier Doge, en l'année 709. qui fut, 288. ans aprés que Rialte

eût esté proclamé, par les Padoüans, Ville de refuge. Mais quoy qu'il semble qu'on ne doive conter le commencement de la Republique de Venise, que du jour de cette élection, les Venitiens toutefois le content du jour de la Proclamation qui fut faite à Rialte en 421. le 25. Mars, comme nous avons déja dit, & tous les ans ils en solemnisent la Naissance à pareil jour, pretendant que leur Republique a trois avantages singuliers au dessus de tous les autres Estats, qui sont, d'estre née libre, Chrestienne, & en mesme tems que le Royaume de France.

Jusques-icy il n'est parlé en aucune façon de Venise, puisqu'il n'y avoit point encore de Ville de ce nom; Eraclée fut le premier Siege de la Republique, jusques à la mort du troisiéme Doge, que le Peuple massacra à cause de sa cruauté, ne voulant plus avoir de Prince dont le pouvoir absolu dégeneroit facilement en tyrannie; ce qui causa un interregne de cinq années, pendant lesquelles la Republique fut gouvernée par des Maîtres des Chevaliers, electifs & annuels.

Le Peuple se lassant ensuite de cette sorte de Gouvernement, desira derechef d'avoir un Doge, lequel fut éleu au Lido

du

du vieux Malamoque, qui estoit une demy lieuë plus avant en Mer, que n'est le Malamoque d'aujourd'huy, & qui a esté submergé sans qu'il en reste aucun vestige. Les Doges residerent à Malamoque jusques à Obelerio, onziéme Prince de cette Republique, lequel se voyant contraint d'abandonner la dignité Ducale, se retira vers Pepin, establi Roy de Lombardie par l'Empereur Charle-Magne son pere, aprés qu'il eût détruit le Royaume des Lombards.

On lit dans les Annales de Venise, que Pepin qui estoit Souverain de toutes ces Provinces, & à qui la Republique de Venise payoit un tribut annuel en cette qualité, voulut pour lors visiter les Isles Maritimes qui estoient du ressort de son Domaine, & que le Doge, qui avoit esté éleu à la place d'Obelerio, luy en refusa l'entrée, à cause des soubçons qu'il avoit que le Roy, induit par les conseils d'Obelerio, n'eust dessein d'inquieter la Republique; mais Pepin indigné de ce refus, arma contre ces Peuples, rüina Eraclée, & alla d'un autre costé attaquer Malamoque, qui estoit alors l'Isle capitale; mais l'ayant trouvé abandonnée par le Doge, & par tous les Habitans, qui

s'estoient sauvez à Rialte, il resolut de les y aller attaquer par Mer.

Les mesmes Annales de Venise ajoûtent que Pepin ayant mis ses Troupes sur des Radeaux, pour les faire passer pendant la nuit à Rialte, il se leva une si furieuse tempeste, qu'elle rompit les Radeaux, & submergea la plus grande partie de ses Soldats, & que ce mauvais succez changea le courage & la resolution du Roy; de sorte qu'il fit dessein de laisser ces Peuples en paix; mais qu'ayant souhaitté de voir Rialte, il y fut receu avec tant de démonstrations de joye, & tant de marques d'honneur, que par un sentiment d'affection pour ces Peuples, il jetta son Sceptre dans la Mer, avec cette imprecation; *Ainsi perissent tous ceux qui entreprendront de nuire à la Republique.*

Cependant la suite des mesmes Annales, & le témoignage de plusieurs Autheurs dignes de foy, font clairement connoistre que Pepin fut receu à Rialte en Vainqueur genereux, plûtost qu'en Prince qui auroit eu la Fortune contraire, & que la Republique ne luy auroit pas accordé aprés la perte de son Armée, ce qu'elle luy avoit hautement refusé, lorsqu'il estoit en estat de l'ob-

tenir par force: en effet, le Roy exerça touts les actes de Souveraineté, & laissa des marques de sa liberalité, au Doge, & au public; remettant à la Republique, le tribut qu'elle luy payoit annuellement, & luy donnant cinq milles d'étenduë, en terre-ferme, le long des bords des Lagunes, avec une pleine liberté de trafiquer, par mer, & par terre.

L'on ajoûte encore, que Pepin voyant que le Doge ne portoit sur luy, aucune marque exterieure de sa dignité, détacha la manche d'une veste, & la mit sur la teste du Doge, en forme de Bonnet; & c'est de-là, que la corne Ducale, tire son origine; ainsi nommée, à cause de la pointe, que cette manche faisoit sur la teste: c'est alors, que Venise prit naissance; puisque Pepin voulut, que l'Isle de Rialte, jointe aux Isles voisines, portast le nom de Venise, qui estoit, alors, celuy de toute la Province voisine des Lagunes, & que ce lieu fût, à l'avenir, la residence des Doges, & le siege de la Republique. Venetia

Voilà, quels ont esté les commencemens & les premiers progrés de la Republique de Venise, laquelle avouë, qu'elle doit son principal éta-

bliſſement, & ſa premiere grandeur, à la magnanimité d'un Roy François.

Des diverſes formes de gouvernement qu'il y a eu dans la Republique.

L'On voit, par ce que je viens de dire, à combien de differens changemens, le gouvernement de cette Republique naiſſante a eſté ſujet: car, ſi l'on conte ſon commencement, de l'année 421. c'étoient des Conſuls de Padouë, qui gouvernoient cet Eſtat, dans ſa naiſſance: La domination des Tribuns dura, enſuite, prés de 300. ans; & les Doges regnerent, apres cela, avec un pouvoir abſolu, pendant une longue ſuite de ſiecles: Mais avant que le gouvernement parvînt au point de la perfection politique, où il eſt preſentement, il arriva, ſous les Doges, pluſieurs autres changemens conſiderables, comme je diray dans la ſuite.

Depuis la premiere election, qui fut faite à Eraclée, de Paul-Luce Anafeſte, en 709. juſques à celle de Sebaſtien Ziani, en 1172. les Doges regnerent, avec

une authorité absoluë, le peuple elisoit par acclamation, celuy qu'il trouvoit le plus digne d'estre élevé à la dignité Dogale; mais le Doge agissoit en Monarque, il estoit le Maistre de son Conseil, il ne rendoit conte à personne, de son administration; en un mot, il avoit un pouvoir Despotique pendant la paix, & pendant la guerre: L'Histoire de Venise nous fournit mesme des exemples de plusieurs Doges, qui firent elire leurs Freres, ou leurs Enfans, pour leurs Collegues, & pour leurs Successeurs.

Mais comme l'authorité Souveraine du Prince, avoit souvent exposé l'Etat à de fâcheux accidens, & que l'election tumultuaire, qui se faisoit par le peuple, avoit eu plusieurs fois des suites tres-dangereuses; les notables Citoyens s'étant assemblez, aprés la mort du Prince Vital Micheli, pour trouver le moyen d'obvier aux desordres, avant que de faire l'election d'un nouveau Doge, choisirent onze personnes de probité, qui s'étant retirées dans l'Eglise de S. Marc, eleurent Sebastien Ziani; cependant, pour ôter, à l'avenir au peuple, le droit qu'il avoit de faire le Doge, & pour moderer, en mesme tems, l'authorité de

leur Prince, ils établirent un Conseil, qui en estoit entierement independant, & duquel on tiroit par election, les Electeurs du Doge.

Comme un changement aussi grand que celuy cy, qui établissoit une forme de gouvernement toute nouvelle, auroit, sans doute, causé quelque revolution dans l'Etat; on contenta d'abord, le peuple, par le droit qu'on luy donna, en échange, de créer douze Tribuns, qui pourroient s'oppôser aux Ordonnances du Prince, lesquelles n'auroient aucune vigueur, si elles n'en étoient approuvées; voulant imiter en cela l'ancien gouvernement de Rome: Ces Tribuns, qui étoient deux, dans chacun des six quartiers de la Ville, eurent encore le droit d'elire, tous les ans, le jour de Saint Michel, quarante personnes par quartier, telles qu'il leur plairoit, pour composer le grand Conseil, qu'on venoit d'établir; de sorte qu'il étoit de deux cens quarante Citoyens, choisis indifferemment, & sans distinction, dans tous les differens Estats, de la Noblesse, des Bourgeois, & des Artisans; & comme ce Conseil se renouvelloit tous les ans, chacun y entroit à son tour, ou du

moins avoit droit d'y pretendre.

L'ordre de ce gouvernement dura cent dix-sept ans, c'est à dire, jusques à 1289. que le Doge Pierre Gradenigue, entreprit de changer entierement la face de la Republique, & d'établir une veritable Aristocratie, en fixant à perpetuité le grand Conseil, à un nombre de Citoyens, & à leurs descendans, lesquels prenans seuls, à l'avenir, connoissance des affaires d'Estat, en auroient la Souveraine administration, à l'exclusion de toutes les autres Familles.

Soitque ce Doge, en voulant abolir le gouvernement Democratique, n'eût pour but que l'avantage de sa Patrie, ou qu'il fût porté par le desir de se venger des Familles, qui avoient traversé son election, il poussa son entreprise à bout, & fit passer un Decret à la Quarantie criminelle, qui portoit, que tous ceux qui avoient composé le grand Conseil, des quatre années precedentes, seroient ballotez dans cette Chambre, & que ceux qui auroient 12. balles favorables, composeroient, eux, & leurs descendans, le grand Conseil, à perpetuité; & il fit enregistrer ce Decret, en prenant son tems, à propos, pour en exclure

C'est une chambre Souveraine de 40. iuges.

ceux, qui estoient mal-intentionnez pour luy.

Cette entreprise fut injuste, à l'égard de plusieurs Familles considerables: mais la Republique luy doit l'établissement du plus parfait gouvernement, qu'elle ait jamais eu, & qui a heureusement continué jusques à present : On peut bien s'imaginer, cependant, qu'un pareil changement ne se fit point, sans exciter de grands troubles dans la Republique : mais on les calma, bien-tost, en châtiant les plus foibles, & en appaisant les plus puissans, par des privileges, qui les tiroient du nombre des exclus.

Plusieurs Familles Nobles, qui ne prevoyoient pas alors l'extrême consequence de cette exclusion, indignées d'ailleurs, de s'en voir preferer d'autres, qui leur estoient si inferieures, ne témoignerent pas de s'en mettre beaucoup en peine; ne pensant, peut-estre pas, que par cette fixation, qui s'appela *Il serrar del Consiglio*, les Familles qui en estoient, montassent à une si grande élevation, qu'elles devinssent les Maîtresses, & que les excluës restassent sujettes; que celles-là gouverneroient absolu-

ment l'Estat à l'avenir, & que celles-cy n'auroient, pour leur partage, qu'une obeïssance aveugle.

Mais Bayamonte Tiepolo, chef d'une des premieres, & des plus anciennes Maisons de la Republique, joint aux Quirini, & à quelques autres Familles Illustres, animées par la haine qu'elles avoient contre le Doge Gradenigue, & pour toutes les nouveautés, qu'il introduisoit dans l'Estat, entreprit d'en faire une sanglante vengeance, par le massacre du Doge, & de tous ses Partisans; mais ce Chef, avec une partie des Conjurés, perit, dans cette entreprise, qui ne servit que d'occasion, à de nouveaux Reglemens, qui ont maintenu, & qui maintiendront, à l'avenir, la Republique, dans l'union, & dans la vigueur, où elle est encore aujourd'huy.

Establissement du Conseil des Dix.

Avant que d'entrer dans le détail du gouvernement de la Republique, je crois qu'il est à propos de parler de ceux qui en sont les Maîtres; c'est-à-dire, des Gentilshommes Venitiens, & ensuite, des Citadins de Venise, & de la Noblesse de Terre-ferme; parce que par une subordination necessaire, il ont tous quelque relation au gouvernement de l'Etat.



De l'ancienneté de la Noblesse Venitienne.

LEs Gentilshommes Venitiens pretendent d'être d'une plus ancienne origine, que tout ce qu'il y a de Noblesse dans l'Europe; quelques uns mesme de ces Nobles, qui ne sont jamais sortis de leurs Lagunes, s'imaginent, qu'entre un Prince Souverain, & un Noble Venitien, il n'y a point de difference : Mais laissant là ces sortes d'entêtemens, je dois dire, avant que d'entrer dans le détail de la Noblesse Venitienne, qu'il est vray, suivant le sentiment des personnes les mieux versées dans la connoissance des Genealogies, qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, aux Familles particulieres, de produire des titres authentiques de Noblesse, au dessus de six cens ans, & de prouver distinctement une plus haute filiation.

Que cette difficulté vienne du peu de soin de ceux qui nous ont precedé, dans les siecles passés; ou que les grandes revolutions, ausquelles les Estats sont su-

jets, confondant l'ordre des choses, en ayent été la cause; ou qu'enfin, les noms, qui n'étoient point fixez dans les Familles, au dessus de ce tems là, empêchent de penetrer l'obscurité, que cela a apporté, dans cette partie de l'Histoire; je maintiens, qu'aucune de ces causes, n'ayant jamais eu lieu, à l'égard des anciennes Familles de Venise; il s'en trouve, qui ont des preuves indubitables d'une ancienneté, qui non seulement égale; mais encore, qui va au de-là du tems de la premiere fondation de la Republique.

Pour tomber d'accord de cette verité, il faut remarquer que les Faliers, les Candians, & les autres Nobles Padüans, qui furent envoyez par leur Senat, pour estre les premiers Consuls de Rialte; & que les Tribuns, qui gouvernerent, ensuite, les Isles pendant trois siecles, estoient des personnes de qualité, puissantes en biens, & en credit, comme estoient alors, les Badoüaires, à Rialte; & que si les Familles de ces noms, qui subsistent encore aujourd'huy dans Venise, sont effectivement les mesmes, qui estoient dans ces commencemens; on peut soûtenir, que l'ancienneté de cette Noblesse, va bien

au de-là des bornes, que les Genealogistes prescrivent.

Les preuves qu'on peut apporter, pour faire voir la continuation de ces Familles, sans aucune interruption, paroissent d'autant plus fortes, qu'elles ne sont point établies sur des titres sujets à aucune falsification : Elles se tirent de la partie de l'Histoire de Venise, qu'on peut, d'autant moins, soubçonner de fausseté, touchant l'ancienneté de cette Noblesse, que l'Historien n'a pas intention de la prouver.

La premiere de ces preuves, est fondée, sur ce que, n'estant jamais arrivé à Venise de ces revolutions, qui par les guerres, les sieges, & les incendies abolissent la memoire des choses, ou du moins, en troublent entierement l'ordre, & en confondent la connoissance, il a esté impossible qu'il s'y soit fait de ces sortes d'usurpations, ou de ces suppositions, qui dans les autres Pays, ayant, imperceptiblement, interrompu la suite des Familles, empêchent encore aujourd'huy, d'en distinguer la veritable origine.

La seconde, & la plus forte de toutes les preuves qu'on pourroit alleguer,

se tire de la mesme Histoire, où l'on voit que les noms ont toûjours esté constamment fixez, dans les Familles des Nobles Venitiens, lesquels n'ont jamais pris les noms des terres, ny des dignités qu'ils avoient, comme ils se pratiquoit en France : L'on voit, mesme encore aujourd'huy, que ce mesme usage s'observe inviolablement à Venise, & qu'il fait une des Loix fondamentales de l'Estat : Que les noms propres ayent esté fixez, de tout tems, on en peut donner des exemples, qui ne reçoivent aucune contradiction.

La Famille des Badoüaires, aprés avoir donné, comme j'ay dit, pendant environ trois cens ans, des Tribuns à l'Isle de Rialte, le dernier de ces Tribuns, fut un des douze Electeurs du premier Doge; & le premier Doge éleu à Venise, fut un de cette mesme Famille, laquelle donna ensuite, de Pere en Fils, six, ou sept Doges de mesme nom, à la Republique ; de sorte que peu s'en fallut, quelle ne perpetuast cette dignité, dans ses descendans.

L'on voit depuis plus de huit cens ans, plusieurs autres longues Filiations dans l'Histoire de Venise, où les Fils ne

ſe ſont jamais autrement appellez, que du nom de leur Pere.

Je pourrois alleguer, pour derniere preuve, qui n'a pas peu de poids, pour faire connoiſtre la verité de cette propoſition, que ces anciennes Maiſons, ayant toûjours eſté renfermées à Veniſe, elles y ont auſſi toûjours eſté reconnuës telles, qu'elles le ſont encore aujourd'huy, ſans que l'abaiſſement, où quelques-unes ſe trouvent reduites, leur ait pû faire perdre la conſideration, que cette ancienneté, leur donne : Et que les autres Familles Illuſtres, dont la gloire n'a pas moins eſté intereſſée à empêcher l'uſurpation d'une fauſſe Nobleſſe, qu'à voire éteindre celles, qui ont eu le privilege de l'ancienneté, leur ont toûjours cedé, & leur cedent encore cet honneur.



De la Noblesse Venitienne, de la premiere Classe.

LA premiere Classe de la Noblesse Venitienne, comprend les Familles des douze Tribuns, qui furent les Electeurs du premier Doge de la Republique, lesquelles, par une espece de miracle, se sont toutes conservées jusques à present, pendant que plusieurs grandes Maisons, se sont entierement éteintes : Ces douze Maisons, qu'on appelle Electorales, sont les Contarini, les Morosini, les Badoüari, les Tiepoli, les Micheli, les Sanudi, les Gradenighi, les Memmi, les Falieri, les Dandoli, les Polani, les Barozzi.

Cette ancienneté ne donne, cependant, aucune autre prerogative à cette Noblesse, qu'une consideration generale, qui la fait preferer aux autres, pour les employs, & pour les alliances, lorsque le merite se trouve joint à la naissance ; & c'est particulierement par ce dernier moyen, que plusieurs de ces Familles se sont relevées, dans ces derniers

tems ; car les nouveaux Nobles, faits par argent, n'ont pû trouver de voye plus courte, ny plus honnête pour s'établir, & pour s'accrediter dans la Republique, qu'en achetant encore, pour ainsi dire, l'alliance de l'ancienne Noblesse.

Celles de ces douze Maisons, qui se sont maintenuës avec le plus d'éclat, par leurs grands biens, & par leurs alliances, sont les Contarini, & les Morosini ; la commune opinion est, que les premiers estoient Comtes du Rhin, avant qu'ils s'allassent établir à Venise, il y a plus de douze cens ans ; mais ils n'ont pour preuve de cette origine, que la pretenduë etymologie *de leur nom*. Cette Maison s'est si multipliée, qu'elle a plus de cinquante branches, & il n'y en a point dans la Republique, qui fasse un plus grand nombre de testes, dans le grand Conseil, & dont par consequent, les brigues soient plus puissantes.

Conte d'li Rheno.

Celle des Morosini, est aussi des plus nombreuses, & des plus considerables, par les mesmes raisons ; & aprés ces deux Familles viennent, les Badoüari, les Tiepoli, les Micheli, les Gradenighi, & les Sanudi, lesquelles tiennent

encore un grand rang dans l'Estat; les Memmi, les Falieri, les Dandoli, n'ont ny grands biens, ni grande faction; les Polani, & les Barozzi vivent dans l'obscurité, plûtost faute d'avoir des sujets de merite, que pour manquer de biens, qu'elles auroient pû trouver dans les puissantes Maisons de la nouvelle Noblesse, si elles avoient esté en estat de se relever, par ces alliances.

Aprés ces douze Maisons Electorales, il y en a quatre, qui ne leur cedent pas de beaucoup en ancienneté, car elles sont fondées en titres authentiques, ayant signé en l'année 800. au Contrat de fondation de l'Abbaye de S. Georges Majeur, avec les douze Maisons precedentes; & c'est pour cela, qu'on appelle les premiers, les douze Apostres, & celles-là, les quatre Evangelistes, qui sont les Iustiniani, les Cornari, les Bragadini, & les Bembi.

Les Cornari, & les Justiniani se sont maintenuës dans un plus grand lustre, que les autres; la premiere a eu des alliances avec des Testes couronnées, & c'est par une Fille de cette Maison, mariée au dernier Roy de Cypre, que la Republique, a possedé ce Royaume,

jusques à la conqueste qui en fut faite, par Mustafa Bassa, General de l'Empereur des Turcs Zelim: Les Justiniani passent à Venise, pour estre du Sang des Empereurs de Constantinople, dont ils ont retenu l'Aigle éployé pour leurs Armes: Les Annales de Venise, font mention d'une circonstance tres avantageuse à cette Maison.

Lorsque la Republique, indignée du procedé de l'Empereur Emmanuël, qui maltraitoit les Negotians Venitiens, dans le Levant, alla porter la guerre à Constantinople, sous le Doge Vidal Micheli, en l'année environ 1156. tous ceux de la Famille des Justiniani s'embarquerent sur cette Flotte de cent Navires, que la Republique mit en Mer, en cent jours, pour aller se vanger du tort, qu'ils pretendoient que les Grecs leur avoient fait, en les privant de leurs biens, & du droit qu'ils avoient à la succession de l'Empire.

Cette Armée, aprés la conqueste du Royaume de Negrepont, perit presque toute de miseres, & de maladies, devant Constantinople, sur tout, à cause des eaux, que l'Empereur Emmanuël trouva moyen de faire empoisonner: Tous

les Justiniani estant morts dans cette entreprise, le Doge Micheli voulut rétablir à son retour, une si noble Famille, & obtint, pour cet effet, une permission du Pape, pour faire sortir du Cloître, Frere Nicolas Justiniani Moine Benedictin, auquel il donna sa Fille en Mariage, duquel sont issus tous ceux de cette Maison, qui tiennent encore aujourd'huy un rang considerable dans la Republique; & ce bon Religieux, aprés avoir mis plusieurs enfans au monde, retourna dans son Cloître, pour y vivre comme auparavant.

L'on conte aussi dans la premiere Classe de la Noblesse, huit autres Maisons, lesquelles, avec les quatre dont je viens de parler, en font douze, dont l'ancienneté va presque de pair, avec les douze premieres, à cause que long-tems devant le *Serrar del Consiglio*, elles estoient tres-considerables, & particulierement, les Quirini, les Delfini, les Soranci, les Zorzi, & les Marcelli, lesquelles se font encore distinguer dans la Republique; mais les autres sont décheuës de leur premier éclat, par l'extréme pauvreté, où elles ont esté reduites.

Aprés que le General Tiepolo eut en-

tierement détruit la ville d'Acre en Syrie, pour s'étre plusieurs fois revoltée contre la Republique, qui l'avoit conquise; quelques Illustres Maisons de cette Ville se retirerent à Venise, & comme elles tenoient quelque rang, avant la fixation du grand Conseil, où elles furent comprises, elles sont aussi receuës parmy la Noblesse d'ancienne origine.

De la Noblesse Venitienne, de la seconde Classe.

COMME le *Serrar del Consiglio*, que fit le Doge Gradenigo, en perpetuant le gouvernement de la Republique, dans les seules Familles qui l'ont composé depuis, annoblit en mesme-tems, toutes celles qui y furent comprises; la seconde Classe de la Noblesse Venitienne, se trouve composée de ces Nobles, qui n'ont point de titre plus ancien, que cette fixation du grand Conseil, & d'estre écrites, dés ce tems-là, dans le Livre d'Or, qui est le Catalogue, qu'on commença de faire pour lors, de toutes les Familles de la Noblesse Veni-

tienne; & comme il y a environ 400. ans, que cet établissement se fit, cette Noblesse est presentement fort estimée; sur tout, depuis que les necessités de l'Etat en ont fait recevoir de nouvelle; dans deux occasions differentes.

Du grand nombre de Familles, qui furent unies au Corps de la Noblesse, dans ce changement; il y en a plus de quatre-vingts qui subsistent encore aujourd'huy, dont les plus considerables sont les Mocenighi; Maison riche, nombreuse, & illustre par les Grands-Hommes qu'elle a donnés à l'Estat; les Capeli, les Foscarini, les Foscari, les Grimani, les Gritti, les Goussoni, les Loredani, les Donati, les Malipierri, les Nani, les Pesari, les Pisani, les Priuli, les Ruzzini, les Sagredi, les Valieri, les Venieri, les Basadonna, & quelques autres, lesquelles ont la pluspart donné des Doges à la Republique, & se trouvent encore puissantes en credit, par le nombre de testes qu'elles ont dans le grand Conseil.

L'on met au rang de cette Noblesse du second ordre, trente Familles, qui furent aggregées à la Noblesse Venitienne, quatre-vingts-onze ans aprés le *Serrar*

del Consiglio, c'est-à-dire, en 1380. que fut terminée la guerre des Genois, pendant laquelle ces trente Maisons de Citadins, & de Bourgeois de toutes sortes de professions, avoient secouru la Republique, par des sommes si considerables, que le Senat les jugea dignes d'une si grande recompense.

De ces trente Familles, il y en a presentement onze d'éteintes, & de celles qui restent, il n'y que les Trevisani, les Vendramini, les Renieri, les Justi, & les Pasqualighi, qui se fassent distinguer parmy ce grand Corps de Noblesse.

De la Noblesse Venitienne, de la troisiéme Classe.

L'On comprend dans cette Classe environ quatre-vingts Familles qui ont acheté la Noblesse Venitienne, moyennant cent mille Ducats, dans le besoin d'argent, où la Republique s'est trouvée reduite, par la derniere guerre de Candie; dans cette occasion, le Senat n'a fait aucune distinction entre les personnes, qui se sont presentées, c'est-

à dire, que depuis le Gentilhomme de Terre-ferme jusqu'à l'Artisan, tous ceux qui ont eu de l'argent content ont esté receus; quoy que les requestes qu'on presentoit au Pregadi, pour ce sujet, deussent avoir des pretextes, & des fondemens specieux.

Il y a une partie de ces Familles de nouveaux Nobles, qui se sont maintenuës, & les autres sont demeurées incommodées, & presque accablées de l'effort qu'elles ont fait pour s'élever à cette grandeur: Voicy quelques unes de celles qui sont aujourd'huy les plus considerables, en biens & en alliances.

Les Labbia, Gentilshommes Florentins, exerçoient la Marchandise à Venise, sans déroger à leur qualité, suivant les privileges de la Noblesse de Florence: Ils se disent originaires d'Avignon, leurs biens sont immenses, ils ont fait bâtir un tres beau Palais à Venise, & ils sont alliez aux plus puissantes Maisons de la Republique.

Les Videmans, sont originaires d'Allemagne, leur Pere estoit si riche, qu'il acheta la Noblesse Venitienne; fit son Frere Cardinal, & acquit plusieurs bel-

les Terres dans l'Estat de la Republique, & plusieurs Comtés, & Seigneuries, dans les Provinces Hereditaires de l'Empereur : La commune opinion est, que cet Homme, s'étant interessé dans les Mines de Vif-argent, y gagna tout son bien; mais ceux qui ont recherché, plus haut, l'origine de ces grandes richesses, disent, que celuy-cy les avoit heritées de son Pere, lequel estant Amballeur dans le Magasin des Allemands à Venise, & s'en estant trouvé le Concierge, du tems de la peste, qui emporta les plus riches Marchands de cette Nation, profita de tout leur bien, & se fit riche en peu de tems.

Les Ottoboni, Famille d'un grand Chancelier de la Republique, sont considerez, à cause du Cardinal de ce nom, Frere de celuy qui acheta la Noblesse.

Les Zanobis Marchands de Verone, originaires d'Avignon, sont estimez riches de plus de cent mille Ducats de rente.

Les Fini, ont de tres-grands biens, & celuy qui acheta la Noblesse, se fit aussi Procurateur de S. Marc, par argent; c'étoit un Advocat si habile, que dans les deliberations, il attiroit toûjours

jours

jours le Senat à ses sentimens ; & s'il eût vêcu, il estoit en passe de se faire élire Doge ; ce qui eût esté un prodige inoüy.

La Famille des Manins, Gentils-hommes du Frioul, a cela de commun avec celle des Fini, que le Chef encore vivant, s'est fait aussi Procurateur de S. Marc, par argent ; ce qui fait voir les grandes richesses de ces Familles, de pouvoir se conserver de grands revenus, aprés l'achat de deux dignités, qui leur ont coûté si cher, & qui ne leur produisent aucun revenu.

Les Gambara, Gentilshommes de Bresse, sont considerez, & bien alliez à Venise : Le jeune Cornaro, Fils du Procurateur de ce nom, & de cette même branche dont estoit la derniere Reine de Cypre, n'est cependant Gentilhomme Venitien, que par argent, son Pere ayant esté obligé d'acheter la Noblesse, pour luy, & pour ses Sœurs, à cause qu'il les a eus de la Fille d'un Gondolier ; & bien qu'il l'ait ensuite épousée, les Loix de l'Estat, font ces Enfans Roturiers, comme je diray en son lieu.

C'est de ce mesme Mariage, qu'est venuë Helene Cornaro, cette Fille qu'on veut faire passer à Venise pour un pro-

dige, dans l'intelligence des Langues, & dans la connoissance des belles Lettres, & pour un parfait modele d'une tres-solide vertu.

Le Marquis Fonseca, estoit un riche Marchand Portugais, qui pour avoir presté de grandes sommes au Roy d'Espagne, dans les dernieres revolutions de Naples, eut pour récompense, un Marquisat dans ce Royaume-là : Il faisoit le Banquier à Venise, lorsqu'il acheta la Noblesse; mais il trouva beaucoup d'opposition à sa reception, non seulement à cause, qu'il estoit trop ouvertement dans les interests d'Espagne; mais aussi, parce qu'il ne pouvoit produire son Extrait Baptistaire; cependant, étant le Marquis Fonseca, & d'ailleurs tres-riche, & fort honneste homme, il passa enfin, & il s'est depuis allié aux meilleures Familles de la Republique, faisant encore, presque toutes les remises des sommes qui s'envoyent d'Espagne en Allemagne, & de Naples à Milan, pour le service de cette Couronne.

pour estre le suspect connoit en le judaisme

Cette troisiéme sorte de Noblesse Venitienne, n'est point encore employée dans les grandes Charges de la Republique; car on luy préfere, en toutes cho-

ses, les Nobles d'ancienne origine : mais comme depuis la fin de la guerre contre les Turcs, la porte n'est plus ouverte à ces sortes de moyens d'avoir de l'argent ; ceux de ces Familles qui auront du merite, ne seront pas long-tems, sans parvenir aux dignités.

De la Noblesse Venitienne, faite par merite.

SI la Republique a terny, en quelque maniere, l'éclat de la Noblesse Venitienne, en admettant dans cet illustre Corps, des membres aussi defectueux, que le sont quelques-uns de ceux, qui en composent la troisiéme Classe ; elle en a d'ailleurs relevé la dignité, en y aggregeant des Testes couronnées, un grand nombre de Princes Souverains, & plusieurs illustres Familles de France, & d'Italie : D'un costé, la Republique s'est acquise toute la gloire qu'elle pouvoit souhaiter, en faisant, pour ainsi dire, de grands Princes, Citoyens Venitiens ; & de l'autre, elle a trouvé le moyen de mettre dans ses interests, de puissantes

Maisons, & d'en récompenser quelques-unes de celles, qui estant sujettes de la Republique, luy ont rendu des services importans, ou qui se trouvant sur les frontieres, ont étendu les limites de l'Estat, par la donation qu'elles luy ont faite des Places qu'elles possedoient.

C'est de cette sorte de Noblesse, que je compose cette quatriéme Classe, qui avoit à sa teste la Maison de Valois, laquelle fut receuë, & aggregée au Corps de la Noblesse Venitienne, en la Personne de Henri III. Roy de France & de Pologne, qui se trouva present, luy-mesme, au grand Conseil, où il fut receu d'une commune voix : La Maison de Bourbon a fait le mesme honneur à la Republique; Henri le Grand, ayant voulu donner au Senat de Venise ce témoignage particulier de son affection, en reconnoissance de ce qu'elle s'estoit la premiere declarée en sa faveur, & des secours considerables d'argent, dont elle l'avoit assisté, dans ses plus pressans besoins; neanmoins, malgré l'honneur que ce grand Prince faisoit aux Venitiens, il eut quelques balles contraires à sa reception.

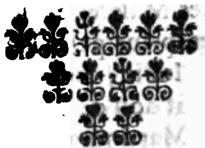
Les Maisons de, presque, tous les

Princes d'Italie, ont souhaité d'estre admises au Corps de la Noblesse Venitienne; celles de tous les Neveux des Papes, depuis Innocent VIII. y ont esté receuës, par un témoignage d'estime tout particulier, que la Republique a voulu donner, envers les Parens des Souverains Pontifes : celles de Joyeuse, de Richelieu, de Mazarin, & de tous ceux qui ont fait de grandes fortunes, ont recherché cet honneur, & l'ont obtenu, ou par grace, ou par argent : & quoy que par une Loy particuliere, les Enfans des Nobles Venitiens soient censez décheus de ce rang, lorsqu'ils n'ont pas esté écrits au Livre d'Or, dans le terme porté par la mesme Loy; neanmoins, cette sorte de Noblesse n'est point sujette à cette rigueur; parce qu'elle ne vit pas dans l'Estat, mais tous ceux qui en sont, se trouvant à Venise, peuvent, en prenant la Veste, entrer, & balloter au grand Conseil. C'est donner le suffrage.

Les Pio, les Malateste, les Bentivoglio, sont les principales Familles particulieres, en Italie, ausquelles la Republique a fait don de la Noblesse Venitienne : Les Martiningues, & les Collaltés, qui sont puissans Seigneurs, les

uns dans le pays de Bresse, & les autres dans la Marche-Trevisane, sont les Maisons que la Republique a aggregées à la Noblesse Venitienne, par merite, à cause du credit qu'elles ont dans ces Provinces, sujettes à l'Estat; mais ces Seigneurs vivent chez eux, sans se mêler des affaires de la Republique.

Les Benzoni, & les Savornians, qui sont de l'Ordre de la Noblesse, faite par merite, demeurent dans Venise, y portent la veste, entrent dans les Conseils, & sont attachez aux interests de la Republique; les premiers luy donnerent, autrefois, la ville de Creme, dont ils estoient Seigneurs; & les derniers, qui estoient puissans dans le Frioul, ont donné à l'Estat quelques Forteresses, qui servent aujourd'huy de frontieres contre l'Empereur.



Des Citadins Venitiens.

ON entend à Venise par le mot de Citadins, toutes les bonnes Familles de Citoyens Venitiens, qui composent un second Estat entre la Noblesse, & le Peuple : Je mets icy les Citadins devant les Nobles de Terre-ferme, parce que ce Corps a plus de rapport au gouvernement de la Republique, que n'en a la Noblesse de la Campagne, & des Villes de tout l'Estat ; quoy que parmy ces Gentilshommes, il y en ait un assés grand nombre, qui ne cederoient pas aux meilleures Maisons des Nobles Venitiens, en naissance, & en richesses, s'ils vivoient hors des Terres de la Republique. I Citadini.

On distingue deux sortes de Citadins Venitiens ; les premiers sont Citadins de naissance, & d'origine, issus de ces Familles, qui avant la fixation du grand Conseil, avoient la mesme part au gouvernement, qu'y a presentement la seule Noblesse Venitienne, & qui ne sont demeurées dans l'Ordre de la Citadin-

nance, que pour avoir esté excluë du grand Conseil, dans le changement que fit le Doge Gradenigue : Sous une autre sorte de gouvernement, plusieurs de ces Familles d'anciens Citadins, pourroient se vanter d'estre bien Gentils-hommes ; car il s'en voit, qui ont le même Nom, & les mesmes Armes des Nobles Venitiens de la premiere Classe.

Le second Ordre des Citadins, est composé de ceux qui, ou par merite, ou par argent, ont obtenu ce rang dans la Republique ; les uns, & les autres joüissent des mesmes privileges ; ils peuvent, comme les Nobles, porter la Veste, & entrer dans les Charges, & dans les Employs que la Republique a destinez aux Citadins ; & lorsqu'ils sont en Terre-ferme, leur qualité de Citadins Venitiens, les égale à la Noblesse du Pays, & leur donne, comme à ces Nobles, l'entrée dans les Conseils des Villes ; Ceux-cy, en échange, ont à Venise les mesmes privileges que les Citadins ; mais comme la plûspart ne s'estiment guére moins que les Nobles Venitiens mêmes, ils tiennent infiniment au dessous de leur qualité, tous les privileges de la Citadinance, dont le Corps comprend en-

core les Medecins, les Advocats, les Marchands, & les Ouvriers d'Etofes d'or, & de ſoye, & les Verriers de Mouran, qui ſe diſent tous annoblis par Henri III.

La republique honore beaucoup, ou du moins, elle fait ſemblant d'honorer les vrays Citadins; ſoit pour leur rendre leur ſujetion moins dure; ſoit, parce qu'étant plus modeſtes, que n'eſt ordinairement la Nobleſſe Venitienne, ils ſont beaucoup plus aimez du Peuple: On confere aux Citadins, qui ont du merite, & qui s'attachent au ſervice de la Republique, les Charges de Secretaires du Senat, & de tous les Tribunaux, par où paſſent les affaires d'Eſtat; on en fait auſſi des Secretaires d'Ambaſſade, des Reſidens auprés des Princes Etrangers; en un mot, on leur donne toutes les Charges qu'on tient au deſſous d'un Noble Venitien.

Le but auquel tous les Citadins aſpirent, & où ils peuvent parvenir par l'exercice de leurs Charges, eſt la dignité de Grand Chancelier de la Republique; le rang, & la grandeur apparente que cette Charge donne à celuy qui la poſſede, en rendroit la fonction digne

d'un des premiers Senateurs, si la Republique jalouse de son authorité, n'avoit reduit ce grand Employ au seul exercice des choses, où sa Charge l'oblige, comme je diray cy-aprés, sans luy donner ny voix, ny credit dans tous les Tribunaux, où il a la liberté d'entrer : Cependant, comme cette dignité est la plus haute élevation, où puisse pretendre un Citadin Venitien, ils y bornent tous leur ambition, & se vantent avec raison, que si la Republique a souvent trouvé des traîtres parmy les Nobles, ils sont exempts de ces reproches, puisque les Citadins ont toûjours esté inviolablement attachez aux interests de cet Estat.

De la Noblesse de Terre-ferme.

TOut ce qu'il y a de Gentilshommes hors de Venise, & dans tout l'Estat de la Republique, est compris sous le nom de Nobles de Terre-ferme, excepté quelques Familles, qui sont de la troisiéme, ou de la quatriéme Classe de la Noblesse Venitienne. Quelque au-

cienne que puisse estre la Noblesse des Gentils-hommes de Terre-ferme, les Nobles Venitiens ne font point de comparaison avec eux, voulant qu'il y ait la mesme difference, qui se trouve entre le Souverain & le Sujet : Cette maniere dure, & fiere aliene entierement les esprits de la Noblesse de Terre-ferme, & fait naistre de tems en tems de fâcheux differens, entre elle, & les jeunes Nobles Venitiens, qui se trouvent quelquefois dans les villes de l'Etat ; les premiers ne voulant point ceder à ceux-cy, lorsqu'ils sont hors de Venise, sans aucune Charge publique.

Les Gentilshommes de Terre-ferme composent les Conseils des Villes, dont ils sont ; ils peuvent regler plusieurs choses, qui regardent la Police, & les interests publics, qui n'ont rien de commun avec le gouvernement Politique, dont la Republique ne fait part, qu'aux seuls Nobles Venitiens : Toutefois, lors que quelques-uns de ces Gentilshommes s'attachent au service de la Republique, dans les Armes, elle leur donne des Employs considerables, & souvent des Gouvernemens de Places, & de Citadeles dans les Provinces ; mais elle ne les traite pas,

en cela, plus favorablement, que les Officiers Etrangers.

Comme cette Noblesse pourroit se rendre trop considerable, le Senat ne perd point les occasions de l'abaisser, toutes les fois qu'elles se presentent: leurs moindres fautes, sont des crimes capitaux, pour lesquels on les proscrit, & on leur confisque leurs biens; & si un Gentilhomme de Terre-ferme, a la hardiesse de faire, ou de soûtenir une querelle contre un Noble Venitien, la severité du châtiment fait bien-tost connoître la difference que la Republique veut qu'on fasse, entre un Gentilhomme, qu'on croit estre né pour commander, & un autre, dont elle veut faire consister tout le merite, dans l'obeïssance.

Le Senat sçait fort bien, que la Noblesse de Terre-ferme, ne peut voir, qu'avec indignation, les Nobles Venitiens, dans une si haute élevation, & qu'elle supporte impatiemment, que le commandement Souverain, ne soit qu'entre les mains de ceux, à qui elle ne se croit pas inferieure; c'est pourquoy, comme dans les moindres troubles qui pourroient arriver, le Senat auroit beaucoup à craindre de cette No-

blesse, si elle vivoit dans une parfaite union, il tâche de la tenir toûjours dans la division, en y semant la jalousie, lors qu'il manque d'occasions plus propres, pour en affoiblir les forces.

L'on vit un exemple manifeste, de cette Politique, du tems que François Erisso, qui fut fait ensuite Doge, estoit General des Armées, en Frioul: Cet habile homme observa, que dans cette Province, la Noblesse vivant dans une parfaite intelligence, pouvoit s'unir à la premiere rencontre, en faveur de l'Empereur, qui y a de grandes pretentions, & faire perdre à la Republique, cette belle frontiere de ses Estats; il en donna d'abord avis au Senat, lequel approuva la prevoyance de ce General, & l'expedient qu'il proposa, pour en prevenir les dangereuses suites.

Cet expedient fut de luy envoyer quantité de Lettres patentes, avec les noms en blanc, pour donner le titre de Marquis, ou de Comte, à ceux de cette Noblesse, qu'il jugeroit à propos; de sorte que ces graces distribuées par ce General, tout au contraire de ce que la Justice auroit dû exiger, ne manquerent pas d'avoir l'effet qu'il s'en étoit pro-

mis, en jettant parmy ces Gentilshommes, les semences d'une discorde implacable, qui divisa les Familles; arma les Freres contre les Freres, causa une infinité de meurtres, enrichit le Fisc, des biens de cette Noblesse, & délivra pour un long-tems la Republique, de la crainte qu'elle avoit euë, de la bonne intelligence, qui regnoit auparavant dans cette Province.

Des Procurateurs de S. Marc.

Gli Procuratori di S. Marco.

APRES avoir fait connoistre, quelle est la qualité des Personnes, qui ont le Souverain gouvernement en main, il est à propos de parler icy, de la Dignité des Procurateurs de S. Marc, & de celle de Grand Chancelier: car comme elles donnent à ceux qui les possedent, un rang tres-eminent, qui leur fait avoir beaucoup de relation au gouvernement de l'Estat, il est necessaire de sçavoir, quelles sont ces Dignités, avant que d'entrer dans la description des Conseils de la Republique; tant pour faciliter l'intelligence des matieres,

dont je dois traitter, que pour n'estre pas obligé de renvoyer le Lecteur ailleurs.

Ces deux grandes Dignités, avec celle de Doge, sont les seules qui sont à vie, parce qu'elles sont la récompense des services rendus à l'Estat: Les grands privileges, & les prerogatives extraordinaires, que la Dignité de Procurateur de S. Marc, porte avec elle, font, qu'elle est le terme de la plus haute ambition de la Noblesse Venitienne: Puisque celle de Doge, comme je diray, a des conditions si dures, qu'elle n'est ordinairement souhaitée, que de peu de Senateurs: Un Gentilhomme Venitien ne peut pretendre à l'honneur de la Veste de Procurateur, que par les services importans, qu'il aura rendus à la Republique, dans plusieurs Ambassades, ou dans le commandement des Armées de Mer, ou enfin, dans un long exercice des premieres Charges de l'Estat: Cette Dignité donne l'entrée au Senat, & le pas, en mesme tems, au dessus de tout le reste de la Noblesse Venitienne; parce que les Procurateurs, sont censez les premiers Senateurs, & en cette qualité, ils sont exempts de toutes les Char-

ges publiques, qui obligent à faire de grandes dépenses, excepté les Ambassades extraordinaires, & les Commissions importantes, comme fut le Reglement des limites, entre la Porte, & la Republique, où le Procurateur Nani, fut si utilement employé, aprés la paix de Candie.

On voit dans les Annales de la Republique, qu'il y a plus de six cens ans, qu'il y avoit un Procurateur de S. Marc, lequel prenoit le soin du bâtiment de cette Eglise, en administroit le revenu, & en estoit comme le grand Marguillier : La Republique crea un second Procurateur de S. Marc, plus de quatre-vingts ans aprés; & comme dans la suite du tems, les biens de cette Eglise s'accrurent beaucoup, la Republique fit trois Procurateurs, à chacun desquels elle donna, enfin, à diverses fois, deux Collegues; de sorte qu'il y a environ deux cens & trente ans, que le nombre en fut fixé à neuf, divisez en trois Procuraties, ou Chambres, dont la premiere, s'appelle celle d'en haut, laquelle a le soin de tout ce qui regarde l'Eglise : La seconde, & la troisiéme, ont la direction des biens laissez aux

pauvres, par ceux qui demeurent au deça, & par ceux qui demeurent au de-là du grand Canal; c'est pourquoy, les Procuraties sont distinguées par ces trois termes differens, *di Procuratie di Sopra, di Citra, & di Ultra.*

La Republique ne fut pas seulement obligée de créer neuf Procurateurs de S. Marc, pour faciliter la distribution des grandes richesses, laissées à l'Eglise de S. Marc, & aux pauvres; sur tout, lorsqu'elles se trouverent extraordinairement augmentées, par les grandes donations du puissant Doge Sebastien Ziani; mais encore, elle voulut multiplier cette dignité, pour en faire la récompense des services, que les Nobles rendoient à l'Estat, voyant qu'il n'y en avoit point de plus agreable, ny que la Noblesse Venitienne recherchât davantage que celle là.

Ces Seigneurs sont les Executeurs de tous les Legs pieux, les Tuteurs des Orphelins, & les Protecteurs des Veuves; ils distribuent, tous les ans, des bourses, pour marier de pauvres Filles, & donnent pour rien, les habitations de plusieurs maisons, qui dépendent de leurs Procuraties: Le rang, que cette

Dignité donne dans la Republique, a esté de tout tems si recherché de la Noblesse Venitienne, que dans toutes les fâcheuses guerres de l'Estat, le Senat en a sçeu faire une abondante source d'or, en vendant la Veste de Procurateur; mais on n'en a jamais tant veu à la fois, que dans les derniers tems de la guerre de Candie; puis qu'en l'année 1672. on en contoit encore trente-cinq de vivans.

Ceux qui remplissent les neuf places des anciennes Procuraties, sont appellés Procurateurs par merite; afin de les distinguer des autres, qui ont acheté cette Dignité; cependant, ils joüissent tous des mesmes Privileges, n'y ayant aucune difference entr'eux, sinon, que lorsqu'un Procurateur par merite meurt, le grand Conseil en élit un autre, avant que le defunt soit enterré; & qu'on ne r'emplace point ceux, qui le sont par argent; afin de les reduire, avec le tems, au nombre de leur fixation: Les Nobles, qui ont acheté la Veste de Procurateur, l'ont payée trente mille Ducats; mais ceux, dont j'ay parlé, lesquels aprés avoir acheté la Noblesse, ont encore voulu monter à ce haut degré d'hon-

neur, par une échelle d'or, l'ont payée deux fois davantage; n'estant pas juste, que les nouveaux Nobles fussent traittez dans cette rencontre, comme l'ancienne Noblesse.

Tous les Procurateurs portent la Veste Ducale, c'est-à dire, à grandes manches jusques à terre; & suivant le rang de leur ancienneté, ils ont leur habitation dans les superbes Procuraties neuves: Mais comme la Bibliotheque de Saint Marc, dont ils sont les Maistres, la Chambre des Archives de la Republique, dont ils sont les Gardiens, & celle, où ils tiennent ordinairement leurs conseils, trois fois la semaine, occupent une partie de ce grand Bâtiment, il n'y reste du logement, que pour six Procurateurs; c'est pourquoy la Republique donne aux autres, une mediocre pension, jusques à ce qu'ils entrent dans les Procuraties.

Bien que la vente de cette Dignité, soit d'un grand avantage à la Republique, à cause des grandes sommes qu'elle en tire, dans les pressans besoins de l'Etat, elle ne laisse pas neanmoins, de porter un notable préjudice au public, & aux particuliers; parce que par ce moyen,

ceux qui pourroient soûtenir la gloire de la Republique, dans les Ambassades, par les grandes dépenses qu'il y faut faire, s'en trouvant exempts par les privileges de cette Dignité, le Senat est obligé de donner souvent ces Employs à des Gentilshommes, qui ne pouvant pas en soûtenir dignement l'honneur, s'incommodent beaucoup, & font tort en mesme tems, à la reputation de la Republique.



Du Grand Chancelier.

Il Cancelier Grande. LA Republique, comme j'ay déja dit, ne se peut passer du ministere des Citadins; c'est pourquoy, pour exciter le zele, & asseurer à l'Estat, la fidelité des principaux membres de ce puissant Corps, elle a voulu l'honorer de l'illustre dignité de Grand Chancelier, à laquelle ils ne peuvent parvenir, que par l'assiduité, & l'importance de leurs services: Ce Poste est le faîte de la gloire, & la derniere récompense, où aspirent les Secretaires de la Republique, & particulierement ceux du Con-

seil des Dix, qui tiennent le premier rang: Les avantages, qui sont attachez à cette grande Charge, égalent en apparence, celuy qui la possede, aux premiers Senateurs de la Republique; & mesme en plusieurs choses, ils l'élevent beaucoup au dessus: car excepté les Conseillers de la Seigneurie, & les Procurateurs de S. Marc, il a la preséance sur tous les autres Magistrats; il porte la Veste Ducale de pourpre, il a le titre d'Excellence, les portes luy sont ouvertes dans tous les Conseils, il tient les Sceaux de la Republique, & il en a le secret, il assiste à la lecture des dépêches, & des réponses des Ambassadeurs, & à tout ce qui se traite au Senat; il lit, dans le grand Conseil, tout ce qui s'y doit balloter; il est le Chef des Citadins, comme le Doge l'est de la Noblesse.

L'Election du Grand Chancelier se fait par le grand Conseil, c'est-à-dire, par l'Assemblée generale de toute la Noblesse; & lorsqu'il prend possession de sa Charge, il fait une entrée au College, avec la mesme pompe, que les Procurateurs de S. Marc, dont je décriray les particularités, dans la troisiéme partie; il y marche avec un Cortége de plu-

sieurs Procurateurs, d'un grand nombre de Senateurs, & de Nobles, en Vestes Ducales de pourpre, lesquels pour faire honneur en cette occasion, à l'Ordre des Citadins, n'accompagnent pas seulement châcun un des Parens, ou des amis du Chancelier; mais encore leur donnent la main; & tous les Citadins, qui assistent à cette ceremonie, portent aussi la Veste Ducale de pourpre, sans aucune sorte de distinction: & avec cette pompeuse suite, qui est toûjours fort grande, à cause de l'honneur que les Citadins y reçoivent, le Chancelier se rend au College, il y harangue la Seigneurie, il y reçoit les Sceaux, & prend possession de sa Charge.

Cet Officier a trois mille Ducats d'appointement, sans ce qu'il touche des expeditions de la Chancellerie, & de quelques autres droits casuels, qui triplent son revenu; ce qui, joint aux grands privileges de sa Charge, éleve sa condition au dessus de celle du Doge mesme, parce qu'il n'est pas obligé de vivre dans la mesme servitude; Mais afin que rien ne manque à la grandeur exterieure du Chancelier, la Republique luy fait à sa mort, des Obséques, aux dépens du

public, avec la mesme pompe, qu'au Doge; & s'il y a quelque difference, c'est que la Seigneurie assiste à ses Obséques, en Vestes noires, pour témoigner le regret qu'elle a, de la mort du Chancelier; & qu'elle porte la Veste de pourpre, aux Funerailles du Doge, comme je diray en son lieu.

Si le Doge de la Republique, n'est en effet, qu'un veritable fantôme, & une ombre de Prince; le Grand Chancelier, qui est le Doge des Citadins, n'est aussi qu'un Serviteur honoraire, qui entre dans toute la confidence de ses Superieurs, qui le payent bien de ses services; & comme il n'a point de voix deliberative dans les Conseils, tous les priviléges qu'il a, & toutes les marques d'honneur, dont il est revêtu, n'empêchent pas, qu'il ne soit moins qu'un simple Noble; de sorte que sa grande Dignité n'est qu'une honneste servitude; aussi se reconnoissant inferieur à la Noblesse; il n'use jamais du droit qu'il a de preséance, que dans les fonctions de sa Charge; & dans le particulier, il rend aux Nobles, les respects d'un Citadin.

Du gouvernement de la Republique, en general.

LE Gouvernement de la Republique de Venise, est semblable à une grande, & ingenieuse machine, dont plusieurs ressorts cachés concourent ensemble, au moindre mouvement qu'on y apperçoit au dehors: on y observe un temperament si juste, & si admirable de Superiorité, & de dépendance, entre les vieux Nobles, & les jeunes; entre les riches, & les pauvres; entre ceux qui possedent les premieres dignités, & les moindres particuliers de la Noblesse; que de cette subordination reciproque, il en resulte necessairement, une parfaite union, & un zele ardent pour le bien public, qui sont le fondement, & la base de la puissance, & de la durée de la Republique.

Ce n'est pas, que de cette commune dépendance, qui partage ainsi l'authorité entre des personnes, qui sont le plus souvent d'un caractere tout-à-fait different, c'est-à-dire, entre les méchans, &

& les gens de bien, il n'en naisse, en plusieurs rencontres, divers inconveniens, au préjudice des sujets. Mais si l'art trouve du poison, dans ce que la nature produit de plus doux, & de plus agreable; & qu'au contraire, il sçait extraire les remedes les plus salutaires, des venins les plus pernicieux; doit-on trouver étrange, que les sages Loix de la politique, produisent quelquefois de fâcheux inconveniens? de mesme que les Reglemens les plus injustes, font souvent naître des effets tres-avantageux.

La Republique a voulu conserver, dans l'ordre exterieur de son Gouvernement, une parfaite image de la Monarchie, de l'Aristocratie, & de la Democratie; & a sceu trouver, en effet, les moyens de joüir des veritables avantages de ces trois differentes formes de Gouvernement: Car, en la personne du Doge, au nom duquel se font les Ordonnances, les Dépesches, & les Negotiations, elle fait éclater la Majesté d'un Prince Souverain: Le Pregadi, qui est le Senat, represente une parfaite Aristocratie, où les plus sages testes de la Re publique reglent, avec un pou-

voir absolu, les plus importantes affaires de l'Estat : Et le grand Conseil, qui est l'assemblée de toute la Noblesse, distribuant la plus grande partie des dignités, à ceux qui s'en rendent dignes, est la veritable image d'une Democratie, où les plus puissants sont obligez de briguer les suffrages, & n'ont d'authorité, qu'autant qu'il plaist à ce grand Corps, qu'il est presque impossible de gagner, & de corrompre : Mais avant que d'entrer dans le particulier du Gouvernement, je le diviseray en Ecclesiastique, & en Politique, parce que la Republique n'est pas moins la Maistresse de l'un, que de l'autre.



Du Gouvernement Ecclesiastique.

VNE des choses à quoy le Senat s'est appliqué avec plus de soin, depuis l'établissement du Gouvernement Aristocratique, a esté d'empécher, par toutes sortes de moyens, que les Princes Etrangers n'eussent aucune connoissance de ses déliberations, ny de ses maximes

particulieres ; & comme il eut esté plus facile à la Cour de Rome, qu'à aucune autre, d'en venir à bout, & mesme de former un Party considerable dans le Senat, par le moyen des Ecclesiastiques; la Republique ne s'est pas seulement contentée de leur en interdire, tout-à-fait l'entrée ; mais encore, elle n'a jamais souffert que la Jurisdiction Ecclesiastique ordinaire, se soit establie dans ses Estats, avec la mesme authorité, que la pluspart des Princes Chrestiens luy ont laissé prendre.

De tous les Estats de la Chrestieneté, il n'y a que la Republique de Venise, où les Ecclesiastiques soient exclus de tous les Conseils, & de tous les Employs publics, mesme, quoy qu'ils soient Nobles Venitiens ; le Senat s'est si bien trouvé de cette maxime, & d'estre ainsi le Maistre absolu de tous ses Sujets, de quelque condition, & profession qu'ils soient, qu'il n'a jamais fait parroistre plus de fermeté, que lorsqu'il a esté question de maintenir cet usage : L'Histoire de l'interdit du Pape Paul V. en est un bel exemple; ce fut dans cette cette rencontre, que le sçavant Fra Paulo rendit à sa Patrie des services tres-

importans, en soûtenant par ses doctes Ecrits, le droit de la Republique.

Par cette maxime, le Senat tient les Ecclesiastiques dans la dépendance; & par la tolerance, qu'il a d'ailleurs, pour eux, à l'égard de leur conduite particuliere, il les attire entierement à sa devotion; & de cette sorte, il n'est pas moins Maistre absolu du Gouvernement Ecclesiastique, qu'il l'est de celuy de l'Estat : c'est pourquoy il ne sera pas hors de propos de toucher icy quelque chose, de la maniere dont se gouverne le Clergé de Venise, avant que d'entrer dans le détail du Gouvernement Politique.



Du Patriarche de Venise.

L'EGLISE de Venise, je veux dire, de tout l'Estat de la Republique, reconnoist deux Patriarches, qui sont, celuy d'Aquilée, & celuy de Venise: Ce dernier n'estoit autrefois qu'un fort petit Evêque, dont le revenu n'estoit pas considerable, & qui prenoit le titre d'Evêque de Castel, qui est le quartier

de Venise, où est située son Eglise : Mais comme depuis le grand accroissement de la Republique, il arriva qu'il naissoit souvent des contestations pour la Jurisdiction, entre cet Evêque, & le Patriarche de Grade, qui estoit Primat de Dalmacie, & de Venise ; le Senat demanda au Pape, que le Patriarcat, & l'Evêché fussent unis en la personne de celuy des deux Prelats, qui survivroit à l'autre ; & par ce moyen, le Patriarcat de Grade fut devolu en l'année 1450. à l'Evêque de Castel, en la personne de Laurens Justiniani, que l'Eglise a canonisé, à cause de la sainteté de sa vie, & des miracles qu'il fit aprés sa mort.

Le Patriarche de Venise est Primat de Dalmacie, & d'une partie des Estats de la Republique en Terre-ferme ; les Evêques de Candie, de Corfou, & de quelques Isles voisines de Venise, sont ses Suffragans : Cette Dignité eminente, ne peut estre possedée, que par un Noble Venitien ; c'est pourquoy la Republique s'en est conservé la nomination : Mais il est étonnant qu'un Prelat de ce caractere, ait une authorité si bornée sur son Clergé ; les Prestres, & les Religieux declinent également sa Jurisdi-

ction à la faveur de deux, ou trois Magistratures, où les premiers Senateurs de la Republique, s'attribuant la connoissance de tout ce qui regarde les Religieux, & les Ecclesiastiques, reduisent à fort peu de chose, tout le pouvoir du Patriarche : & comme ce Prelat n'a point la nomination des Cures de Venise, ny des autres Benefices de son Eglise, excepté deux Dignités : Son credit n'est pas plus considerable que son authorité.

Bien que le pouvoir que les Nonces du Pape ont, chez tous les Princes d'Italie, tant pour le spirituel, que pour le temporel, ne soit pas d'une grande étenduë à Venise, il ne laisse pas neanmoins de diminuer encore la dignité, & l'authorité du Patriarche; car lorsque ce Prelat officie Pontificalement dans sa propre Eglise, en presence de la Signeurie; il ne peut donner la benediction au Peuple, sans la permission du Nonce Apostolique, qui assiste à toutes ces fonctions publiques: c'est pourquoy le Maître des Ceremonies va la luy demander en ces termes : *Placet ut Celebrans benedicat ?* & il répond : *Placet.*



Du Patriarche d'Aquilée.

DE tous tems la Republique avoit soûtenu le Patriarche de Grade, contre celuy d'Aquilée, & avoit tâché d'agrandir la Jurisdiction du premier, aux dépens de celle du second; & depuis que le Patriarcat de Grade a esté transferé à Venise, sa Dignité a esté dans une plus grande consideration; neanmoins le Patriarcat d'Aquilée est le premier, & le plus ancien: sa Jurisdiction ne s'étend pas seulement sur le Frioul, sur l'Istrie, & sur quelques autres Provinces Hereditaires de l'Empereur; mais encore sur la plus grande partie des Provinces que la Republique possede en Lombardie.

Depuis que la Republique de Venise trouva le moyen de nommer à ce Patriarcat, elle a sceu se perpetuer la possession de ce droit, par le pouvoir qu'elle a donné au Patriarche d'élire son Coadjuteur, dés qu'il est monté à cette Dignité, laquelle de cette sorte, ne peut jamais échaper à la Republique,

qui n'éleve à cette Prelature que des Gentilshommes Venitiens, des premieres Familles : Le Senat en use ainsi, de peur que ce Patriarcat ne retourne à la nomination de l'Empereur : car comme la plus grande partie du Clergé de tout l'Estat de Venise en dépend, il arriveroit qu'un Patriarche, qui ne seroit pas Sujet de la Republique, tenant une conduite entierement éloignée des maximes du Gouvernement, donneroit lieu à de fâcheux inconveniens, & détacheroit enfin les Ecclesiastiques de l'affection, & de la dépendance, dans laquelle ils vivent sous les Loix du Senat.

L'Empereur, qui s'est conservé la Souveraineté d'Aquilée, & qui connoist l'extrême consequence de la perte qu'il a faite du droit de nommer à ce Patriarcat, n'empesche pas seulement le Patriarche de faire sa residence à Aquilée; mais il le prive encore du revenu temporel, qu'il tiroit de toutes les terres, qui sont de son obeïssance : L'on voit mesme par les nouvelles Declarations publiées depuis peu, qu'il a defendu à tous ses Sujets Ecclesiastiques, & Seculiers, de recourir au Patriarche

d'Aquilée, pour quelque sujet que ce puisse estre: Ce Prelat, qui est aujourd'huy le Cardinal Delfin & qui a son Frere pour Coadjuteur, fait sa residence à Udine, capitale du Frioul.

De l'election des Curez de Venise.

SOIT que la Republique ait eu dessein d'ôter aux Ecclesiastiques, les moyens d'avoir de l'obligation à d'autres Superieurs, qu'au Senat; soit qu'elle n'ait eu d'autre veuë, que de maintenir l'ancien usage de l'Eglise, elle a laissé l'election des Curés, à la disposition des Paroissiens, qui doivent choisir celuy des Prestres habituez de la même Paroisse, qui leur paroist le plus digne, & par la capacité, & par l'ancienneté du service: mais pour empêcher les grandes brigues, qui se faisoient autrefois en ces occasions, tant de la part des Prestres, que de celle des Paroissiens, le Senat a ordonné, que l'election sera faite dans le terme de trois jours aprés la mort du Curé; faute dequoy, la Republique y nomme.

Tous ceux qui possedent des maisons, en propre, dans l'étenduë de la Paroisse, Nobles Venitiens, Citadins, & Artisans, s'assemblent dans l'Eglise, pour proceder à l'election, par la pluralité des voix; mais comme il s'agit d'examiner le merite de tous les Prestres habituez; ils comparoissent l'un aprés l'autre, suivant l'ordre de leur ancienneté; & là, par un discours étudié, les plus jeunes parlant les premiers, ils exagerent tous les services qu'ils ont rendus à la Paroisse, & aux Paroissiens; aprés quoy, on les ballote, pour voir celuy qui aura la pluralité des suffrages; ou bien, on élit par acclamation, celuy qui a le plus de merite, ou qui est le plus fort en brigue.

Comme les Ecclesiastiques de Venise sont la pluspart de Familles populaires, & que la science parmy eux n'est pas moins rare que la vertu, il ne faut pas s'étonner s'il se passe à ces elections, des choses fort singulieres, & presque incroyables à ceux qui ne connoissent pas Venise: L'on voit de ces Prestres, qui pour mieux persuader l'Assemblée, du merite qu'ils se sont acquis dans la Paroisse, appellent tout haut, & font ve-

nir devant eux de bonnes femmes, les interrogeant : Qui vous a ſecouru dans voſtre neceſſité ? & vous, qui vous a aſſiſté dans voſtre maladie ? qui vous a protegé dans voſtre perſecution, n'eſt ce pas moy ?

Il n'eſt pas difficile de s'imaginer de quelles réponſes ſont ſuivies toutes ces interrogations : mais ce qui vaut incomparablement mieux que tout cela, c'eſt d'entendre haranguer un pretendant à la Cure, lequel pour mieux exalter ſon merite, ne fait pas difficulté de dire tout haut, les dernieres infamies de ſes concurrens, en proteſtant qu'il n'eſt point un yvrogne, comme celuy-cy, ny un libertin, comme celuy-là ; qu'il n'entretient pas ſcandaleuſement une Courtiſane, comme un tel ; en un mot, tout ce qu'il ſçait de plus caché, dont il peut tirer quelque avantage, au préjudice de ſes Confreres.

L'adreſſe de celuy qui fut éleu, il y a peu de tems, dans une des meilleures Parroiſſes de Veniſe, me paroiſt d'autant plus ingenieuſe, qu'elle eſt couverte du voile de la derniere ſimplicité : Celuy cy, comme le plus vieil des Preſtres habituez, & qui, apparemment, avoit pluſieurs fois man-

qué la Cure, par l'exageration de tout son merite, paroissant le dernier dans l'Assemblée, prit un style tout nouveau; il s'avança au milieu de la Compagnie, tout courbé sur son bâton, toussant fort creux, & ne prononça que ce peu de paroles en son bon Venitien : *Ces Messieurs*, dit-il, *m'ont obligé de comparoistre icy, pour moy je n'ay rien à vous dire, sinon que si je suis bon, vous me fassiez Curé, & si vous ne me croyez pas tel, vous me laissiez là* : Cette expression toute nouvelle eut tant de force, que sans regarder autrement au merite, toute l'Assemblée le proclama Curé d'une commune voix.

Les réjoüissances qui suivent ces elections, ne sont pas moins singulieres; on allume quantité de fallots, & de feux de joye, pendant trois jours, devant la porte du Curé; l'on y tire des fusées, & des boëtes; & l'on va écrire en gros caracteres, sur les murailles de tous les Carrefours de la Paroisse, son Eloge, en peu de mots, qui expriment tout son merite, par le seul nombre des années qu'il a passées au service de cette Eglise.

Prè Iacomo, pievano per merito di 9. anni

De la sujetion dans laquelle les Ecclesiastiques, & les Religieux vivent à l'égard du Gouvernement.

COMME la Republique connoist parfaitement, par les diverses experiences qu'elle en a déja faites, qu'il luy est d'une tres grande importance d'avoir les Religieux, & les Ecclesiastiques entierement à sa devotion, elle ferme les yeux à plusieurs sortes de desordres, ausquels il ne seroit pas mesme facile de remedier ; ne trouvant pas de meilleur moyen, pour attacher entierement les uns, & les autres, à ses interests, que l'indulgence qu'elle a touchant leur conduite : mais d'un autre côté, le Senat ne manque jamais d'obtenir par la crainte, & par la severité du châtiment, ce que cette sorte de douceur n'est pas quelquefois capable de luy acquerir ; car, non seulement, il punit toûjours tres-rigoureusement ceux qui font paroître de l'opposition à ses Ordres, mais encore, il ne pardonne pas mesme à

ceux qui apportent la moindre lenteur, à s'y soûmettre aveuglément.

Les Jesuites sont un exemple tout recent de cette severité ; car, bien qu'ils ne soient pas moins utiles à Venise, qu'ils le sont ailleurs, & que mesme la plusspart des Nobles Venitiens envoyent leurs Enfans à leur College, cela n'empêche pas neanmoins, que la Republique n'ait continuellement l'œil ouvert sur leur conduite, qu'elle ne fasse observer toutes leurs démarches, & qu'elle ne leur pardonne rien de tout ce qui a la moindre apparence d'estre contraire à ses interests, ou à ses intentions ; sur tout, depuis qu'ils ont esté rétablis à Venise.

Lorsque le Pape Paul V. interdit la Republique, les Jesuites, les Capucins, & les Theatins furent les seuls, qui obeïrent aux censures de Rome ; & pour cette raison ils furent chassez de Venise, & de tout l'Estat : mais lorsque le different entre le Pape & les Venitiens, fut ajusté, les Capucins, & les Theatins furent receus, & rentrerent en possession de leurs maisons ; & le Senat demeura ferme sur l'exclusion des Jesuites, qui ne pûrent estre compris dans cet accom-

modement, & n'ont esté rétablis à Venise, & dans tout l'Estat de la Republique, qu'ensuite des pressantes instances, que le Pape Alexandre VII. fit au Senat, dans le tems qu'il luy faisoit esperer des secours considerables pour Candie.

Outre les sollicitations du Pape, les Jesuites eurent encore besoin de la faveur de quelques-uns des principaux Senateurs; & la forte harangue que le Procurateur Pezaro, qui fut depuis Doge, fit pour leur rétablissement, acheva de déterminer le Senat à consentir à leur retour : Mais encore que la Republique eût profité de la vente de tous leurs biens, cela n'empêcha pas, qu'elle ne leur fist acheter bien cher le Convent qu'ils habitent presentement, lequel avoit appartenu aux Religieux Porte-Croix, dont l'Ordre avoit esté aboly, & les biens donnez à la Republique, pour la guerre de Candie ; mais depuis ce rétablissement, le Senat s'attache avec beaucoup plus de soin, qu'auparavant, à faire tenir aux Jesuites, une conduite toute differente de celle, qu'ils ont dans les autres pays.

Il y a quelques années qu'un Pere, qui a de l'esprit, & du merite parmy les

Jesuites, entreprit de faire une Congregation de Gondoliers, dans laquelle ces sortes de gens, qui ne sont guére instruits des vrays sentimens de la Religion, s'assembloient tous les Dimanches, pour y apprendre leur devoir de Chrestiens, & les plus importantes verités de la Foy: Cette Congregation devint, en peu de tems, tres-nombreuse, & il y avoit apparence, qu'elle auroit produit beaucoup de fruit; mais quelques Nobles Venitiens, qui n'ignorent pas que leurs Gondoliers connoissent le secret de leurs Familles, & même toutes leurs brigues, & tous leurs interests publics, & particuliers, dont ils ne peuvent s'empêcher de discourir en Gondole, soubçonnerent les Jesuites de vouloir, par le moyen de cette Congregation, s'instruire de toutes leurs affaires, & de leurs plus secretes intrigues.

Sur ce simple soubçon, l'avis en fut porté au Senat, où la chose estant jugée plus importante qu'elle ne paroissoit, il fut resolu sur le champ, d'envoyer faire defense expresse aux Jesuites, de continuer plus long-tems cette Congregation, avec ordre au Pere, qui

l'avoit entreprise, de sortir de Venise, & de n'y r'entrer qu'aprés un certain tems.

On a veu depuis peu un autre exemple de severité envers les Jesuites, qui surprit également tout le monde : Un jeune homme de Padouë, aprés la mort de son Pere se retira parmy eux, pour y prendre l'habit ; & comme il estoit Maître de son bien, il passa une Procuration au Pere Recteur de Padouë, pour le vendre, & pour en disposer, comme il le jugeroit à propos, pendant qu'il faisoit son Noviciat à Boulogne, où on l'avoit envoyé : La Mere du jeune homme, voyant le tort que ce procedé luy faisoit, porta sa plainte au College de la Republique, qui renvoya l'affaire au Tribunal du Conseil des Dix, où le Pere chargé de la Procuration fut incontinant cité, avec ordre de la remettre entre leurs mains.

Le Recteur de Padouë fit comparoître un autre Pere pour luy, s'excusant sur sa vieillesse, & sur la goute, dont il estoit incommodé, sans toutefois envoyer la Procuration : L'ordre est reïteré sur le champ ; le Pere se met en barque, & va se presenter, porté dans une

chaise; mais ces Juges faisant une affaire d'Estat de sa desobeïssance, le firent passer devant les Inquisiteurs d'Estat, lesquels, sans autre forme de procez, l'envoyerent sous les plombs, qui sont de tres-rudes prisons, où il fut quinze jours; la Procuration fut renduë, & le jeune homme comparut, declarant qu'il ne vouloit pas estre Jesuite.

Le Senat s'est avisé depuis quelque tems, de leur imposer la plus dure necessité, qu'on pouvoit jamais imaginer, en les obligeant d'aller plusieurs fois l'année en Procession, comme les autres Communautés, avec le surplis & le cierge à la main, passer à S. Marc, devant la Seignerrie, qui s'y trouve, accompagnée du Nonce, & des Ambassadeurs: Mais *la Parte*, ou le Decret, que le Senat a fait depuis peu, par lequel aucun Jesuite ne peut demeurer plus de trois ans, dans les Estats de la Republique, est le coup le plus sensible qu'ils pouvoient jamais recevoir; puisqu'il semble qu'il renverse les maximes les plus essentielles de leur Societé.

Je laisse à juger si ces exemples de severité envers un Corps qui est si puissant dans les premieres Cours de l'Europe,

eſt capable de contenir les autres Religieux, & les Eccleſiaſtiques, dans cette abſoluë dépendance, où la Republique veut qu'ils vivent à l'égard du Gouvernement; pendant que d'un autre coſté, elle ne veut pas que les Superieurs Eccleſiaſtiques, qui pourroient regler leur conduite, puiſſent les inquieter pour le déreglement de leurs mœurs.



De l'Inquiſition de Veniſe.

QUAND on connoiſt l'eſprit avec lequel la Republique ſe gouverne, & la jalouſie qu'elle a de l'authorité Eccleſiaſtique, on s'étonne d'abord, que l'Inquiſition ſoit eſtablie à Veniſe, & dans tous ſes Eſtats: mais lorſqu'on ſçait ſous quelles conditions elle y a eſté receuë, & de quelle maniere ſa Juriſdiction eſt bornée; on ceſſe de s'étonner, pour admirer au contraire la ſageſſe du Senat, qui connoiſſant parfaitement la conſequence d'une authorité ſi formidable, ne s'apliqua pas avec moins de ſoin, dés le commencement, pour en empêcher l'établiſſement, avec toute l'éten-

duë du pouvoir que ce Tribunal a dans les autres païs, que Rome de son costé employa d'adresse, & d'authorité pour obtenir cet important avantage : Mais il falloit necessairement avoir l'agrément du Senat; & pour ce sujet, le Pape fut contraint de consentir à des conditions, qui rendent le Tribunal de l'Inquisition, presque aussi dépendant du Gouvernement Politique, que tous les Tribunaux Seculiers.

Le S. Office est composé du Nonce du Pape residant à Venise, du Patriarche de Venise, qui comme Noble Venitien est religieux observateur des Loix de la Republique, du Pere Inquisiteur, qui est toûjours de l'Ordre de S. François, & de deux principaux Senateurs, qui sont assistans; & sans la presence, & le consentement desquels, toutes les procedures sont nulles, & les Sentences ne peuvent estre mises à execution : de sorte que par ce moyen, & sous pretexte qu'une matiere d'Inquisition sera contraire aux loix, & aux interests de l'Etat, les plus grandes affaires de ce Tribunal se reduisent à peu de chose.

L'Heresie expresse est presque la seule matiere, dont l'Inquisition de Venise

ait droit de connoiſtre, je dis l'Hereſie expreſſe ; car la pluſpart des deſordres, qui la ſuivent, ou qui peuvent la faire naître, & l'entretenir, ont des Juges Seculiers, qui ayant le ſoin de veiller à la tranquillité publique, par l'obſervation d'une exacte Police, prennent connoiſſance de ces matieres : Tous ceux qui font profeſſion d'une autre Religion, que de la Catholique, ne ſont point ſoûmis à l'Inquiſition ; & depuis le Catalogue des Livres defendus, qui fut dreſſé, lorſque la Republique receut l'Inquiſition, il y a environ cent ans, il n'eſt point permis au S. Office d'en cenſurer d'autres, que ceux que la Republique cenſure elle-meſme.

Le Senat, cependant, afin d'eſtre plus aſſeuré dans ſa conduite, tant à l'égard des matieres de la Religion, que ſur les droits legitimes de la Cour de Rome, entretient deux Docteurs, qu'on appelle Conſulteurs d'Eſtat, l'un Religieux, & l'autre Seculier ; & c'eſt par leurs avis, qu'elle ſe regle dans toutes ces rencontres : de ſorte que le Senat ne reçoit jamais de Rome, ny Bulles, ny Brefs, ny Excommunications, que ces deux Docteurs ne les ayent bien exami-

Conſultori di Stato.

nez, & n'asseurent qu'ils ne contiennent rien de contraire aux Loix, & à la liberté de l'Estat.

La Republique a trouvé à propos de permettre aux Grecs, & aux Armeniens l'exercice de leur Religion, châcun dans leur Eglise; & quoy que les Grecs ayent assez de retenuë pour ne pas ouvertement avoüer qu'ils sont Schismatiques, ils ne laissent pas neanmoins de faire connoistre dans le particulier, qu'ils ne dépendent que du Patriarche de Constantinople, & qu'ils different de l'Eglise Romaine dans les cinq points, qui font le Schisme de l'Eglise Orientale: Cependant, lorsque les Grecs, & les Armeniens celebrent quelque feste; le Peuple va en foule visiter leurs Eglises pour y gagner les Indulgences, de mesme qu'il fait les Eglises Catholiques.

Quant aux Huguenots, & aux Lutheriens, que l'Inquisition ne souffre nulle part, la Republique ne leur a pas veritablement accordé, avec une pleine liberté, l'exercice public de leur Religion, aussi y en a-t-il fort peu à Venise; mais la tolerance y est telle, qu'on y ferme les yeux pour ces sortes de ma-

tieres ; & lors qu'un Huguenot est mort à Venise, on n'a pas beaucoup de peine à le faire enterrer publiquement dans une Eglise, les Curés n'ayant pas coûtume de se formaliser, s'il est mort Catholique, ou Heretique : Cependant, l'Inquisition ne profite jamais des amendes, ny des biens d'un Heretique condamné, la Republique ayant voulu qu'ils retournassent aux heritiers : Cet usage est bien different de ce qui se pratique en Espagne, où l'Inquisition ne prend pas seulement les biens des Juifs, qu'elle condamne à estre brûlez, mais encore, tout ce que possedent ceux qui se convertissent à la Foy, comme estant des choses mal-acquises, qui en altereroient la pureté.

Il n'y a point d'endroit en Italie, où les Juifs soient mieux traitez, qu'à Venise, à la reserve des Etats du Grand Duc, où l'on peut dire que cette Nation est la Maistresse, à cause du grand negoce qu'elle attire à Livourne : Mais à Venise, châque Maison de Noble en a quelqu'un d'affectionné, & de confident ; car comme ils sont reconnus pour des personnes tres-secretes, cette bonne qualité leur fait trouver des Protecteurs parmy

la Noblesse, qui sçait s'en servir à plus d'un usage : Et comme ils ne peuvent estre recherchez pour la seule Religion, tous les crimes qu'ils peuvent commettre sur ce fait, blasphêmes, sacrileges, & autres, vont aux Tribunaux Seculiers : Ils portent, pour se faire distinguer, des chapeaux rouges, faits de la plus belle écarlate qui se puisse voir, doublez de taffetas noir; de sorte que cette singularité surprend d'abord les Estrangers.

Les Juifs ne sont pas seulement tolerez à Venise, à cause que les plus riches s'associant avec les Marchans, pour le Negoce du Levant, y attirent le commerce; mais aussi, parce qu'ils donnent des sommes considerables à la Republique, dans les pressantes necessitez, outre les grandes taxes ordinaires qu'on leur impose : Ils habitent un lieu separé, fermé de deux portes, où leur grand nombre, qui est de plus de deux mille cinq cens, les oblige d'éleve rles maisons jusques à six, ou sept étages : Ils sont de plusieurs Nations differentes, Hollandois, Espagnols, Portugais, Allemands, & Italiens; ils ont des Synagogues particulieres : Mais parmy

il Gheto

ces

ces Nations differentes, les Portugais sont les plus riches, & ils s'estiment d'une condition si élevée au dessus des autres, qu'ils ne font aucune comparaison avec eux.

Pour une plus grande liberté, la Republique a étably en faveur de toutes les Religions, dont je viens de parler, une Chambre particuliere dans l'Université de Padouë, qui étoit autrefois si celebre, où quelques Regens nommez pour cet effet, ont pouvoir de donner les degrés, & le Doctorat à toutes sortes de personnes, sans aucune distinction de Religion, aprés qu'on a fait les études ordinaires: De sorte que comme on se trouve exempt, par ce moyen, de faire la Profession de Foy ordonnée par les Bulles des Papes, on y voit les Schismatiques, les Heretiques, & les Juifs, se faire Docteurs en Droit, & en Medecine: & ainsi la Republique fait goûter à ses Sujets la douceur de cette liberté, sans estre obligée de couvrir d'autres pretextes l'interest qu'elle a, de laisser vivre un châcun dans ses Estats, hors de la crainte que l'Inquisition fait ailleurs.



Du Gouvernement Politique de la Republique.

LE College, le Pregadi, & le grand Conſeil, ſont les trois principaux reſſorts, qui font mouvoir toute la machine de l'Eſtat: mais comme la regularité de ce mouvement, qui fait toute la perfection du Gouvernement de la Republique, dépend de la relation, qui eſt entre ces Conſeils, il eſt abſolument neceſſaire d'en connoiſtre la ſubordination reciproque; l'ordre qu'on ſuit dans la conduite des plus importantes affaires, & l'authorité qu'ils ont châcun en particulier: Mais comme j'irois contre l'ordre naturel des choſes, ſi pour décrire un Palais d'une rare ſtructure, je commençois par les fondemens, plûtoſt que par la face principale, qui frappe d'abord la veuë, il me ſemble de même que j'apporterois plus de confuſion, que de netteté dans la matiere que je traitte; ſi je paſſois d'abord dans l'interieur du Gouvernement de la Repub. ſans m'arrêter à l'endroit, qui eſt l'en-

trée magnifique de ce ſuperbe edifice, où les ſçavans Architectes, qui en ont élevé le Plan, ont mis les plus beaux ornemens de leur Art.



Du College.

LE College, eſt le Tribunal, où reſide toute la Majeſté du Prince; les Ambaſſadeurs y vont à l'Audience, on y lit les Lettres des affaires Etrangeres; on y preſente toutes les Requeſtes; on y plaide les cauſes privilegiées, qui ſont celles des Prelats, & des Benefices; on y juge les Procez entre les Parens; on y regle la competence des Juges; en un mot, le College eſt la porte, par où il faut que toutes les affaires du dehors entrent; & c'eſt luy qui prepare les matieres, qui doivent eſtre agitées, & reglées au Pregadi, qui eſt le Senat de la Republique.

Le College eſt composé du Doge, de ſes ſix Conſeillers, des trois Chefs de la Quarantie criminelle, des ſix Sages Grands, des cinq Sages de Terreferme, & des cinq Sages des Ordres,

qui sont vingt-six personnes, lesquelles estant differentes en âge, & en dignité, forment une assemblée, qui represente tout le Corps de l'Estat.

Il y a dans la Salle où se tient le College, une espece de Trône, qui est une grande estrade élevée de quatre marches, laquelle occupe tout le fond de la Salle; le Doge est assis dans le milieu, sur une chaise de menuiserie à l'antique, qu'un petit marche-pied éleve de six pouces plus haut que les bancs, qui sont à droite, & à gauche; une piece de satin cramoisy, qu'on attache sur le dossier de cette chaise;un carreau de même étofe,& un petit tapis de pied, font tout l'ornement du Siege Dogal : Il y a cependant sujet de s'étonner que la Republique n'ait point couvert d'un Daiz, la Majesté de son Prince,& qu'on n'en connoisse point l'usage dans le Palais du Doge; c'est peut-estre, que le Pape Alexandre III. qui donna au Prince Sebastien Ziani, toutes les pompeuses marques, qui rendent aujourd'huy la dignité Dogale majestueuse aux yeux du Peuple, ne s'avisa pas de luy faire present d'un Daiz.

Les six Conseillers du Doge, avec les

trois Chefs de la Quarantie criminelle ſont aſſis à droite, & à gauche du Prince, occupant tout le fond de la Salle: ſur le coſté de main droite ſont placez les ſix Sages Grands, & les cinq Sages de Terre-ferme, ſont du coſté grauche: Il y a pour chaque place, un petit carreau de cuir doré; & des accoudoirs mobiles, en forme de boëtes hautes, & plates, en font les ſeparations, afin qu'en les approchant, quand on veut, on puiſſe faire place aux perſonnes, qui dans leurs audiences doivent prendre ſeance en differens endroits, ſuivant le different caractere, dont elles ſont reveſtuës.

Les cinq Sages des Ordres ſont aſſis ſur un banc à doſſier, qui eſt placé en bas hors de l'eſtrade à main gauche; & au deſſous des Sages de Terre-ferme, les Secretaires du College, dont quelques-uns ſont deſtinez pour ſervir d'Interpretes aux Ambaſſadeurs dans leurs audiences, & à tous les autres Miniſtres Etrangers, ſont ſur un banc de l'autre coſté; mais beaucoup plus éloigné du Trône du Prince.



Du Doge.

L'On a pû remarquer, dans ce que j'ay dit cy devant, que depuis que la Republique est gouvernée par des Doges, il n'est arrivé aucun changement dans la forme de son Gouvernement, qui n'ait eu pour but la diminution de l'authorité de ces Princes ; de sorte que la derniere reforme qui se fit au *Serrar del Consiglio* en l'année 1289. dépoüilla les Doges du credit, qui leur estoit encore resté, depuis la creation du mesme Conseil, 117. auparavant : Le Senat qui connoist parfaitement, que la liberté de la Republique est incompatible avec un Prince, qui seroit au dessus des Loix, n'y a pas seulement assujetty le Doge, sans aucune reserve ; mais encore, il en a fait à son égard de particulieres, qui l'ont rendu, en plusieurs choses, inferieur à la condition d'un simple Senateur ; & qui de Prince de la Republique, qu'il estoit autrefois, l'ont fait devenir une vaine image, & un veritable fantôme de la Majesté, dont le Se-

nat a retenu toute l'authorité.

On n'éleve cependant à la dignité Dogale, que des Senateurs d'un merite particulier, & l'on choisit ordinairement un des Procurateurs de S Marc, ou un Senateur, qui ait servy l Estat dans les Ambassades ; dans le commandement de la Flotte, ou dans l'exercice des premiers Employs de la Republique : Mais comme le Senat ne le met dans ce haut rang, que pour gouverner en son nom ; les plus habiles Senateurs ne sont pas toûjours les plus propres à occuper cette place : L'âge avancé, l'humeur aisée, & la naissance illustre, sont les trois qualités, ausquelles on s'attache davantage ; la raison d'Estat voulant sur toutes choses, que le Prince soit doux, & paisible ; afin qu'il sçache plier, & se soûmettre sans peine aux sentimens de ceux qui ont plus de part que luy, au Gouvernement de la Republique.

Dominique Contarini, dernier Doge, mort depuis peu, n'avoit pas passé par tous les degrés, qui élevent ordinairement un Noble Venitien à cette Dignité ; il estoit mesme à la campagne, cultivant les fruits de son jardin, lorsqu'il fut eleu Doge : Mais, outre qu'il estoit

d'une des plus illustres Familles de Venise, laquelle a déja donné huit Doges à la Republique: la nature l'avoit doüé d'une si grande douceur d'esprit, d'une affabilité si charmante, & d'un exterieur si noble, & si majestueux, qu'il s'attiroit éaglement l'amour, & la veneration de la Noblesse, & du Peuple: les jeunes Gentilshommes étoient, sur tout, si touchez de son merite, que je leur ay plusieurs fois oüy dire tout haut, en le considerant dans les fonctions publiques: *L'è adorabile quel vechio.*

Nicolas Sagredo, qui vient de luy succeder, est le premier Doge de cette Famille, laquelle est de la Noblesse de la seconde Classe; il estoit Procurateur de S. Marc fait par merite, il avoit exercé, depuis long-tems, les premieres Charges de la Republique, & avoit actuellement la meilleure part au Gouvernement de l'Estat: de sorte que son merite seul a fait son élevation, plûtost que les brigues de ses amis. Quelques dures que soient les conditions qui accompagnent la dignité Dogale, elles n'ont pas empêché, qu'à cette derniere election, on n'ait veu plus de pretendans que jamais, & en même tems plus de sujets capables

de remplir dignement cette Place.

Le Dogat n'est pas moins à charge à la Famille, qu'à la personne du Doge: ses Freres, ses Enfans; & ses petits Fils, ne peuvent avoir aucun Employ considerable dans la Republique, qui ait rapport au Gouvernement, & s'ils en ont quelqu'un, ou s'ils sont Ambassadeurs, ils doivent s'en démettre aussi-tost aprés l'election: Si le Doge est marié, sa femme n'est point traittée en Princesse, le Senat n'en ayant plus voulu couronner, depuis le siecle passé; soit pour moderer l'ambition des femmes; soit pour éviter les frais immenses, qui se firent au couronnement de la derniere Princesse, femme du Doge Marin Grimani.

Toutes ces circonstances, jointes à la grande sujetion dans laquelle il faut que les Doges vivent, n'empêchent pas les Familles, qui n'ont point encore donné de Doges à la Republique, de faire leur possible pour arriver à cet honneur, afin de se mettre en plus grande consideration, esperant mesme, de mieux établir leur fortune, par le bien qu'on peut amasser, si le Doge est assés heureux pour vivre long-tems dans cette Dignité; & c'est une des raisons pour laquelle ils

font leurs Doges à vie ; outre que s'il n'estoit que pour un tems, il en seroit beaucoup moins considerable chés les Etrangers, & le Senat ne pourroit pas le tenir dans une aussi grande sujetion, qu'il fait, par la crainte d'estre deposé, ou d'estre recherché,aprés sa mort, au prejudice de toute sa Famille.

Comme la Republique a quelquefois forcé ses Princes à accepter, & à retenir leur dignité, elle a sceu aussi les déposer, lorsque l'âge, ou les infirmités les ont rendus inutiles au service de l'Estat, quoy qu'en effet la Republique ait plus besoin du nom, que de la presence du Doge; dans cette apprehension, il ne cesse point d'aller au College, & à tous les Tribunaux, où le devoir de sa Charge l'appelle, s'il ne se sent tout-à-fait hors d'estat de le faire: & je ne doute point que le Doge Dominique Contarini ne craignit quelque chose de semblable, dans la longue maladie, qui le tint plus d'un an & demy paralytiqne de la moitié du corps: Car lorsqu'un Ambassadeur envoyoit luy faire un compliment, il ne manquoit jamais de dire, en finissant son remerciment, qu'il se portoit beaucoup mieux, & qu'il espe-

roit voir dans peu Monsieur l'Ambassadeur au College.

Le Doge preside à tous les Conseils; mais il n'est reconnu Prince de la Republique, qu'à la teste du Senat, dans les Tribunaux où il assiste, & dans le Palais Ducal de S. Marc; hors de là, il a beaucoup moins d'authorité qu'un particulier; puisqu'il n'oseroit se mêler d'aucune affaire : Quelques-uns ont écrit, qu'il estoit permis de le tuër, ou de luy faire insulte, si on le trouvoit hors la Ville, & qu'il n'avoit pas la permission de sortir de son Palais : Il est vray, qu'il y a eu autrefois sur ce sujet, de tres-severes reglemens; mais les choses ne vont pas jusques à cette extremité; il ne quitte pas, neanmoins, la Ville, sans en demander une espece de permission à ses Conseillers : Le Doge Dominique Contarini alloit tres-souvent visiter ses Filles, & ses Niéces Religieuses dans de differens Convents; & se transportoit mesme, plusieurs fois l'année, à la campagne, pour y respirer l'air de la Terreferme.

Lorsque le Doge sort de la Ville, il ne porte aucune marque exterieure, qui le puisse faire distinguer des autres Gen-

tilshommes; il va vêtu de gris, en juste à-corps, avec l'épée; & si quelque Noble le rencontre, il ne fait pas semblant de le reconnoistre, pour ne luy pas rendre les respects, qui ne luy sont deus, que lorsqu'il est avec la Republique, laquelle ne laisse pas d'estre sans luy tout ce qu'elle est en effet: & lorsque le Doge va par la Ville en visites particulieres, il n'a, comme les autres Nobles, que deux Gondoliers, avec un Valet de chambre, & sa Gondole n'est reconnoissable, que par un tapis, & deux carreaux de satin cramoisy, qui sont sur le dossier; mais bien loin de faire paroître cette legere marque de sa Dignité, les Gondoliers la cachent presque toute, avec les rideaux noirs de la Gondole.

Il est vêtu dans ces occasions, comme le sont les Conseillers; c'est à-dire de pourpre, mais il porte un bonnet de General, de la mesme couleur que la Veste: il est rond, fait de carte en dedans, & n'a que quatre doigts de haut; mais la partie superieure plate, comme une grande assiete, a le double plus de circonference, que l'entrée de la teste.

L'on donne au Doge le titre de, vôtre Serenité, & de Serenissime Prince; mais

pour luy faire sentir que ces qualités ne sont pas attachées à sa personne, les Ambassadeurs ne laissent pas, en son absence, d'user des mesmes termes, lorsqu'ils parlent au College, & ne prononcent guére le mot de vôtre Serenité, sans y joindre celuy de vos Excellences, comme des titres confondus, entre lesquels on ne doit pas faire de difference dans ce Tribunal, où la Majesté de la Republique est comme répanduë sur tous les sujets qui composent le College.

Bien que les dépêches se fassent au nom du Prince, & que toutes les réponses des Ambassadeurs luy soient adressées, il ne peut cependant les ouvrir, & toutefois on le peut faire sans luy, & y répondre de mesme : & pour le faire continuellement souvenir, qu'il ne fait que prêter son nom au Senat, l'on ne délibere, & l'on ne prend aucune resolution sur les propositions que les Ambassadeurs, & les autres Ministres vont faire au College, qu'il ne se soit retiré avec ses Conseillers; pour lors on examine la chose, on prend les avis des Sages, & l'on dresse la deliberation par écrit, pour estre portée à la premiere

Assemblée du Senat, où le Doge se trouvant ensuite, avec ses Conseillers, il n'a, comme les autres Senateurs, que sa voix, pour approuver, ou desapprouver les resolutions qu'on a prises en son absence.

La monoye de Venise porte le nom du Doge; mais elle n'est pas battuë à son coin, comme elle estoit, lorsque le Doge avoit un pouvoir absolu dans le Gouvernement; il y a, au lieu de son image, un Doge revestu des habits Ducaux, à genoux devant S. Marc, pour donner à connoistre que le Prince est sujet de la Republique, dont l'image de S. Marc est le Hieroglyphe: Mais dans la maison, où se fabrique la monoye, tout les particuliers en peuvent faire battre, en payant un droit au Prince; & c'est le Doge qui donne cette permission, & qui joüit de cet avantage.

La Republique donne au Doge quatorze mille Ducats d'appointemens, qui font environ trente-quatre mille livres, pour l'entretien de sa Maison, & pour les frais qu'il fait à traitter, quatre fois l'année, les Ambassadeurs, la Seigneurie, & tous les Senateurs qui assistent aux fonctions de ces jours-là: Le Train or-

dinaire du Doge consiste en deux Valets de chambre, quatre Gondoliers, & quelques autres Serviteurs; la Republique paye tous les autres Officiers, qui ne le servent que dans les ceremonies publiques : Il peut vendre les Charges de Commandeurs du Palais, qui sont les Huissiers de la Justice; & celles des Ecuyers du Doge, qui sont vingt-cinq: Et c'est en cela, & en la collation de tous les Benefices de S. Marc, que consistent les principaux avantages de sa Dignité.

Comme la Republique n'a pas seulement revestu son Prince de toutes les apparences d'une dignité Souveraine; mais qu'elle luy a encore fait accorder par les Papes, & par les Roys, les veritables prerogatives de la MajesteRoyale, & la préseance au dessus des autres Princes, aprés les Testes couronnées; il y a sujet de s'étonner qu'elle ait, ce semble, dérogé à ces avantages, en l'abaissant au rang de tous les autres Princes d'Italie, à l'égard des Cardinaux: car lorsqu'un Cardinal va à l'audience, il s'assit à la droite du Doge, dans sa propre chaise, qu'on élargit exprés en ces rencontres; & dans une visite par-

ticuliere, le Doge va recevoir le Cardinal à sa Gondole.

Ces visites particulieres, & celles que les Ambassadeurs font quelquefois au Doge, dans des occasions extraordinaires, ne se font qu'avec la permission du Senat, qu'on va demander au College: car le Doge n'est pas le Maistre de recevoir qui il luy plaist, puisqu'il vit chez luy d'une maniere si retirée, que l'on peut dire que la solitude, & la dépendance, sont les qualités les plus essentielles à sa condition; aussi ces visites ne plaisent elles pas au Senat, qui n'en accorde la permission, que l'orsqu'il manque de pretexte honneste pour la refuser: Monsieur le Comte d'Avaux fut le premier qui s'avisa de visiter le Doge Dominique Contarini, dans sa maladie, & le Senat y consentit: Dans ces occasions, le Cavalier du Doge, & quelques-uns de ses autres Officiers se trouvent sur la rive du Palais, & conduisent l'Ambassadeur chez le Doge: Le Senat cependant est asseuré d'estre ponctuellement averty des moindres paroles, qui se disent dans ces entretiens: Bien que le Marquis de la Fuente Ambassadeur d'Espagne fût fâché d'avoir

esté prévenu dans cette visite, par Monsieur le Comte d'Avaux, il ne laissa pas neanmoins de demander la permission de voir le Doge, contant cela pour un avantage, que peu d'Ambassadeurs reçoivent dans le cours de leur Employ.

Le Doge ne peut faire aux Ambassadeurs, que des réponses generales sur les propositions qu'ils vont faire au College; car s'il parloit d'une maniere qui mît le Senat dans le moindre engagement, il n'auroit pas seulement la honte de s'en voir desavoüé; mais il s'exposeroit encore à de sensibles mortifications: Cependant si les propositions d'un Ambassadeur blessoient la dignité de la Republique, le Doge n'est pas seulement authorisé, s'il répond au nom de la Republique, auec toute la vigueur d'un Prince indigné d'un pareil procedé; mais aussi il est obligé d'en user de la sorte, s'il ne veut estre estimé indigne du rang qu'il occupe: Que si un Ambassadeur ne va à l'Audience, que pour donner part au College, de quelque avantage remporté par son Prince, ou pour se réjoüir de quelque heureux succez qu'auront eu les affaires de la Republique, le Doge a pour lors la liberté

de répondre plus amplement, sans entrer toutefois dans aucune particularité.

Le longusage qu'avoit le Doge Dominique Contarini, de toutes ces diverses manieres de s'expliquer, dans les occasions differentes, luy avoit acquis tant de facilité pour faire des réponses mesurées, & proportionnées au sujet, que jamais Prince ne pouvoit s'en acquiter mieux que luy; cependant, pour en avoir fait quelquefois, qui ne paroissoient pas conceuës en termes assez generaux, il essuya en ces rencontres, de tres sensibles reprimandes: Ce n'est pas seulement dans ces Audiences, que le Doge doit prendre garde de ne pas exceder les bornes qui luy sont prescrites; mais il doit encore mesurer exactement toutes ses démarches: L'affaire de Monsignor Altoviti, predecesseur de Monsignor Varése, Nonce du Pape, paroissoit une bagatelle, à l'égard du Doge, & neanmoins elle fit bien sentir à sa Serenité la misere de sa condition.

Ce Nonce avoit demandé satisfaction au College, de ce que, contre le privilege des Ambassadeurs, le Capitaine Grand, qui est comme le grand Prevost,

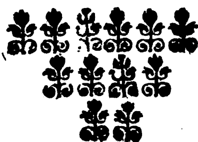
avoit arrêté un de ses Estafiers, qui portoit des pistolets; & bien qu'il eût esté relâché dés qu'on fut asseuré qu'il appartenoit au Nonce, ce Prelat neanmoins pretendoit qu'on luy fist une satisfaction publique; mais voyant que le Senat n'estoit pas disposé à la luy accorder, il témoigna publiquement son ressentiment, en refusant d'assister aux Chapelles que le Doge tient fort souvent; & c'est là le seul moyen que les Ambassadeurs ont de faire paroistre à tout le monde leur mécontentement, lorsqu'on ne leur rend pas toute la justice qu'ils pretendent: & comme le Senat prend ordinairement ce procedé, pour une marque de mépris, & qu'il ne veut pas, que pour des sujets de peu d'importance, le peuple s'aperçoive de cette mes-intelligence, il devient par là plus traittable, & se porte plus facilement à donner satisfaction aux Ministres, qui doivent assister aux ceremonies avec la Seigneurie.

On approchoit pour lors des Festes de Pâques, auquel tems la Seigneurie va à l'Eglise de S. Marc, plusieurs jours de suite, soir & matin: cela fit que le Senat ne voulut pas differer davantage à

contenter le Nonce, qui demeuroit ferme dans sa pretention : Toute la satisfaction, pourtant fut, que le Capitaine Grand, qui avoit arrêté l'Estafier, n'assisteroit point, comme il fait toûjours, au Cortége du Doge, pendant trois fonctions solemnelles; de sorte qu'il ne parut point à la premiere ceremonie des Tenebres, le Mercredy-Saint, ny tout le Jeudy; mais il se rendit le Vendredy le matin, dans la Cour du Palais, pour marcher à son ordinaire: Le Nonce estant alors dans l'appartement du Doge, où l'on s'assemble pour ces sortes de fonctions, fut averty par ceux qui prenoient garde de quelle maniere on executeroit cette satisfaction, que le Capitaine Grand paroissoit; il se plaignit sur le champ au Doge, de ce qu'on luy manquoit de parole, protestant qu'il se retireroit, si l'on ne donnoit ordre à cet Officier de sortir du Palais; de sorte que ce Prince, croyant de bonne foy, qu'on manquoit à ce qu'on avoit promis au Nonce, envoya dire au Capitaine Grand de se retirer.

Le Senat cependant, expliquoit les termes de cette satisfaction tout autrement que le Doge, & que le Nonce; car

il entendoit que trois differentes ſeances à l'Egliſe de S. Marc, devoient eſtre, ce que le Nonce avoit pris pour trois fonctions de trois differentes Feſtes ſolemnelles; c'eſt pourquoy il mortifia également le Doge, & le Capitaine Grand; l'un pour avoir commandé, & l autre pour avoir obey contre leur devoir: l'Officier fut mis en priſon, & traitté ſeverement, pour luy aprendre à connoiſtre ſes veritables Superieurs; & un des Inquiſiteurs d'Eſtat, qui ont pouvoir de vie, & de mort ſur le Prince, comme ſur le moindre Gentilhomme de la Republique, fit une ſi ſevere reprimande au Doge, en le faiſant ſouvenir que ſa vie eſtoit entre leurs mains, s'il paſſoit les bornes de ſon devoir, que ce pauvre Prince en verſa des larmes, & regreta, ſans doute, la douceur de la vie tranquille, qu'il menoit à la campagne, avant ſon election.



De la pompe avec laquelle le Doge marche aux ceremonies solemnelles.

LORSQUE le Doge assiste aux fonctions publiques, avec les Ambassadeurs, & la Seigneurie, il est precedé par le Clergé de S. Marc, & ensuite par les Huissiers du Palais, qu'on appelle Commandeurs, lesquels portent des manteaux de drap bleu, qui leur vont jusques aux talons, & des barretes rouges, de la mesme figure que celles des Nobles, ausquelles sont attachez deux Sequins, peu differens de deux Ecus d'or, l'un devant, & l'autre derriere: Huit de ces Huissiers portent huit Etendarts de tafetas peints, & dorez, avec le Lion de Saint Marc; il y en a deux bleus, deux rouges, deux violets, & deux blancs, qui signifient la paix, la guerre, la tréve & la ligue; & dans l'ordre de leur marche, les deux Etendarts qui répondent au tems, auquel la Republique se trouve, doivent aller les premiers.

Six autres de ces mesmes Huissiers sui-

vent aprés, avec des trompettes d'argent, toutes droites, & de 6 pieds de long; ceux-là sont suivis par cinq Haubois, qui portent la Veste de serge rouge, & qui joüent par intervalle toûjours une mesme chanson, tant que la marche dure: les Ecuyers du Doge marchent aprés deux à deux; ces Ecuyers sont des gens, d'une condition inferieure aux Citadins, ils portent des manteaux courts, & sont simplement vestus de noir, avec des colets unis; & la principale de leurs fonctions, est de couper, & de servir sur table, lorsque le Doge traite les Ambassadeurs, & la Seigneurie.

Le Capitaine Grand, & le Cavalier du Doge, qui est son Maistre de ceremonies, qui reçoit, & qui invite les Ministres chez le Doge, marchent aprés les Ecuyers; ils sont tous deux vestus de robes, & de vestes de satin, & de damas cramoisy, avec des souliers rouges: La premiere de ces deux Charges se donnoit autrefois à des Nobles Venitiens; elle a esté possedée ensuite par des Citadins; mais elle est presentement si décheuë, que les Capitaines des Sbirres peuvent y pretendre: Sept ou huit de ces Capitaines suivent ces deux Offi-

ciers, & on les prendroit pour tout autres qu'ils ne sont, à les voir avec leurs vestes, & leurs hongrelines de satin, & de damas cramoisy, qui leurs vont jusques à my-jambe; ils ne portent, pour toutes armes, qu'un stilet, à manche d'argent, passé dans leurs ceintures, qui sont garnies de grãdes plaques de même.

Les Secretaires de la Republique marchent ensuite, avec la Veste ordinaire de drap violet, & l'étole de velours; le Grand Chancelier les suit, vestu de pourpre, comme tous les Senateurs qui assistent à la ceremonie : Deux Ecuyers du Doge portent, l'un la chaise pliante d'or, c'est-à-dire, de bois doré, garnie d'un riche brocart d'or; & l'autre un carreau de mesme étofe: & un Clerc de Chapelle, avec la Veste violette, marche devant le Doge portant le chandelier, & le cierge blanc de sa Serenité.

Le Pape Alexandre III. en reconnoissance de la protection qu'il receut de la Republique, & des services particuliers du Prince Sebastien Ziani, donna au Doge la chaise d'or, le carreau, & le parasol de mesme; le cierge, les étendarts, & les trompettes, qui sont aujourd'huy la plus magnifique partie

de

de la pompe de ces ceremonies.

Le Doge suit immediatement aprés, & marche au milieu du Nonce du Pape & de l'Ambassadeur de France : S'il y avoit à Venise d'autres Ambassadeurs, comme on a veu autresfois, & comme il se voit à Rome, ils marcheroient tous de front, suivant leur rang à côté du Nonce & de l'Ambassadeur de France. Depuis que la Republique, à l'exemple de la Cour de Rome, decida la préseance de la France au dessus de l'Espagne (qui fut lorsque Messire François de Noüailles Evêque d'Acqs estoit Ambassadeur de Charles IX. auprés de la Republique) l'Ambassadeur d'Espagne ne s'est plus trouvé aux fonctions publiques, cela est cause qu'il est moins connu & moins aimé à Venise, que celuy de France, que le peuple nomme communement l'Ambassadeur, comme s'il n'y en avoit point d'autre.

Dans ces ceremonies le Doge porte une Veste à manches étroites, qui descend jusques à terre, & qui se ferme pardevant, avec une douzaine de gros boutons de vermeil jusques à la ceinture, qui est garnie de boucles dorées,

& par dessus il a un long manteau Ducal, le tout de brocard d'or, ou d'argent mêlé de rouge, ou de blanc conformément au jour de la solemnité; il porte la corne de même étoffe, bordée d'un large tissu d'or, qui represente le Diadéme; ses deux Valets-de-chambre soûtiennent la queuë de son Manteau, & le plus ancien des Escuyers porte l'Ombrelle sur la teste du Doge: c'est un grand Parasol élevé en pavillon garny d'un gros brocard d'or, avec une Campage tout à l'entour, comme est celuy du Pape.

Les Conseillers du Doge suivent deux à deux; mais le premier est accompagné du Noble qui est éleu pour aller occuper la premiere Podestarie, ou le premier Gouvernement qui doit vaquer dans les Etats de la Republique; il marche à la droite du Conseiller, & porte à deux mains une grande Epée dans son fourreau de velours cramoisi couvert de lames de vermeil ciselées à jour. Cette Epée est semblable à celle que le Pape benit tous les ans le jour de Noël, avec un Chapeau de velours noir fourré d'Hermines, & un Saint Esprit sur la forme brodé de perles pour

envoyer à celuy des Princes Chrêtiens, qui combat contre les ennemis de l'Eglise. Celle qu'on porte derriere le Doge, est une marque de la dignité de grand Escuyer de l'Empire d'Orient, dont le Doge Pierre Gradenigue fut pourveu par l'Empereur Michel, & que plusieurs autres Doges possederent aprés luy. Si l'on porte cette Epée aprés le Prince, & à la teste de la Seigneurie, c'est pour faire voir que le Sénat a toute l'autorité, & que le Doge n'a pour luy que l'ombre de la Grandeur, dont tous les trophées & toute la pompe, qui le precedent, ne sont que la fausse apparence.

Les six Conseillers du Doge sont suivis des trois Chefs de la Quarantie criminelle, des deux Avogadors, des trois Chefs du Conseil des Dix, des deux Censeurs, & de plusieurs Senateurs marchant tous deux à deux avec la Veste Ducale, qui est de pourpre, fort ample, & dont les manches sont aussi larges que la Veste est longue. Le Doge attire avec ce cortege l'admiration & la veneration du peuple, qui aime à voir ces ceremonies, & qui cherit la personne des Doges, sçachant

bien que s'il a quelquesfois sujet de se plaindre de la rigueur du Gouvernement, ce n'est pas le Prince qui en est la cause, quoy que toutes les publications se fassent en son nom.

Il serenissimo Principe fà sapere.

Lors que la fonction se fait dans l'Eglise de saint Marc, le Doge est assis à la premiere place en entrant à main droite, le Nonce & l'Ambassadeur de France sont à son côté, sans qu'il y ait aucune place viude entre eux; mais les Conseillers sont à quelque distance au même premier rang qui est à costé. Tous les Chefs qui assistent aux ceremonies avec le Doge & les Conseillers, sont assis sur deux autres rangs de bancs du même côté; & les Senateurs, qui representent le Pregadi, sont de l'autre; mais ils partagent tous également avec le Doge les honneurs de ces ceremonies à l'égard de la Paix & de l'Encens qu'on y donne, pour faire connoistre au public qu'ils n'assistent pas à ces fonctions pour faire cortege à leur Prince, mais qu'ils sont aussi bien que luy les membres essentiels du Corps de la Republique.

Lors que les ceremonies sont achevées, le Doge retourne au Palais avec le même

cortege : Le Nonce & l'Ambassadeur de France le conduisent jusques au pied de l'escalier, où ils prennent congé de sa Serenité : Mais au lieu de se retirer en même temps, ils se rangent à main droite, & ils restent à cét endroit jusques à ce que le dernier Senateur ait passé : Cét usage qui paroist estre contre la dignité des Ambassadeurs, a esté neanmoins introduit par un Nonce du Pape, lequel poursuivant une affaire importante au Senat, avoit voulu solliciter ces Messieurs en leur rendant cette civilité : mais comme la Republique sçait tirer avantage de toutes choses, on ne seroit pas receu à abolir une coûtume qui luy plaist extrémément, à cause que suivant ses veritables maximes, les Senateurs y sont honorez comme le Doge même, par les Ministres des plus grands Princes de la Chrêtienté.

Comme ces ceremonies publiques ont la pluspart pour fondement quelque conspiration heureusement découverte, ou quelque sedition appaisée, ou quelque bataille gagnée, ou enfin quelque autre sorte de succez heureux à l'Etat, & que la Republique affecte de faire paroistre en toutes les rencontres sa

pieté & sa reconnoissance par les actions de graces qu'elle rend publiquement au Ciel : ces fonctions sont devenuës si frequentes, qu'avec celles des Festes solemnelles, elles font la plus grande partie des occupations des Ambassadeurs.

De l'Election du Doge.

AVANT que de proceder à l'élection d'un nouveau Doge, l'on rend les derniers devoirs au défunt avec toute la magnificence digne du rang qu'il a tenu pendant sa vie; l'on embaume son corps, & l'on l'expose trois jours durant dans une sale sur un lit de drap d'or, avec l'épée & les éperons, que, par un usage tout à fait singulier, on luy met à la renverse. Cependant le temps de cette exposition n'est pas seulement pour donner lieu au peuple d'aller rendre les deniers devoirs à leur Prince; mais il est particulierement destiné à recevoir les plaintes qu'on pourroit faire contre sa conduite & contre son administration; & pour donner

temps à ses créanciers de demander leur payement, auquel l'on oblige ses heritiers de satisfaire incessamment, sans quoy il seroit privé des honneurs des funerailles qui se font aux dépens de la Republique.

C'est pourquoy la premiere chose que l'on fait aprés la mort du Doge, c'est d'élire trois Inquisiteurs pour rechercher sa conduite, pour écouter toutes les plaintes qu'on peut faire contre sa maniere de vivre, & pour faire justice sur toutes les moindres choses aux dépens de la succession, comme si la misere de la subjection dans laquelle il a vescu, ne devoit pas finir avec sa vie. Il semble même que la Republique veüille moderer la satisfaction que pourroit trouver le Doge en mourant dans l'esperance que le public témoignera de la douleur à sa mort, puisque la Seigneurie assiste à sa pompe funebre en veste d'écarlatte, pour faire paroître au peuple par la singularité de cette ceremonie, que ce n'est pas le Gouvernement du Prince qui fait la felicité de l'Etat, & que la Republique estant veritablement libre, ne doit donner aucune marque d'affliction à sa mort.

Les obſeques du Doge ne ſont pas plûtoſt finies, que toute la Nobleſſe, au deſſus de trente ans, s'aſſemble dans le Grand Conſeil, où l'on élit cinq Correcteurs, qui doivent corriger les promeſſes du Doge, c'eſt à dire les Statuts, dont il doit jurer ſolemnellement l'obſervation, d'abord aprés ſon élection; & ces Nobles ont le pouvoir d'y ajoûter, ou d'en retrancher tout ce qu'ils jugent eſtre neceſſaire pour le bien de l'Etat, & par ce moyen la Republique oſte aux Doges toutes les occaſions de pouvoir interpreter, moins à leur deſavantage, tous les termes de ces obligations qui compoſent un Livre entier.

La Republique fait admirer ſa prudence dans le choix qu'elle fait des quarante-un Electeurs du Doge, en voulant que le ſort & le merite concourent également dans une action ſi importante, puiſque par un long circuit de ballotations & d'élections reciproques, elle rompt l'effet que les brigues auroient ſans cela, & laiſſe joüir les familles de la ſatisfaction qu'elles trouvent à contribuer preſque toutes à l'élection du Prince; car tous les Nobles qui ſont au Grand-Conſeil, tirent châ-

cun une balle d'une urne où il y en a, trente dorées : ceux qui ont les dorées sont reduits à neuf par le sort ; ces neuf en élisent quarante, le sort les reduit à douze, lesquels en nomment vingt cinq, qui par le sort reviennent à neuf, lesquels choisissent quarante-cinq Gentils-hommes, dont on en tire onze au sort qui nomment les quarante-un veritables Electeurs du Doge.

Aprés que ces Electeurs ont esté tou approuvez dans le Grand-Conseil, ils s'enferment dans le Palais de S. Marc, d'où ils ne sortent point qu'ils n'ayent éleu le Doge. Et bien que pour l'ordinaire cette Election ne tire pas en longueur, les Electeurs ont neanmoins esté quelquesfoisfois cinq, ou six mois, sans pouvoir s'accorder, à cause que des quarante & une voix il en faut avoir vingt-cinq pour estre fait Doge : Et pendant tout le temps que les Electeurs sont enfermez, ils sont gardez soigneusement, & traitez à peu prés de la même maniere que les Cardinaux le sont dans le Conclave.

La premiere chose que le Doge fait aprés son Election, & aprés avoir presté le serment & juré l'observation des Sa-

tuts, c'est de se faire voir au peuple: Mais comme la Republique ne luy laisse jamais goûter une joye toute pure, sans la mêler de quelque amertume, qui luy fasse ressentir le poids de la servitude à laquelle sa condition l'engage, on le fait passer en descendant par la Salle où son Corps doit estre exposé aprés sa mort. C'est là qu'il reçoit par la bouche du Grand-Chancelier les complimens de son exaltation, pour le faire souvenir que c'est dans ce même lieu que l'on examinera aprés sa mort, s'il aura eu pendant sa vie la Justice pour regle de toutes ses actions.

Le Doge monte ensuite dans une machine qu'on appelle le Puys, & qu'on conserve dans l'Arcenal pour cette Ceremonie: Elle a veritablement la figure exterieure d'un puys soutenu sur un brancart qui est d'une longueur extraordinaire, & dont les bouts se joignent ensemble. Environ deux cens hommes de la Maîtrise de l'Arcenal portent cette Machine sur leurs épaules; le Doge est assis dans cette espece de Puys avec un de ses enfans, ou de ses plus proches parens tout de bout derriere luy: il a deux bassins remplis de monnoye d'or & d'ar-

gent battuë tout exprés pour cette occasion, avec telle figure & telle inscription qu'il luy plaist, & il la jette au peuple, pendant qu'on le porte ainsi autour de la Place de saint Marc.

La Coûtume de faire ces largesses au peuple, fut introduite en 1172. par le fameux Doge Sebastien Ziani, qui triompha de Frederic II. en la personne d'Oton fils de cét Empereur, dans le combat naval qu'il gagna pour la défense du Pape Alexandre III. Ce Doge crût qu'il estoit necessaire d'user de cette liberalité envers le peuple, comme du charme le plus doux & le plus propre pour adoucir l'indignation qu'il avoit de se voir dépoüiller, à l'Election de ce Prince, du droit qu'il avoit depuis plusieurs siecles, de faire seul cette Election. Ce Doge estoit d'ailleurs si riche, qu'il fit bâtir à ses dépens toutes les Procuraties vieilles, & laissa de grands biens à l'Eglise de saint Marc : desorte que le peuple estoit persuadé qu'il avoit trouvé des tresors immenses.



Des six Conseillers du Doge, des trois Chefs de la Quarantie criminelle, & du Vice-Doge.

COMME la dignité de Conseiller du Prince apporte plus d'honneur qu'elle ne donne de part aux affaires importantes, ce ne sont pas, pour l'ordinaire, les meilleures Testes de la Republique, qui occupent ces postes; Mais on éleve toûjours à ce rang de vieux Senateurs de la premiere Noblesse. Ils sont un an Conseillers; mais ils n'assistent que huit mois au College, & pendant les quatre autres mois, ils president à la Quarantie criminelle, de mesme que les trois Chefs de cette Chambre, ont seance au College pendant deux mois. Le Doge, les six Conseillers, avec les trois Chefs de la Quarantie criminelle, qu'on appelle Vice-Conseillers, representent la Signeurie, & jugent toutes les causes priviligiées qui se plaident au College.

Il y a autant de Conseillers, qu'il y a de Quartiers dans la Ville, & un Noble

qui demeure dans un Quartier, ne peut pas estre Conseiller dans un autre; chaque Conseiller estant le Chef de son Quartier: quoy qu'on ne les appelle que Conseillers du Doge, ils sont veritablement Conseillers de la Signeurie; c'est pourquoy ils ont plus de credit que le Doge mesme; puisqu'ils peuvent faire, sans luy, tout ce qu'il ne peut faire qu'avec eux; ils sont vestus de rouge, avec la veste Ducalle à grandes manches, durant le temps qu'ils sont en charge, & les Chefs de la Quarantie criminelle ne portent que la Veste violette de la maniere ordinaire à manches étroites.

Ils consultent tous ensemble sur les choses qu'ils doivent proprofer au grand Conseil; mais un Conseiller de la Signeurie peut tout seul faire une proposition au Senat, & au grand Conseil, ce que ne peuvent faire les Chefs de la Quarantie, s'ils ne se trouvent tous trois d'un mesme sentiment. Ces Chefs neanmoins sont traitez d'Excellence, comme tous les Nobles qui entrent dans les grands Emplois; cependant le rang des Chefs de cette Quarantie n'est considerable, que par l'entrée qu'il leur donne au College, & au Pregadi;

c'est pourquoy ces Charges sont ordinairement possedées par des Nobles des meilleures Familles; mais qui ont besoin cependant des apointemens dont ces Emplois sont accompagnez, pour pouvoir subsister suivant leur qualité.
Les Conseillers de la Signeurie peuvent assembler extraordinairement le grand-Conseil, puisqu'aprés le College, c'est là qu'ils exercent la plus grande partie de leur fonction : & bien que le Pregadi nomme de son costé à ces Dignitez, & le grand Conseil aussi; neanmoins les premiers obtiennent presque toûjours la preference dans le grand Conseil, qui honore en cela les Elections du Senat; mais il peut les déposer de leur employ. Comme il arriva depuis peu à un des plus honnestes Senateurs de la Republique: mais comme par une des Loix du Gouvernement, on ne peut priver un Noble de sa Charge, sans luy faire son procés, ou sans le pourvoir en même-temps d'un autre employ, un de ses Confreres mal intentionné le proposa pour aller cõmander dans le moins considerable Gouvernement de l'Estat, où l'on n'envoye que de pauvres Nobles : Et la brigue de ses Ennemis l'exposa

ainsi à la plus sensible mortification, qu'un Gentilhomme de ce rang puisse jamais recevoir.

Comme la Republique ne veut jamais estre sans le Doge, ny la Signeurie sans son Chef, le plus ancien des Conseillers tient sa place, lors qu'il est malade, ou que le siege est vaquant; il le represente dans toutes les fonctions marchant au milieu des Ambassadeurs dans les Ceremonies publiques, & leur répondant dans les Audiences du College; mais il ne s'assied point dans le Siege Ducal, & ne prend jamais les habits du Doge, ne se faisant distinguer que par la Barrette qu'il n'oste non plus de sa teste, que le Doge fait sa Corne.





Des six Sages-Grands.

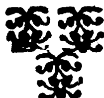
Isani Grandi.

L'On fait choix des meilleurs sujets de la Republique pour remplir les places de Sages-Grands ; Car comme ils doivent manier les plus grandes affaires de l'Estat, ils doivent aussi avoir acquis une prudence consommée & une parfaite connoissance de tous les interests de la Republique. Ces six Gentils-hommes sont la partie intellectuelle de l'ame de la Republique : Aussi les Procurateurs de saint Marc se font honneur d'occuper ces postes, puisque les Sages-Grands sont les maistres du Gouvernement pendant les six mois qu'ils sont en charge.

Ce sont ceux qui consultent toutes les matieres qui doivent estre agitées au Pregadi, & qui assemblent le Senat, lorsque quelque affaire pressante ne permet pas de differer jusques à la premiere sceance ; C'est aussi le Senat qui les elit ; mais comme on ne change que trois Conseillers du Doge à la fois, on ne change aussi que trois Sages, afin de ne

pas remplir ces places importantes de six sujets tout nouveaux : ils portent la Veste Ducale de drap violet, & la Republique n'envoye point d'Ambassadeur à l'Empereur, au Pape, ny au Grand-Seigneur, qu'il n'ait déja eu, ou à qui elle ne donne par avance la qualité de Sage-grand.

Comme les six Sages-Grands roulent par semaines pendant leurs six mois, l'on peut dire que le Sage de semaine est le Chef de la Republique, car c'est luy qui reçoit tous les Memoires & toutes les Requestes ; c'est luy qui propose les affaires au Pregadi, où son sentiment donne ordinairement le branle aux resolutions du Senat ; car il porte le resultat des Consultations que les Sages ont faites sur toutes les matieres, & la substance des réponses qu'on doit faire, tant aux dépesches des Ambassadeurs de la Republique, qu'aux Offices, que ceux des Princes Etrangers passent au College.



Des cinq Sages de Terre-ferme.

LEs Sages de Terre-ferme n'ont gueres moins d'autorité dans le College, que les Sages grands ; car ils consultent avec eux sur toutes les matieres qui s'y traitent, & qui doivent estre portées au Senat. Ils portent la Veste Ducale violette, ils sont traitez d'Excellence, & la Republique donne la qualité de Sages de Terre-ferme à tous les Ambassadeurs qu'elle envoye aux Rois & aux Princes Souverains.

Ces Sages ne sont que six mois en charge & l'on choisit, pour ces emplois, des Gentils-hommes d'un âge moyen, lesquels, dans les divers postes qu'ils ont déja occupez, ont fait paroistre autant d'habileté & d'application qu'il en faut pour remplir ces places. Le premier est le Sage de l'Ecriture, lequel est proprement le Secretaire d'Etat pour la Guerre ; les Officiers & les Soldats dependant si absolument de luy, qu'il peut les casser & les condamner même à la mort, sans appel, estant Juge en dernier

ressort des uns & des antres dans toute l'étenduë des Etats de la Republique.

Le second est le Sage Caissier, c'est à dire, le Tresorier des guerres, qui ordonne le payement des Troupes, des Officiers & des Pensionnaires de l'Etat. Le troisiéme est le Sage des Ordonnances, qui a la direction des Milices de Terre-ferme: Et les deux autres Sages ne sont que pour suppléer au défaut des precedens, si par indisposition, ou par quelque autre cause, ils ne pouvoient vaquer à leur employ.

C'est le Pregadi qui élit les cinq Sages de Terre-ferme, comme il fait les six Sages-grands; & bien que leur authorité soit devenuë considerable, à cause de l'acquisition que la Republique a faite en terre-ferme, depuis environ trois cens ans, de toutes les Provinces qu'elle y possede, & qu'ils ayent voix déliberative aux Consultations qu'ils font au College avec les Sages-grands, sur toutes les matieres qui doivent estre traitées au Senat: neanmoins par une maxime particuliere du Gouvernement, qui ne souffre aucune égalité d'authorité, dans des emplois differens; ces Sa-

ges n'ont point de voix déliberative dans l'Assemblée du Senat, où ils assistent, quoy qu'on y agite les mesmes matieres qu'ils ont déja examinées & digerées au College dans leurs Consultations.

Des cinq Sages des Ordres, ou Petits sages.

ON doit admirer la sagesse de la Republique, qui a sçeu se faire une pepiniere de grands-hommes, en établissant les cinq Sages des Ordres; car comme cette Magistrature est sans Jurisdiction, elle devient une excellente école à la jeunesse pour s'instruire dans les affaires, & se rendre capable d'exercer les premieres Charges de l'Etat. Les cinq places des Petits-sages sont destinées aux jeunes Nobles d'ancienne origine, lesquels desirant entrer dans les emplois, commencent à donner des marques de prudence par une conduite plus sage, ou moins déreglée que celle de la pluspart de la jeunesse, qui vit dans un entier libertinage.

La qualité de Sage des Ordres distingue extraordinairement ces Gentils-hommes pendant les six mois qu'ils sont en Charge ; ils ont part au secret de l'Etat, puisqu'ils assistent aux Consultations du College, & qu'ils entrent au Senat. Il est vray qu'ils n'ont point de voix déliberative en l'une, ny en l'autre Assemblée ; mais ils peuvent dire leur avis à la Consultation des Sages, en parlant debout & découverts : & afin que rien ne manque à leur instruction, la Chambre * Secrete, où l'on conserve toutes les depéches importantes des Ambassadeurs & tous les Registres des affaires d'Etat, leur est ouverte, quand il leur plaist.

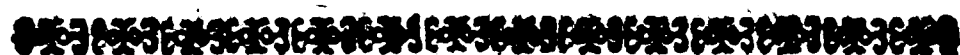
* La Secreta.

C'est dans cette source que ces jeunes Nobles puisent une parfaite connoissance des interests de la Republique, & c'est par l'exemple des Sages Vieillards qu'ils regardent comme leurs Maistres, qu'ils apprennent l'art de gouverner l'Etat. Cet employ, d'un autre costé, est la pierre de touche par laquelle l'on connoist le caractere & la capacité de leur genie & de leur esprit : La douceur, la modestie, la sagesse dans la conduite de la vie, sont les principales ver-

tus qu'on demande aux Sages des Ordres : Mais ce qu'on remarque particulierement dans ces commencemens, est la force des brigues qu'ils font pour obtenir ces emplois ; car les plus sages Senateurs les voyent auec plaisir employer tout leur credit & toute leur adresse à conduire leurs interests, jugeant du pouvoir qu'ils auront à l'avenir dans la Republique par le succés de leurs premieres pretentions.

Cette Magistrature est la porte par où l'on peut entrer & arriver plûtost aux grands emplois ; car les Petits-sages ont toute la facilité possible de faire connoistre ce qu'ils valent, & une ample matiere d'établir les divers talens qu'ils ont receus de la nature, ou de l'étude, dans les discours qu'ils sont obligez de faire en entrant au College, sur les choses qui regardẽt la Mer, & toutes les autres fois qu'ils veulent parler sur les matieres qui se traitent dans les Consultations des Sages. Ces Nobles qu'on appelloit autresfois Sages de Mer, portent la veste violette à manches étroites : comme les trois Chefs de la Quarantie Criminelle, mais ils n'ont pas le privilege des autres Sages, des Conseillers

de la Signeurie, ny des Procurateurs qui la portent en Esté de camelot au lieu de drap.



De l'Audience des Ambassadeurs.

LA premiere Audience d'un Ambassadeur est entierement differente de toutes les autres: Les soixante Senateurs que le Senat a envoyez le jour precedent au devant de luy jusques à l'Isle du Saint Esprit, qui est un Convent dans les Lagunes, à deux milles de la Ville, pour l'accompagner à son entrée, & le conduire à son Palais, le vont prendre chez luy avec le mesme ordre, pour le mener à l'Audience: Le Senateur qui luy a fait, à son arrivée, le Compliment de la part de la Republique, & qui est un Chevalier à l'Etolle d'or, c'est à dire qui a passé par les grandes Ambassades, le conduit encore dans sa Gondole, & celles de l'Ambassadeur suivent à vuide, toutes tres-richement parées; châque Senateur prend aussi comme le jour precedent, un des Gentils hommes, ou des Officiers de la

Maison, & il luy donne la main par tout, excepté chez l'Ambassadeur, qui arrive au Palais de Saint Marc avec ce grand Cortege, & monte au College d'un pas extremément lent, de peur que la hauteur de l'escalier ne le fasse manquer d'halaine, & ne l'empesche en arrivant de prononcer avec liberté la Harangue qu'il a preparée pour cette action.

Il trouve les portes de la Sale ouvertes, le Doge & le College debout pour le recevoir, & tous découverts, excepté le Doge: L'Ambassadeur saluë trois fois cette auguste Assemblée, de trois reverences châque fois, sçavoir le Doge & les Conseillers, qui sont en face, les Sages-grands à main droite, & les autres Sages à main gauche, la premiere fois proche la porte, la seconde fois au milieu de la Salle, & la troisiéme, avant que de monter sur l'Estrade, où est la Seigneurie: cependant la Salle du College se remplit de toutes sortes de personnes, dont la plus grande partie est en masque, & particulierement les Dames curieuses, & plusieurs Gentilshommes qui s'y rendent, de bonne heure, pour n'estre pas dans la foule, & se

placent

placent le plus proche de la Seigneurie qu'ils peuvent pour mieux satisfaire leur curiosité.

L'Ambassadeur prend sa place à la la droite du Doge, auquel il presente sa Lettre de créance qu'un Secretaire du College lit & interprete tout haut, se tenant debout vis à vis de l'Ambassadeur, qui prononce ensuite son Discours, auquel toute l'Assemblée preste un silence & une attention extraordinaire, quoy que peu de personnes en entendent bien le langage; le François cependant est la Langue étrangere qu'on ignore le moins à Venise: Mais si un Ambassadeur n'estoit point averti des particularitez de cette Ceremonie, il se trouveroit fort surpris de voir une foule de masques dans une si majestueuse & si serieuse Assemblée, & il auroit sans doute beaucoup de peine de sortir avec honneur d'une action sur le succez de laquelle le public & les particuliers établissent ordinairement l'opinion qu'ils doivent avoir du merite & du genie d'un Ambassadeur.

Le Secretaire qui a retenu toute la substance de la Harangue de l'Ambassadeur, l'a redit à la Seigneurie tout

haut en Italien ; le Doge y répond par un Compliment étudié à son ordinaire, & l'Ambassadeur se retire en faisant les mesmes reverences au College qui se tient debout & découvert jusques à ce qu'il soit hors de la Salle ; d'où il est reconduit à son Palais & jusques dans sa Chambre d'Audience, avec les mesmes ceremonies : & aprés les Complimens que le Chevalier luy fait au nom du Senat, tout le Cortege se retire, l'Ambassadeur conduisant ce Senateur jusques à sa Gondole, en luy donnant la main, comme font tous les Gentils hommes de sa Maison aux autres Senateurs qui les ont accompagnez

Les Ambassadeurs trouvent les portes du College fermées, à toutes les autres Audiences, & un Tapis étendu sur un banc, où ils s'assoyent pendant que le College averti par l'Huissier, qui est à la porte, se met en état de les recevoir, en faisant entrer, par un autre endroit tous ceux du College qui se trouvent dans les Salles voisines ; aprés quoy on ouvre la porte : l'Ambassadeur s'y presente, le College se leve & se découvre en mesme temps, & toutes choses s'y passent comme à la premiere Audience,

les portes estant fermées, si l'affaire dont l'Ambassadeur parle au College, est de quelque importance; on l'invite ensuite par un Secretaire de venir en recevoir la réponse au College, aprés qu'elle a esté balotée dans l'Assemblée du Pregadi: si-non, on envoye un Secretaire chez luy, qui porte la réponse par écrit, & en laisse une copie à l'Ambassadeur.

Le Senat trouve tous ses avantages de traiter de la sorte avec les Ministres des Princes: car par ce moyen il n'est point obligé de rendre raison de ses délibe-rations, & évite les difficultez qu'il auroit à refuter les raisons qu'un Ambassadeur pourroit alleguer contre les motifs qui portent le Senat à prendre des resolutions qui sont souvent toutes differentes de ce qu'on auroit eu sujet d'esperer: Desorte qu'un Ambassadeur traitant comme avec des sourds & des muets, il est obligé d'en recevoir les réponses sans pouvoir entrer en conference avec les Sages, pour leur dire les choses qui pourroient les porter à changer de sentiment: c'est pourquoy Venise est l'école des Ambassadeurs, dans laquelle cependant il y a moins de

moyen d'apprendre les choses, qui peuvent rendre un Ministre parfait, que d'occasions de faire paroistre le merite des sujets, qui sont employez à cette Ambassade.

La penetration d'esprit, pour juger du fond des veritables sentimens du Senat, sur lesquels on doit se regler, la dexterité, & la delicatesse pour tourner une affaire, la mettre dans son jour, & la faire envisager du costé principalement qu'elle est avantageuse, sont les plus essentielles qualitez d'un Ambassadeur, qui negotie à Venise; toutes ses Audiences sont autant de Harangues étudiées, qu'il va reciter au College, & dont il laisse des copies, sur lesquelles les Sages consultent, & le Senat se determine ensuite, comme il le juge à propos.

Feu Monsieur le Comte d'Avaux fit paroistre son habileté, & sa prudence consommée dans le cours de cette Ambassade, qui dura cinq années, pendant lesquelles les affaires de Mantoüe, & le siege de Casal donnerent lieu à des negotiations tres-delicates, & tres-importantes, & l'on doit constamment à la dexterité de cét habile Ministre, &

à la force de ses frequens offices, la plus grande partie des resolutions vigoureuses que la Republique prit en faveur du Duc de Nevers, pour le maintenir dans la possession de Mantouë. Ce fut à ménager les esprits des Venitiens, qu'il fit connoistre qu'il estoit capable des plus grandes negociations, aussi bien que des premiers Emplois du Royaume, dont il s'acquitta ensuite si dignement.

Le Senat affecte de ne dire jamais ouvertement *non* dans ses réponses negatives : il trouve cette expression trop dure & trop desobligeante ; c'est pourquoy, lorsqu'il n'accorde pas la demande d'un Ambassadeur, il use, dans sa réponse, d'un si grand tour de belles paroles, qu'on peut souvent douter s'il n'accorde point ce qu'il refuse en effet : & lors qu'il consent à la demande, il sçait si bien relever cette faveur par toutes ses circonstances, que ce qui ne vaut pas souvent la peine d'estre demandé, paroist une grace de grande importance. Il est constant qu'il n'y a point de gens au monde, qui sçachent s'énoncer avec plus d'adresse dans ces rencontres, que les Secretaires du Senat, qui

font consister, dans ce genre d'écrire, leur plus grande habileté.

Le College reçoit les Ministres des autres Princes d'une maniere proportionnée au rang de leurs Maistres, & à la qualité dont ils sont revêtus. Les Ambassadeurs des Ducs de Savoye & de Toscane, sont receus dans leur premiere Audience à portes ouvertes, & prennent la mesme place que ceux des Rois; mais le College ne se leve & ne se découvre, que lors qu'ils sont arrivez au milieu de la Salle, où ils font leur seconde reverence. Les Envoyez extraordinaires, & le Receveur de Malthe, qui est le Ministre de l'Ordre, sont aussi receus à portes ouvertes; mais ils sont assis auprés du premier Sage de Terre-ferme, & parlent couverts. Les Residens sont traitez sans aucune ceremonie, parlent debout, & découverts, au bas des degrez sur lesquels sont élevez les sieges de la Signeurie.

Lors qu'un Ambassadeur va à l'Audience, il ne se presente personne de la part du College pour le recevoir à sa Gondole, ny mesme sur l'Escalier, pour l'introduire, contre l'usage qui se pratique dans toutes les Cours du mon-

de: Mais lors qu'un Ambaſſadeur ſe rend au Palais pour aſſiſter à quelque fonction publique, le Cavalier du Doge va le recevoir, & le conduire chez le Doge, ou dans la Salle du College, où l'on s'aſſemble ordinairement pour aller à ces ceremonies: Cependant les affaires qu'un Ambaſſadeur va traiter aux Audiences, ſont d'elles-meſmes plus importantes, & regardent plus la gloire du Prince, que la preſence du Miniſtre n'eſt neceſſaire aux ſolemnitez de devotion, où cependant il eſt traité avec plus d'honneur.

Bien qu'un Ambaſſadeur faſſe demander l'Audience au College le jour precedent, & que l'heure ſoit donnée, le College neanmoins eſt d'ordinaire ſi peu en eſtat de le recevoir lors qu'il arrive, que l'Ambaſſadeur eſt quelquefois obligé d'attendre un quart d'heure à la porte: Ces Meſſieurs diſent que cet uſage a eſté introduit pour donner temps aux Miniſtres de ſe repoſer, aprés eſtre montez ſi haut, & de repaſſer dans leur memoire ce qu'ils ont à dire au College; Que cela leur eſt meſme ſi neceſſaire, qu'un Ambaſſadeur d'Eſpagne s'en eſtant plaint, on luy ouvrit la porte en

arrivant ; mais il se trouva si essoufflé, & si embarassé, qu'il ne pût jamais prononcer ce qu'il avoit à dire. C'est pourquoy les Ambassadeurs qui s'attendent à cela le jour de leur premiere Audience, prennent les mesures necessaires, & montent fort lentement au College.

Le Doge ne se découvre point pour les Ambassadeurs dans leurs Audiences publiques : La raison qu'ils en donnent, est que la Corne est la Couronne du Doge, & qu'il ne l'oste pas mesme à la Messe, si ce n'est à l'élevation : Cependant le Conseiller Vice-Doge en use de mesme en l'absence du Prince, & ne fait pas seulement le semblant de porter la main à sa Barette, pendant qu'un Ambassadeur luy fait, à trois diverses fois, trois profondes reverences. Le Doge neanmoins oste sa Corne pour les Cardinaux, qui vont à l'Audience, & pour les Princes du Sang Royal, comme il fut pratiqué lorsque feu Monsieur le Prince de Condé fut à Venise. Au commencemnt de cette Ambassade, Monsieur le Comte d'Avaux s'appercevant au moment qu'il se presentoit à la porte, que le College ne se levoit pas assez promptement pour le re-

Henri 2 du nom pere du grand Condé

cevoir, s'arresta tout court à l'entrée: Desorte que ces Messieurs voyant que l'Ambassadeur les observoit si exactement, se leverent, & se découvrirent avec quelque sorte de precipitation, qui condamnoit évidemment la lenteur qu'ils avoient fait paroistre à rendre ce qu'ils doivent au Ministre d'un si grand Monarque.

Du Pregadi.

LE Pregadi est le Senat, où reside toute l'authorité de la Republique; on y prend les Resolutions de la Paix & de la Guerre, des Ligues, & des Alliances; on y élit les Capitaines Generaux, les Proveditcurs des Armées, & tous les Officiers, qui ont un commandement considerable dans les Troupes; on y nomme les Ambassadeurs; on y regle les Impositions suivant l'éxigence des affaires publiques; on y élit tous ceux qui composent le College; on y examine les Resolutions que les Sages prennent dans les Consultations du College, sur lesquelles le Senat se dé-

termine par la pluralité des voix de ceux qui ont droit d'opiner dans cette Assemblée, qui est l'ame de l'Etat, & par consequent le principe de toutes les actions du corps de la Republique.

L'on donne le nom de Pregadi au Senat de Venise, à cause que comme il ne s'assembloit autresfois que dans des occasions extraordinaires, on alloit prier les principaux Citoyens de s'y trouver, lorsque quelque affaire d'importance meritoit qu'on prist leur avis. Presentement le Senat s'assemble tous les Mercredis & tous les Samedis: Mais le Sage de semaine peut faire tenir extraordinairement le Pregadi, lorsque les affaires qu'on y doit porter, demandent une prompte déliberation du Senat.

Le Pregadi fut composé de soixante Senateurs, dans sa premiere institution, qu'on appelle le Pregadi ordinaire; Et comme on estoit obligé d'en joindre souvent plusieurs autres dans les affaires importantes, on en crea encore soixante qu'on appelle *la Guinta*: Ces six-vingts places sont toûjours remplies par des Nobles d'un âge avancé, d'un merite connu, & de la premiere Noblesse. Tous les membres du College, & ceux

du Conſeil des Dix, les quarantes Juges de la Quarantie Criminelle, & tous les Procurateurs de S. Marc, entrent auſſi au Pregadi avec la plus grande partie des Magiſtrats de la Ville : deſorte que l'Aſſemblée du Senat eſt d'environ deux cens & quatre-vingts Gentils-hommes, dont une partie a voix déliberative, & le reſte n'y eſt que pour écouter, & pour ſe former aux affaires.

Le Doge, les Conſeillers de la Signeurie, & les Sages-grands, ſont les ſeuls dont les avis peuvent eſtre ballotez, pour éviter la confuſion qui naiſtroit de la diverſité des ſentimens, dans une ſi grande Aſſemblée, où les avis ne peuvent paſſer, s'ils n'ont la moitié des voix. Cependant ceux qui n'ont pas le droit de ſuffrage, peuvent haranguer pour approuver ou pour contredire les opinions qu'on propoſe. Comme les ſix-vingts Senateurs ordinaires & extraordinaires ſont tous les ans ballotez au grand-Conſeil, pour eſtre changez ou continuez, comme il plaiſt à cette Aſſemblée, cela fait que le deſir qu'ils ont tous d'eſtre maintenus dans ce rang, qui leur donne un ſi grand credit, & la crainte d'en eſtre privez par le grand-

Conseil, qui n'épargne jamais personne, les attachent inviolablement au devoir de leur Employ, & les empêchent d'user mal de leur authorité.

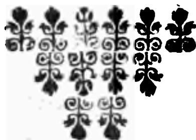
Il n'y a personne qui ne juge qu'il doit y avoir de grands inconveniens à craindre, lors que les affaires se reglent par la pluralité de tant de voix, sur tout à cause qu'elles se donnent par des balles qu'on jette dans des boëtes que des Secretaires portent par la Salle, dont les unes sont marquées au dessus, du mot *oüy*, les autres de *non*, & les dernieres sont destinées pour les balles de ceux qui rejettent également le pour & le contre, qu'on appelle les *non sinceres*; car comme ces voix se donnent sans qu'on puisse remarquer de quel avis châcun est en particulier, tel est souvent d'un sentiment qu'il n'oseroit approuver, s'il falloit se declarer ouvertement.

Parmy la multitude des Senateurs du Pregadi, il s'en trouve de fort ignorans, qu'on ne met dans ce rang que pour faire honneur à leur âge, & à leur famille; Il y en a de pauvres, qui peuvent estre sujets à ne pas prendre toûjours le bon parti: Il ne manque pas

aussi d'y avoir de ces Vieillards, qui n'ayant d'autre connoissance que celles de leurs Coûtumes, sont si opiniâtres, qu'ils ne sçavent ce que c'est que de s'accommoder aux diverses conjonctures du temps, tenant une nouveauté pour un crime d'Estat : Desorte que le Senat seroit sujet à tomber souvent dans des resolutions qui ne seroient pas toûjours conformes aux veritables interests de la Republique, si les plus habiles testes de ce Corps, qui en connoissent les défauts, ne remedioient à ces inconveniens par un autre, qui ruïne quelquesfois leurs affaires, c'est de temporiser, afin qu'avec le temps, & par le moyen de leurs Harangues, ils puissent ramener les esprits, & faire prendre un meilleur biais aux affaires importantes.

Le secret est une chose rare parmy une multitude, où la pauvreté & la jeunesse se rencontrent ; cependant c'est une merveille comment il est inviolable dans le Senat de Venise ; puisque les exemples de ceux qui l'ont vendu aux Ministres des Princes, ne sont pas en grand nombre : la République y a pourveu par les peines dont les Inquisiteurs d'Etat punissent les coupables, comme

je diray dans la suite; par les sermens qu'on fait renouveller, lors qu'on y traitte quelque matiere de la derniere importance, & par l'exclusion qu'elle donne à tous ceux qui ont relation à la Cour de Rome, lors que les affaires la regardent, quelque éloignée que puisse estre cette relation; car le Senat qui ne s'est pas contenté d'exclurre tous les Ecclesiastiques du Gouvernement, se défie mesme si fort de leurs parents, que si l'on y agite une matiere, où Rome peut prendre quelque part, on fait crier tout haut dans le Pregadi, *fuora Papalini*, c'est-à-dire, que tous ceux qui ont des enfans, ou des freres pourueus de Benefices, ou de Dignitez Ecclesiastiques, doivent se retirer sur l'heure, de peur que le secret de l'Estat ne passe aux Etrangers qui y ont interest.





Du Grand-Conseil.

TOUTE l'authorité de la Republique est partagée entre le Senat, & le Grand-Conseil, & si le premier regle souverainement les affaires d'Etat, le second dispose absolument de toutes les Magistratures, dont dépend l'ordre du Gouvernement : Il a droit de faire de nouvelles Loix, d'élire les Senateurs, de confirmer les élections du Senat, de nommer à toutes les Charges, de créer les Procurateurs de S. Marc, les Podestats, les Gouverneurs, & les Commandans qu'on envoye dans les Provinces ; enfin le Grand-Conseil corrige toutes les erreurs publiques, & redresse les fausses démarches des particuliers qui n'usent pas de leur authorité au gré de la Noblesse : desorte que comme le Grand-Conseil est l'Assemblée generale des Nobles, il est aussi le premier Tribunal, la base, & le soûtien de la Republique.

Tous les Gentils-hommes Venitiens qui ont vingt-cinq ans, & qui ont pris

la Veste, entrent au Grand-Conseil avec le droit de la balote, c'est-à-dire, du suffrage : Cependant pour gratifier une partie de la jeune Noblesse qui a atteint l'âge de vingt-ans, on en tire, tous les ans, trente au sort, qui ont le mesme privilege que ceux de vingt-cinq ans : Et comme cette ceremonie se fait le jour de sainte Barbe, on appelle *Barbarini* les trente que le sort favorise entre tous ceux dont les noms sont mis dans l'urne. La Republique a souvent fait servir ce Privilege de recompense pour les enfans des Nobles qui ont rendu des services importans à l'Etat ; & pendant la guerre, elle a vendu pour deux cens ducats la dispense d'âge : cette somme est peu considerable à l'égard des avantages que donne l'entrée au Grand-Conseil, qui fait les Nobles, parties du corps de la Republique, & qui, par le droit de la Ballotation, les met dans la mesme consideration que tous les autres membres de l'Etat.

Le Grand-Conseil s'assemble les Dimanches, & les Festes, excepté les jours de la Vierge, & de Saint Marc : Pendant l'Esté, c'est depuis les huit heures du matin, jusques à midy, & en Hyver

depuis midy jusques au coucher du soleil, n'estant pas permis de finir, aprés ce temps-là, aucune affaire dans le Grand-Conseil, puisque mesme celles qui se trouvent commencées sans pouvoir estre terminées, sont reballotées dans la premiere Seance, comme si l'on n'en avoit point parlé. Cette Assemblée se tient dans la plus grande Salle du Palais, qui a dans le fond une espece de Trône, comme celuy du College, où le Doge & les Conseillers de la Seigneurie prennent leurs places : les Chefs du Conseil des Dix, les Avogadors, & les Censeurs sont assis autour de la Salle sur des bancs élevez, parce que c'est à eux à prendre garde que les Nobles ne fassent rien contre les Statuts.

Les plus grandes Assemblées du Grand-Conseil ne sont ordinairement que de six cens Gentils-hommes, qui se mettent sur des bancs disposez par allées le long de la Salle; mais il y en a environ un pareil nombre, qui sont, ou employez dans les Provinces, ou qui pour d'autres raisons ne se trouvent pas au Conseil. Comme les Sages-grands peuvent assembler extraordinairement le Senat, de mesme les Conseillers de

la Seigneurie sont maistres de convoque l Grand-Conseil, toutes les fois que a multitude des Emplois qui sont à distribuer, ou que quelque affaire pressante le demandent : Et pour cét effet, on sonne une cloche qui s'appelle la Trotiére, à laquelle répondent cinq cloches des principaux clochers des autres cinq quartiers de la Ville, & à ce signal, la Noblesse ne manque point de se rendre au Grand-Conseil, où il leur est deffendu de porter des armes, sous peine de la vie, & d'estre jetté par les fenestres, de peur que la chaleur des ballotations ne fist naistre quelque desordre : C'est pourquoy ils laissent dans leurs Gondoles leurs stilets, & les autres armes qu'ils portent par tout ailleurs.

Pour la seureté de cette Assemblée, contre laquelle on remarque dans l'Histoire de Venise, qu'on a fait autrefois plusieurs conspirations qui tendoient à faire perir toute la Noblesse tout d'un coup, on met des gardes aux principales entrées du Palais, & l'on tient les autres fermées. On se sert pour cét effet de la Maistrise, ou des Ouvriers de l'Arcenal, comme des plus fidelles su-

jets de la Republique ; Et comme ce Conseil ne se tient que les jours de Festes, afin que tous les Magistrats de la Ville s'y puissent trouver, les ouvrages de l'Arcenal ne s'en trouvent point retardez : Toute cette Milice est sous le commandement de quelques Procurateurs de S. Marc, non seulement parce qu'ils sont des sujets d'une tres-grande authorité ; mais encore parce qu'ils ne vont point au Grand-Conseil, estant comme au dessus de toutes les Magistratures qu'on y distribuë ; ou bien que ne pouvant y avoir de voix passive, ils ne doivent pas non-plus y en avoir d'active.

Les Procurateurs qui sont de garde, se tiennent dans une tres-magnifique Loge bâtie, pour ce sujet, au pied du Clocher de Saint Marc, vis à vis la grande porte du Palais : elle est toute de marbre, enrichie de tres-belles Statuës, & d'excellens bas-reliefs de bronze, qui sont du Sansovin, aussi bien que l'Architecture de ce petit bâtiment, qui a un Parvis élevé de quelques marches, & fermé d'une balustrade de marbre servant de Corps-de-garde au Palai.

On ne propose jamais, à châque Sean-

ce du Grand-Conseil, que neuf Emplois à distribuer, à cause de l'ordre qui est étably, pour faire que le sort fasse les Electeurs, qui nomment à ces Emplois; & que le merite, ou la brigue, le donnent ensuite à un des quatre Nobles que les Electeurs ont choisis pour châque Charge qui est à remplir. Mais pour faire que de tous les Nobles qui se trouvent dans le Grand-Conseil, il n'y en ait que trente-six qui soient Electeurs, on tire au sort de la maniere que je vais dire.

L'on met de châque costé du Trône de la Seigneurie, vis à vis des deux derniers Conseillers, une haute & profonde Coupe, où l'on atteint de la main, sans pouvoir regarder dedans, & les Secretaires content autant de balles qu'il y a de Nobles au Conseil, les séparant également dans les deux Coupes, & prenant garde d'en mettre trente dorées dans châcune, parmi les autres qui sont blanches. L'on place une semblable coupe aux pieds du Doge, dans laquelle il y a autant de balles qu'il y en a de dorées dans les autres deux, c'est-à-dire, soixante, dont il n'y en a que trente-six de dorées: Aprés quoy, tous les No-

bles appellez par un Secretaire, selon l'ordre des bancs, où ils sont assis, vont deux à deux tirer châcun une balle dans la coupe qui est de leur costé; si elle est blanche, ils la jettent, & si elle est dorée, le Gentil homme la montre, & la donne au Conseiller qui est proche la Coupe, & puis s'avançant vers le Doge, il tire une des soixante balles, & s'il adresse à une dorée, il est un des Electeurs pour les Charges qui sont à distribuer; mais si elle est blanche, il se retire à sa place.

Lors qu'il y a neuf Electeurs, faits de cette sorte, ils passent avec un Secretaire dans une Chambre qui tient à la Salle du Conseil, où aprés avoir tiré au sort pour estre mis par ordre, celuy qui est le premier, nomme un Noble pour le premier des Emplois qui est à donner, & les autres en font de mesme, suivant le rang que le sort leur a donné: Ces neuf Electeurs ballotent ensuite les neuf Nobles éleus l'un aprés l'autre, & s'il y en a quelqu'un qui n'ait pas six balles, il est exclus, & celuy qui l'a nommé, en doit élire un autre qui puisse avoir six suffrages.

Cependant aprés que le sort a fait

neuf autres Electeurs dans le Grand-Conseil, on procede de la mesme maniere, leur faisant nommer, & balloter ensuite neuf differens Nobles, pour les mesmes neuf Emplois, & la mesme chose se pratique jusques à ce que les trente six Electeurs ayant esté faits en quatre bandes de neuf châcune, ayent éleu trente six Gentils-hommes, c'est-à dire, quatre pour châque Employ, aprés quoy ils sont ballotez l'un aprés l'autre dans le Grand-Conseil, & celuy des quatre qui a le plus de balles, demeure pourveu de la Charge à laquelle il a esté nommé.

Pour finir ces ballotations, avec moins de perte de temps, il y a un grand nombre de petits Enfans de l'Hospital des Enfans trouvez, qui portent dans une poche des petites balles d'étoffe de la grosseur d'une noisette, & tiennent à leurs mains une boëte semblable à celles avec lesquelles on prend les suffrages dans le Senat, excepté que dans celles-cy il n'y a que deux endroits separez, l'un pour le *oüy*, & l'autre pour le *non*; parce qu'il n'y a point de voix douteuses, ou indifferentes touchant la distribution des Emplois; comme il y en a d'in-

certaines dans les diverses opinions qu'on a sur les affaires d'Etat : Ces enfans vont par la Salle nommant hautement le Noble qu'on ballote ; Mais cette ballotation se fait avec tant de confusion de la part des Enfans, qui portent tumultueusement les boëtes, & avec si peu de dignité du costé des Nobles, qui laissent quelquefois tomber leur balle à terre en marchant par la Salle sans application, que ce peu d'ordre est tout-à-fait opposé à la gravité qui devroit estre inseparable d'une si illustre Assemblée.

Comme les Senateurs qui sont dispersez autour de la Salle, pour prendre garde qu'il ne se commette aucun abus dans les ballotations, ne peuvent pas exactement observer si un Noble prend plus d'une balle, ou s'il n'en a point plus d'une dans la main, dautant que la longue entrée de la boëte qui est faite exprés, pour pouvoir laisser tomber la balle du costé qu'on veut, sans qu'on sçache où l'on la met, cache entierement la main : il est défendu de donner plusieurs balles pour servir son amy, ou pour se vanger de son ennemy, sous peine d'estre exclus à per-

petuité du Grand Conseil, qui est la mesme chose que d'estre privé de la Noblesse, comme il est arrivé quelquesfois.

C'est dans ces ballotations que les brigues de la jeunesse sont presque toûjours superieures, sur tout lors qu'il s'agit de mortifier un Senateur, ou en ne le continuant point dans sa Dignité au bout de l'année, ou en faisant descendre un Noble d'une des premieres Charges de la Seigneurie, dans le dernier des Emplois de l'Etat, comme j'ay déja dit, pour ne se sçavoir pas conduire au gré de tous. C'est aussi dans le Grand-Conseil que la haine, & les inimitiez font joüer tous les ressorts de la vengeance; c'est là que la dissimulation regne dans toute son étenduë, & que ne pouvant estre convaincu du contraire, on proteste ordinairement à celuy auquel l'on a donné l'exclusion, qu'on l'a servi en amy sincere.

Cependant quand ces moyens secrets de satisfaire sa passion, ne produiroient d'autre effet que celuy d'empêcher la Noblesse de pousser plus loin ses ressentimens, cet avantage ne seroit pas peu considerable pour une Republique, qui n'a

n'a rien tant à craindre que la division de ses principaux membres ; mais la dépendance reciproque, où le Grand Conseil tient tous les Nobles, & l'apprehension qu'ils ont de s'y voir souvent balloter, au prejudice de leur honneur & de leurs interests, ne les obligent pas seulement à garder des mesures pour vivre ensemble, au moins apparemment dans une parfaite intelligence ; mais encore ces considerations peuvent leur inspirer un veritable zele, & un entier attachement au bien public, qui sont les moyens les plus assurez, par lesquels un Noble peut monter aux premiers employs de la Republique, & acquerir l'estime & l'affection de ses égaux, s'il sçait toutesfois leur plaire.

Toutes les ballotations se font au Grand-Conseil à portes ouvertes, il y a mesme un banc élevé destiné pour les estrangers qui ont la curiosité de voir de quelle maniere ces Messieurs donnent leurs suffrages ; mais comme il est permis à tous les Nobles qui entrent au Grand Conseil, de haranguer pour dire leur sentiment, sur les matieres que le Conseiller de semai-

ne peut y propoſer, comme le Sage de ſemaine fait dans le Senat, ou bien pour donner quelque avis important au bien de l'Eſtat, on fait ſortir, dans ces occaſions, les étrangers qui sont dans le Conſeil, afin qu'ils n'entrent point en connoiſſance des matieres qui ne regardent que la Nobleſſe.

Il y a dans la ſale du Grand Conſeil une eſpece de chaire deſtinée pour les harangues qui s'y font, c'eſt là que Marc Antoine Corrare, plus d'un an apres la perte de Candie, harangua inopinément ſur la reddition de cette place, & que par la force de ſon diſcours il fit prendre, ſur le champ, à toute l'Aſſemblée, la reſolution de faire le procez au Procurateur François Moroſini, Capitaine general qui l'avoit renduë, & l'on eſtablit même Avogador, pour inſtruire & pourſuivre l'affaire, celuy qui avoit formé l'accuſation.

Cependant ce General, qui avoit ſçeu ſe faire élire Procurateur de ſaint Marc, à cauſe des aſſeurances qu'il donnoit à la Republique, de s'enſevelir dans les ruines de Candie, pluſtoſt que de rendre la place, dans le

tems mesme que la necessité l'obligeoit à capituler, n'eut pas icy moins d'adresse pour se tirer de ce mauvais pas. Il tâcha d'abord à gagner du tems, & à s'asseurer des voix dans le Grand-Conseil, par le moyen de l'argent qu'il fit distribuer à quantité de pauvres Nobles, qu'on appelle à Venise *Barnaboti*, à cause qu'ils habitent presque tous au quartier de S. Barnabé, & il vint mesme à bout de faire haranguer en sa faveur le Cavalier Jean Sagredo, qui fit voir la foiblesse de l'accusateur, qui ne peût répondre à la force de ses raisons, & qui par consequent ne passa point pour l'autheur de la harangue qu'il avoit prononcée contre le General. Cela n'empescha pas qu'on ne soupçonnast le Cavalier Sagredo d'avoir esté bien payé de ses peines: comme son fils le fut ensuite dans une autre rencontre, pour avoir soustenu une méchante cause dans le Senat, moyennant deux cens pistoles, qu'on luy avoit données: Mais le fils en a esté banni de Venise, & de tout l'Estat; & le pere ayant esté sur le point d'estre éleu Doge à la place de celuy de ce mesme nom, qui n'a pas joüy de la

dignité Dogale aussi long-tems qui le meritoit, a eu l'affront de se voir donner publiquement l'exclusion par la Noblesse, & par tout le peuple.

La Noblesse témoigne assez la defiance dans laquelle elle vit, par toutes les precautions qu'elle prend pour la seureté de l'Assemblée du Grand Conseil, & par l'alarme que la moindre occasion est capable de luy donner. Il n'y a pas long-tems qu'il y avoit proche la place de Saint Marc une petite Galiote de ces peuples de la coste de la Grece, qu'on appelle Maignotes, Grecs de Religion comme de nation; mais faits comme de veritables Turcs, dont les uns sont subjets, pendant que les autres deffendent encore leur liberté à la faveur de leurs montagnes; ces miserables allant vendre leurs fromages par la ville, avoient esté insultez par un Venitien, & voulant en avoir raison, ils furent chez luy, & l'enleverent de force, sans luy faire aucun mal, pour le conduire au Palais devant les Juges, suivant l'usage de leur pays, & s'en faire faire justice.

Comme le Grand Conseil se tenoit ce jour-là, la Garde des portes, qui

vit venir cette troupe de gens armez, les arresta, & les repoussa avec violence; mais ceux cy, qui n'entendoient point le langage du païs, prenant ce procedé pour un nouvel affront, furent à leur Galiote, & amenant leurs camarades, le sabre à la main, ils alloient fondre resolument sur la garde; qui fit d'abord une décharge sur eux. Ce bruit joint à la rumeur qui se fit dans la place, & les armes nuës que l'on vit de la salle du Grand Conseil, jetterent tellement l'épouvante dans toute l'assemblée, que personne ne douta que ce ne fût une conspiration contre la Noblesse. Les uns demeurerent interdits & immobiles; les autres cherchoient à se sauver pardessus les couvertures du Palais; & les plus resolus couroient aux armes, dans le petit Arcenal du Conseil des dix, qui est pour ce sujet, proche de la sale. Mais le tumulte ayant esté appaisé par la presence des Procurateurs de garde, l'on excusa l'ignorance de ces estrangers, & la Noblesse en fut quitte pour la peur qu'elle eut que cette rumeur ne fût une conjuration generale.

Je ne m'arresteray point à parler de

toutes les Magiſtratures de Veniſe; le détail n'en ſeroit pas moins ennuyeux, qu'il eſt peu neceſſaire pour connoître la forme du Gouvernement de la Republique; je diray ſeulement qu'on y conte plus de ſoixante Tribunaux differens, qui occupent utilement la plus grande partie de la Nobleſſe, tant dans l'adminiſtration de la Juſtice, touchant les matieres Civiles & Criminelles, que dans les Magiſtratures qui ſont établies pour l'obſervation d'une exacte Police; outre le grand nombre d'autres emplois, où les Nobles ſont occupez dans les Provinces que la Republique poſſede; je ne parleray icy que de quelques Tribunaux, qui, pour la grande authorité qu'ils ont dans la Republique, & pour la nature des affaires, dont la connoiſſance leur appartient, étant comme les Maîtres du Gouvernement de l'Etat, meritent d'étre connus, tant à l'égard de l'étenduë de leur pouvoir, que de la fin de leur premiere inſtitution.





Du Conseil des Dix.

IL n'y a point à Venise de plus grave, ny de plus redoutable Tribunal, que le Conseil des Dix; il prend connoissance des affaires criminelles, qui arrivent entre la Noblesse, tant dans la Ville que dans tout l'Etat, il juge les crimes de leze-Majesté publique, (c'est ainsi qu'on appelle à Venise la Majesté du Prince,) il a droit d'examiner la conduite de tous les Podestats, Commandans, & Officiers, qui gouvernent les Provinces, & de recevoir les plaintes que les sujets pourroient faire contre eux; il a le soin de la tranquilité publique, & par consequent ce Conseil est le Maître de toutes les Fêtes, & de tous les divertissemens publics, les permettant, & les deffendant, selon qu'il le juge à propos, il procede contre ceux qui font profession de quelque secte particuliere, contre les Sodomites, contre les faux Monoyeurs; en un mot ce Tribunal a une Jurisdiction si étenduë, que son authorité est également

Gli Dieci.

redoutable aux Nobles, & aux simples sujets de la Republique.

Il fut creé la premiere fois en l'année 1310. pour redonner à la Ville la tranquilité, & la seureté qu'elle avoit perduë, depuis la fameuse entreprise que Bayamonte Tiepolo fit pour s'opposer aux changemens que le Doge Pierre Gradenigue avoit introduits dans le Gouvernement; mais comme on s'apperceut que ce Tribunal avoit produit des effets tres avantageux pour l'établissement du nouveau Gouvernement, il fut rétably en plusieurs rencontres differentes, & enfin il fut confirmé pour toûjours, vingt-cinq ans aprés son premier établissement: Le Doge entre dans ce Conseil avec ses six Conseillers, & il y preside; mais les dix Senateurs qui le composent, n'ont pas moins de pouvoir sans le Doge, que lors qu'il est present avec ses six Conseillers.

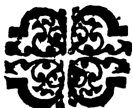
Ces dignitez sont remplies par des Nobles du premier rang, qui doivent étre, tous dix, de differentes familles: Ils sont éleus, tous les ans, par le Grand-Conseil; mais ils élisent trois de leur Corps pour en étre les Chefs, & ils les changent tous les trois mois, pendant

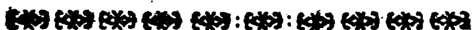
lesquels, ces Chefs roulent par semaine. Celuy qui est de semaine, reçoit tous les memoires, les accusations, les rapports des Espions, & les communique à ses Collegues, lesquels sur les dépositions des témoins, & sur les réponses des accusez, qu'ils tiennent dans de rudes Cachots, font le procez aux coupables, étant eux-mêmes les accusateurs devant le Conseil, sans qu'il soit permis de s'y deffendre par soy-mesme, ou par la bouche d'un Avocat; c'est pourquoy, comme cette maniere de juger a quelque chose de barbare, & que la severité est inseparable de ce Tribunal; la Noblesse supporte d'autant plus impatiemment une authorité si terrible, qu'elle y est directement soumise.

Le Conseil des Dix ne se tient qu'une fois la semaine, mais les Chefs peuvent l'assembler pour des affaires pressantes. On voit dans l'Histoire de la Republique que le Conseil des Dix a fait des Traitez de paix, & d'alliance independemment du Senat, pour de pressantes raisons, mais son pouvoir ne s'étend plus jusques là. Comme c'est à ce Conseil à pourvoir à toutes les choses dont

dépend la seureté de la Republique, l'on voit dans l'Arcenal du Canon, & quelques Galeres, qui sont à la disposition de ce Tribunal; celle qui est toûjours armée à la rive de la Place de saint Marc, est sous leur commandement. Mais pour pouvoir s'opposer promptement à une conjuration, le Conseil des Dix a un petit Arcenal dans le Palais, comme j'ay dit, proche la Salle du Grand Conseil.

L'on voit dans cet Arcenal un assez grande quantité d'armes antiques, de toutes les façons, quelques petits Canons qui tirent plusieurs fois, & grand nombre de pieces curieuses; les armes à feu sont dans une chambre au dessous de la premiere, parmy lesquelles il y a six cent Mousquets toûjours chargez, & cens méches arrangées au tour d'une machine ronde, lesquelles par le moyen d'un ressort se peuvent allumer en un instant toutes à la fois.





Des Inquisiteurs d'Etat.

LE Tribunal des Inquisiteurs d'Etat, est le plus formidable qu'on se puisse jamais imaginer; car comme la matiere dont ces Seigneurs prennent connoissance, est la plus delicate de toutes les matieres criminelles, de même leur séverité est d'autant plus terrible, & leur rigueur inexorable, que leur procedure est extraordinaire. Les trois places d'Inquisiteurs d'Etat sont remplies par deux Senateurs du Conseil des Dix, & par un des Conseillers du Doge: Ces trois Seigneurs ont un pouvoir absolu sur la vie du Doge, des Nobles, des Etrangers, & de tous les Subjets de la Republique, sans étre obligez d'en rendre compte à qui que ce soit, ny d'en communiquer avec le Conseil des Dix, s'ils se trouvent tous trois de même avis.

Les executions de ce Tribunal ne sont pas moins secretes, que leurs jugemens, horsmis qu'il s'agisse d'un crime public; car pour ne pas donner lieu de crier contre une si grande severité, qui pu-

nit quelquefois de mort, une parole qui aura échapé à un miserable, contre un si rigoureux gouvernement, on envoye noyer la nuit le coupable, sans autre formalité que la confrontation de deux témoins, s'il y en a, ou bien sur le rapport des Espions, dont ils remplissent la Ville: Et c'est par le moyen de ces Delateurs à gages, que ces Juges sans pitié ont des yeux, & des oreilles par tout; c'est pourquoy un homme est reputé perdu sans resource, lorsqu'il est denoncé aux Inquisiteurs d'Etat, si son innocence n'est plus évidente que le jour même.

Comme une procedure si peu juste a déja donné lieu à quelques facheux inconvenients, il a été ordonné que les Inquisiteurs d'Etat ne pourront plus faire mourir un Noble Venitien, sans l'entendre pour sa justification: On peut juger par là du danger que courent les personnes sans appuy, qui tombent en de si terribles mains, puisque les simples soupçons, dans les matieres d'Etat, sont punis à Venise plus severement que le crime même ne le seroit ailleurs, & qu'on y fait matiere d'Etat, le port d'armes à feu, & cent autres

choses qui ne seroient ailleurs que des contreventions aux Ordonnances de Police.

La moindre peine qu'un étranger, qui est en quelque considération, ait à craindre, si l'on se deffie de luy, & s'ils devient suspect aux Inquisiteurs, c'est un ordre signé d'un de ces Magistrats, portant commandement de sortir de la Ville, & des Etats, dans le terme de vingt-quatre heures, sous peine de la vie: mais comme la deffense qui est faite à la Noblesse, d'avoir aucune correspondance, non seulement avec les Ambassadeurs, & les autres Ministres des Princes, mais encore avec la derniere personne de leur maison, sous peine de la vie, & d'une mort infame, comme, dis-je, cette défence regarde la matiere la plus suspecte, & la plus delicate, c'est aussi sur celle-là que les Espions sont d'autant plus à craindre, qu'ils sont beaucoup plus vigilants.

Il n'y a guere plus de cinquante ans qu'on a commencé à tenir cette severité à l'égard la Noblesse Venitienne, afin d'ôter aux Ambassadeurs toute sorte de moyens d'entrer en connoissance du se-

cret du Senat; mais la terreur que cet effroyable Tribunal fait à la Noblesse Venitienne, va jusques à un tel excés, que les Nobles d'eux-mêmes ont porté cette deffense plus loin, qu'on n'a eu intention de l'étendre, de peur de manquer par ne faire pas assez, touchant une matiere si suspecte à l'Etat, de sorte que s'il arrive à un Gentil-homme Venitien, quelque rang qu'il tienne dans la Republique, de dire quelque parole à un Gentil-homme, ou à un Valet de la maison d'un Ambassadeur, sans le connoître, le prennant dans une Eglise, ou dans quelque autre lieu public, pour un étranger indifferent, & qu'il vienne à sçavoir à quelle personne il a parlé, il court dés le moment méme en faire sa confession à un des Inquisiteurs d'Etat, qui ne manque pas de luy ordonner d'être plus circonspect à l'avenir, & de sçavoir à qui il parle.

Cette deffense ne regarde pas seulement la Noblesse; les Citadins qui portent la Veste, & tous les Officiers publics s'y trouvent compris, & par une suite necessaire, tout ce qu'il y a d'honnestes gens, qui pratiquent avec les Noblesses Venitiens, se croyent

aussi obliigez de ne pas frequenter les Ambassadeurs, ny ceux de leur maison, de peur de se rendre suspects, & de faire tomber le soupçon sur les Nobles qu'ils frequentent; les Advocats, & particulierement les Medecins, sont les seuls, parmy ceux qui portent la Veste Venitienne, que cette rigoureuse deffense excepte, à cause de la necessité qu'on a de leur ministere; cela n'empéche pas neanmoins qu'ils n'usent de cette liberté avec beaucoup de precaution.

L'Abbé Moro Noble Venitien, quoy qu'exclus du Grand Conseil, par la qualité de Beneficié, fut êtranglé par l'ordre des Inquisiteurs d'Etat, à cause des secretes intelligences qu'il avoit, avec l'Ambassadeur d'Espagne, N. Cornaro, qui fut pris quelque temps aprés dans une Gondolle, où il s'entretenoit en masque avec le Secretaire d'un autre Ambassadeur d'Espagne, ne fut pas autrement traité: mais le malheureux Antoine Foscarini, Gentil homme d'un merite singulier, a esté le plus funeste exemple qu'on puisse apporter de l'effroyable severité des Inquisiteurs d'Etat sur cette matiere.

Ce pauvre Gentil-homme alloit tous

les soirs chez une Courtisane, qui demeuroit proche la maison de l'Ambassadeur d'Espagne : un de ses ennemis, sçeut se prevaloir de cette occasion pour le perdre, avec d'autant plus de facilité, qu'il étoit asseuré d'être crû, en rapportant aux Inquisiteurs d'Etat, que ce Noble avoit une étroite correspondance avec l'Ambassadeur d'une nation, laquelle, par les diverses entreprises qu'elle a faites contre la Republique, est devenuë si suspecte aux Venitiens.

Cet homme demanda des témoins, & des gens en même temps pour se saisir du Noble, lorsqu'il sortiroit de chez l'Ambassadeur; mais pour faire reussir sa déteſtable entreprise, il aposta un homme du poil, & de la taille de ce Gentil-homme, revêtu d'une Veste, & lorsqu'il sçeut que le Noble étoit chez la Courtisane, il plaça ses Espions, & leur fit voir sur la brune la figure de ce Noble qui entra effectivement chez l'Ambassadeur d'Espagne, & qui sortit par une autre porte. Les Espions rapportent sur le champ ce qu'ils ont veu; les Inquisiteurs pour être mieux asseurez de la verité, font chercher le Foscarini chez luy, & par-

tout, où ils croyent qu'il pourroit étre, & ne le trouvant pas, l'ordre fut donné de se saisir de luy lorsqu'il sortiroit: De sorte que ce malheureux fut pris la nuit, à vingt-cinq pas de la porte de la Courtisane, les Sbirres n'osant pas approcher des maisons des Ambassadeurs, ny passer de jour dans l'étenduë de leur jurisdiction, sans s'exposer à étre cruellement mal-traitez.

Cet innocent est d'abord conduit aux prisons des Inquisiteurs d'Etat, lesquels sans autre formalité luy envoyent un Confesseur, & un Bourreau; le Gentilhomme crie, se tourmente, & proteste si fort qu'il est innocent de tout ce qu'on luy veut imposer, que le Confesseur plainement persuadé de son innocence, se croit obligé d'en faire rapport aux Inquisiteurs; mais ils n'ont point d'oreilles pour luy, & leur jugement est executé sans remise; de sorte que ce miserable Gentil-homme desesperé dans son malheur, fut étranglé sans vouloir écouter son Confesseur, mourant comme enragé de se voir traiter si inhumainement.

L'execrable malice de cet accusateur ne fut découverte que par luy-même,

lorsqu'étant au lit de la mort, il se sentit forcé par les remords de sa conscience, de confesser l'artifice dont il s'étoit servy, pour faire perir ce Gentil homme; mais le coupable ne peût étre puny pendant sa vie, & l'innocent ne fut justifié qu'aprés sa mort: On luy decerna des honneurs, on fit satisfaction à sa famille, l'on créa son fils Procurateur de saint Marc par merite, & ce fut pour ne plus tomber à l'avenir dans une semblable erreur, qu'on ordonna que les Inquisiteurs ne pourroient plus faire mourir un Noble, pour de telles accusations, sans l'entendre.

Comme ce Tribunal ne diminuë rien de sa severité, punissant toûjours les soupçons, qui ont quelqûe apparence de fondement, comme le crime même, ces Juges rigoureux se contentent d'ordonner, dans ces rencontres, des executions secretes, pour ne pas faire crier contre une authorité qui est déja si odieuse à la Noblesse; de sorte que tel est souvent reputé mort par un accident impreveu, qui est tombé sous le coup des executeurs de leurs Arrests. On a crû pendant quelque temps à Venise qu'un malheur ayant fait depuis

peu tombér Leonardo Loredan d'un Pont dans un Canal, pendant la nuit, il s'étoit caſſé la tête contre une Barque qui s'étoit trouvée deſſous; mais ceux qui ont ſçeu qu'il s'étoit rendu ſuſpect aux Inquiſiteurs d'Etat, en pratiquant chez une Courtiſane où alloit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, aprés même luy avoir ordonné de s'en abſtenir, n'ont pas douté de quelle main étoit party le coup, qui a privé la Republique d'un des plus honneſtes Gentil-hommes, & des plus eſtimez qu'il y euſt à Veniſe.



Des deux Avogadors.

C'Eſt ainſi qu'on appelle à Veniſe les deux Magiſtrats, dont la fonction a quelque choſe de ſemblable aux Avocats, & aux Procureurs Generaux. Comme ils inſtruiſent les procez, & plaident contre les Criminels, pour l'obſervation des Loix, on les appelle Avocats de la Commune, *Avogadors del Commun*, mais ils ont de plus une juriſdiction particuliere, jugeant les procez Gli Avogadori.

qui naissent entre les Subjets, pour des coups donnez, pour les enlevemens des filles, pour les injures qui font tort à la reputation; mais ils portent les affaires importantes, aux Tribunaux qui en doivent connoître, suivant la matiere dont il s'agit.

La plus grande authorité de ces deux Magistrats, consiste au pouvoir qu'ils ont de suspendre, pour trois jours, les jugemens de tous les Tribunaux, du College, du Grand Conseil. du Conseil des Dix, & même des Inquisiteurs d'Etat, lors qu'il ne s'agit point d'un crime positif; mais seulement de l'execution des Ordonnances, qu'ils peuvent faire sur la matiere d'Etat; de sorte qu'ils representent les anciens Tribuns de la Republique, & leur authorité égalle celle des Tribuns du peuple Romain, puisqu'en s'interposant, ils suspendent toute sorte d'execution: mais ils sont obligez de dire dans trois jours les raisons de leur interposition, qui doivent avoir assez de fondement, pour faire deliberer de nouveau sur les mêmes matieres.

Le Senat élit les Avogadors, mais il faut qu'ils soient confirmez par le Grand

Conseil, & l'on choisit ordinairement, pour occuper ces postes, des Sujets d'une integrité connuë, & des premieres familles : Ce ne sont pas toûjours des Nobles fort riches, mais ils doivent avoir de la facilité à parler en public, & souvent ils l'ont acquise par la profession d'Avocats, qu'ils ont exercée, comme font, tous les jours, plusieurs Nobles, qui aiment mieux subsister par cette voye honneste, qui leur est permise sans deroger, que par mille bassesses que leur qualité pourroit rendre impunies. Les Avogadors portent la Veste Ducale violette, avec l'Etolle rouge dans leurs fonctions ordinaires; mais dans le Grand-Conseil, dont les deliberations seroient nulles, s'il n'y assistoit un des Avogadors, ils portent la Veste de pourpre.

La deffense qui fut faite à Venise, il y a environ six ans, de porter la Peruque, donna lieu à une singularité, qui merite d'étre remarquée, à l'égard des Avogadors : Un des plus anciens, & des premiers Senateurs de la Republique, qui a esté fait Procurateur par merite, depuis peu de temps, étoit alors Inquisiteur d'Etat, & comme il a pour

femme une Dame de beaucoup de merite, d'une humeur fort differente des autres Gentil-Donnes Venitiennes, & qui aime extraordinairement la liberté des conversations honnestes, il remarqua qu'il entroit chez luy des Gentilshommes à grands cheveux blonds, lesquels, en d'autres rencontres, luy paroissoient en avoir de noirs: il prit ombrage d'un pareil déguisement, & il en tira des consequences, qu'il ne trouva pas moins dangereuses pour le repos de l'Etat, que pour celuy des particuliers.

Cet Inquisiteur eut assez de credit pour faire approuver son sentiment par ses deux Collegues; c'est pourquoy dés le même jour, il fut deffendu sous de rigoureuses peines à toute la Noblesse de porter la Peruque, avec ordre à tous ceux qui l'avoient prise, de la quiter incessamment. Il n'est pas difficile de s'imaginer dans quel embarras cette deffense mit toute la jeune Noblesse, qui étoit pour lors si curieuse en Peruques, que ceux-là mêmes qui avoient de fort beaux cheveux, se faisoient raser pour la prendre, & n'épargnoient rien pour en avoir des plus belles; cependant la necessité indispensable d'obeïr à l'Or-

donnance des Inquisiteurs d'Etat, obligea toute cette Noblesse de se retirer à la Campagne, pour n'oser se montrer à la Ville dans un pareil état.

L'Avogador Laurent Donat se trouvant du nombre de ceux qui portoient la Peruque, crut aisement qu'on n'auroit pas moins d'égard au rang que sa dignité luy donnoit, qu'à la necessité qui l'obligeoit à porter de faux cheveux, il fut trouver l'Inquisiteur, & découvrant sa tête, luy fit voir l'état où il étoit, luy representant en même temps que le devoir de sa charge, qui l'attachoit sans relâche au service du Public, luy faisoit esperer qu'il luy seroit permis de porter une Peruque: mais comme il n'eut jamais qu'un Non, pour toute réponse, il fit souvenir l'Inquisiteur, qu'en vertu de l'Etolle rouge qu'il portoit sur son épaule, il pouvoit suspendre l'execution de son decret: cette remontrance accompagnée de quelque sorte de fierté, luy attira une réponse qui luy ferma entierement la bouche; l'Inquisiteur le faisant souvenir qu'en vertu de ce qu'il étoit, il pouvoit le faire mettre dans un sac, & l'envoyer noyer cette nuit là même.



De la Quarantie Criminelle.

BIEN qu'il y ait trois Quaranties, c'est à dire trois Chambres, composées de quarante Juges chacune, je ne parleray que de la Criminelle, parce que c'est le plus considerable Tribunal de la Republique, aprés ceux où l'on traite des affaires d'Etat; Il est même le plus ancien de tous, puisque l'on en ignore l'origine avant la creation des deux Quaranties vieille, & nouvelle. Cette Chambre jugeoit les affaires civiles, comme les criminelles; & avant que le Conseil des Dix fust étably, elle prenoit aussi connoissance des crimes d'Etat, & de tous ceux de la Noblesse; mais bien que la Jurisdiction de ce Tribunal ait souffert une grande diminution, & que tous les jours il y ait de nouvelles contestations, entre cette Chambre, & le Conseil des Dix, qui luy enleve toutes les affaires importantes; cela n'empêche pas neanmoins qu'il ne soit toûjours en grande considération, à cause que les quarante Juges, dont

dont elle est composée, entrent au Senat avec voix déliberative, & que les trois Chefs qui en sont les Presidents, ont seance au College pendant les deux derniers mois qu'ils sont en charge.

Le Doge avec les six Conseillers de la Seigneurie, presidoit autrefois à la Quarantie criminelle; mais on s'est contenté d'y faire presider trois des Conseillers, pendant les quatre derniers mois de leur année, afin de faire toûjours voir le rapport que le College & la Quarantie criminelle ont ensemble, prenant reciproquement connoissance de ce qui se passe dans leur Tribunal par le moyen de leurs principaux membres: C'est à cette Chambre que les Avogadors font souvent, par leur interposition, renvoyer les décisions du College, du Senat & des autres Conseils Souverains, touchant les affaires civiles & criminelles des particuliers, pour y estre de nouveau examinées, & mesme quelquefois cassées & annullées; & c'est à ce Tribunal que le Doge Pierre Gradenigue fist passer *la Parte*, c'est à dire, le Decret, qui fust l'instrument du *Serrar del Conglio*, & par consequent du plus grand changement qui soit arrivé dans l'Estat.

La riche Noblesse du premier ordre, rechercheroit volontiers les postes de Juges de la Quarantie criminelle, à cause des grandes prerogatives qu'ils ont, mais l'assiduité qui les attache, pendant huit mois continuels, au service du public, est une assez forte raison pour en empescher la plus grande partie d'y songer: C'est pourquoy ces places sont ordinairement remplies par des Nobles de la premiere & de la seconde classe, qui n'estant pas fort riches, n'ont point de repugnance de parvenir à ces Emplois par d'autres qui y sont inferieurs, parce qu'outre qu'ils ont trente Ducats par mois, ils y trouvent les moyens de se mettre en consideration parmy le reste de la Noblesse, à cause de l'entrée qu'ils ont au Senat, & des avântages que ces Emplois leur donnent pour parvenir aux premieres Charges. Les Nobles de familles riches, qui veulent acquerir le merite que donne cette Magistrature, font leur possible, par le moyen de leurs brigues, pour y entrer d'abord, sans estre obligez de passer par les deux autres Quaranties, qui sont les degrez ordinaires pour monter à la criminelle; mais qui sont aussi des Emplois que les

riches Nobles tiennent infiniment au dessous d'eux.

De la procedure qu'on observe aux affaires criminelles.

LORSQU'IL s'est commis un crime à Venise, il semble qu'on s'attache plus à l'instruction entiere du procez, qu'à s'assurer du coupable : mais aprés qu'on a toutes les preuves necessaires, l'on envoye rompre la porte de la maison du criminel par le Capitaine-Grand, pour le chercher chez luy avec quelque sorte d'éclat ; & sur le rapport que cet Officier fait de ne l'avoir pas trouvé, on le cite à comparoistre dans un terme plus, ou moins long, suivant l'énormité du crime, mais pendant ce tems-là le criminel est en seureté, pourveu qu'il ne se fasse pas voir aux lieux publics de saint Marc & de Rialte, il peut mesme faire demander jusques à trois delais, & s'il ne voit point dans la suite de moyens assurez de se justifier, ou du moins de se tirer d'affaire par la faveur de quelque Protecteur, il pour-

voit à sa seureté par son évasion ; ce qui n'est pas beaucoup difficile, s'il a l'appuy de quelque Noble, dont la Gondolle peut le transporter hors de l'Estat, du costé du Ferrarois, ou bien la premiere Gondole peut le jetter à quelque coin de Terre-ferme, d'où l'on peut aisément sortir des Estats de la Republique.

De là vient que la pluspart des criminels sont jugez à Venise par contumace, & c'est ce qu'on appelle *Bandire* : mais l'on accompagne le jugement de conditions proportionnées au crime : *Que le condamné ne pourra jamais acheter de graces, comme il se pratique à Venise, que celuy qui le tiera dans les Estats de la Republique, aura une somme considerable, qu'elle sera payée au double si l'on le tuë dans d'autres pays*, & si le crime touche sensiblement la Republique, l'on ajoûte à la taxe, le pouvoir de délivrer mesme un criminel d'Estat, afin de priver le coupable de la seureté de toute sorte d'azile : Cependant l'on a veu que quoy que le Jugement du Conseil des dix donné contre le jeune Mocenigue, pour avoir tué, comme j'ai dit, un Foscarini d'un coup de pistolet, fust accompagné

de toute la rigueur avec laquelle on peut punir les plus grands crimes d'Estat, les traîtres à la Patrie, & *l'intacco di cassa*, qui est le peculat, & le vol des deniers publics; neanmoins ce Noble a eu sa grace, & a esté rétabli dans ses biens, & dans sa Noblesse.

Lorsque le coupable est dans les prisons, & que son procez est en estat, l'Avogador prend l'Audiance pour le jour qu'il luy plaist, & faisant conduire le criminel aux pieds des Juges, il plaide fortement contre luy, exaggerant son crime par toutes les circonstances, qui le peuvent rendre plus énorme; & concluant toûjours à un châtiment tres-rigoureux: Dans toutes ces sortes d'actions publiques, aussi-bien que dans les Harangues qui se font au Senat, & au Grand-Conseil, il est deffendu à la Noblesse, & aux Advocats, de parler autrement que Venitien, excepté dans l'exorde de leurs discours, où ils peuvent employer la langue Italienne dans sa pureté, s'ils la sçavent, à cause que cette affectation feroit naistre asseurément une émulation ridicule, & qui les rendroit enfin peu intelligibles au public; Outre qu'il est de la dignité de la

Nation de parler sa langue naturelle; laquelle, dans ces tems-ici, s'est beaucoup polie, eu égard à ce qu'elle estoit; & j'ai remarqué que dans les Plaidoyers, ils affectent un stile masle, dont les mots & les expressions tenant beaucoup de la langue latine, semblent avoir plus de force & d'énergie que n'en auroit la Toscane.

L'Advocat de la partie répond à tous les chefs d'accusation, & il employe enfin toute la force de toutes les figures de Rhetorique dans la peroraison de son Plaidoyé, pour émouvoir les Juges à pitié, il descend mesme de la chaire d'où il parle, & se jette à leurs pieds avec le coupable, accompagné de sa femme & de ses enfans, s'il en a, & tous fondants en larmes, implorent la misericorde de la Justice: Ce triste spectacle, qui tient encore des Coûtumes de l'ancienne Rome, attendrit toute l'assemblée, & fait verser des larmes aux plus insensibles.

Il se trouve à ces Causes criminelles un grand nombre de personnes, qui sont assises à costé & sur les marches du Tribunal qui est fort élevé; mais c'est une chose surprenante de voir que la

plus grande partie de ceux que la curiosité y attire, soient masquez & assis entre les Juges & le criminel. Ce sont-là les privileges ordinaires de cette liberté Venitienne dont la Republique fait si fort éclater le nom.

Aprés que l'Advocat a parlé, tout le monde se retire, & l'on balotte l'opinion de l'Avogador, contre celle que les Chefs proposent, qui est la plus douce, & la pluralité des balles l'emporte; l'on détermine aussi toutes les circonstances du châtiment par la ballotation, & de cette sorte, ces Juges décident de la vie & de la mort des criminels, sans estre obligez de rendre raison de leurs opinions, & mesme sans qu'on sçache qui est contraire, ou qui est favorable au coupable: mais comme ils sont les Maistres & les Souverains, on ne leur demande pas s'ils ont la science necessaire, ou s'ils sont Graduez dans les Facultez du Droit, pour pouvoir exercer ces Judicatures: Ils jugent selon leurs Loix, comme font dans l'Armée les Officiers, selon les Statuts de la Guerre; leur conscience & leurs lumieres naturelles estant la principale regle de leurs Jugemens.

Ce qu'il y a de plus rude dans la Justice de Venise, est l'extrême longueur qu'on apporte à vuider les affaires criminelles, laissant ordinairement pourrir deux ou trois ans les coupables dans les cachots, pour leur faire expier, disent-ils, par ce long supplice, une partie de leur crime; mais ce qui me paroist encore plus rigoureux, ce sont les frequentes condamnations aux prisons obscures, pour huit ou dix ans, & souvent pour toute la vie; car l'horreur de ces cachots, qui sont presque au dessous de l'eau, & où l'on ne voit jamais d'autre clarté que celle d'une petite lampe, est certainement quelque chose de plus affreux que la mort mesme. D'ailleurs, comme la Republique a besoin de Forçats, on y condamne aux Galeres pour des fautes tres-legeres: mais l'abus qui regne à Venise, d'accorder des graces pour de l'argent, est veritablement d'une dangereuse consequence; car s'il est d'un costé une invention tres-utile à la Republique, il est de l'autre une porte ouverte au crime, pour ceux qui peuvent esperer de se délivrer pour de l'argent.



Des Magistrats des Pompes.

SI une constante égalité establie, du moins dans les choses exterieures, entre les principaux membres d'une Republique, est un des plus forts liens de la parfaite union qui doit regner parmy eux : il est certain aussi que le luxe en ruinant inevitablement les familles, devient par des suites necessaires, l'écueil asseuré de la liberté que les Republiques recherchent si fort. C'est pour prevenir les desordres contagieux du luxe que la Republique de Venise, à l'imitation de celle de Rome, a establi les trois *Sopra-Proveditori alle Pompe*, Senateurs du premier ordre, qui par des Ordonnances tres-severes, ont reglé la table, le train, & les habits de la Noblesse Venitienne.

Gli Sopra-Proveditori alle Pompe.

Il est deffendu aux Nobles de faire servir chair & poisson, dans un mesme repas : mais la deffense du luxe de la table ne peut regarder que fort peu de Gentils-hommes puissants, qui ont appris chez les Etrangers à vivre splendidement, &

ſur tout ceux qui ont eſté en France, ne peuvent plus ſe paſſer de Cuiſiniers François : Il n'eſt pas meſme permis aux Nobles Venitiens de faire ſonner une cloche à l'heure de la table, ſi ce n'eſt dans les maiſons qui ont un Ambaſſadeur au ſervice de la Republique.

Il n'y a que les Procurateurs de Saint Marc qui puiſſent ſe faire accompagner dans les ruës, par un, ou par deux Vallets de Chambre, qui portent des manteaux noirs, & point d'épée: Tous les autres Nobles vont ſeuls par la Ville, n'ayant ny laquais, ny gens de livrée : & quant aux habits, la grande veſte noire les égale tous, parce qu'elle doit eſtre d'un meſme drap : de ſorte qu'un pauvre Gentilhomme a ſujet de ſupporter patiemment ſa miſere, quand il voit les premiers Senateurs aller à pied par la Ville ſans équipage, & porter une veſte qui n'eſt pas differente de la ſienne.

Si nonobſtant les deffenſes du Tribunal des Pompes, les jeunes Nobles, qui ont du bien, ſe ſçavent toûjours faire diſtinguer dans la Ville, tant par la propreté des Veſtes dont ils changent ſouvent, que par la magnificence des habits qu'ils portent deſſous; ils le font

encore mieux à la Campagne par le nombre des vallets de livrée, des chevaux, & des équipages, que les plus riches Gentils-hommes entretiennent dans leurs Maisons de plaisance, dont les plus belles sont sur le Canal de la Brante qui conduit à Padouë. On y voit un tres-grand nombre de superbes Palais, dont la plusspart sont de l'Architecture de Palladio, & quelques-uns sont peints à fresque en dehors par Paul Veronese : de sorte que les Palais, les Jardins, & les Parteres, qui se tiennent presque les uns avec les autres, tout le long de cette route, sont la plus agreable, & la plus magnifique chose qu'on puisse voir.

Les Ordonnances des Magistrats des Pompes, touchant le luxe des femmes, sont encore plus regulierement observées : Les pierreries, l'or & l'argent leur sont également deffendus, & il n'est permis aux Gentils-donnes Venitiennes de porter des perles au col, que pendant les deux premieres années de leur mariage, qu'on appelle le Noviciat ; & c'est en cela qu'on connoist les jeunes mariées, & à leurs Gondoliers ausquels elles font porter leurs livrées

pendant ce mesme espace de tems. La plusspart de ces Dames ont neanmoins de fort belles pierreries, & en tres-grande quantité; quelques-unes ont trois ou quatre garnitures differentes, de Diamants, d'Ametistes, d'Emeraudes, toutes complettes, consistant en roses, bouquets de teste, boucles d'oreilles, colliers, bagues, bracelets & chaisnes: mais elles ne peuvent s'en parer que dans les occasions de quelque réjouïssance publique, & pendant les derniers jours du Carnaval.

Une Gentile-donne qui tient un grand rang, fut dénoncée il n'y a pas long-tems, aux Magistrats des Pompes, pour avoir porté des Diamants, & fut incontinent condamnée à deux mille ducats d'amende, qu'elle fut obligée de payer sans remise, quelque credit qu'elle pust avoir. L'on voit neanmoins que les Boutons de diamants, qui sont presentement à la mode pour les habillements des femmes, sont tollerez par les Magistrats des Pompes, lesquels aprés avoir souffert dans ce siecle que les modes Françoises fussent introduites, pour éviter d'autres abus, veulent bien avoir la complaisance de leur laisser contenter

la passion qu'elles ont de les suivre dans toutes les diverses sortes d'ajustemens.

Bien que ces Juges soient tres-rigoureux, qu'ils fassent renouveller leurs Ordonnances de tems en tems, & qu'ils ayent un grand nombre d'espions entretenus pour leur dénoncer les contrevenans; il arrive neanmoins que les Courtisanes sont presque les seules qui payent l'amande: Ces Magistrats ont une Jurisdiction particuliere sur elles: Et comme il est presque impossible que, dans le desir qu'elles ont de se parer, elles s'abstiennent de porter de l'or, de l'argent, & les autres choses qui leur sont défenduës, le Tribunal des Pompes en tire des sommes considerables. Celles qui ont des Protecteurs d'authorité, tachent de se faire distinguer des autres, par leurs ajustemens, & en sont quittes par le moyen de quelques contributions, & sur-tout en fermant la bouche, & les yeux aux espions, par l'argent qu'elles leur donnent: Car ces sortes de gens cachez sçavent fort bien se faire connoistre, lorsqu'ils sont assurez d'estre payez pour se taire.



Des Magistrats sur les Monasteres.

LA Republique prend une entiere connoissance des affaires generales, & particulieres des Religieux & des Religieuses, par le moyen de ses principaux Senateurs: Elle a estably, pour ce sujet, trois Magistrats, qui connoissent de tout ce qui regarde la conduite, & les interests des uns & des autres: De sorte que ce Tribunal, qui est en tres-grande consideration, a une authorité fort estenduë, pour maintenir l'ordre & la paix dans les Convents des Religieux, & pour empécher que les Religieuses n'entretiennent trop de commerce avec les Seculiers; pouvant ordonner, sur ce sujet, tout ce qu'ils jugent necessaire, pour obvier aux inconveniens, qui seroient à craindre, si ces Magistrats ne tâchoient, autant qu'il leur est possible, de faire observer quelque sorte de discipline dans les Monasteres.

Il est deffendu aux Religieux, & aux Ecclesiastiques d'aller aux parloirs des

Religieuses sans la permission expresse de ces graves Senateurs : On peut veritablement donner plusieurs sortes d'interpretations aux motifs de cette deffense; mais peut-estre que c'est à cause de l'interest particulier que les Nobles y peuvent prendre, ou bien qu'ils craignent, que les Ecclesiastiques, qui d'ailleurs sont fort suspects à la Republique, n'inspirent à ces filles des sentimens tout contraires à ceux qu'ils veulent qu'elles ayent; ou enfin, que le Senat craint en effet, que le desordre, qui n'est déja que trop grand dans les Monasteres, à l'égard des mœurs, ne vinst encore à augmenter par la frequentation des Religieux & des Ecclesiastiques, dont le commerce est souvent plus dangereux en ce païs-là, que celuy des Seculiers mesmes.

L'autorité de ces Magistrats est bien plus grande sur les Monasteres, que ne l'est celle du Patriarche mesme; Car lorsque ce Prelat a permis à un Prestre de dire ordinairement la Messe dans l'Eglise d'un Convent de Religieuses, il faut que cette permission soit visée par un de ces trois Senateurs, qui la fixe pour tel tems qu'il luy plaist, & toutes

les femmes qui font, au dehors, les commissions des Religieuses, sont obligées, sous peine de punition corporelle, d'en demander une permission par écrit, signée par un de ces mesmes Magistrats.

Pour veiller à l'execution de toutes les Ordonnances qui sont faites touchant la discipline exterieure des Convents des Religieuses, ces trois Magistrats ont un Capitaine de Sbirres, qui visite les Parloirs, & quantité d'espions gagez, qui leur rapportent quelles sont les personnes qui ont de trop grandes habitudes aux Convents; mais la jeune Noblesse Venitienne, qui fait un de ses plus grands divertissemens du commerce qu'elle entretient avec les Religieuses, méprise ces deffenses, & tient ce Capitaine, & ses espions dans une telle crainte, que leur rapport ne peut tomber que sur des personnes de peu de consideration; outre que cette rigueur apparente est plustost pour faire ostentation d'un gouvernement fort exact, & empécher les Superieurs Ecclesiastiques de s'en méler, que pour guerir en effet un mal, qui ne leur paroist pas moins necessaire, qu'il est peu capable de remedes.

Des Denonces secretes & des Espions.

LEs Délateurs ont toûjours esté regardez comme les Ministres infames de la tyrannie; mais la Republique à sçû couvrir la honte d'une telle bassesse, en faisant parler des bouches de pierre, qui ne nomment point leurs autheurs. Les endroits où l'on jette les billets des dénonciations, sont comme des troncs enchassez dans l'épaisseur des murailles, où la bouche ouverte d'une teste à grimaces engloutit les avis qu'on y donne, & les rend par un endroit qu'on ne voit point. Tout le Palais S. Marc, & tous les lieux de la Ville, où quelques Magistrats tiennent leur Tribunal, ont quantité de ces bouches dangereuses, avec l'inscription de la Magistrature à laquelle appartient la connoissance des dénonciations, qu'on y jette; & si le Dénonciateur ne fait pas scrupule de se declarer, il reçoit luyméme la recompense portée par les Ordonnances; sinon, en envoyant simple-

Dennunzie secrete.

ment, par un inconnu, la moitié du papier déchiré du morceau, ſur lequel il a écrit la dénonciation; on luy compte la ſomme ſans autre formalité, que de verifier ce témoignage en raprochant le morceau de papier à la moitié qui eſt écrite, pour voir s'il s'y rapporte.

Comme la Republique eſt perſuadée, que la ſeureté de l'Eſtat dépend d'une entiere connoiſſance de tout ce qui ſe dit, & qui ſe fait dans la Ville, & dans les Provinces, contre ſon autorité, elle a tendu ce piege, qu'il eſt bien difficile d'éviter, pour peu qu'on ſorte des termes de ſon devoir: Car par le moyen de ces denonces ſecretes, celuy qui auroit honte de faire l'eſpion, ou d'eſtre le denonciateur public de ſon ennemy, & qui ſçait quelque choſe qui le peut rendre criminel, n'a qu'à en donner avis par un billet, où il n'eſt pas obligé de ſe nommer, en citant deux témoins du fait, qu'il revele, aſſuré que ſon accuſation aura tout le ſuccés qu'il s'en promet, d'autant que les témoins interrogez ſeparement n'oſeroient nier la verité, pour ne s'expoſer pas eux-mémes à la punition: De ſorte que ſi l'on évite le rapport des eſpions, on ne ſe

sauve guere de la bouche des Denonces secrettes, dont les plus gens de bien, s'ils ont le malheur d'y estre denoncées, pour des choses mémes, qui n'en vallent pas la peine, ne se tirent point sans une amande pecuniaire.

La Republique ne se contente pas d'entretenir assez publiquement un grand nombre d'Espions, qui ont chacun leur département, pour des matieres differentes, lesquels luy rendent un compte exact de tout ce qu'elle desire de sçavoir : mais encore elle en a de secrets dans les maisons des particuliers, & surtout elle en fait glisser dans celles des Ambassadeurs, dont elle est dans une perpetuelle jalousie : de sorte que la Republique, par le moyen de ces sortes de gens, qu'elle caresse, & qu'elle paye ponctuellement, est avertie des moindres paroles qui regardent ses interests. Le Spie.

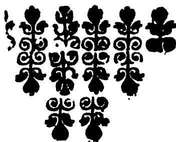
De tous les Espions entretenus, il n'y en a point de mieux traittez que ceux qui ont rapport aux Inquisiteurs d'Estat; & bien que cette profession soit regardée comme la derniere bassesse, à laquelle un homme puisse se resoudre, & que la plus grande injure qu'on puisse

faire à quelqu'un à Venise, ce soit de l'appeller *Spia d'Inquisitori*; c'est neanmoins une chose indubitable, qu'il y a des Espions de toutes sortes de conditions, de mesme qu'il y en a de presque toutes les Nations, des Artisans, des Citadins, des Officiers de Guerre; & ce qui doit surprendre davantage, des Nobles mesmes, qui n'ont pas honte de tirer la paye d'un service de cette nature.

Je ne m'arresteray pas à citer d'autres exemples tragiques de ce qui est arrivé par le rapport des Espions, aux personnes peu prudentes, & aux Etrangers mesmes, qui inconsiderément ont pris la liberté de parler mal du Gouvernement, ou des personnes qui ont le pouvoir en main; Tous ceux qui vont à Venise, en sortent, les oreilles battuës de mille Histoires terribles: Je me contenterai d'en rapporter icy une de ma connoissance, qui pour n'avoir rien de funeste, ne fait pas moins voir l'exactitude des Espions, & l'impossibilité qui se rencontre à pouvoir se parer de leurs atteintes.

Deux Citadins intimes amis, se trouvant seuls avec leurs femmes hors de

Venise, & dans leur Gondole, ayant envoyé leurs Gondoliers à terre, un des deux, qui peu de jours auparavant avoit receu quelque mortification d'un des Magistrats des Pompes, pour avoir fait faire une Veste avec des manches plus courtes qu'elles ne doivent estre, crût pouvoir parler en seureté dans un lieu comme celuy-là, & témoigna avec quelques paroles de ressentiment, le sensible déplaisir qu'il avoit d'un si injuste traitement : Mais dés le lendemain un des Chefs du Conseil des Dix, prit en particulier celuy à qui ce discours avoit esté tenu, & luy dit : Advertissez vostre amy qu'il parle en d'autres termes de ses Superieurs ; si je ne vous aimois comme je fais, ou si la chose avoit esté rapportée à quelqu'autre qu'à moy, on luy feroit un tres-mauvais party, pour les choses peu respectueuses qu'il dit hier en un tel endroit.





Des Podestats, des Capitaines des Armes, & des autres Officiers que la Republique envoye dans les Provinces.

APRE'S avoir vû comment la Republique se gouverne au dedans, il reste à faire connoistre comment elle agit au dehors, pour conserver les Provinces, & tenir les Peuples dans le devoir & dans l'obeïssance: Mais je ne m'arresteray pas à faire un long détail de tout ce qui regarde cette partie du Gouvernement, je diray sommairement quelles sont les personnes à qui la Republique confie l'administration de ses Estats, tant de ceux de Terre-ferme, que de ceux qu'elle possede au delà de la Mer Adriatique. Elle envoye deux Nobles, l'un avec la qualité de Podestat, & l'autre avec le titre de Capitaine des Armes, dans les plus considerables Villes de Terre-ferme; & ces deux Officiers, qui representent également la majesté publique, le premier estant pour administrer la Justice aux Sujets, & le second

pour commander aux Gens de Guerre, & les tenir dans le devoir, ſont toûjours des Gentils-hommes du premier, ou du ſecond ordre.

Il arrive ſouvent des démelez entre le Podeſtat & le Capitaine, touchant leur Juriſdiction; mais ils ſont obligez d'en rendre conte au Senat, ſans rien entreprendre : cependant le Podeſtat a la préſeance dans les fonctions publiques, où ils ſont obligez de ſe trouver enſemble, auſſi eſt-ce ſur le Podeſtat que roule le poids des plus importantes affaires, ayant la connoiſſance des Cauſes civiles & criminelles & de tout ce qui regarde la Police, la paix & le repos des Peuples. Le Capitaine des Armes a le commandement ſur les Soldats, & ſur tous les Gens de Guerre qui ſont dans l'étenduë de ſa Juriſdiction; il prend auſſi connoiſſance des crimes qui ſe commettent de nuit, & a le ſoin du payement des deniers publics, par le moyen des Receveurs, qui luy en rendent conte.

Les Villes de Padouë, de Vicence, de Veronne, de Breſſe, de Bergame, de Creme, & de Treviſe, comme les Capitales des Provinces, & les plus conſi-

derables de Terre-ferme, ont chacun un Podestat, & un Capitaine des Armes. Dans les autres Villes moins importantes, ces deux Charges sont unies en la personne du Podestat; les Emplois des uns & des autres durent seize mois, & les gages que la Republique donne à ces Officiers, sont depuis dix jusques à quarante ducats par mois; c'est pourquoy elle envoye dans les grandes Villes des Nobles fort riches, afin qu'ils puissent faire une dépense qui fasse honneur à leur dignité, & dans les petites Podestaries, les pauvres Nobles, n'estant pas obligez de faire aucune sorte de frais, trouvent de quoy subsister honnestement.

Comme presque toutes les grandes Podestaries sont onereuses, les Gentilshommes qu'on y nomme, aiment quelquefois mieux payer deux mille ducats d'amende, & estre privez deux ans du Grand-Conseil, que d'accepter de semblables Charges, qui leur portent encore plus de prejudice que ne font ces peines, à quoy les Loix assujettissent ceux qui les refusent; cependant c'est une chose surprenante comment quelques-uns de ces Podestats, tels que ceux qu'on

qu'on envoye le plus souvent à Vicence, lesquels sont à peine âgez de trente ans, & qui pour l'ordinaire n'ont fait d'autre estude, & n'ont acquis d'autre experience, que celle de la brigue & de la ballotation du Grand-Conseil, jugent & terminent avec une prudence singuliere, les plus importantes affaires des Sujets de la Republique: Il est vray qu'ils choisissent toûjours quelques Docteurs en Droit, dans les Villes de leur residence, de l'avis desquels ils se servent dans la décision des affaires difficiles.

La Republique envoye un Noble du premier rang, dans la Province du Frioul, avec le titre de Proveditеur general de Palma-Nova, qui est la plus belle & la plus reguliere Place de tous ses Estats de Terre-ferme, & qui sert de Frontiere à l'Empereur, & d'une forte barriere aux incursions que les Turcs ont souvent tentées de ce costé-là. A Udine, qui est le lieu de la residence du Patriarche d'Aquilée, il y a un Lieutenant & quelques Subalternes. Dans l'Istrie, dont *Capo d'Istria* est la Capitale, il y a quatre Villes Episcopales, & cinq moins considerables, qui ont toutes leur Podestat.

Les Magiſtratures du Frioul & de l'Iſtrie durent deux années, comme font toutes celles de Dalmatie, & des Iſles du Levant, à cauſe qu'elles ſont trop éloignées pour les renouveller plus ſouvent.

La Republique donne le titre de Provediteurs, de Comtes, de Gouverneurs, de Capitaines, ou de Châtelains, aux Nobles qu'elle envoye dans les Villes de Dalmatie, pour y adminiſtrer la Juſtice; les Magiſtrats des principales, comme les Comtez de *Zara* & de *Spalatro*, qui ſont deux Archeveſchez, ſont aſſiſtez d'un Conſeil de trois Nobles Venitiens, ſans leſquels ils ne peuvent rien déterminer; mais tous ces Officiers obeïſſent au Proveditcur general de la Province, qui y a un commandement abſolu dans les affaires de la Paix, comme dans celles de la Guerre: les Trouppes que la Republique entretient dans cette Province, qui confine les Eſtats du Grand-Seigneur, ſont neanmoins ſous le commandement d'un General Etranger, lequel toutefois ne peut rien entreprendre que par l'ordre du Proveditcur General.

Les Iſles de Corfou, de zante, & de

Cefalonie, sont gouvernées chacune par un Proveditteur, assisté d'un Conseil de trois Nobles Venitiens. Corfou est la plus importante, non-seulement parce que c'est un Archevesché, mais encore parce qu'elle ferme l'entrée du Golfe; aussi les Venitiens pourvoyent à la seureté de cette Place avec d'autant plus d'application, qu'elle est l'entrepost de tout leur Commerce du Levant, & qu'elle est regardée des Turcs avec une extrême jalousie.n Il n'y a pas long tems que quatre mille Janissaires, qui parurent sur la coste vis à vis de Corfou, donnerent une grande inquietude au Senat, quelque forte & bien pourveuë que soit la Forteresse de cette importante Place.

n. ils l'assiegerent et penserent la prendre en 1716. elle estoit deffendue par le general conte de Schulemborg

Il y a un General des trois Isles, auquel les Proveditteurs particuliers obeïssent de mesme que les Magistrats des Villes de Dalmatie sont soûmis au Proveditteur General de cette Province. Voilà quels sont tous les Officiers qui sont dépositaires de l'autorité du Prince dans tous les Estats de la Republique. Mais comme il n'y a point de partie dans l'homme le plus robuste & le plus sain, qui ne soit sujette à se corrompre

par un mauvais regime, il n'y a point aussi de Loix dans l'Estat le mieux policé, qui puissent empescher qu'il ne s'engendre quelque corruption dans les membres qui le composent. C'est pourquoy pour prévenir & pour guerir en mesme tems une pareille maladie, la Republique se sert des Inquisiteurs.



Des Inquisiteurs de Terre-ferme.

LA Republique envoye ordinairement, tous les cinq ans, tenir les Grands Jours dans les Provinces, & choisit pour ce sujet trois des premiers Senateurs, ausquels elle donne le nom d'Inquisiteurs de Terre ferme, pour les distinguer des Inquisiteurs d'Estat: mais comme cette Commission ne leur est pas agreable, à cause de la rigueur qu'ils sont obligez de tenir envers ceux contre qui ils trouvent des plaintes, ils ne l'acceptent, que parce qu'ils n'oseroient la refuser; ils recherchent l'administration des Podestats, des Capitaines, & des autres Officiers publics, ils écoutent les plaintes que les Sujets

font contre leur conduite, & ils leur font justice du tort qui peut leur avoir esté fait; mais excepté la concussion & la malversation touchant les deniers publics, les Nobles Venitiens n'ont guere à craindre le châtiment que meriteroit une administration peu reguliere.

Ces severes Magistrats marchent avec une compagnie de Cavalerie, des Officiers & un Bourreau, afin qu'ayant l'autorité & la force en main, ils puissent rendre une prompte & rigoureuse justice, sur les plaintes legitimes des Sujets: mais quelque bruit que fassent les recherches des Inquisiteurs, c'est une tempeste qui n'éclate le plus souvent que sur la teste de quelque miserable, ou de quelque Gentil-homme de Terre-ferme; cette Noblesse ayant plus à craindre, dans ces occasions, que qui que ce soit, parce qu'on en fait volontiers des exemples. Cette severité contient les Magistrats dans le devoir, fait vivre la Noblesse de la Campagne dans la crainte & dans la soûmission, & persuade les Peuples de la douceur & de l'équité du Gouvernement sous lequel ils vivent.

Comme les Provinces de Terre-ferme sont, pour ainsi dire, sous les yeux

de la Republique ; les abus touchant l'administration des Officiers, sont d'autant moins grands, & moins frequens, que la recherche y est plus facile, & la punition plus assurée. C'est au delà de la Mer Adriatique, dans les Gouvernemens de Dalmatie, & dans les Isles du Levant, qu'une pareille recherche produiroit des effets salutaires pour le bien des Peuples ; mais lorsqu'on y a voulu envoyer les Inquisiteurs, on n'a pas seulement trouvé de la difficulté à y proceder comme en Terre ferme contre des Magistrats si éloignez, & separez de la Mer : mais encore les Inquisiteurs mesmes, n'ont pas crû qu'il y eust de la seureté pour leurs personnes, s'ils entreprenoient d'executer leur Commission avec la severité ordinaire ; de sorte qu'il ne se trouve plus de Senateurs qui veuillent aller exercer ces sortes d'Emplois au delà de la Mer.



Des Forces de la Republique par Mer & par Terre.

LA Republique de Venise a l'avantage de se maintenir par la reputation qu'elle s'est acquise, plûtost que par la grandeur des forces qu'elle a sur pied; de sorte qu'en tems de Paix, à peine a-t-elle assez de Trouppes pour remplir les Garnisons qu'elle est obligée d'entretenir pour la seureté de l'Etat. Tout ce qu'elle a conservé de Trouppes reglées depuis la derniere Paix qu'elle a faite avec les Turcs aprés la perte de Candie, ne passe pas six mille hommes, tant en Cavalerie qu'en Infanterie, dont une partie est separée dans les Places de Dalmatie, sous le commandement du Provediteur general de cette Province, & du General étranger, dont j'ai parlé; & l'autre partie est sous les Capitaines des Armes dans les Villes de Terre-ferme, & sur tout dans celles qui sont Frontieres du Milanois.

L'Infanterie que la Republique entre-

tient en tems de Paix, eſt preſque toute
Capeleti compoſée de Capelets, qui ſont Eſcla-
vons, Morlaques, & Albanois, c'eſt-
à-dire, de ces Peuples au delà de la Mer
Adriatique, leſquels confinent avec les
Turcs, dont ils ſont ſi fort ennemis,
qu'ils ne ſont jamais en paix avec eux;
l'on a veu meſme en Candie, que lorſ-
qu'une mine ou un fourneau, faiſoit
ſauter dans la Ville quelqu'un de ces
Infidelles, il n'eſtoit pas plûtoſt tombé
à terre, que les Eſclavons le mettoient
en pieces, pour en manger la chair.
Ils ſont armez de longs Sabres, & de
Carrabines; fort bons Soldats, & tres-
affectionnez au ſervice de la Republi-
que.

La Cavalerie eſt compoſée partie des
meſmes Capelets, & partie d'Italiens
& d'Ultramontains, c'eſt ainſi qu'on
appelle les François & les Allemans; &
comme la paye & les Compagnies de
ceux-cy ſont plus fortes que celles des
Capelets, elles ſervent ordinairement
de recompenſe pour les Officiers qui
ont le mieux ſervi la Republique; la-
quelle, outre ceux-là, en retient encore
Condotti della Repub. quarante, ou cinquante, qu'on appelle
Condotti, c'eſt-à-dire, Penſionnaires,

afin que lorsqu'elle est obligée de lever de nouvelles Trouppes, elle puisse estre assurée d'avoir des Officiers d'une experience & d'une fidelité connuë; c'est pourquoy ces Officiers sont bien payez, & ont des Privileges, qui leur donnent un rang considerable dans l'Estat, & ils parlent assis quand ils ont affaire au College.

La Republique n'entretient que quinze Compagnies de Cavalerie dans les Provinces de Terre-ferme: mais outre cela elle a huit ou dix mille hommes d'Infanterie, dont elle fait parade, & qui ne luy coûtent guere à entretenir, & qui ne luy servent pas de beaucoup. Ce sont les Milices de Terre-ferme, qu'on appelle *Cernide*, c'est-à-dire, gens choisis pour porter les Armes, lesquels n'ont autre occupation que de faire souvent l'exercice, & de passer en reveuë, afin que les Etrangers & les Princes voisins, soient persuadez que la Republique est toûjours puissament armée; mais elle ne paye que les Capitaines & les Sergens, ces sortes de Soldats se contentant de quelques Exemptions. La Republique cependant ne laisseroit pas de se servir utilement de cette Milice dans une

occasion impreveuë, en la joignant à ce qu'elle a de Trouppes ordinaires.

Bien que la Republique soit persuadée que la Guerre luy coûte beaucoup plus qu'aux autres Princes, à cause qu'elle n'employe à son service que des Trouppes étrangeres, elle aime toutefois mieux en faire la dépense, & courir risque d'estre mal servie, comme elle est ordinairement, que d'aguerrir ses Sujets, & leur donner les moyens de se faire craindre. C'est pourquoy, lorsqu'elle est engagée à une Guerre sur Terre, elle ne fait pas seulement lever des Trouppes hors de ses Estats, mais encore elle en donne le commandement general à un Prince, ou à quelque Seigneur d'une grande consideration, qu'elle met dans ses interests par les grands appointemens qu'elle luy donne. Ce Gèneral a sous luy des Generaux de Cavalerie & d'Infanterie; mais les deux Nobles que le Senat luy donne pour Adjoints, avec la qualité de Provediteurs generaux, ne luy laissent que le titre de Generalissime, car ils sont les maistres des resolutions & des entreprises; ils n'approuvent d'ordinaire que les conseils dont ils sont les autheurs, &

font ceder l'experience du Chef, à la jalousie qu'ils ont de leur authorité.

Le Senat met sa principale application à ses forces Maritimes, c'est le genie de la Nation, que de faire la Guerre par Mer, elle en supporte le poids avec beaucoup moins de difficultez, que d'une Guerre sur Terre; c'est dans la Mer que la Republique a pris naissance; c'est de la Mer qu'elle a tiré son plus grand accroissement; c'est par ses forces Maritimes qu'elle s'est renduë formidable aux Turcs, & qu'elle a fait autrefois ses plus grandes Conquestes. Comme les Venitiens sont nez dans la Mer, ils ne sont pas moins habiles sur cet Element, qu'ils y sont heureux; car pour une disgrace qu'ils y ont euë, ils peuvent conter cent avantages considerables: c'est leur valeur qui les a rendus maistres du Golfe Adriatique, & ils se maintiendront dans cette possession avec d'autant plus de vigueur, qu'ils en jugent les consequences plus importantes.

La Republique n'a point d'Armée Navalle reglée pendant la Paix, mais elle peut armer 25. Galeres en peu de tems; elle entretient seulement dans le Golfe une Escadre de six Galeres, avec

plusieurs Galiottes & Brigantins, qui croisent incessamment vers l'entrée de cette Mer, pour en assurer la Navigation contre les Corsaires, & sur tout pour faire payer les droits aux Marchands. Cela n'empesche pas que les Pirates de *Dulcigno*, qui sont Sujets du Turc sur la côte de Dalmatie, ne fassent quelquefois des courses sur celle de la Romagne & de la Marche d'Ancone proche de Lorete, dont le Pape fait faire de grandes plaintes au Senat par son Nonce, à cause qu'il n'accorde à la Republique les Decimes du Clergé, qu'à condition d'assurer les Costes de l'Estat Ecclesiastique contre ces Infidelles.

Cette Escadre est commandée par un Noble du premier rang, qui a le Titre de General du Golfe, & sa Commission dure trois ans; les Galeasses, & les Vaisseaux de guerre ont aussi leurs Generaux separez en tems de guerre. Presentement la Republique n'a que deux Galeasses armées qu'Elle tient à Corfou, & quelques Vaisseaux de guerre pour convoyer les Marchands, qui attribuent les pertes qu'ils font souvent en Levant, au manque de Vaisseaux de guerre, que la

Republique devroit entretenir, pour mieux assurer le Commerce.

Soit que la Republique ait une Armée navale, destinée pour quelque expedition, ou qu'elle n'ait que les forces ordinaires, qu'elle entretient en tems de paix, & l'Escadre du Golfe; Elle crée toûjours un Proveditcur General de Mer, qui commande la Flotte. Ce Poste est rempli d'un des premiers Senateurs, lequel a un pouvoir absolu sur tous les Officiers, Soldats & Matelots, pouvant punir de mort les uns & les autres, & disposer de toutes les Charges de l'Armée. Le Proveditcur General de Mer fait sa residence ordinaire à Corfou, & son employ dure deux ans aprés lesquels il est obligé d'aller rendre compte au Senat de son administration.

Lorsque la Republique entre en guerre par mer; Elle ne confie pas ses forces à un Generalissime estranger, comme elle fait celles de terre: mais dans ces occasions importantes, dont il semble que dépend tout le salut de l'Etat, la Republique crée un Noble Venitien Generalissime de mer, lequel ne commande pas seulement aux autres

Officiers generaux, dont j'ay parlé ; mais encore à tous les Gouverneurs des Places maritimes, ausquels il envoye ses ordres suivant les conjonctures differentes de la guerre, & dispose souverainement de tous les Emplois, aussi bien que des finances de l'Armée. L'apprehension cependant de la recherche, & la necessité indispensable de rendre un compte exact au Senat de son administration, ne sert qu'à rendre le Generalissime plus soigneux à trouver les moyens d'en couvrir tous les deffaux; lors qu'aprés s'estre dépoüillé de cette autorité presque souveraine ; avant que d'entrer à Venise, il va comparoistre au Senat.

Cette dignité, qui est la plus éminente de l'Etat, ne dure qu'autant que la guerre. C'estoit le Procurateur François Morosini qui la remplissoit, & qui deffendoit Candie dans ces derniers tems; la Republique n'ayant point de Senateur plus capable que luy d'occuper un Poste si considerable, la recherche qu'on a faite, tant de sa conduite, touchant la reddition de cette Place, que de l'administration des Finances, l'ayant fait deux fois constituer prisonnier, avec

danger pour sa personne, est une preuve évidente de la difficulté qui se rencontre à servir une Republique, où il faut pour ainsi dire que le General contente jusques à ses propres ennemis.

Lorsque la Republique crée un Generalissime de mer, elle met sur la Flotte un General étranger pour commander les Trouppes que l'on fait descendre à terre; ce General reçoit les ordres du Generalissime, & ne peut rien entreprendre de son chef. C'estoit le Marquis de S. André, qui commandoit en cette qualité dans Candie, & dont les services agreables furent reconnus, par une pension que la Repulique luy a continuée jusques à sa mort.

π. Alexandre du puy Mis St Andre monbrun on a sa vie a l'occasion du siege pendant qu'il commandoit qu'il son bien faitte

Des Revenus, & de la Dépense de la Republique.

IL seroit ennuyeux de faire icy un long détail du revenu de la Republique, & de calculer en particulier ce que chaque Ville & chaque Province rapporte. Je me contenteray de dire en general à quoy monte son revenu ordinaire, afin

que par la connoiſſance des finances de l'Etat, l'on puiſſe juger de la grandeur de ſes forces, faiſant voir, en méme tems, par quels moyens, & par quelles reſſources il a eſté poſſible à la Republique, non ſeulement de s'oppoſer conſtamment à toutes les entrepriſes que les Turcs ont faites par mer, & par terre; mais encore de ſoûtenir contre ce puiſſant Empire une guerre de vingt-cinq années.

Comme la Republique augmente, ou diminuë ſon revenu, ſuivant les neceſſitez de la guerre, & les beſoins où elle ſe trouve pendant la paix, il eſt difficile d'en ſçavoir préciſement la valeur. Cependant par la ſupputation des Regiſtres des receptes faites avant les plus preſſantes neceſſitez de la derniere guerre de Candie, il ſe trouva que le revenu reglé de la Republique ne monte qu'à quatorze millions de livres.

La moitié de ce revenu ſe tire de la ville de Veniſe en droits d'entrées & de ſorties, en impoſitions ſur toutes les danrées qui s'y conſument, & ſur toutes les marchandiſes qui s'y vendent, en diſmes & decimes, & en d'autres d oits qui ſe levent dans les Iſles des Lagunes,

& ſur tous les biens qui ſont dans l'eſtenduë du païs, qui eſt proche de Veniſe, & qu'on appelle le Duché, ou le Dogat.

L'autre partie du revenu ſe tire tant des Villes, & des Provinces des Etats de Terre-ferme, par le moyen des impoſitions qui ſont ſur les biens, ſur toutes les danrées, & ſur les marchandiſes des Doüanes, des diſmes, & des decimes; que de ce qui ſe leve en Iſtrie, en Dalmatie, & aux trois Iſles de Corfou, de Zante, & de Cefalonie.

Il faut joindre à ce revenu, le caſuel du Palais, la vente de pluſieurs Offices, les confiſcations, & pluſieurs autres droits qui font un revenu conſiderable. Le ſel qui ſe fait à Corfou produit tous les ans deux millions de revenu, celuy de Chioſa rapporte un million: de ſorte que ſur ce pied la Republique tire plus de dix-huit millions aſſurez.

Pendant la guerre la Republique augmente les vieilles impoſitions, & en fait de nouvelles, taxe les aiſez, & les Eccleſiaſtiques, dont elle tire de groſſes ſommes par octroy du Pape, lorſque la guerre eſt contre les Infidelles; Elle obtient méme l'abolition de certains Or-

dres, comme estoient ceux du S. Esprit, & des Porte Croix, dont les biens vendus ont produit des sommes tres-considerables.

La Republique double les contributions des Corps des Mestiers, des Gondoliers, & des six grandes Confreries de la Ville, qui ont de grands biens, & tire des Juifs des sommes immenses, les ayant obligez dans les dernieres necessitez de luy prêter plus de trois millions au denier trois, sans les taxes particulieres des plus riches Juifs, qui ont monté aussi jusques à trois millions de livres.

Lorsque la Republique a ouvert la porte du grand-Conseil pour y recevoir de nouveaux Nobles, elle s'est fait des sources d'argent presques inépuisables; le grand nombre de Procurateurs de S. Marc surnumeraires, qui ont acheté cette dignité plus de trente mille ducats, ont esté d'un grand secours dans les necessitez de l'Etat: de sorte que ces moyens extraordinaires de trouver de l'argent, dont je ne remarque icy que les plus importans; ont esté ces puissantes resources par lesquelles la Republique a fait une resistance qui a étonné toute l'Europe.

La Dépense reglée, que la Republique fait par an, ne passe pas dix millions de livres, qui sont employées partie aux appointemens du Doge, des Ambassadeurs, gages des Officiers, & payement des trouppes d'Infanterie, & de Cavalerie de Terre-ferme, & du Levant, & partie à l'entretient des forces de mer, de l'Arcenal, & des fortifications; quant aux autres dépenses, que la Republique est obligée de faire pour le netoyement des Canaux de la Ville, & pour l'entretien de ceux du dehors, qui servent à la commodité de Venise, elle a des fonds particuliers par le moyen des impositions qui se font pour ce sujet, outre qu'elle fait travailler par corvées les habitans de la Campagne, moyennant quelque legere gratification.

Le payement des interests que la Republique doit à cause des rentes qu'elle a creées sur la Zecque, qui est l'Hostel de la Monoye, est compris dans la dépense des dix millions; mais depuis la paix de Candie, la Republique s'est délivrée des gros interests qu'elle payoit pour les sommes qu'on avoit mises sur la Banque de Venise, en les convertissant en

constitutions à trois pour cent, & comme elle ne payoit que la moitié de ces interests, à cause des necessitez où se trouvoit l'Etat pendant la guerre, elle a fait un Capital des arrerages, dont elle paye deux pour cent. La Republique a de plus reduit à cinq pour cent toutes les autres rentes qu'elle payoit à six, à sept, & à huit pour cent.

Comme il estoit deub beaucoup à la plusspart des Officiers, qui avoient servi la Republique dans cette derniere guerre, elle fit une Declaration par laquelle il fut arresté qu'il n'y auroit d'Officiers payez, que ceux dont les comptes avoient esté arrestez, & méme qu'ils ne toucheroient que la moitié de la somme qui paroistroit dans leur compte, & non seulement la Republique n'a point eu égard au préjudice qu'elle faisoit aux particuliers par tous ces retranchemens, qui augmentoient si fort son épargne, en diminuant considerablement sa dépense; mais encore, comme elle ne fait aucun payement, qui ne soit ballotté au College, & au Senat; & ainsi elle consume en frais ceux qui poursuivent leurs debtes, dautant qu'elle n'en paye jamais qu'une mediocre partie à la fois.

De sorte que la Republique met tous les ans, pendant la paix, plusieurs millions dans les coffres de son Epargne. Ce qui luy est d'autant plus facile, que ses finances sont administrées, non seulement avec une fidelité, qui ne peut estre sujette à corruption, à cause qu'elles passent par peu de mains; mais encore parce qu'il ne s'en fait pas le moindre employ, qu'il ne faille, pour ainsi dire, un consentement general; & par ce moyen il ne sera pas difficile à la Republique d'acquiter en peu de temps les grandes debtes qu'elle avoit contractées dans la derniere guerre, bien qu'on les fist monter pour lors jusques à quatre-vingts millions de livres.

Fin de la seconde Partie.





LA VILLE ET LA REPVBLIQVE DE VENISE.



TROISIÉME PARTIE.

Des mœurs & des manieres de vivre, tant des Gentils-hommes Venitiens, & des Gentiles-Donnes, que des autres personnes Seculieres & Regulieres ; avec les descriptions de tous les divertissemens publics de Venise.

De l'éducation & des mœurs de la jeune Noblesse.



S'IL est vray que l'éducation ne contribuë pas moins que le bon naturel à former les mœurs de la jeunesse; on ne doit pas s'estonner que les jeunes Nobles Venitiens, n'estant arrestez par au-

cune des considerations, qui portent ordinairement les jeunes gens à la vertu, ou du moins qui les retiennent sur le penchant du vice, vivent si irregulierement, & fassent paroistre si peu de moderation dans leur conduite. Je ne pretens parler que de la jeune Noblesse, n'ayant pas dessein de m'attacher icy à faire connoistre en general les mœurs, & les inclinations des Venitiens; parce qu'elles seront suffisamment dépeintes dans toute la suite de cette Partie.

Les peres & les meres sont si idolâtres de leurs enfans, qu'ils ne les contraignent jamais; & ils ont pour eux une telle complaisance, qu'ils ne leur refusent rien de tout ce qu'ils peuvent souhaiter. Ils commencent à les habiller richement dés qu'ils peuvent marcher, & à peine ont-ils atteint l'âge de cinq ou six ans, qu'ils leur donnent des habits noirs à manteau, chamarrez de dentelles de soye. d'or & d'argent, & ils leur font porter des souliers avec des talons fort hauts, pour les faire paroistre plus grands qu'ils ne sont; aussi je ne doute pas que ce ne soit cela en partie, qui les fait marcher si mal pendant toute leur vie.

Ce n'est pas cette seule passion aveugle des parens, qui commence à gaster l'esprit de ces jeunes gens, qui les rend fiers, imperieux, libertins, & violens dans leurs desirs; la lâche flaterie de leurs domestiques n'y a pas moins de part: car ces sortes de personnes mettent tellement leur bonheur à se faire de puissans protecteurs de ces jeunes Gentils-hommes, qu'ils n'oublient rien pour cela, estant assurez de n'avoir rien à craindre à Venise, quand ils ont l'appuy d'une grande Maison. C'est pourquoy ils adorent ces enfans, & les regardent comme l'esperance certaine de leur fortune.

Ces Gentils-hommes accoûtumez de bonne-heure d'estre traittez comme des Princes, & ne trouvant aucune opposition à toutes leurs volontez, se persuadent insensiblement qu'il n'y a point de grands Seigneurs qui ne leur soient inferieurs; mais lorsque ces Nobles commencent à faire reflexion qu'il n'y a qu'eux de Souverains dans l'Estat, ils deviennent la plupart insupportables. C'est pourquoy les Etrangers ne trouvent ordinairement d'honnestes gens parmy ces Gentils-hommes, que ceux

qui

qui ont appris à vivre hors de leur pays, parmy lesquels, ceux qui ont veu la France, se font ordinairement distinguer des autres.

L'on peut facilement se persuader, qu'à moins qu'une inclination naturelle jointe à une grande docilité d'esprit, ne porte cette jeunesse à l'étude des belles Lettres; il doit s'en trouver peu qui fassent beaucoup de progrez dans les Sciences; De sorte que quelque soin qu'on puisse prendre d'instruire ces jeunes gens, ils n'étudient qu'autant qu'il leur plaist, soit au College, soit dans leurs Maisons, sans que les parents, qui ne pensent qu'à en faire d'habilles Politiques en leur maniere, s'en mettent beaucoup en peine: Il se trouve neanmoins parmy cette nombreuse jeunesse, quelques Nobles, qui se portant d'eux-mesmes à l'étude, y réussissent fort bien.

Dés que ces jeunes Gentils-hommes ont seize ou dix-sept ans, ils entrent en societé avec ceux qui sont plus avancez en âge, & prennent, avec une entiere liberté, tous les divertissemens qui leur plaisent: Comme ils ne manquent pas d'exemples dans leurs compagnons, ny

d'occasions dans une Ville telle que Venise, l'on peut aisément se persuader, sans qu'il soit besoin d'en dire davantage, de quelle maniere ils se conduisent. Ceux qui ont de l'argent, le dépensent ordinairement à leurs plaisirs, ils ne se contentent pas d'une seule Courtisane, ils en entretiennent souvant plusieurs ; & leurs parents bien loin de s'opposer à ce libertinage, leur donnent au contraire de quoy fournir à leurs débauches, ou du moins ils ferment les yeux à tous les desordres de leur conduite.

Le fils d'un Procurateur de merite, qui eut grande part à la dignité Dogalle aprés la mort du dernier Doge Contarini, estoit si fort amoureux de la plus belle & de la plus honneste Courtisane de Venise (s'il peut y en avoir de ce caractere,) qu'il ne bougeoit de chez elle. Le pere affligé de ne pas jouïr, autant qu'il auroit voulu, de la presence d'un si cher fils, l'exhortoit de mener cette fille chez luy, en luy disant en son tendre langage Venitien, qu'ils n'en feroient pas pour cela un plus grand ordinaire ; & qu'il auroit du moins la satisfaction de le voir plus souvent.

Ceux de ces Gentils hommes qui n'ont pas de quoy fournir à la dépense à laquelle leurs plaisirs les engagent, inventent toutes sortes de moyens d'en avoir. Ils donnent leur protection à des personnes qui les reconnoissent amplement, & s'ils sont de ces Gentils-hommes à pouvoir faire valoir leur credit, ou s'ils sont de ceux qui sçavent se rendre redoutables par les violences qu'ils exercent, ils font plus par le bruit de leur nom, & par la crainte qu'ils impriment, que les premiers Senateurs ne sçauroient jamais faire avec toute l'autorité de la Republique.

Si quelque miserable a un ennemy declaré, dont il a sujet de craindre quelque mauvais traitement, il s'adresse à un de ces sortes de Nobles, lequel envoye querir cet ennemy, & luy deffend de ne rien entreprendre contre la personne de celuy qui est sous sa protection, l'assurant que s'il luy arrive la moindre chose du monde, il luy fera couper les bras & les jambes. Lorsqu'on ne peut estre payé de quelque méchante debte, l'on a recours à un pareil appuy, & d'abord le Noble envoye querir le creancier, à qui il donne sur le champ un ter-

me pour payer, dans lequel il oseroit moins manquer à la parole qu'on luy fait donner, que s'il estoit condamné en justice.

Tener Tribunale.

Ce procedé de certains Gentils-hommes, s'appelle à Venise *tenir Tribunal*: & bien que cela soit tres-odieux à la Republique, & contraire aux Loix, & à la liberté dont elle veut que ses Sujets joüissent; neanmoins elle ferme le plus souvent les yeux à tous ces desordres: Mais cependant la petulance de la plus-part de la jeune Noblesse Venitienne, & la violence dont elle use souvent envers les particuliers, luy attirent insensiblement une haine, qui pourroit un jour luy estre fatale.

Une grande partie des Nobles Venitiens ont certains hommes à leur service, qui sont gens à tout faire, que nous appellerions en France coupe-jarrets, & qu'à Venise on honore du nom de Braves, c'est d'eux que l'on se sert pour faire jetter un homme sur le carreau d'un coup de Carabine, pour faire poignarder quelqu'un, ou pour faire couper le visage à une femme, dont on a sujet de se pleindre; ce qui se pratique communement en Italie, & qu'on

appelle à Venise, *dar un Sfriso*, ou balafrer le visage de quelques coups de rasoir. Lorsque ces sortes de Braves ont affaire à quelqu'un qui porte une épée, & qu'ils veulent l'attaquer en gens d'honneur, *da huomo honorato*, comme ils disent, sans aucune sorte de trahison, ils s'équipent d'une jacque de maille sous un grand bufle, d'une rondache de fer penduë derriere l'épaule, d'une espece de salade brisée, qu'ils attachent à la ceinture, & portent une espée qui n'a que deux pieds de lame, mais qui est large de trois doits, & qui coupe des deux costez; ils mettent par dessus un manteau de campagne, qui couvre tout cet équipage.

Quand un Brave rencontre la personne à qui il en veut, il jette en un instant son manteau & son chapeau, il embrasse l'escu, il couvre sa teste du bonnet de fer, & l'épée à la main, il est en un moment en garde derriere son bouclier: J'en rencontray un jour un en cette posture, qui avoit voulu attaquer un Etranger, lequel se sauva chez une Courtisane, & parut à la fenestre; le Brave l'appelloit de la voix & de la main, *Messer foresto vegni abasso, vegni*

abasto. Mais l'étranger trouvoit cet ennemy armé trop à l'avantage, pour s'exposer à un combat si inégal.

Le jeu & particulierement celuy de la bassete, est assez la passion des Nobles Venitiens; mais il l'est plûtost de ceux qui sont d'un âge un peu avancé, qu'il ne l'est de la jeunesse, laquelle aime beaucoup mieux suivre le penchant qu'elle a naturellement aux voluptez, que de s'attacher à un jeu, où ils ne se mettent pas ordinairement pour joüer de petites sommes. Il n'y a pas long-temps qu'un des premiers Senateurs de la Republique voyant avec beaucoup de chagrin les frequentes pertes que son fils faisoit au jeu, sans pourtant oser luy faire connoistre ouvertement le déplaisir que cela luy causoit, se contenta de luy dire un soir qu'il venoit de perdre deux cent hongres. *Tu te sei portato bene oggi.* Tu as bien fait ton devoir aujourd'huy. Mais le fils répondit brusquement, *non voglio questi musi*: je n'aime pas qu'on me fasse une telle mine, & dés le lendemain il sortit de Venise, faisant entendre à son pere par un de ses amis, qu'il ne le verroit

Le hongre vaut environ six livr.

plus, & qu'il s'en alloit en France.

Qui pourroit exprimer l'excés de la douleur que ce Pere témoigna de l'éloignement de ce cher fils? Il faillit à en perdre l'esprit, il le demandoit à tous ceux qui se presentoient à luy, & il s'écrioit de temps en temps. Est-il possible que je sois encore en vie, & que je n'aye pas mon fils avec moy! *Revien caro mio fis Pierro.* Revien mon cher enfant, tu n'auras pas seulement deux cens hongres; mais tu seras le maistre de la clef du cabinet, & tu prendras tout ce que tu voudras, cependant il expedia Courrier sur Courrier, avec de l'argent pour faire revenir ce fils, qu'il croyioit ne revoir de sa vie.

L'on peut juger par là, si des jeunes Gentils-hommes élevez avec une pareille tendresse, adorez égallement de leurs parens & de leurs domestiques, sans crainte de qui que ce soit, accoûtumez à suivre avec une pleine liberté, tous les mouvemens de leurs passions, enflez d'ailleurs de ce qu'ils croyent estre, & du pouvoir qu'ils se donnent de se faire obeïr par authorité ou par crainte, si des Gentils-hommes, dis-je, nourris de la sorte, ne doivent pas estre bien diffe-

rens, en toutes choses, de la jeunesse des autres pays, & sur tout de la France, ou l'estude des belles lettres, les exercices du corps, & la conversation des personnes d'esprit & de vertu, occupent ordinairement toutes les jeunes années des gens de qualité.

Comme les jeunes Nobles sont, en quelque façon, assurez de l'impunité, aucune consideration ne les peut retenir, en voicy un exemple tout recent. Depuis environ un an, cinq jeunes Gentilshommes ne sçachant un soir à quoy se divertir, dirent entr'eux qu'il falloit faire quelque chose qui fist de l'éclat, & qui fist parler d'eux. L'un proposa d'aller mettre le feu au quartier * des Juifs; l'autre dit qu'il falloit aller chez la plus belle Gentil-done de Venise, enfoncer les portes, & faire d'elle tout ce qui leur plairoit; mais la proposition du troisiéme se trouva plus conforme au genie de ces jeunes gens. Il dit qu'on bâtissoit au Convent de saint François, qui est un Monastere de Religieuses situé dans une Isle à deux milles de Venise, qu'il falloit y aller, & entrer par les breches.

* Il Ghetto.

Ils s'habillent dés le moment tout de

blanc, ils montent en barque; ils y arrivent aprés minuit, & ils entrent jusques au dortoir. La premiere Religieuse qui sortit de sa chambre à ce bruit, se trouvant au milieu de ces hommes, mit l'alarme au Convent, on y sonna le toxain, quelques habitans de l'Isle y accoururent: de sorte que les Nobles ne se trouvant pas trop en seureté, se sauverent dans leurs gondoles, & se retirerent à Venise. Cette action y fit dés le lendemain un tres-grand bruit, on parla diversement des desordres qui avoient esté faits dans ce Convent, on en publioit de plusieurs sortes, & l'on en fit des informations exactes, pendant trois jours, sans en découvrir les autheurs, qui furent enfin reconnus & bannis severement; mais six mois aprés, ils parurent à Venise, comme auparavant.

Il est constant neanmoins qu'il se trouve des honnestes Gentilshommes parmy la jeune Noblesse Venitienne; mais ce sont ceux là particulierement, qui ont fait quelque sejour dans les pays étrangers; & qui ayant veu qu'il y a d'autre Noblesse en Europe, laquelle ne se fait pas moins remarquer par le merite, que par la naissance, tiennent une conduite

toute differente, & se distinguent des Nobles, qui ne sont jamais sortis de leur Estat, par des civilitez, & des honnestetez, envers les étrangers, lesquelles vont quelquefois jusques à l'excés.

De l'habit des Nobles.

L'On remarque que de tout temps la Noblesse Venitienne a porté une espece d'habit long à la mode du Levant, & suivant l'ancien usage de Rome. Pendant plusieurs siecles, ç'a esté une robe lõgue de couleur bleuë, enfin il a été immuablemẽt fixé à une veste de drap noir, ample & longue jusqu'à terre. Les manches, qui ont demy aulne de large, descendent jusques au poignet, mais elles sont presque fermées par le bout, ne laissant qu'une ouverture necessaire pour y passer la main, de sorte que le coin estant arrondy par dessous, a la figure d'une manche de robbe de Chambre, dans laquelle la Noblesse met ce qu'on porte ailleurs dans les poches du juste-au corps.

Le collet de la veste est élevé tout droit

à l'entour du col, & ouvert par devant, accompagnant celuy du pourpoint, qui est fort haut & de mesme figure. Un petit colet empesé & tout rond attaché au col en dedans, monte tout droit, & déborde negligemment d'un travers de doigt par dessus le collet du pourpoint, & un bouton d'orphevrerie, ou de diament ferme le col de la chemise. La veste se porte en Esté, flotante, ouverte pardevant, & doublée de taffetas noir. Cependant l'obligation indispensable de la porter de drap, & mesme de celuy de Padouë, en toutes saisons, est un supplice insupportable à la plûpart de la Noblesse, pendant les grandes chaleurs.

Les Gentils-hommes qui sont tous fort curieux des modes Françoises, ils s'habillent tres-proprement sous la veste, de petites étoffes de soye noire; mais ils donnent toûjours dans l'excés, tantost des petits pourpoints fort courts, & échancrez pardevant d'un demy quartier de chaque costé, tantost des grandes rhintgraves courtes & bizarrement chamarrées; & bien que les points de Venise leur soient defendus, on en voit qui l'étalent au devant des chemises, aux manchetes, & aux revers des man-

ches, retroussant, pour les faire voir, celles de la veste, qu'ils doivent cependant porter abbatuës jusques au poignet; car les Tailleurs qui font leurs vestes, sont obligez, sous peine de grosses amendes, de tenir les manches longues, & les vestes courtes, c'est à dire, qui ne trainent point à terre, tout au contraire de ce qu'ils souhaitent.

Tous ceux qui portent la veste, Senateurs, simples Nobles, & Citadins n'ont sur leur teste qu'une barrete de laine noire tricotée, bordée d'un tour de grosse laine pendante, qui fait une espece de cordon, semblable à du poil de chevre. Mais la plûpart de la jeunesse porte plus cette barrete à la main que sur la teste; de sorte que cette habitude, & le soin qu'ils ont, outre cela, de leurs cheveux, leur en font ordinairement croistre de tres beaux. Ils se les faisoient neanmoins tous couper dans le temps qu'ils avoient une si grande passion pour les perruques; Mais quoy qu'elles soient encore defenduës, ils recommencent d'en reprendre l'usage, d'autant que les Inquisiteurs d'Estat donnent assez facilement la permission d'en porter des courtes à calote, lorsqu'on

suppose qu'on en a besoin. Mais peu à peu ils en allongent si fort les cheveux, qu'on les voit croistre tous les jours, & je ne doute point qu'elles ne reviennent dans peu de temps, comme elles estoient auparavant.

Ils sont obligez de porter l'estole par-dessus la veste, c'est un laiz de mesme drap, qui est cousu en double, & qui a plus d'une aulne de long avec une liziere fort large ajoûtée aux deux bouts; ils jettent cette Estole sur l'épaule gauche, en forme de chaperon; leur barrete estoit autrefois cousuë à un des bouts, comme l'on voit aux aumusses des Chanoines; de sorte que l'autre extremité de l'Estole leur alloit jusques aux talons: presentement, elle se prend pour une marque d'authorité, & un Noble n'oseroit se montrer au *Broglio* sans avoir l'Estole sur l'épaule: cependant les Citadins qui ont la veste, ne vont point non plus sans l'Estole, & les uns & les autres s'en couvrent la teste, lorsque la pluye les surprend par les ruës. La Stola.

Il n'y a que les Conseillers du Doge les Procurateurs de saint Marc, les Chefs du Conseil des dix, les Sages Grands, & les Sages de Terre-ferme, qui soient

exempts de l'incommodité de ce gros habit pendant les chaleurs de l'Esté ; car ils portent, comme j'ay dit, par un privilege particulier attaché à leur dignité, la veste de petit camelot. Mais si cette Noblesse est à pleindre pendant cette saison, elle est digne d'envie pendant l'Hyver. Ils commencent au mois de Decembre à fourrer leur veste, ou entierement comme font plusieurs vieillards, ou seulement aux extremitez d'une bordure de petit gris de quatre doigts de large pardevant du haut en bas, aux paremens des manches, & un bord par en bas cousu en dedans, qui ne deborde tout autour que d'un travers de doigt. Ils croisent la veste sur l'estomach, mettant le costé gauche sur le droit, & ils se ceignent d'une ceinture de velours noir de trois doigts de large, laquelle est piquée & bordée d'un molet de soye, & garnie d'une douzaine de placques d'argent en bosse, qui couvrent tout le devant de la ceinture. Il y a à un des bouts une grande placque, & à l'autre une boucle avec un passant, laquelle s'accroche à celles des placques du devant, qui se trouve au point de la grosseur.

Rien n'est plus magnifique que cette

sorte d'habit, sous lequel ces nobles paroissent tous bien faits, ils retroussent la veste pardevant avec la main gauche, & portent la droite sur l'estomach dans l'ouverture de la veste, d'où l'on voit ordinairement sortir le pommeau de leur stilet. Mais tel est parfaitement bien fait sous la veste, qui en habit de campagne est tout autrement : car ils sont presque tous sujets à n'avoir pas les jambes bien droites, & à tourner les pieds en dedans; & ce defaut est commun à Venise, tant aux hommes qu'aux femmes, à quoy la Politique du pays, qui ne veut point souffrir de Maistre à dancer pour les Dames, & la negligence de la jeune Noblesse, qui ne veut pas se contraindre long-temps, lorsqu'il se trouve quelque Maistre étranger, empescheront toûjours d'y remedier.

Les jeunes Gentils-hommes Venitiens ne sont point obligez de porter cet habit, que lorsqu'ils sont en âge d'entrer dans le Grand Conseil, qui est à vingt-cinq ans, s'ils ne se trouvent point des trente ausquels le sort donne tous les ans ce privilege, entre tous ceux de vingt deux à vingt-cinq ans, qui donnent leur nom pour estre tirez. Neanmoins

les parens font prendre la veste à leurs enfans dés l'âge de quinze ans, s'ils peuvent obtenir cela d'eux ; parce que cet habit, que la Republique appelle l'habit de leur Religion, oblige en quelque façon ceux qui le portent, à garder une certaine bienseance, qui peut contribuer à les faire vivre avec plus de moderation.

Les Nobles Venitiens ne sont pas les seuls qui portent à Venise cette sorte d'habillement. Les Medecins, les Avocats, les Secretaires de la Republique, les Notaires, plusieurs autres Officiers du Palais, & un grand nombre de Citadins sont vestus de la mesme maniere, sans aucune sorte de distinction ; de sorte que sans une grande pratique, il est impossible de les distinguer les uns des autres. On a souvent proposé de mettre quelque difference exterieure, qui pût faire reconnoistre les Nobles entre ceux qui ne le sont pas, mais cet avis n'a jamais pû passer au Senat.

Les uns disent que l'intention de la Republique est de faire paroistre au peuple & aux étrangers le nombre de la Noblesse beaucoup plus grand qu'il n'est, & d'en rendre par là le corps plus con-

ſiderable ; les autres croyent que la Nobleſſe ſe trouve par ce moyen en plus grande ſeureté : car s'il ſe faiſoit, comme autrefois il s'eſt fait, quelque conjuration contre les Nobles, ils auroient plus d'occaſions de ſe ſauver, eſtant pour ainſi dire confondus dans la multitude de ceux qu'on ne voudroit pas perdre. J'ajoûte, que cet habit commun aux Nobles & aux Citadins, ne contribuë pas peu à gagner l'amitié de ceux-cy, qui ſont un des principaux membres du corps de l'Eſtat, & que le peuple affectionne plus que la Nobleſſe meſme ; parce qu'ils ſont plus modeſtes, & plus moderez.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant que la Republique a de tres-puiſſantes raiſons pour en uſer de la ſorte, puiſqu'elle ne veut rien innover à cet uſage, quelque honte que faſſent ſouvent à un ſi noble habit, certains miſerables porteurs de veſtes craſſeuſes, qui vont au marché acheter pour deux ſols de ſardines. Je ne parle pas de ces Gentilshommes, qui y vont pour leur plaiſir, & qui font porter chez eux ce qui leur plaiſt davantage ; puiſque c'eſt un uſage commun en Italie, & en quelques Provinces de France.

Si l'habit de Noble Venitien attire quelque consideration aux autres qui le portent, il les assujetit d'ailleurs à une si grande servitude envers la Noblesse, qu'excepté ceux que leur employ oblige de porter la veste, il se trouve peu de Citadins qui veillent la prendre, & dans la plûpart des maisons bourgeoises, où il y a plusieurs enfans, on la fait porter à celuy qui n'est pas capable de faire autre chose; parce qu'on se fait honneur d'avoir la veste dans sa famille. Les autres personnes, le peuple, & les estrangers ne sont obligez à rendre aucun respect dans les ruës à la Noblesse Venitienne, & la liberté du pays fait que ces Messieurs ne prennent pas mesme garde si l'on les saluë; mais si ceux qui portent la veste & qui ne sont pas Nobles Venitiens, ne font des reverences assez profondes à toutes les Excellences, dont Venise est remply, ils se trouuent souvent exposez à quelque chose de plus rude, qu'à de simples reprimendes.

Les jeunes Nobles ne peuvent voir sans quelque sorte d'envie, & sans mépris un Citadin en veste, qui sera aussi proprement habillé qu'eux : ils ne peuvent souffrir que des hommes qui leur

sont si inferieurs, leur ressemblent si fort; de sorte qu'il est arrivé quelquefois que par un pur caprice, & comme ils disent, *per bel humore*, certains Gentils-hommes Venitiens ont fait sauter dans un canal des jeunes Citadins, qui leur paroissoient faire trop les Galands.



Des Gentils Donnes Venitiennes.

TOutes les Dames soit Citadines, ou étrangeres, qui sont d'un rang à se faire distinguer du commun, prennent à Venise la qualité de Gentils-donnes; mais il n'y a que les femmes & les filles des Nobles Venitiens, qui soient appellées Gentils-donnes Venitiennes, & *Patricie Venete*, elles sont pour la plûpart grandes, majestueuses, fieres, & dédaigneuses en apparence; car je suis persuadé qu'elles ne manquent ny de douceur, ny d'honnesteté, & qu'elles ne paroissent telles, que pour n'avoir point cet air du monde que les Dames ont dans les pays, où elles vivent avec plus de societé, & dans un plus grand commerce.

Patricia Veneta.

La maniere dont elles vivent entr'elles est si retirée & si particuliere qu'elle tient quelque chose du sauvage ; elles ne se visitent point, & ne se parlent point lorsqu'elles se rencontrent, si elles ne sont fort grandes amies: ce qui ne se voit guere, qu'entre celles qui forment quelque societé particuliere, de sorte qu'elles demeurent dans leurs maisons, en des-habillé, excepté les jours de festes, & lorsqu'il y a quelque concours à quelque Eglise, où les Dames ont accoûtumé de se trouver, du moins celles dont les maris moins jaloux ou plus honnestes qu'un grand nombre d'autres tres-incommodes, ont la complaisance de laisser aller leurs femmes aux assemblées d'Eglise, qui sont pour elles un des plus grands divertissemens, dont elles puissent jouïr, aussi elles s'y tiennent le plus long-temps qu'elles peuvent; mais il se trouve des Nobles qui ne laissent sortir leurs femmes, que pour aller à la Messe à la plus prochaine Eglise : il y a mesme des maris, qui ayant quelque sujet d'en estre jaloux, les tiennent sans scrupule les années entieres, sans les laisser sortir de leur maison.

De six ou sept cens Gentils-donnes

qu'il y a à Venise, on n'en voit ordinairement que cinquante ou soixante, qui aillent aux Eglises, au cours, & aux Assemblées publiques; mais lorsqu'il se fait quelque réjouïssance generale (comme fut un Carousel qui se fit il y a deux ans, dans une Academie, qu'il y avoit à Venise, & comme sont les mariages des Nobles de la premiere qualité, où toutes les Dames sont ordinairement invitées,) on en voit un nombre prodigieux, parmy lesquelles la beauté & la bonne-grace ne se rencontrent que tres-rarement. Mais parmy celles qui jouïssent du peu de liberté que les maris accordent, il s'en voit plusieurs de fort bien faites, & quelques unes tres belles: cependant elles sont pour l'ordinaire bizarrement mises par la trop grande envie qu'elles ont d'estre à la mode de France: car presentement elles portent des manches qui n'ont que deux doigts de long, & sont busquées de plus de demy aulne, ne manquant jamais de donner dans l'excés des modes par la faute de leurs méchants Tailleurs.

Les années precedentes elles se paroient avec de grandes touffes de rubans, qu'elles portoient sur chaque épaule, &

lorſque les hommes prirent au lieu de rubans, de gros cordons ferrez d'argent, les Gentils donnes s'en firent auſſi des nœuds ſur les épaules, & à la ceinture, avec des longs ferrets pendans; Et comme les plus laides & les plus vieilles aiment à s'ajuſter, comme les plus belles, elles ſe friſent, ſe poudrent & ſe couvrent de rubans, ſi mal aſſortis à leur tein, & à leur âge, qu'on ne peut rien voir de plus extraordinaire.

Quand on arrive de France à Veniſe, on trouve aux Dames Venitiennes un air ſi different de celuy de France, qu'on ne croiroit pas que les yeux s'y peuſſent facilement accoûtumer. Mais lorſqu'on a veu le reſte de l'Italie, l'on tombe aiſément d'accord, que les Gentils-donnes Venitiennes ſe mettent fort bien, & ſi la ſeverité que tient à leur égard le tribunal des pompes, ne les retenoit, elles ſeroient toûjours de la meſme magnificence qu'on les voit, lorſqu'il leur eſt permis de ſe parer de leurs perles, & de leurs pierreries.

Aprés leurs beaux Points, & leurs Jupes magnifiques, en or, & en argent, elles n'ont rien qui les orne davantage, ny qui leur ſiet mieux, que les

fleurs qu'elles portent, particulierement à la tête; elles les mettent de si bon air sur un costé de leur grande Coiffure étalée, que cela fait le meilleur effet du monde, aussi elles en ont dans toutes les saisons; & c'est le plus agreable present qu'un Amant leur puisse faire, lequel reçoit souvent comme une faveur tres-singuliere, la fleur qui a eu la preference sur les autres, & que la Dame luy envoye, aprés l'avoir portée au milieu du sein, qu'elles ont fort découvert.

Lors qu'une Gentil-donne entre dans une Eglise, elle y marche d'un pas fort grave, avec une tres-grande queuë trainante, l'usage des Pages & des Laquets étant tout à fait inconnu à Venise, & en quelque endroit qu'elle veuille s'arrester, elle se fait faire place d'un air si fier, qu'elle repousse également le Gentil-homme & le Bourgeois, & prend leur place sans faire la moindre démonstration d'honnesteté. Comme leurs parents, quand elles sont filles, ny ensuite leurs maris ne se soucient pas beaucoup qu'elles aprenent à faire la reverence; il y a trespeu de ces Dames qui sçachent s'en bien acquiter, lorsqu'elles se trouvent indis-

penſablement obligées de ſaluer, & de rendre la civilité à quelque perſonne de grande conſideration: car pour lors elles ſont toutes déconcertées, & font ordinairement la reverence en trois temps, pliant les genoux, avançant le ventre, & baiſſant la teſte ſucceſſivement, tout cela avec des yeux, & un air qui témoignent aſſez l'embaras où elles ſe trouvent dans ces rencontres.

Cameriere. Les Gentils-donnes Venitiennes ſe font ſuivre aux Egliſes par le plus de Camerieres, ou Femmes de Chambre qu'elles peuvent, leſquelles ne les quittent pas d'un pas, & ſe tiennent ordinairement dans les plus grands concours, devant & derriere leurs Maîtreſſes, toutes glorieuſes d'accompagner des Dames de cette qualité, de ſorte que rien n'eſt plus incommode que ce cortege de ſuivantes, dans les grandes foules. La Nobleſſe cependant ne laiſſe pas d'avoir de grands égards pour elles, & ſur tout pour celles qui ſervent les plus belles Dames, à cauſe des bons offices, qu'elles ſont capables de rendre.

Ces ſuivantes, dont quelques unes ne ſont payées que pour les jours de ceremonie, ſont toutus vêtuës de la même

me façon, c'est à dire, d'une Jupe de Serge noire, avec une grande écharpe de taffetas, & elles sont ordinairement si familieres avec leurs Maîtresses, que les étrangers s'étonnent avec raison de les voir quelquefois à genoux s'appuyer sur elles dans les Eglises, ne sçachant pas que ces Dames, qui n'ont d'ordinaire d'autre compagnie chez elles que ces filles, & ces femmes, avec qui la plusipart travaillent en Point de Venise, ont pris cette habitude de rire, & de discourir familierement avec elles.

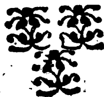
Les Gentils-donnes filles ne voyent jamais le jour en public, qu'à travers un grand voile blanc d'une gaze tres-fine & tres-lustrée, qui leur descend par derriere jusques au bas de la Jupe, & les deux coings, où il y a des nœuds de rubans, sont soûtenus à fleur de terre par des cordons attachez à la ceinture; ce mesme voile abbatu par devant leur couvre les bras & le visage, dont elles ne l'éloignent avec les deux mains, qu'autant qu'il le faut pour voir devant elles. C'est ainsi que les filles de qualité vont les jours d'obligation à la Messe dans des Eglises peu frequentées, &

ne ſortent guere de la maiſon pour d'autres ſujets.

Ce voile eſt majeſtueux, & ſied fort bien aux perſonnes qui ne s'en couvrent pas le viſage. Les filles de qualité, qui veulent ſe faire Religieuſes, le portent de cette ſorte, quelque temps avant que d'entrer dans le Convent, pour mieux voir le monde, auquel elles vont renoncer : ce meſme voile eſt la parure ordinaire des Dames Citadines : Et les Courtiſanes, qui veulent contrefaire les honneſtes femmes, pour tromper les étrangers, s'en couvrent auſſi, quoy que cela leur ſoit deffendu. Les Gentils-donnes Venitiennes le portent quelquefois en deshabilé, & ſur tout lorſqu'elles veulent ſe mettre en devotion : j'ay vû un Predicateur qui les exhortoit à prendre ce voile, au moins pendant la Semaine ſainte, qu'elles vont ordinairement à la Predication.

Ce qu'on dit de la prodigieuſe hauteur des Patins que les Gentils-donnes Venitiennes portoient, il n'y a pas encore fort long-temps, eſt tres-veritable, puiſque les filles du dernier Doge Dominique Contarini furent les premieres qui s'affranchirent de cette incommode

ſujection ; il y en avoit de deux pieds de haut, avec leſquels ces Dames paroiſſoient de veritables Coloſſes, ne pouvant mettre un pied devant l'autre ſans eſtre appuyées ſur les épaules de deux Femmes de chambre. Il y a grande apparence que la Politique des maris avoit introduit un pareil uſage, dont on dit qu'ils ſe trouvoient fort bien ; car un Ambaſſadeur diſcourant depuis peu avec le meſme Doge, & quelques uns de ſes Conſeillers pendant qu'on s'aſſembloit dans le Palais pour aller tenir Chapelle, tomba ſur l'uſage de ces énormes Patins, leur diſant à deſſein que les petits ſouliers eſtoient ſans doute incomparablement plus commodes, à quoy un des Conſeillers répondit avec une mine auſtere, & repliqua deux fois, qu'ils n'eſtoient que trop commodes, *pur tropo commodi pur tropo.*



De la maniere que les Nobles Venitiens servent les Gentils-donnes.

LA jeune Noblesse qui n'a d'ordinaire aucune autre occupation que d'aller, s'il luy plaist, aux assemblées du Grand Conseil les Dimanches & les jours de Fêtes, & de frequenter le *Broglio*, si elle a des brigues à faire, se trouve tout le reste du temps dans une grande oisiveté; de sorte qu'elle en employe la plus grande partie à servir les Dames; c'est ainsi qu'ils appellent la maniere de leur faire l'amour: ce n'est toutefois que depuis peu de temps que les Nobles s'adonnent à courtiser les Gentils-donnes, ne s'estant auparavant attachez qu'aux Courtisanes, chez qui ils trouvent toûjours les divertissemens à leur commodité.

Je ne sçay si cela est venu de ce que les Dames ont peut-estre plus de liberté qu'elles n'avoient par le passé, ou de ce qu'elles sont devenuës moins severes, ou enfin si c'est que les Nobles ont jugé

qu'il leur estoit plus avantageux de faire la cour à des Gentils-donnes, que d'être continuellement aprés des personnes publiques : quoy qu'il en soit, il n'y a presentement presque point de Gentil-homme Venitien, garçon ou marié, qui ne s'attache assiduement à servir quelque Dame, & qui ne cherche toutes les occasions de la voir en public, puisqu'il ne leur est pas permis de les voir librement chez elles, ny ailleurs, si ce n'est dans les rencontres que les divertissemens publics font naistre, ou bien secretement, lorsque la correspondance est établie, & qu'il ne s'agit plus que d'adresse pour l'execution de leurs desseins, mais les frequentes occasions des masques sont les moyens les plus asseurez & les plus favorables que les Amans ayent à Venise.

De quelque maniere retirée que vive une Gentil-donne, & quelque observée qu'elle puisse estre par un mary, par des beaux freres, si elle en a, qui sont toûjours les plus dangereux surveillans, ou par des Domestiques à qui l'on donne ordre de prendre garde à toutes les démarches d'une femme, dont le mary soupçonne la conduite ; il est certain

que nonobſtant tout cela, un Noble trouve toûjours moyen de luy faire entendre la paſſion qu'il a pour elle, & une Dame dans cet état, s'indignant que le caprice de ſon mary, ou la bizarrerie de ſes parents la prive du peu de liberté que l'uſage du pays accorde aux femmes de ſa qualité, ne manque pas, dans ces occaſions, de trouver quelque ſervante, ou quelque domeſtique affectionné, qui par compaſſion, par amitié, ou par intereſt, ſe porte à luy rendre ſervice, au peril meſme de ſa vie.

Lorſqu'un Gentil-homme fait deſſein de ſervir une Dame du nombre de celles qui vont librement aux concours des Egliſes, aux parloirs des Religieuſes & au Cours, il commence par ſe trouver ſoigneuſement à tous ces lieux, il la voit deſcendre de Gondolle, il l'accompagne des yeux, & il ſe place à quelque diſtance d'elle, afin de pouvoir, par ce langage muet, luy faire entendre ſa paſſion, ſans que perſonne s'en apperçoive; de ſorte que la grande aſſiduité, & le mouvement des yeux ſont les ſeuls moyens par leſquels un Amant peut commencer à s'expliquer: mais comme ce langage n'eſt pas inconnu aux Dames

Italiennes, elle ne ſont pas long tems à le comprendre: & le Gentil-homme pour s'aſſeurer ſi celle à qui il en veut, agrée ſon ſervice, fait en la regardant certains ſignes, comme de toucher à ſes cheveux, feignant de les arranger, de porter la main au viſage, ou de tirer ſon mouchoir: & ſi la Dame répond à ces expreſſions ſingulieres par quelque mouvement ſemblable, il ne doute point de ſa bonne volonté, & ſans autre declaration, l'intelligence eſt toute eſtablie entre les Amants.

Ceux qui s'adreſſent à des Dames de plus facile accez, & qui ſont accoûtumées à la galanterie, ſçavent tenir une route plus courte; mais lorſqu'ils ſe trouvent obligez à toutes ces démarches, la premiere choſe qu'un Noble fait, lorſqu'il a ſujet de bien eſperer de ſa pourſuite, c'eſt de gagner la Femme-de-chambre confidente, que la Dame, quand elle veut, ſçait adroitement faire connoiſtre, entre celles qui la ſuivent, en affectant de parler à elle en public. Il n'y a rien qu'un Gentil-homme Venitien ne faſſe dans ces rencontres, il va d'abord trouver pere, ou mere, parents, ou amis de cette perſonne, & les oblige

de gré ou de force à la faire parler à luy, & pour porter cette creature à le favoriser auprés de sa Maistresse, il employe les menasses, aussi bien que les caresses, & les presens; mais l'on est exempt de cette peine, lorsque la Dame a de l'inclination pour celuy qui la sert, puisque dans ces occasions, elle fait toutes les avances.

Si le danger où les servantes s'exposent en rendant de pareils services à des Maîtresses, dont les maris n'entendent point de raillerie, leur fait absolument refuser leur entremise; la plupart des Nobles n'en demeurent pas là; mais ils obligent cette creature à quitter sa Maîtresser, & comme rien ne leur est impossible, ils en sçavent introduire quelque autre comme ils la souhaitent; de sorte qu'il arrive quelque fois par le procedé violent de certains Gentils-hommes, qui se font une gloire particuliere de surmonter les plus difficiles obstacles, que non seulement les Femmes de chambre sont contraintes de leur rendre les services qu'ils souhaitent d'elles, mais encore les Maîtresses mesmes sont obligées, malgré elles, à avoir des condescendances forcées pour ces Amans trop dangereux.

Lors qu'un Amant a estably un commerce secret, il ne manque pas d'estre ponctuellement adverty de tous les lieux, où la Dame doit aller, qui sont ordinairement les Eglises, & les Parloirs des Religieuses, où le Noble ne manque pas de faire sa cour; mais pour mieux y reussir, il cherche de son costé le moyen de se rendre favorable la Religieuse amie de sa Maistresse, & à Venise on ne manque pas de trouver ces personnes retirées du monde, toutes disposées d'entrer dans une semblable confidence : c'est par ce moyen que les lettres passent seurement, que les fleurs, les garnitures, & les autres regales s'envoyent, sans que les plus éclairez maris y puissent rien connoistre.

Cependant comme il est impossible qu'un Noble serve une Dame, sans que les Gondoliers qui voyent toutes les démarches de leur Maistre en ayent connoissance, il leur ordonne luy mesme de faire amitié avec ceux de la Dame, & de cette intelligence, qui s'établit sur quelque petit interest, le Gentilhomme tire toutes les instructions, tous les éclaircissemens, & tous les services que l'on peut esperer de ces sortes de gens

qui servent volontiers, & tres fidelement la Noblesse en pareilles occasions, pourveu qu'ils ne soient pas de ces Gondoliers, que les maris jaloux donnent à leurs femmes, pour leur rendre compte de toutes leurs demarches, & mesme des Gondoles, qui ont seulement fait semblant de les suivre au Cours, ou en d'autres endroits.

Lorsque les Amans ne rencontrent point de ces obstacles, qu'on ne peut surmonter qu'avec beaucoup de peine, ils ne tardent guere à trouver les moyens de se voir en plusieurs manieres differentes. Voila quelle est la plus grande occupation, non seulement de la jeune Noblesse, mais encore de la pluspart de ceux qui sont mariez, & ce qu'il y a de plus admirable, c'est que la jalousie qui rend par tout les Rivaux ennemis mortels, & produit souvent de funestes effets, paroist estre sans forces, & sans venin parmy ces Nobles: ce n'est pas toutefois qu'elle ne cause souvent des haines violentes, qui auroient ailleurs des suites dangereuses; mais comme le genie de la Nation ne les porte pas à se vanger dans ces rencontres par les voyes, qui sont ordinaire, à la Noblesse des autres

pays, & que d'ailleurs la Republique leur impose silence, & étouffe toutes les querelles des Nobles dans leur naissance, ils aiment encore mieux reserver toutes leurs vengeances pour la ballotation, que de se faire des affaires pour de semblables galanteries.

Que ce soit donc sagesse, que ce soit politique, ou que leur passion ne soit pas toûjours bien violente, de mesme qu'elle n'est pas ordinairement de fort longue durée, les choses n'éclatent pas, comme elles pourroient faire; dautant qu'il n'y a point de Dame bien faite, qui n'ait plusieurs Amans qui la tallonent, lesquels cependant ne sont pas d'humeur à se laisser traiter, ny avec mépris, ny avec inégalité; il est neanmoins constant que l'ambition de recevoir des faveurs de leurs Maistresses, a plus de part à leurs poursuites, que n'en a l'amour: car le changement auquel ils sont sujets sur cette matiere, & la liberté avec laquelle ils publient en suitte parmy eux toutes ces mesmes faveurs, sont les preuves convainquantes de la vanité de leur passion.

Quelque grand que soit le danger, auquel les Gentil-donnes s'exposent en

correspondant aux poursuites des Nobles, puisque les exemples de celles qui ont esté empoisonnées par leurs maris, sont toûjours recens, elles ne sçauroient toutefois resister à l'assiduité d'un service, qui va souvent jusques à une persecution declarée. En effet en peut-on voir de plus grande que le procedé que tiennent certains nobles pour arriver à leurs fins; car ils ne font point de difficulté de se prevaloir de la connoissance qu'ils auront euë d'une intelligence secrete d'une Dame, pour la forcer parlà à consentir à leur passion, si elle ne se veut voir exposée à la perte certaine de sa vie, ou de sa reputation.



De la maniere que se font les mariages des Nobles.

SAbellin rapporte qu'un des anciens usages de Venise estoit de mettre à l'enchere les filles à marier, & de les delivrer au plus offrant; cette coûtume estoit fort avantageuse pour les belles: leurs attraits portoient les encherisseurs, à l'envy les uns des autres, à donner des

sommes considerables, pour avoir la preference. Mais afin que les laides ne demeurassent pas sans mary, on employoit sagement une partie de l'argent qu'on donnoit pour les belles à dotter toutes celles, à qui la nature n'avoit pas esté essez liberale de ses graces, pour leur faire trouver des amans. Mais cet usage ne continua point aprés l'établissement de la Republique; & si l'on remarque presentement quelque chose de singulier touchant les mariages; c'est la maniere avec laquelle ils se font encore fort souvent parmy la Noblesse Venitienne.

En effet n'est ce pas une chose tout à fait extraordinaire que de marier deux personnes de mesme ville, & de mesme condition, sans qu'elles se soient jamais veuës? Cela est cependant si veritable, que dans le temps que j'écrivois ces remarques, il se conclut un Mariage d'un jeune Gentilhomme, qui porte un des grands nomsde Venise, lequel aprés la signature du contract, fut encore prés d'un mois sans sçavoir comment estoit faite la Demoiselle à qui il estoit marié; car l'usage veut qu'aprés que toutes choses sont arrestées, le jeune-homme aille faire l'amour pendant quelque temps, à la

mode du pays, c'est à dire, passer & repasser tous les jours plusieurs fois, à certaines heures du soir sous les fenestres de la Demoiselle, comme feroit le plus passionné des amans; & elle de son costé y paroist quelquefois pour le voir, & pour en estre veuë.

Le Gentilhomme, dont je parle, sçavoit fort bien qu'il ne devoit pas s'attendre d'avoir une belle femme, suivant ce qu'il en avoit ouy dire. De sorte que la premiere fois qu'il commença à faire en gondole cette promenade de ceremonie, appercevant à la fenestre un assez laid visage parmy plusieurs autres, qui n'avoient pas beaucoup de charmes; il avoüa que si c'estoit là celle qui luy étoit destinée, il ne la pouvoit avoir pire. Mais il y a apparence, qu'on avoit fait paroistre cette laide personne pour luy faire trouver ensuite son épouse moins desagreable: car lorsqu'il sçeut que ce n'estoit pas celle qui luy avoit paru si horrible, il crût avoir sujet d'estre content. La personne à qui ce Gentilhomme faisoit confidence de la découverte, & du progrés qu'il faisoit chaque jour dans le cours de ses amours, me racontoit elle mesme les singularitez de ces

circonstances, qui me sembloient estre dignes de remarque.

L'usage veut encore que le nouveau marié ne rende aucune visite à sa future femme qu'il ne luy porte le colier de perles, qu'il est obligé de luy donner; cette premiere entre-veuë de personnes, qui ne se sont jamais veuës, a souvent donné lieu à des accueils si extravagans, qu'on auroit de la peine à s'imaginer quelque chose de semblable: cela vient de ce que la plûpart de ces Demoiselles vivans solitaires, ou bien parmy des servantes grossieres, sans pratiquer le monde; leur naturel sauvage n'a pû estre poly, ny par l'éducation, ny par la conversation. J'en sçay une, laquelle dans une semblable rencontre, trouvant d'abord fort laid celuy qu'on luy avoit donné pour mary, luy dît naïfvement en l'abordant. O le laid visage! quoy je dois vivre le reste de mes jours avec toy? Certes je n'ay garde., *O che bruto muso! mi hò di star conti? Ohibo.*

Ce n'a pas esté là la premiere Demoiselle qui dans des occasions de cette nature a fait à peu prés, un semblable compliment à son mary; & neanmoins ces Dames si sauvages dans ces commence-

mens, ne laissent pas de prendre des manieres assez agreables, dés que la qualité de femme leur donne la liberté de se faire voir : je dis de se faire voir, plûtost que de voir le monde ; car la plûpart n'y entrent que pour estre regardées, & non pour y joüir de l'avantage des visites, & des conversations, qui polissent l'esprit, & aident extremément à corriger les defauts du corps.

De plusieurs freres il ne s'en marie ordinairement qu'un, afin de conserver toûjours leurs richesses dans leur entier ; & celuy qui se marie, n'est pas d'ordinaire le meilleur sujet de la famille, ny celuy qui pourroit aspirer aux premiers emplois de la Republique, & soit que les autres freres considerent l'embarras du ménage, comme un obstacle, qui peut les détourner de l'application des affaires publiques, en quoy ils font consister leur plus grande gloire, & leurs plus importans avantages, ou que dans la vie libertine qu'ils menent, ils trouvent de quoy pouvoir facilement se passer de femme, ils se déchargent volontiers du soin de la famille sur celuy des freres, qu'ils jugent le plus propre à perpetuer le nom de la maison.

Cette coûtume a donné lieu à la médisance qu'on a fait, & au dire ordinaire de tout le monde, qu'à Venise un seul frere se marie pour tous les autres; je pourrois bien assurer, que cela ne se dit pas sans quelque fondement. Mais il seroit inutile d'en donner des preuves bien certaines. Cependant tous ceux qui connoissent le naturel de la Noblesse Venitienne, se persuaderont facilement, que des personnes, qui traitent de galenterie les plus grandes débauches, ne sont pas pour s'arrester à des égards, qui ne leur paroissent pas assez considerables, pour les obliger à vaincre leur inclination naturelle. Une personne disoit à une femme d'intrigue, au sujet de la plus belle Gentil-donne qui soit à Venise, qu'il y auroit une grande satisfaction à servir une Dame de ce merite. Elle répondit sans heziter, qu'il n'y avoit rien à faire; *Perche la gha quatro cognai in casa*, parce qu'elle avoit quatre beaux freres chez elle.

Les loix de la Republique permettent à la Noblesse de s'allier aux familles des Citadins, d'épouser les filles des Verriers de Mourant ou faiseurs de Glaces & de Crystaux, & celles des Ouuriers

qui font des étoffes qui sont tissuës d'or & d'argent ; parce qu'ils joüissent, comme j'ay dit, des privileges de la Citadinance ; & ainsi la Republique donne moyen aux familles Nobles incommodées de se retablir, & se relever de leur abbaissement, en prenant des femmes, dont la qualité se trouve compensée par les grands biens qu'elles peuvent avoir ; & d'un autre costé, elle ne se rend pas seulement les Citadins affectionnez par des alliances, qui les unissent à la Noblesse par le sang, & par des interests communs, mais encore en honorant des professions, qui font fleurir le commerce, & rendent la Ville recommandable dans les pays étrangers, elle contribuë à maintenir le plus grand avantage qu'il luy reste.

Si un Gentilhomme se marie à quelque autre sorte de personnes, les enfans ne seront que roturiers ; & il s'observe un ordre si exact, & si rigoureux pour éviter les abus qui pourroient se glisser sur cette matiere, qu'on ne pardonneroit pas à un Noble de la premiere classe, si dans le terme porté par les Ordonnances, qui n'est que de peu de jours pour ceux qui sont pre-

ſens à Veniſe il ne comparoiſt pardevant un des Avogadors avec deux témoins, qui aſſeurent, que ce Gentilhomme a eu d'une telle, ſa femme, ſuivant la commune renommée, un enfant appellé d'un tel nom. Et enſuite de cette formalité, l'Avogador l'écrit ſur le Livre d'or : ſans cela quelque legitime que ſoit un enfant de Noble, & quoiqu'il ait toutes les autres conditions requiſes à ſa naiſſance, il ne ſera point cenſé Noble Venitien, & il ſera privé de l'entrée du Grand Conſeil, juſques à ce qu'il ſoit rehabilité ; ce qui ne ſe peut faire qu'avec tant de difficulté, & tant de dépenſes que cela eſt cauſe qu'on voit aujourd'huy des branches de la premiere Nobleſſe reduites à l'ordre des Citadins, par des enfans qui n'ont pas eſté écrits au Livre d'or dans le temps qui a eſté preſcrit.



Des Religieuses.

COmme je me suis engagé à parler des manieres de vivre des Personnes de toute sorte d'estat, je ne puis me dispenser de dire quelque chose des Religieuses. J'avouë que cette matiere est aussi ample, qu'elle est curieuse; mais je suis persuadé qu'on ne doit pas ajoûter foy à tout ce qu'on en dit ordinairement, non plus qu'on ne doit pas écrire tout ce qu'on en sçait; lorsqu'on est bien informé de ce qui se passe dans certains Monasteres.

De trente-quatre, ou trente-cinq Convents de Religieuses, qu'on conte à Venise, il y en a plus de la moitié, où l'on vit aussi regulierement qu'en nulle autre ville du monde. Et parmy les autres Monasteres, dont la Regle n'oblige pas à mener une vie entierement retirée du monde, il y en a sept ou huit, où l'on ne reçoit point de Religieuses, qu'elles ne soient Gentils-Donnes Venitienes, & les autres sont remplis de Dames de diverses conditions.

Comme les Convents, ou les Religieuses sont toutes Gentils-Donnes s'estiment infiniment audessus des autres ; il s'y trouve aussi un bien plus grand nombre de Dames galantes, bien-faites, & qui se plaisent fort à faire des habitudes dans le monde. Les autres Monasteres cependant, qui ne sont pas tout-à-fait dans cette consideration, qu'une Noblesse sans mélange, donne aux premiers, ne laissent pas d'avoir des Religieuses Gentils-Donnes & Citadines, qui ne cedent en rien aux precedentes, il seroit difficile de trouver dans les uns & dans les autres Convents, une jeune Religieuse, qui n'avouë ingenuement dans le particulier, qu'elle n'est entrée dans le Cloistre, que par la deference qu'elle a euë à la volonté absoluë de ses parens, ou bien qu'y ayant esté mise dés son enfance, on ne luy a plus laissé la liberté de choisir ; de sorte que si l'on leur parle d'en sortir, elles répondent ordinairement, *magari*, c'est à dire fort volontiers, si cela estoit possible.

Si l'on dit à ces Religieuses qu'elles ont fait des vœux, qui les obligent à une maniere de vivre bien differente de celle du monde, il s'en trouve qui ré-

pondent qu'elles ne sçavent ce que c'est que des vœux, & demandent, si dans le temps qu'on leur en a arraché de la bouche, leur cœur estoit capable d'en former de veritables. Une personne pretendoit un jour de persuader à une Religieuse, qu'en vertu de l'habit qu'elle portoit, elle estoit obligée à un genre de vie entierement opposé à celuy qu'elle suivoit, bon, dit-elle, Je mets un habit de cette sorte icy, parce que mes parens ne m'en donnent point d'autre; si j'en pouvois avoir du monde, j'en porterois tout de mesme que je porte celuy-cy.

Lorsque l'on considere, avec un veritable esprit de religion, la maniere de vivre peu reguliere de la plûpart des Religieuses, j'avouë que ce desordre paroist étrange; mais si d'un autre costé, on regarde ces personnes, comme des filles de qualité, qui n'ont jamais eu de vocation pour leur estat, & qu'elles n'ont preferé le Cloistre à la maison de leurs parens, que parce qu'elles y jouissent de plus de liberté, puisqu'elles y peuvent voir toutes les personnes qu'il leur plaist, on trouvera qu'elles ne peuvent estre censurées avec la mesme ri-

gueur, que le ſeroient de veritables Religieuſes, qui vivroient de cette ſorte. Auſſi ceux qui ſont quelque liaiſon avec elles, ne les regardent que comme des filles, dont les parens ne voulant pas en eſtre les gardiens dans le monde, les jettent dans ces lieux, où elles paſſent leur vie avec bien plus de bien-ſeance qu'elles ne feroient peut-eſtre ailleurs; & ſur ce pied-là, on ne fait pas plus de difficulté de s'attacher à les courtiſer, qu'elles font de ſcrupules d'écouter les cajolleries, & d'entretenir avec le monde le meſme commerce, que ſi elles n'en eſtoient pas ſorties.

Perſonne n'eſt mieux informé des affaires ſecretes, & des galenteries des Particuliers, qu'elles le ſont. Il y a meſme peu d'intrigues amoureuſes, dont elles n'ayent connoiſſance, qu'elles n'y prennent quelque part, ou qu'elles ne ſoient de la confidence, & ſur cette matiere, elles ſe font un point d'honneur d'eſtre fideles, & meſme de ſervir, en tout ce qu'elles peuvent auprés des Dames leurs parentes, ou leurs amies, les Cavaliers qui ne leur ſont pas indifferens: Et comme elles ſont accoûtumées d'envoyer à leurs amis & à leurs amies,

plusieurs regales de differentes pâtes sucrées, de bouquets, & d'autres. semblables choses, c'est sous ce pretexte, & par ce moyen que les amans envoyent aux Dames du monde des presens, & des lettres, & qu'ils en reçoivent aussi sans aucun soupçon.

Les Religieuses qui ont des freres qui entretiennent des Courtisanes, ne perdent point l'occasion du carnaval & des masques pour faire venir ces filles déguisées à leur parloir, où elles prennent plaisir à les entretenir de l'avantage qu'elles ont de posseder l'amitié de leurs freres, les regalent, & les caressent avec tendresse, jusques à les appeller leurs belles-sœurs. On ne doit pas beaucoup s'étonner de ce procedé, puisque mesme des Religieuses, qui vivent fort bien, & dont la conduite est sans reproche, ayant quelque amitié avec de simples Gentils-hommes étrangers, veulent estre informées de leurs galenteries, & s'ils aiment quelques Demoiselles du monde, elles demandent à les voir, & leur font mille honnestetez, leur témoignant par de petits presens, l'estime qu'elles font du Cavalier, dont elles ont merité les plus tendres affections.

Rien

Rien n'est plus frequenté que les parloirs des Religieuses, & quelque rigoureux que puissent estre les Magistrats sur les Monasteres, les Nobles qui y ont des habitudes, y rendent de frequentes visites: Et comme il n'y a point de jeune Religieuse bien faite, qui ne soit courtisée par plus d'un Cavalier, toute la vigilance des Superieures, ne sert qu'à faire trouver à ces Filles plus d'expediens pour voir leurs Amans. Je me souviens à ce propos, qu'une vieille tante grondant sa niece de ce qu'elle répondoit à l'assiduité d'un Noble passioné, qui se tenoit long-temps dans l'Eglise pour la voir à la grille du chœur, où elle paroissoit souvent, à cause qu'on ne luy laissoit pas toute la liberté du parloir, comme elle auroit voulu, n'en eut point d'autre réponse; sinon que c'estoit bien la moindre chose qu'elle pouvoit faire, pour ne pas paroistre incivile, & ingrate envers un Cavalier qui luy faisoit l'honneur de la servir.

Une des choses que les Religieuses trouvent la plus incommode, c'est que leurs Parloirs sont publics, c'est à dire, qu'il y a plusieurs grilles dans une, ou plusieurs salles, où tout le monde entre

plusieurs regales de differentes pâtes sucrées, de bouquets, & d'autres. sem-bla les choses, c'est sous ce pretexte, … par ce moyen que les amans envoy… aux Dames du monde des presens, … des lettres, & qu'ils en reçoivent … sans aucun soupçon.

Les Religieuses qui ont des fre… entretiennent des Courtisanes, … dent point l'occasion du carnava… masques pour faire venir ces f… guisées à leur parloir, où el… nent plaisir à les entretenir de l'… qu'elles ont de posseder l'amit… freres, les regalent, & les car… tendresse, jusques à les app… belles-sœurs. On ne doit p… s'étonner de ce procedé, pui… des Reli… … dont … ayan… Gen…

matin,
t la teste
in mou-
e la nuit,
n biscuit,
le, que la
. Il faut pour
trompée, &
pale confiden-
t, & rendent
ervices qu'elles
s occasions.
gieuses ne vont
leur plaist, se le-
d bon leur sem-
entr'elles, ce que
ent, & se regal-
des repas entiers
it moyen de faire
it. De sorte qu'il
clôture les distin-
u monde. Cepen-
ance qu'on puisse
ques histoires qu'on
eligieuses, qui ont
uriosité de voir l'O-
trouvé les moyens,
tout cela est faux; &
tez qu'elles on

& fort librement. Car quand elles entendent dire qu'en France on parle aux Religieuses dans des parloirs separez, elles avoüent qu'ils leur seroient fort commodes de cette maniere. Pendant le Carnaval les Parloirs sont les rendez-vous des masques; plus ils sont bouffons, & ridicules, & mieux ils y sont receus. Les jeunes Gentils-hommes font des parties pour se déguiser le plus extravagamment qu'ils peuvent, & vont de Convens en Convens divertir les Religieuses par mille contes plaisans. La Superieure y paroist quelque fois pour faire retirer les masques, & les Religieuses: mais celles cy s'en vont par un costé & reviennent par l'autre, & les autres font cent boufonneries, qui font souvent rire la superieure, & l'obligent à se retirer.

Il y a des Monasteres, ou les derniers jours de Carnaval, on voit à la grille des Religieuses deguisées en femmes du monde; j'en ay mesme veu, de vestuës en homme, avec un bouquet de plumes au chapeau, y faire la reverence de bonne grace. J'ay veu un Noble Venitien, qui avoit un si grand attachement pour une belle Religieuse, que lorsqu'il l'al-

soit voir, il entroit au parloir le matin, dés qu'on l'ouvroit, & s'y tenoit la teste colée contre la grille sans aucun mouvement, jusques à l'entrée de la nuit, sans boire, ny manger qu'un biscuit, ou quelque chose de semblable, que la Religieuse luy alloit querir. Il faut pour cela que la Superieure soit trompée, & que les amies, & la principale confidente veillent soigneusement, & rendent à leur amie les mesmes services qu'elles en attendent en pareilles occasions.

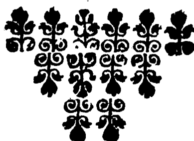
La plûpart de ces Religieuses ne vont au Chœur que quand il leur plaist, se levent & se couchent quand bon leur semble, mangent souvent entr'elles, ce que leurs parens leur envoyent, & se regallent des collations & des repas entiers que leurs amis trouvent moyen de faire passer dans le Conuent. De sorte qu'il semble que la seule clôture les distinguent des personnes du monde. Cependant quelque medisance qu'on puisse faire sur cela, & quelques histoires qu'on conte de certaines Religieuses, qui ont quelques fois eu la curiosité de voir l'Opera, & qui en ont trouvé les moyens, je veux croire que tout cela est faux; & que les autres libertez qu'elles ont, &

qu'on estime à Venise de petite consequence, donnent lieu à en dire plus de choses qu'il n'y en a en effet.

On ne peut rien voir de plus singulier, ny de plus agreable, que l'est la diversité de cinq ou six sortes d'habits de Religieuses de Venise, elles n'ont pour voile, pour bandeau, & pour guimpe, qu'une petite pointe de gaze blanche plissée qui avance sur le front, comme celles dont on use en France pendant le dueil, avec un petit beguin de toile claire & plissée qui couvre le dessus, & le derriere de la teste, & dont les deux bouts se joignent sous la gorge, laissant voir sur le haut du col leurs cheveux coupez qui se relevent par derriere; elles en ont des frisez sur le front, & souvent des boucles annelées qui leur descendent au dessous des oreilles.

Leur habit est de camelot blanc dans la plusspart de ces Monasteres, leur corps est bien busqué, & une espece de guirlande noire, ou bien une bande de crespe cousuë à l'entour du corps par enhaut, & qui descend pardevant en marquant la taille, sert d'un grand agrément pour faire paroistre leur gorge qui est presque toute découverte, les manches de

leurs chemiſes faites d'une toile fort fine ſont larges, froncées par en bas, & ne deſcendent qu'au deſſous du coude, de ſorte que les noüant, comme elles font ſouvent avec des rubans, elles leur font faire l'effet des manchettes. Comme ces Dames ſont fort propres en linge; & qu'avec cela les plus galantes ne ſont jamais ſans des fleurs, qu'elles attachent devant elles, ou quelles mettent dans leur ſein, il faut avoüer qu'on ne peut rien voir de plus agreable.



De la liberté de Venise.

IE ne pretens pas parler de la liberté originaire de Venise, ceux qui en voudront sçavoir plus que ce que j'en ay dit au commencement de la seconde Partie, trouveront aillieurs cette matiere traitée à fond, je ne parle icy que de cette liberté, dont le nom sonne si haut à Venise, qu'elle est dans la bouche de tout le monde, depuis le dernier du peuple, jusques au premier des Senateurs; un, *Semo à Venetia*, c'est à dire nous sommes dans un lieu de liberté, est souvent toute la réponse qu'on a sur la malhonnesteté des uns, & sur l'insolence des autres, qui manquent souvent de respect pour ceux à qui il en est dû beaucoup, bien qu'ils ne soient pas Nobles Venitiens. Cela vient de ce qu'aprés la Noblesse, le Peuple ne croit pas qu'ils doivent avoir des égards pour qui que ce soit.

Je me trouverois embarassé s'il me falloit exactement definir la liberté de Venise; car elle ne renferme pas seule-

ment la libre disposition dans laquelle se trouvent tous les Sujets de la Republique, & surtout le Peuple de Venise, de suivre impunément tout ce qui peut contribuer à leurs plaisirs, lorsque le public n'y est point interressé; mais encore cette mesme liberté comprend une entiere exemption de tous les égards que les inferieurs doivent à leurs superieurs, lorsque l'autorité du Gouvernement n'y est point offensée; ainsi je trouve que la liberté de Venise est, à parler proprement, un libertinage politique, avantageux à la Republique, commode à la Noblesse, & agreable au Peuple, qui ne s'apperçoit pas que la liberté qu'il pretend avoir au dessus des Peuples qui vivent dans un estat Monarchique, n'est qu'une pure chimere.

Tout ce que j'ay dit cy-devant, fait assez connoistre qu'elle est la maniere de vivre, quelles sont les principales occupations, & les inclinations dominantes de la Noblesse Venitienne, & l'on verra encore dans la suite de cette partie un crayon assez naturel de leur veritable genie; mais pour ne pas entrer dans le détail de la conduite de toutes les differentes conditions, j'ay crû qu'au

ſujet de la liberté Venitienne, j'en pouvois dire aſſez en general, pour faire voir de quelle maniere, on vit à Veniſe; & comme un-chacun peut s'y conduire à ſa mode.

Si nous regardons les Religieux, nous verrons dans leur conduite des déreglemens qui ne ſe voyent en nul autre endroit, parce qu'ils ne peuvent trouver allieurs autant d'impunité qu'à Veniſe, & qu'aucun Prince n'a autant d'intereſt, par rapport à Rome, de s'aſſubjetir les Religieux par une licence, qui leur faſſe perdre l'eſtime parmy le Peuple, & les reduiſe en meſme temps dans une dépendance plus abſoluë, que ne peut faire l'authorité ſouveraine. La pluſpart des Eccleſiaſtiques vivent ſcandaleuſement à Veniſe. Et comme ils ſont pour l'ordinaire de la lie du Peuple, il y a peu de bonnes maiſons de Nobles, où il n'y ait un Preſtre, qu'on employe à toutes ſortes d'Offices, auſſi il ne ſe fait guere de mauvais coup, que quelque Preſtre ne ſoit de la partie.

On ne peut pas nier qu'il n'y ait des Curez d'une vie irreprochable, qui ſeroient ſans doute capables d'apporter quelque moderation aux deſordres pu-

blics, si le mal n'estoit sans remede dans son principe; mais quand il ne dépendroit que des Pasteurs de reformer les mœurs; pour un qui aura le zele & la capacité necessaire, il s'en trouvera plusieurs, qui faisant leurs occupations ordinaires de toute autre chose, que de s'appliquer à regler leur conduite, auroient mauvaise grace de vouloir corriger les deffauts des autres. La liberté de Venise authorise tout, car quelque vie qu'on mene, quelque Religion qu'on professe, si l'on ne parle point, & si l'on n'entreprend rien contre l'Etat, ny contre la Noblesse, on peut vivre en pleine seureté, & jamais qui que ce soit, n'entreprendra de censurer les deportemens, ny de s'opposer aux desordres de personne.

Si des gens de probité vouloient faire déloger une Courtisane de leur maison, ou de leur voisinage, ils n'en viendroient pas à bout, s'ils n'avoient quelque autre pretexte, que celuy du scandale, ou de la mauvaise édification; car on se formalise si peu sur ce sujet, qu'on voit quelquefois dans une mesme maison un Gentil-homme Venitien logé au premier estage, & une Courtisane,

& mesme un lieu public au second, sans que le Noble s'en mette beaucoup en peine: voila en quoy Venise fait consister l'essence de sa liberté; mais rien ne rend la sujection plus douce au peuple, que de voir qu'il n'y a point de plaisirs à Venise, qui ne luy soient communs avec la Noblesse; qu'il peut se mêler par tout avec elle, dans les festes, & dans les réjoüissances publiques, sans aucune contrainte; & que ces Gentilshommes, par une politique, qui produit un excellent effet, n'exigent des Sujets en toutes ces rencontres, aucun respect exterieur qui les contraigne.

Si nous considerons les Peuples de la campagne, nous trouverons qu'ils se ressentent de cette mesme liberté; car outre qu'ils sont peu chargez d'impofts, & qu'ils ne voyent presque jamais de gens-de-guerre dans leur pays; ils trouvent encore la domination de la Republique fort douce, en ce que leurs Podestats, qui ne sont que fort peu de temps en charge, & dont l'administration est sujette à une tres-exacte recherche, n'entreprenent point de les inquieter; au contraire les manieres populaires qu'ils affectent, en leur donnant un

libre accez dans leurs Palais, toutes les fois qu'il leur plait, gagne leurs affections, & ils voyent avec plaisir que la Noblesse de terre-ferme, toute glorieuse qu'elle puisse estre de sa qualité, non seulement n'est pas mieux traitée qu'ils le sont; mais au contraire, que la rigueur est pour l'ordinaire d'autant plus grande à l'égard de ces Gentils-hommes, que le Senat a plus d'interest de les abaisser; de sorte que les Peuples des Provinces, & ceux de la Ville sont persuadez qu'ils ne sçauroient estre plus libres, ny plus heureux qu'ils le sont sous la domination de la Republique.

La fameuse liberté de Venise y attire les étrangers en foule, les divertissemens, & les plaisirs les y arrêtent, & épuisent leur bourse: Les grands Seigneurs, & les Princes souverains y vont souvent passer quelque temps: l'usage commode de *l'incognito* joint aux charmes de la liberté Venitienne, leur font sacrifier de grandes sommes à leur plaisirs; on y a veu le dernier Duc de Savoye sous le nom du Marquis de Sallunes y faire pendant quelque temps une prodigieuse dépense; le Duc de Man-

touë y fait plusieurs voyages dans la belle saison, & ne manque point de Carnaval; mais il vit à Venise d'une maniere, qui fait bien connoistre qu'il s'attache peu à ce qui devroit estre inseparable du rang, & de la dignité d'un Prince souverain.

Les Princes de Brunsvic avoient un Palais meublé à Venise avant cette guerre, & y alloient souvent passer les Hyvers : on pretend qu'en plusieurs voyages, qu'ils y ont faits pendant quinze, ou seize ans, ils y ont depensé douze millions d'Ecus, & que le Banquier qui faisoit les remises de leur argent, a gagné au change cinq cens mille livres, avec quoy il s'est fait Noble Venitien; voila quels sont les principaux fruits de cette liberté si vantée.





Des Courtisanes.

CEux qui connoissent autant Rome que Venise, sont en peine de decider en laquelle de ces deux villes il y a plus de Courtisanes, & plus de libertinage: Pour moy je suis certain que rien ne peut égaler ce qui se voit à Venise, tant pour la multitude de ces personnes là que pour la pleine liberté, que chacun y prend sans crainte d'y estre troublé. Tant s'en faut que la qualité de Courtisane deshonore, parmy le peuple, celles qui font profession de l'estre, qu'au contraire elle leur donne de la considera-tion, & les fait respecter à proportion de la qualité de ceux qui les frequentent: Et comme il n'y a point de Courtisane, tant soit peu raisonnable, qui ne se couvre du nom, & de la protection de quelque Noble Venitien, quand elle la devroit acheter bien cher, cela fait qu'elles sont considerées du menu peuple, & qu'on les regarde avec plus d'envie pour leur fortune, que d'aversion pour la profession qu'elles exercent,

Il y a deux cent cinquante quatre ans que Venise se trouvant sans Courtisanes, la Republique fut obligée d'en faire venir un grand nombre d'estrangeres. Le Doglioni, qui a écrit les choses notables de Venise, loüe extremement en cela la sagesse de la Republique, laquelle par ce moyen sçeut pourvoir à la seureté des femmes d'honneur, ausquelles on faisoit tous les jours des violences publiques ; puisque les lieux les plus saints n'estoient point un azile assuré, où la chasteté n'eust rien à craindre. C'est pourquoy comme la Republique croit apparemment que l'air salé qu'on respire dans ce climat, rend le desordre habituel, & sans remede, elle jugea à propos d'y pourvoir en donnant des habitations aux Courtisanes, & en établissant un ordre parmy elles qui contribuast à leur commun entretien.

Ca rampane

On donna la conduite de toutes ces filles de joye à une honorable matrone, laquelle tenant la boëte de tout le gain qu'elles faisoient dans cette profession, leur en partageoit l'argent tous les mois, donnant à chacune à proportiõ de la pratique que son merite luy attiroit. Cette sage conduite établit si bien les Courtisa-

nes, que la Republique ne doit plus craindre que Venise en puisse jamais manquer. Toutes les ruës, & les canaux en sont abondament fournis. Elles se tiennent ordinairement à leurs fenestres, & à leurs balcons ajustées avec force rubans à leur teste, étalant tous leurs appas pour attirer des chalans ; mais si elles ont la reputation d'estre les mieux faites d'Italie, elles l'ont aussi de donner liberalement des regales, qui empeschent qu'on ne les oublie de long-temps. π. bien cuisants

Les filles du menu peuple, parmy lesquelles il s'en voit beaucoup de bien faites, sont la pepiniere des Courtisanes ; car les jeunes Nobles qui vivent dans l'oisiveté, mettent leur plus grand divertissement à chercher parmy ces filles celles qui sont à leur gré, & à tâcher par persuasions, par promesses, ou par argent de les faire consentir à leurs desseins. Les Gentils-hommes qui ont de quoi depenser pour leurs plaisirs, en choisissent des mieux faites, qu'il tâchent souvent d'avoir dés l'âge de huit ou neuf ans, & les font élever soigneusement, comme des fruits qu'ils veulent cueillir au point de leur parfaite maturité. Mais comme dans la suite toutes

ces creatures ſe trouvent ordinairement trompées dans leurs eſperances, elles ſont enfin reduites à faire profeſſion publique de Courtiſane.

Ce qu'un Gentilhomme croit pouvoir faire de mieux pour ne pas paroiſtre tout à fait méconnoiſſant envers une perſonne qui a eu pour luy la derniere complaiſance, c'eſt d'aſſocier à ce commerce quelque bon Marchand qui contribuë à la ſubſiſtance, & luy ſe contente de donner ſa protection. Ils partagent entr'eux les jours de la ſemaine, & joüiſſent alternativement de leurs plaiſirs avec tranquillité, & ſans jalouſie. Mais ces Demoiſelles ſe laſſent le plus ſouvent de la contrainte dans laquelle elles ſont obligées de vivre, & prennent plaiſir à ſe faire courtiſer par d'autres, comme d'honneſtes perſonnes; afin de faire un meilleur commerce de leurs faveurs, ou bien elles ſe laiſſent toucher de quelque nouvelle amitié laquelle les faiſant manquer à ce qu'elles doivent à ceux qui les entretiennent, elles n'en ſont pas ſeulement abandonnées, mais encore elles ſe voyent enlever en un jour par le Noble tout ce qui peut faire leur établiſſement.

Lorsqu'une fille s'enva secretement de chez ses parens pour s'abandonner à quelqu'un, l'on trouve qu'elle a rencontré une bonne fortune, si le Gentilhomme, ou le bourgeois, qui l'a débauchée, fait quelque mediocre dépense pour l'entretenir: le tout consiste d'ordinaire en un petit logement qu'il luy louë, en une tapisserie de cuir doré, quelque habit, & quelque argent par jour. Cela fait toute la fortune de ces filles à laquelle les autres de sa condition portent cependant envie. De là vient qu'on n'entend parler tous les jours que de ces sortes d'enlevemens, pour lesquels on ne se rend pas criminel, ayant le consentement des filles, cela ne s'appelle que *menar via una puta*: les jeunes femmes qui ne sont pas contentes de leurs maris, ou qui aiment la débauche, se meslent quelquesfois d'en faire autant, & bien que les Avogadors soient les Juges de ces violences, & de ces desordres, il est difficile que les peres, les meres, ou les maris en puissent avoir raison par les voyes de la Justice, dés que quelque Noble s'en mesle.

Pour dire le vray, il arrive rarement des procez pour de pareils cas; car de

dix filles qui s'abandonnent, il y en a neuf, dont les Meres, & les Tantes font elles-mesmes le marché, & conviennent du prix de la virginité de leurs filles, pour un certain tems, moyennant cent, ou deux cens Ducats, pour faire, disent-elles, de quoy les marier. Je me trouvay un jour par hazard à un traité de cette nature. Il y avoit déja quelque tems qu'un Gentil-homme étranger de ma connoissance, estoit en marché pour une fille : sa Tante l'avoit amenée chez luy, mais comme il differoit toûjours à donner une réponse positive, sur ce qu'il ne luy trouvoit pas assez d'embonpoint, & qu'elle n'avoit pas encore la gorge bien formée, la Tante luy dit, qu'il ne falloit pas estre plus long tems à se determiner, parce que le Pere Predicateur d'un des premiers Convents de Venise, qu'elle nomma, estoit entré en traité, & avoit déja fait une offre raisonnable.

Comme ce libertinage ne peut pas estre particulier à la seule Noblesse Venitienne, sans passer par une contagion, & par une suite necessaire, dans toutes les autres conditions; de là vient que les Citadins, les Artisans & les Etran-

gers ont une pleine liberté à Venise, à l'égard de leurs divertissemens, pourveu qu'ils évitent de s'addresser aux lieux, où les Gentils-hommes Venitiens prenent un interest particulier; car on courreroit risque de ne pas y trouver son conte: mais les Nobles s'accordent fort bien entr'eux sur cette matiere, & lorsque pour avoir à eux une fille qui leur plaist, un, ny deux ensemble, n'ont pas dequoy l'établir, ny l'entretenir, ce qu'ils appellent *Farcasa*, ils se mettent quatre, afin que la dépense ne leur soit point à charge. J'ay veu trois de ces Gentilshommes, estre plus d'un an aprés une fille bien faite, avant que d'estre convenus des conditions du marché. Et quoy qu'un de ces Nobles eust pour femme une Gentil-donne des meilleurs maisons, & des mieux faites de Venise, & qu'il fust outre cela le plus riche des nouveaux Nobles; ils s'associoit neanmoins, avec d'autres, comme si l'on pouvoit trouver ces plaisirs partagez beaucoup plus agreables, que les particuliers.

Toute leur societé consiste ordinairement en ces sortes de débauches, il s'assemblent chez ces Courtisanes, ils s'y

divertiſſent en mille manieres, & pretendent qu'eſtant ainſi communes à pluſieurs, ils ont moins de ſujets d'en eſtre jaloux, & jouïſſent par conſequent de leurs plaiſirs avec moins d'inquietude : Mais comme il eſt difficile qu'une débauche ſi licentieuſe ſe contente d'une ſeule ſorte de volupté ; il n'eſt pas difficile de croire qu'on dit vray, lorſqu'on aſſure que les Courtiſanes ſont employées à des uſages ſi infames, que quelques charmes qu'ell esayent d'ailleurs pour enchanter, par leur laſciveté extraordinaire, ceux qui les frequentent, il ne ſe peut faire que leur débauche ne faſſe horreur.

Dans un pareil déreglement, & dans une corruption ſi generalle, il ne faut pas s'étonner ſi la maladie, qui ſuit ordinairement ce vice, eſt ſi generalement répanduë ; je ne dis pas ſeulement parmy les Courtiſanes, qui en ſont preſque toutes perduës, mais encore parmy les femmes mariées, dont j'excepte moins les Gentils-Donnes, que les femmes du commun : & la raiſon eſt, que comme non ſeulement la jeuneſſe, mais auſſi les Nobles mariés, ſont preſque tous égallement plongez dans la dé-

bauche, il faut necessairement qu'ils partagent aussi la peine que ce desordre produit, & comme les uns ne font non plus de scrupule de faire part à leurs femmes de ce qu'ils prenent ailleurs, que les autres en font de payer par de semblables presens, les faveurs que les Dames leur accordent, il arrive que la corruption est presque universelle.

On peut aisement se persuader par ce que je viens de dire, qu'il n'y a guere de Ville dans l'Europe, où cette maladie soit plus commune: je sçay certainement que des Gentils-Donnes nouvellement mariées ne connoissant pas ces incommoditez, & les prenant pour des indispositions ordinaires aux femmes, ont esté reduites au plus pitoyable estat du monde, sans sçavoir ce que ce pouvoit estre, jusques à ce que la grandeur du mal, & la nature des remedes, qu'il leur a fallu faire, leur ont apris quelle estoit leur maladie.

La Republique ne croit pas qu'elle doive remedier à ces desordres, ny arrester le cours du libertinage: elle le tient au contraire pour une maladie necessaire à l'Estat, laquelle comme une lethargie assoupit l'humeur boüillante

de la jeuneſſe, & n'affoiblit pas ſeulement les forces de ceux dont le naturel impetueux ſeroit à craindre, mais épuiſe encore la bourſe des étrangers, que l'amour d'une vie libertine attire en grand nombre à Veniſe. Outre cela le peuple nourry dans la molleſſe ne deſire point de changement; de ſorte que la jeune Nobleſſe s'adonnant entierement à la recherche de tous les plaiſirs, dont elle eſt capable, ne medite point de nouveautez prejudiciables à l'Eſtat, & attend ſans impatience le rang, & les dignitez que l'âge, & ſa qualité luy peuvent donner dans la Republique.

Comme c'eſt une choſe aſſeurée que ſans un ſecours particulier du Ciel, les vices de la jeuneſſe ſuivent l'homme juſques au tombeau, il ne faut pas trouver étrange ſi les plus vieux barbons de la Nobleſſe Venitienne conſervent encore leurs jeunes habitudes, ils ſont meſme ſi peu circonſpects ſur cette matiere, & ils cachent ſi peu leurs pratiques, que les maris ne font pas difficulté de dire chez eux qu'ils vont diſner chez leur Courtiſane, & leurs femmes meſmes leur envoyent tout ce qu'ils ordonnent qu'on leur por-

te en ces lieux-là, où je veux laisser à deviner, plûtost que d'écrire, les indignes, & extravagans artifices, dont se servent quelques fois les vieillards, pour exciter encore en eux des plaisirs, dont la foiblesse naturelle à cet âge les prive malgré qu'ils en ayent.

Pour finir cette matiere par où je l'ay commencé, je diray que la condition de Courtisane particuliere porte si peu de prejudice à l'honneur de celles qui ne s'abandonnent qu'à un particulier, que si une fille de cette sorte vient à se retirer & à se marier, elle peut vivre à l'avenir sans reproche. C'est dans cette esperance que plusieurs filles se laissent aller à leur penchant; mais il est rare de voir qu'elles s'en retirent; la débauche, & la liberté, qu'elles estiment grande, d'estre ainsi hors de la contrainte, où les parens les tiennent, sont des liens indissolubles, qui les attachent à une profession que l'on voit actuellement honorée par des filles de familles Nobles, à qui le libertinage, aussi-tost que la pauvreté, a fait oublier ce qu'elles devoient à leur naissance.



Des Divertissemens publics de Venise.

SI tout ce que j'ay dit jusques icy, represente assez naturellement la Ville de Venise, le Gourvernement de la Republique, & les mœurs des Venitiens, j'espere que la matiere dont je vais traiter presentement, ne donnera pas seulement le dernier coup de pinceau au portrait, que je me suis proposé d'en faire, mais encore qu'elle en animera toute la peinture, en exprimant, pour ainsi dire, avec les plus vives couleurs, l'esprit, &le genie des Venitiens, de sorte que si Venise a paru jusques icy singulier en toutes choses, il le paroistra encore davantage dans la nature de ses divertissemens tout extraordinaires.

Il y a dans tout le cours de l'année plusieurs sortes de divertissemens: Je parleray de tous ceux qui peuvent occuper agreablement les personnes qui ne sont à Venise qu'à dessein d'y passer leur temps, mais pour suivre quelque

ordre

ordre dans cette matiere, je commenceray par le Carnaval, je décriray tous les passe-tems qui le rendent si celebre: je parleray ensuite de ceux qui sont ordinaires à la belle saison; & je finiray par les réjoüissances publiques, que les occasions differentes font naistre de tems en tems.



Du Carnaval.

LE Carnaval de Venise, est en si grande reputation dans toute l'Europe, que ceux des Pays éloignez, qui ont envie de voir Venise, attendent cette saison, où la Ville se voit ordinairement pleine d'Etrangers de toutes les Nations; mais la plus grande partie de ceux que la curiosité y attire, se trouvent trompez dans leur attente; car la beauté du Carnaval ne consiste pas, comme ils se l'imaginent, dans la magnificence des frequens spectacles publics, dans les pompeuses mascarades, qui se voyent souvent dans plusieurs Villes d'Italie, il seroit mesme difficile de dire precisement surquoy

eſt fondée l'eſtime qu'on fait ſi generalement de ce Carnaval; mais je ſuis perſuadé qu'une infinité de choſes concourent à le rendre ſi celebre, & particulierement l'uſage que chacun en fait par un deguiſement commode, l'extreme liberté avec laquelle les Maſques peuvent paroiſtre partout, le reſpect inviolable qu'on leur porte, & le grand nombre des divertiſſemens qu'on trouve à Veniſe pendant ce tems-là.

Rien n'eſt plus ſingulier que de voir, pour ainſi dire, toute la Ville en maſque, les meres portent à leurs bras leurs enfans déguiſez; & les hommes, & les femmes, qui veulent aller au marché, ou faire une emplette de cinq ſols à la Mercerie, y vont maſquez: La place de ſaint Marc eſt le grand theatre où s'étalle tous les jours la pompe du Carnaval, il n'y a pas un maſque à Veniſe qui ne s'y rende une heure devant le coucher du Soleil, & quelque grande que ſoit la place, elle peut à peine contenir la foule des maſques, & de ceux qui les vont voir: Les Gentils-donnes ne ſe déguiſent que pour aller prendre ce divertiſſement pendant les derniers jours du Carnaval, celles qui ont des gallan-

teries, trouvent dans cette ſaiſon mille moyens de tromper leurs maris, & leurs ſurveillans; car il n'y a preſque point de lieu, où l'on ne ſe puiſſe introduire à la faveur des maſques; de ſorte que le Carnaval eſt la veritable moiſſon des amours: on y cueïlle les fruits de toutes les intrigues qu'on a tramées dans une ſaiſon moins favorable; l'on y établit de nouvelles correſpondances avec les Dames, meſme le le plus ſoigneuſement obſervées, & l'on prend des meſures juſtes pour les pouvoir entretenir long tems aprés.

La longueur du Carnaval, qui commence aprés les Feſtes de Noël, eſt une des choſes qui contribuë le plus à le rendre agreable, auſſi il ſeroit impoſſible d'exprimer quelle eſt la conſternation de toute la Ville, & ſur tout des perſonnes qui attendent ce tems, pendant tout le reſte de l'année, pour profiter des occaſions qu'il fournit, lorſque la bizarrerie de quelqu'un des Chefs du Conſeil des Dix, fait deffendre les maſques, ou du moins en ſuſpend l'uſage juſques aux derniers jours du Carnaval; mais ſi cette deffence fait ceſſer la pluſpart des plaiſirs de cette ſaiſon,

l'on peut dire d'un autre costé qu'elle est assez rare, & que si l'on en est souvent menacé, l'on n'en vient guere souvent à l'execution, si quelque raison d'Estat n'oblige ce Conseil d'en user de la sorte; cependant il est toûjours permis d'aller en masque aux Reduits, à l'Opera, & à la Comedie.

Le Carnaval est aussi la saison des Courtisanes, elles se déguisent, & s'ajustent tres-proprement, & se font voir ainsi à la place de saint Marc, où elles trouvent tous les jours de nouvelles habitudes; mais la pluspart sont loüées, ou retenuës pour tout le Carnaval, parce qu'on ne passeroit pas pour galant homme si l'on ne se donnoit une compagnie de cette sorte, pendant un tems de divertissement, où l'on se fait honneur de mener une Demoiselle à l'Opera, à la Comedie, au Bal, & partout où l'on peut se divertir.



Des Reduits.

Lorsque la nuit aproche, & que le divertissement de la place finit, celuy des Reduits commence : on appelle *Ridotti* les lieux où la Noblesse Venitienne tient la banque du jeu ouverte pour tous ceux qui se presentent : il y a plusieurs Reduits à Venise, où les Nobles joüent en particulier, pendant toute l'année ; mais le grand Reduit du Carnaval est dans une maison proche de la place, où la plus grande partie du monde se rend dés que l'heure de la promenade est passée ; l'on fait difficulté d'y laisser entrer ceux qui ne sont pas masquez, ce privilege n'estant que pour les Nobles Venitiens ; mais une fausse barbe, un nez, ou la moindre chose du monde, qui déguise le visage, suffit pour cela ; & si l'on n'a pas envie de joüer, l'on l'ôte, si l'on veut, dés qu'on est entré.

L'on voit dans une Salle, & dans plusieurs Chambres de plein-pied, quantité de Chandeliers suspendus, &

un grand nombre de tables arrangées tout au tour, & à chacune un des Nobles qui donnent à joüer, lequel est assis du costé de la muraille; ils ont tous devant eux plusieurs jeux de cartes, un tas de pieces d'or, & un de Ducats d'argent, avec deux flambeaux, prests à tenir contre tous ceux qui se presentent, soit masques, ou Gentils-hommes Venitiens: La foule y est si grande qu'on ne peut souvent passer d'une chambre à l'autre, & cependant il y regne un silence beaucoup plus grand qu'à l'Eglise; de sorte que les Etrangers sont surpris de ce spectacle, qui est beaucoup plus admirable par sa singularité, qu'il n'est divertissant par le plaisir qu'on y peut prendre.

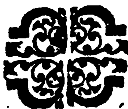
On n'y jouë point d'autre jeu que la Bassete, laquelle avoit esté inconnuë en France jusques à present, mais depuis que M. Justiniani Ambassadeur de la Republique, l'a introduit à Paris; il y est devenu si commun, qu'il seroit inutile de le vouloir faire connoistre: on la jouë neanmoins à Venise, avec cette difference, que ny le Noble qui taille, ny les Masques qui jouënt, ne disent mot; les jeunes Gentils-hommes Veni-

tiens aiment bien mieux y aller joüer quelquefois que de tenir la Banque; mais la tranquilité, & le flegme avec lequel les uns, & les autres y perdent souvent de tres-grosses sommes, est une chose si extraordinaire, qu'on diroit que ce jeu est une échole, établie pour apprendre à se comporter avec moderation dans la bonne, & dans la mauvaise fortune, plûtost qu'une occupation de divertissement.

Un mesme Noble tient rarement une Banque pendant tout le Carnaval; les tables sont successivement occupées par de differents Gentils-hommes qui ne sont pas tous égallement bons joüeurs, les uns y perdent, les autres y gagnent considerablement; mais les personnes qui aiment à joüer contre eux & qui ont une longue pratique de Venise, sçavent quels sont les Nobles, qui ont la reputation de joüer fidellement; car quelque simple que paroisse le jeu de la Bassete, il se trouve de ces Gentils-hommes si adroits à tailler, & si subtils à tirer les Cartes, que les plus clairvoyans y seroient trompez; comme celuy qui joüe peut masser telle somme qu'il luy plaît, sans que le Noble, qui taille,

puisse y trouver à redire, il peut de méme se retirer aprés avoir fait un gros gain, soit en un seul coup, soit en plusieurs, sans que le Noble puisse faire autre chose, que de se mordre sourdement les doigts, & maudire tout bas, *la maledetta Maschara*.

Les Gentils-donnes vont souvent jouër au Reduit, & n'ont pour tout déguisement qu'un Loup de velours; de sorte que ceux qui les connoissent sans masque, n'ont pas beaucoup de peine à les connoistre masquées, puisque rien ne leur cache la taille, ny la gorge: Elles y boivent des liqueurs, & des eaux glassées; l'on vent aussi dans ce méme lieu de la viande, & de la volaille prête à mettre à la broche, & l'on étale tout cela aux yeux du monde, ce qui oblige souvent ceux qui menent des femmes, de faire des parties de souper au retour de l'Opera, ou de la Comedie, où l'on va au sortir de ce lieu là.





De l'Opera.

C'Eſt à Veniſe que l'on doit l'invention des Opera; mais quoy qu'ils y ayent eſté autrefois d'une ſinguliere beauté, on peut dire neanmoins que Paris ſurpaſſe preſentement tout ce qu'on a ſceu faire à Veniſe; on avoit de la peine à ſe perſuader au commencement que la Langue Françoiſe peût s'accommoder aux Recits en Muſique, qui ſemblent ſi naturels en Italien; en effet, ſi un homme auſſi habile que celuy qui s'en eſt mêlé, & auſſi profond dans toutes les beautez de la Muſique Italienne, qu'il l'eſt dans les delicateſſes de la Françoiſe, ne s'y eſtoit appliqué Lully avec tout le ſoin qu'il falloit, pour faire un agreable compoſé de deux manieres de chanter ſi differentes, il eſt à croire, que ce noble, & magnifique divertiſſement n'auroit pas eſté ſuivy de tout le ſuccez qu'il a eu à la Cour, & à la Ville.

L'on jouë à Veniſe pluſieurs Opera à la fois; les Theatres ſont grands, &

magnifiques, les Decorations ſuperbes, & bien diverſifiées, mais tres-mal éclairées, les machines y ſont quelquefois paſſables, & quelquefois ridicules; le nombre des Acteurs y eſt toûjours fort grand, & tous richement habillez; mais leur action eſt le plus ſouvent deſagreable; les pieces ſont longues, & ne laiſſeroient pas neanmoins de divertir pendant les quatre heures qu'elles durent, ſi elles eſtoient compoſées par de meilleurs Poëtes, qui ſceuſſent mieux les regles du Theatre, que leur compoſition ne le témoigne: laquelle ne merite pas ſouvent la dépenſe qu'on fait pour les repreſenter On y voit des entrées de Ballets, entre les Actes, ſi pitoyables, qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'il n'y en eût point du tout. On diroit à voir danſer ces gens-là, qu'ils ſont chauſſez de plomb, & neanmoins ils reçoivent les applaudiſſemens de toute l'aſſemblée, parce qu'on n'en a jamais veu de meilleurs.

La beauté des voix recompenſe tous les deffaux dont je viens de parler, ces hommes ſans barbe ont des voix argentines, qui rempliſſent admirablement bien la grandeur du Theatre,

l'on choisit d'ailleurs les meilleures Chanteuses de toute l'Italie, & l'on ne plaint point quatre cens Pistoles, & les fraits du voyage pour faire venir de Rome, ou d'ailleurs, une fille de reputation, quoy que les Opera ne durent qu'autant que le Carnaval; leurs Airs sont languissans, & touchans, mais toute la composition est mêlée de plusieurs Chansonnettes fort agreables, qui reveillent l'attention; la Symphonie est peu de chose, inspirant plûtost de la mélancholie, que de la gayeté: elle est composée de Luts, de Tuorbes, & de Clavessins, qui accompagnent les voix avec une justesse admirable.

Si les François ont d'abord de la peine à bien entendre les paroles, les Italiens, & tous les Etrangers en ont encore davantage en France, où l'on chante plus bas, & où l'on prononce beaucoup moins distinctement. Ce grand Chœur de Musique qui remplit si souvent tout le Theatre François, & dont on ne peut presque point distinguer les paroles, choque les Italiens, qui disent que cela sied mieux à l'Eglise, qu'à l'Opera; la grande quantité de Violons, qui effacent, lorsqu'ils joüent,

tous les autres Instrumens de la Symphonie, ne peut plaire, disent-ils, qu'aux François, si ce n'est lorsqu'ils joüent tout seuls en d'autres occasions: Et quoy qu'en France on reussisse parfaitement à la danse, neanmoins on en met tant, disent-ils, dans l'Opera, qu'elle en fait souvent la plus grande partie; la matiere de la Composition est trop courte au goût des Italiens, qui ne trouvent pas non plus assez d'intrigues dans nos Pieces d'Opera; celle de leur composition est toûjours conduite par le personnage d'une vieille, qui donne de bons conseils aux jeunes, & qui devenant amoureuse elle-mesme, sans pouvoir estre aimée, dit ordinairement des choses fort plaisantes.

Ceux qui composent la Musique de l'Opera, s'attachent à faire finir les Scenes des principaux Acteurs par des Airs qui charment, & qui enlevent, afin d'attirer les applaudissemens de tout le Theatre. Cela reussit si bien, selon leur intention, qu'on n'entend que des *benissimo* de mille voix à la fois: mais rien n'est plus singulier que les plaisantes benedictions, & les souhaits ridicules, que les Gondoliers, qui sont au par-

terre ; font aux bonnes Chanteuses, à la fin de toutes leurs Scenes, ils crient de toutes leurs forces, *sias tu benedetta, benedetto el padre che te generò* ; mais ces acclamations ne sont pas toûjours renfermées dans les termes de la modestie, ces canailles disent impunement tout ce qui leur plaist, estant asseure de faire rire l'Assemblée, plûtost que de luy déplaire.

Il s'est vû des Gentils hommes si transportez, & si hors d'eux-mesmes par les charmes de la voix de ces filles, qu'ils crioient tout haut de leurs Loges, en se penchant en dehors, *Ah cara! mi butto, mi butto*, pour dire qu'ils s'alloient precipiter dans les transports du plaisir que ces divines voix leur causoient. Au reste je dois dire aussi que les Prestres ne font point de scrupule de paroistre sur le Theatre, & d'y faire toutes sortes de personnages, puisque cela se pratique à Rome ; au contraire la qualité de bons Acteurs leur donne celle de vertueux ; un jour un des spectateurs reconnoissant un Prestre sous l'habit de vieille, crioit tout haut, *ecco Pre Pierro, che fa'la vecchia* ; cependant toutes choses se passent à l'Opera avec beaucoup plus

de bien-ſceance qu'à la Comedie, parce qu'on aime naturellement la Muſique, & qu'il y va plus d'honneſtes gens; auſſi paye-t-on quatre livres à la porte, & deux livres au par-terre pour la chaiſe, ce qui fait quarante ſix ſols de France, ſans conter le livre de l'Opera, & le petit pain de bougie, que tous les ſpectateurs achetent, car ſans cela, ceux meſme du Pays auroient de la peine à comprendre quelque choſe à l'Hiſtoire, & à la ſuite de la Piece.

Les Gentils-Donnes frequentent plus l'Opera que la Comedie, parce que ce premier divertiſſement eſt beaucoup plus honneſte que le ſecond; on y en voit un grand nombre ſur la fin du Carnaval: Et comme il leur eſt permis en ce tems là de ſe parer de leurs pierreries, elles y paroiſſent toutes brillantes à la clarté des Bougies allumées, qu'elles ont dans leurs Loges, & par ce meſme moyen leurs Amans les conſiderent à leur aiſe, & elles de leur coſté leur font connoiſtre par quelques ſignes, qu'elles leur ſçavent bongré de l'aſſiduité de leurs ſervices; cependant dés qu'il paroiſt à Veniſe une nouvelle fille pour chanter à l'Opera, les principaux No-

bles se font un poinct d'honneur d'en estre les Maistres, si elle chante fort bien, & ils n'épargnent rien pour en venir à bout : un Cornaro en disputa une avec le Duc de Mantouë, & l'emporta enfin, c'estoit à qui luy feroit de plus riches presens, bien que les charmes de sa voix ne fussent pas accompagnez de tous ceux de la beauté.

Les Partisans de ces admirables Chanteuses font imprimer quantité de Sonnets à leur loüange, & parmy les acclamations qu'elles s'attirent en chantant, ils en sement des milliers du haut du Paradis, & en remplissent les Loges, & le Par-terre.





De la Comedie.

LA Comedie ne se joüe à Venise que pendant le Carnaval; mais elle commence quelquesfois sur la fin du mois d'Octobre, ou dans celuy de Novembre, & l'on voit souvent trois troupes differentes de Comediens, plus méchans les uns que les autres. Les Theatres, où ils joüent, appartiennent, comme ceux des Opera, à des Nobles Venitiens, qui tirent un grand revenu des loges, qu'ils loüent, les unes pour tout le Carnaval & les autres chaque jour. Les Comediens n'ayant autre profit, que ce qu'ils prennent à la porte, qui ne va pas à cinq sols par teste. La plusꝑart du monde va en masque à la Comedie, comme à l'Opera, pour y estre avec plus de liberté. On ne met ordinairement qu'un manteau de campagne, & une bahute sur la teste, c'est un petit domino de taffetas noir, qui ne laisse que les yeux, & le nez découverts, sur quoy l'on met, si l'on veut, un demy-masque fort proprement fait d'une petite

toille cirée blanche, ceux qui avec ce déguisement mettent la veste Venitienne, sont considerez comme de veritables Nobles ; mais la Noblesse ne masque guere à l'Opera, ny à la Comedie, si ce n'est quelques-uns, qui ne pourrroient pas autrement approcher leurs maistresses de prez, ny joüir tranquillement de leur veuë, sans leur faire des affaires.

Les jeunes Nobles vont moins à la Comedie pour rire de la boufonnerie des Comediens, que pour y joüer eux-mesmes leur personnage. Ils menent le plus souvent des Courtisannes dans les loges, ou ils font un si grand fracas, & quelquefois des actions si surprenantes, & qui blessent si fort la retenuë que l'on doit du moins avoir en public, qu'il faut l'avoir veu pour le croire ; un de leur plus ordinaires passetemps n'est pas seulement de cracher sur le parterre, mais encore d'y faire voller des lumignons de chandeles, & s'ils y apperçoivent quelqu'un proptement vestu, ou un chapeau à bouquet de plumes, c'est là qu'ils tâchent d'adresser, parce qu'ils le peuvent faire impunément. Les Nobles protecteurs du Theatre, ayant des braves à la porte masquez, & armez, à leur de-

votion, outre que la Comedie, & l'Opera sont des lieux privilegiez, où la moindre violence est un crime d'Estat.

La licence que ceux du partere se donnent, à l'imitation de la Noblesse, acheve le desordre ; les Gondoliers principalement donnent des applaudissemens impertinens à certaines actions des bouffons, qu'on ne souffriroit point ailleurs; & tout le Theatre ensemble fait si souvent de si terribles huées aux acteurs qui ne plaisent pas, qu'on les oblige à se retirer, pour faire venir ceux qui font rire, criant incessamment tout haut *fuora bouffoni*. Les Gentilshommes trouvent cela si bon, qu'ils se mettent eux-mesmes de la partie, & si l'on demande pourquoy ils sont si sages dans le grand Reduit, où l'on n'est que pour joüer, & qu'ils sont si fols à la Comedie; on rêpond que là il s'agit de perdre, ou de gagner de l'argent, & qu'ils ne vont icy, que pour se divertir, où estant les maistres, ils le font de la maniere qu'il leur plaist.

Rien n'égale le bruit qui se fait lorsqu'aprés une piece, qui a satisfait l'assemblée, ou pour mieux dire, les seuls Gondoliers, on vient annoncer celle

du lendemain : car ſans vouloir rien écouter, ceſte canaille crie ſi fort *queſta queſta*, qu'on jouë la meſme, qu'il faut neceſſairement leur obeïr. De ſorte qu'on ne rapporte le plus ſouvent de ces méchantes Comedies, que le déplaiſir d'avoir differé ſon ſoupé juſques à neuf ou dix heures. Ils en font neanmoins quelques fois de ſerieuſes, qui ſont toutes en vers, & qu'on appelle Opera ; leſquelles reüſſiſſent fort bien, & quelquesfois ils en repreſentent que l'Inquiſition ne ſouffriroit point hors des Eſtats de Veniſe, comme celle de Dom Gilles, qui en habit de Religieux fait des predications contre la débauche, à laquelle il s'abandonne. Mais il n'eſt pas étonnant qu'on n'y trouve rien à redire, puiſque les Nobles meſmes ſe laiſſent joüer ſur le Theatre, dans le perſonnage du pantalon, qui eſt une veritable copie en habit, en actions, & en paroles, de ce qu'ils font tous les jours.





Des petits Bals qu'on appelle festins.

PEndant le Carnaval il se fait à Venise quantité de petits Bals, qu'on appelle festins, tout de même qu'à Rome, excepté qu'à Venise, ceux qui dansent, payent les violons, & comme les festins donnent lieu à une grande liberté, & que ceux qui les font en tirent un gain considerable, il arrive ou qu'on les defend tout à fait, ou que ceux qui en veulent faire, doivent en avoir la permission du Magistrat. On dispose une maison pour cela, l'on met une lanterne sur la porte ajustée avec des guirlandes, pour en estre l'enseigne, tant que le Carnaval dure, un violon & une épinette en font toute la symphonie, & l'entrée y est libre à toute sorte de personnes; On y danse de deux manieres, tantost en se promenant, comme l'on fait au bal des Gentilshommes, tantost à pas figurez, en maniere de gavote, comme font toutes les petites filles de Venise, de la plus agreable maniere du monde.

Le Maiſtre de la maiſon eſt toûjours preſent pour exiger ſon tribut, les inſtrumens ceſſent pour ce ſujet, dés que la compagnie à fait trois ou quatre tours, ou qu'on a danſé une fourlane, c'eſt ainſi qu'ils appellent cette eſpece de gavote, & les danſeurs mettent la main à la bourſe pour donner un ſou, qui vaut cinq deniers; les femmes, & les filles, qui vont aux feſtins ſont toutes maſquées; mais comme elles ſont ordinairement, ou Courtiſannes, ou perſonnes de bonne compoſition, la Nobleſſe Venitienne ſe fait de ces feſtins un agreable paſſe-temps, & y va chercher dequoy ſe divertir avec les jolis maſques, qui s'y rencontrent quelquefois, ſans ſe ſoucier beaucoup du chagrin qu'elle peut donner à ceux qui menent ces perſonnes.

Le Maiſtre du feſtin fait donner à boire, & à manger dans une chambre voiſine, où l'on ne doute pas qu'il ne faſſe quelque choſe de pire, tout cela luy produit un profit conſiderable. Auſſi eſtoit-ce autrefois un privilege des domeſtiques des Ambaſſadeurs, qui tenoient des feſtins dans l'étenduë de la Juriſdiction de leurs Maiſtres, à qui ce

commerce a paru si sordide, qu'ils ne l'ont pas voulu souffrir davantage ; & ceux de France ont esté les premiers qui l'ont defendu à leurs gens. Les Nobles & les Citadins font souvent des festins qui ne durent qu'une seule soirée, où chacun méne sa Courtisane en masque, & où il n'entre que les personnes connuës, comme on fait souvent à Rome, où ceux qui cherchent ces divertissemens de nuit, dansent enveloppez dans leur manteau, la grande épée sous le bras, & la lanterne à la main.



Des forces d'Hercule, & des combats de Taureaux.

LEs forces d'Hercule & les combats de Taureaux sont des divertissemens que l'on voit quelquesfois dans diverses saisons de l'année ; mais comme le Carnaval est le veritable temps des plaisirs & des spectacles, c'est pour lors qu'on en renouvelle les principaux. Le peuple se plaist d'autant plus à ces deux icy, que ce sont des gens du peuple

mesme qui les donnent au public, & sur tout les forces d'Hercules, qui sont representées par certaines compagnies de gens de barque, & d'artisans, qui s'exercent toute l'année pour ce sujet. Ils paroissent sur un grand échafaut dressé dans une place publique, & ils sont environ une vingtaine de jeunes hommes habillés avec de petits haut de chausses, & des camisoles fort justes de quelque petite brocatelle, ayant des jartieres garde grelots.

La premiere figure qu'ils font en montant sur l'échafaut par une pente for douce n'est pas des moins agreables. Ils portent chacun sur leurs épaules, un de leurs camarades, d'une maniere tout à fait singuliere : car ceux qui sont portez n'ont que le pied droit appuyé sur l'épaule de ceux qui les soûtiennent, & se penchent en avant sur le costé, les bras étendus un en haut & un en bas; de sorte que marchant ainsi l'un aprés l'autre, & chacun tenant le bout du pied que celuy qui est devant, luy tend, ils forment comme une longue chaisne de plusieurs tommes qui paroissent tout en l'air, & he s'entre-soûtenir que par le bout du pied & de la main.

Ils marchent ensuite en cadence au son de leurs grelots, tournant toûjours en rond, & ils font de temps en temps plusieurs figures differentes par leurs situations & postures extraordinaires, tantost quatre dessous, tenant sur leurs épaules les extremitez de deux gros bâtons en portent huit tout debout de la hauteur de cinq hommes, en contant un petit garçon qui est toûjours sur les épaules du dernier; tantost 4. des plus forts, formant un arc de leurs corps pliez à la renverse en soûtiennent six ou sept ensemble sur l'arcade de leur ventre. On en voit qui ayant sur leurs épaules deux hômes debout l'un sur l'autre, s'assoyent & se levent avec ce pesant & chancelant fardeau. Enfin aprés avoir formé par la diversité de leurs differentes postures plusieurs figures singulieres, où il n'est pas moins besoin d'une tres-grande addresse, que d'une force prodigieuse, ils terminent ce divertissement, qui est au goût de tout le monde, & sur tout du peuple, qui comme les Romains ne demande que du pain, & des spectacles.

Le peuple n'accourt pas avec moins d'affluence aux combats de Taureaux, qu'aux forces d'Hercule. On dresse quel-

quefois

quesfois des échafaux autour d'une place, ou bien l'on se contente d'une simple barriere; car les Taureaux qu'on y amene, ne sont pas furieux. Deux hommes les tiennent ordinairement par les cornes avec deux longues cordes : on leur lasche des chiens qui s'attachent, quand ils peuvent avec tant d'ardeur à leurs oreilles, ou à leur gorge, qu'ils perdroient haleine, & s'étoufferoient eux-mesmes, si l'on ne les en arrachoit adroitement. Ce divertissement seroit peu considerable, s'il n'y arrivoit souvent quelque plaisant desordre par des Taureaux qui s'échappent, ou qu'on abandonne sans corde, car se voyant vivement attaquez par les chiens, ils renversent souvent quelque échafaut, & mettent toute l'assemblée en déroute.

On fait aussi dans ces mesmes lieux combattre des ours & des chiens, car l'on nourrit de ces animaux exprés pour divertir le peuple; il n'y a pas long-tems qu'un ours se voyant rudement mené par les chiens, fit un effort plus grand qu'on ne se le pouvoit imaginer, & sauta sur un échafaut plein de monde, ce qui causa un si grand desordre, que plusieurs personnes y furent blessées. L'on fait aussi

courir des bœufs par la ville pendant toute l'année, & sur tout pendant le Carnaval; cela ne se fait pas seulement pour en rendre la chair plus tendre, mais parce que les jeunes Nobles s'en font un divertissement, ils mettent bas la veste, & tenant eux-mesmes les cordes, courrent aprés, & conduisent par les ruës ces animaux pillez par les chiens; cependant la petitesse des ruës met souvent les passans dans un grand embarras, lorsque dans un tournant, on trouve tout à coup devant soy un Taureau animé par des chiens.



De la feste du Jeudy-gras.

LE Jeudy-gras est un jour de rejouïssance publique à cause de la ceremonie qui se fait à la place de saint Marc en presence de la Signeurie, & des Ambassadeurs des Princes. Cette grande feste publique consiste à voir couper la teste à un Taureau, aprés quoy on est diverty par un tres-mediocre feu d'artifice en plein jour, par des danseurs de corde & des faiseurs de sauts perilleux;

qui paroissent sur un échafaut dressé dans la place vis-à-vis de la galerie du Palais, où la Signeurie se met.

Cette Feste tire son origine de l'heureux succés qu'eurent les armes de la Republique dans la guerre qu'elle fit autrefois contre Ulric Patriarche d'Aquilée en faveur de celuy de Grade; car la haine irreconciliable du premier luy ayant fait plusieurs fois prendre les armes pour opprimer son competiteur, la Republique arma tout autant de fois pour secourir le dernier, qui n'estoit pas si puissant; & ayant enfin pris prisonnier ce Patriarche, comme il croyoit emporter Grade, qu'il avoit attaqué à l improviste, Elle le condamna à avoir la teste coupée dans la place de saint Marc avec douze Chanoines, qui estoient prisonniers avec luy; mais la Republique, à ce qu'on croit, le fit mourir entre quatre murailles, & à sa place l'on coupa la teste à un Taureau, & à douze cochons, au lieu des douze Chanoines.

C'est pour éterniser la memoire de cet avantage que la Republique, qui a toûjours pris un soin particulier de ne pas laisser perdre le souvenir d'aucune de ses victoires, solemnise tous les ans la feste

du Jeudy-gras, dont l'appareil & la pompe reprefentent affez bien une ridicule Tragedie. Tous les Bouchers de la Ville fe parent bizarrement de tout ce qu'ils trouvent de plus beau à emprunter, & fe rendent au Palais de S. Marc, divifez par compagnies; mais comme chacun s'arme de la maniere qu'il luy plaift, c'eft la plus extravagante chofe du monde, que de voir les uns avec de vieilles halebardes; les autres avec de grands fabres, les uns avec des piques, & les autres avec des fpadons à l'antique de fix pieds de long, qu'ils portent tout nuds à deux mains.

La Signeurie defcend dans une falle qui eft de plein pied aux galeries du premier eftage du Palais, & là toute cette plaifante fodatefque paffe comme en reveuë devant le Doge & les Ambaffadeurs, la diverfité des armes & des habits, jointe à l'irregularité de leur marche fait le plus extraordinaire fpectacle qui fe puiffe jamais voir; les uns courrent, & les autres marchent gravement; les uns font de profondes reverences, & les autres regardent fierement la Signeurie fans fe découvrir, & les Trompettes fonnent en courrant à pied

à la teste de chaque Compagnie; de sorte que toute cette Ceremonie a plûtost l'image d'une émute populaire, que d'une réjoüissance publique.

L'on passe de là dans le Portique qui regarde sur la place, où l'on n'est pas plûtost arrivé, que celuy des Bouchers, à qui l'honneur de l'execution est destinée, abbat la teste du Taureau d'un seul coup d'épée, en presence de presque toute la Ville; la Place, le Palais, les Procuraties, & quantité d'échafaux, qu'on dresse pour ce sujet, sont pleins d'un nombre infini de personnes, qui sont attirées par la curiosité de voir la Ceremonie, & par le desir de joüir des divertissemens qui la suivent, dont le Feu d'Artifice, à deux heures aprés midy, me paroist le plus singulier; cependant rien n'est icy plus agreable au Peuple que de voir voler un homme sur une corde, tenduë du Clocher de saint Marc à la Galere, qui est entre les deux Colomnes.

Cette mesme journée toute la Ville paroist estre dans une effroyable confusion, qui dure tout le reste des Jours-gras: car il est permis à un chaçun de porter pour sa deffence telles armes

qu'il luy plaist, excepté celles à feu, à cause de la multitude des Taureaux, qu'on fait courir par la Ville, & qu'on fait battre en plusieurs endroits differents; on ne voit parmy le Peuple que gens armez de haches, de coutelas, d'épées nuës, de massuës, de spontons; de sorte qu'on diroit que toute la Ville, dont les Boutiques sont fermées, seroit dans une épouventable sedition; aussi ceux qui ont des ennemis, se tiennent extremement sur leur garde pendant ces jours tumultueux qui finissent le Carnaval.

Du Fresque.

LE divertissement du Fresque n'est pas seulement le premier de tous ceux que la belle saison ramene; mais il est encore le plus agreable pour les Dames, & pour les Cavaliers, comme il est aussi le plus singulier, & le plus surprenant de tous ceux que les Etrangers peuvent avoir à Venise: c'est ainsi qu'on appelle le Cours, & la Promenade qui se fait sur l'eau, & il est certain qu'on

ne pouvoit pas luy donner un nom qui luy fût plus convenable que celuy de Fresque, car dans les plus grandes chaleurs de l'Esté, on ne peut jamais y estre incommodé du chaud, ny de la poussiere : on y sent au contraire une fraicheur charmante, & il seroit mesme impossible de prendre ce divertissement dans une moins belle saison, que celle du Printems, & de l'Esté.

L'on commence reglément le Fresque, la seconde Feste de Pasques, & l'on le continuë jusques au jour de saint Hierome, c'est à dire, jusques à la fin du mois de Septembre ; mais comme les Dames ne s'habillent pas tous les jours ; parce qu'elles vivent pour la plusspart fort retirées, cela fait qu'il n'y a de Fresque que les Festes & les Dimanches, & certains jours de solemnitez particulieres des Eglises, où les Gentils-donnes vont entendre la Musique, ou bien au sujet de quelque réjoüissance publique, où les Dames sont invitées : car dans la belle saison tous ces divertissemens se terminent par le Fresque, qui se fait vers l'extremité du grand Canal, vis à vis l'Eglise de saint Hieremie, à cause qu'il passe moins de Barques de ce côté

là, qu'il n'y a point d'embarras, & qu'outre cela ceux qui veulent voir cette agreable promenade, le peuvent faire commodément, en se tenant sur un des deux Quays, qui sont en cet endroit d'une mediocre longueur de chaque côté du grand Canal.

L'on se rend au Fresque aprés vingt-trois heures, c'est à dire une bonne demy-heure avant le coucher du Soleil; la Compagnie s'y assemble peu à peu, & les Gondoliers menageant au commencement leurs forces, voguent d'abord lentement, allant & venant de la longueur d'environ huit cens pas; mais soit que ces hommes s'échauffent insensiblement, ou que l'émulation, dont ils se picquent tous, les anime à l'envy les uns des autres, il arrive enfin qu'ils voguent avec tant de force & de vitesse, qu'ils en sont hors d'haleine, & l'eau qui paroist au travers des Camisoles de Satin, dont ceux qui portent les livrées, sont ordinairement parez, fait voir qu'ils ne sont guere moins mouïllez, que s'ils estoient tombez dans le Canal.

Il n'y a pas long-tems que la promenade du Fresque a esté introduite, ou du moins qu'elle a esté reglée, comme

elle est à present ; puisque le Gentilhomme, qui l'a establie, en jouït encore luy-mesme : il meriteroit certes qu'on luy dressast une Statuë au milieu du grand Canal, pour avoir esté l'autheur d'un si agreable & si singulier divertissement : ceux qui ne sont pas encore accoûtumez aux Gondoles, ont d'abord de la peine à goûter cette promenade : car quand ils voyent cet endroit du grand Canal, couvert de trois ou quatre cens Gondoles, qui vont & qui viennent continuellement les unes contre les autres avec une vitesse& une legereté admirable, la teste leur tourne le plus souvent, & ils s'imaginent que l'on va se fracasser, & s'abîmer à tout moment ; en effet de voir d'une part un grand nombre de Gondoles, qui vont fondre sur celles qui viennent de l'autre, avec tant de force de rames, que l'eau en blanchit d'écume, on diroit qu'il faut necessairement que les unes ou les autres soient brisées en mille pieces.

Cependant l'adresse, & l'experience des Gondoliers, sur lesquels on se repose, rassurent les plus timides, & ces legers, & delicats bâtimens passent comme un éclair les uns entre les autres,

ſans ſe choquer, l'on en eſt quitte pour eſtre quelquefois un peu moüillé, car l'eau qui eſt agitée avec violence, ſe trouvant preſſée entre deux Barques, qui vont d'un cours oppoſé; jaillit ordinairement ſi fort à l'improviſte, qu'il eſt impoſſible de s'en garantir: & comme cette eau ſalée tache les étoffes de couleur, les Dames previennent ces accidens, en relevant leurs plus belles juppes; elles vont preſque toûjours ſeules dans leur Gondole, avec une ou deux Femmes de chambre; mais celles qui ſont amies particulieres, ſe mettent ſouvent enſemble, & laiſſent leurs ſuivantes à part; lorſqu'elles ſont quatre, elles ſe placent aux quatre coins de la Gondole, ſe regardant les unes les autres, comme des ſtatuës, ou plûtoſt obſervant les demarches des Gentils-hommes, qui ne perdent point les occaſions de faire regulierement la cour à leurs Maiſtreſſes.

La liberté d'aller au Freſque ſe conte pour une des plus grandes, que les maris accordent à leurs femmes, comme c'eſt un de leurs plus grands deplaiſirs que d'en eſtre privées; les Gentils-hommes gallands ne s'y font pas ſeulement diſ-

tinguer par la propreté de leurs Gondoles, & de leurs Gondoliers; mais encore par la petitesse, & par la legereté des corps des Barques, qu'ils font faire exprés pour le Fresque, & par la dépense qu'ils font aussi pour avoir des Gondoliers fameux pour la force, & pour l'adresse; car avec cet équipage, ils suivent les Dames, comme il leur plaît, ils prenent le devant, ou ils les joignent en quatre vogades, sans faire la moindre demonstration affectée; car tout ce manege se conduit par l'intelligence des Gondoliers, qui au moindre signe connoissent si bien l'intention de leur Maître, qu'il semble que le pur hazard fasse naistre toutes ces rencontres.

Le plus grand dépit qu'on puisse faire à son Rival dans ces occasions, c'est lorsque le voyant cotoyer la Gondole de la Dame, l'on s'ouvre le chemin avec la Proue de la sienne, & l'on passe ainsi entre les deux: les Ambassadeurs vont ordinairement au Fresque *incognito*, c'est à dire avec une seule Gondole, & un Gentil homme: ils y paroissent aussi quelquefois en ceremonie avec tout leur équipage; mais pour lors ils tiennent le milieu du Canal, pour éviter

la confusion, & les Gondoliers ne voguent point pour lors avec leur violence accoûtumée: rien cependant ne fait plus admirer l'adresse de ces hommes que de voir aux deux bouts du Cours, dans cet embarras apparent, quinze ou vingt Gondoles tourner tout à la fois avec tant de justesse, que quelque longues qu'elles soient, elles ne se choquent & ne s'embarassent jamais.

Il est deffendu aux Courtisanes de poroistre au Fresque, si ce n'est lorsque quelque réjoüissance de ce jour-là, donne lieu d'y aller en masque; mais les Gentils-hommes étrangers prenent ce divertissement avec la mesme liberté, que les Nobles Venitiens; & toutes ces frequentes allées & venuës, où les Amants tâchent de faire voir à leurs Maîtresses l'assiduité de leurs services, finissent avec le jour, c'est à dire que cette promenade dure une heure & demie tout au plus, aussi les plus robustes Gondoliers n'auroient pas assez de force pour soûtenir plus long tems une si rude fatigue.



Des Festes des Eglises.

IL y auroit sujet de s'étonner de voir mettre au nombre des divertissemens publics, les Festes solemnelles des Eglises, si l'usage qu'on en fait à Venise ne les avoit converties en une occupation d'autant plus divertissante pour les Gentils-donnes, & pour les Gentils-hommes, qu'elles leur font passer agreablement toute une journée : je ne parle point icy des Festes ordinaires, ny des lieux où les Dames ont accoûtumé d'aller à la Messe les jours d'obligation, comme à la *Salute*, pendant l'Esté, aux Carmes pendant l'Hyver, à la Chapele du Rosaire des Dominiquains, tous les premiers Dimanches du mois, où les Dames les mieux faites ne manquent guere de se rendre, & de s'y arrester depuis neuf heures jusques à midy, parce qu'elles considerent ces occasions comme des congez, dont elles veulent profiter ; mais je parle des Festes particulieres que l'on celebre avec solemnité, & qu'une belle Musique, & un grand con-

C'est une des belles Eglises de Venise.

cours de monde font regarder comme une occasion commode aux Nobles, & aux Dames de se voir deux fois le jour.

Les plus divertissantes de ces Festes sont celles des Monasteres de Religieuses, comme de saint Laurens, de saint Daniel, de saint Cosme, de la *Celestia*, de sainte Catherine, & de plusieurs autres, où ces Dames, & sur tout les Sacristines travaillent toute l'année à faire des bouquets artificiels d'or, d'argent, de fil, & de poinct de Venise ausquels elles joignent des fleurs naturelles, & en distribuent une quantité prodigieuse aux Nobles, aux Gentils donnes & à leurs amis particuliers, à qui elles les envoyent aussi-tost qu'ils sont entrez dans l'Eglise, & si celuy à qui l'on veut donner un bouquet, a un caractere qui le fasse distinguer, c'est souvent un Prestre en surplis qui le luy porte sur une soucoupe d'argent, & qui luy fait le compliment de la part de la Religieuse qui le luy envoye; on voit quelquefois de ces bouquets tout de poinct de Venise, d'un travail & d'un prix tres considerable.

Les Eglises sont toûjours mani fi-

quement parées, la Musique y est tres-excellente; mais ce n'est pas cela seul qui y attire ce grand nombre de Gentils-donnes, pour lesquelles on prepare quantité de Fauteüils dans l'Eglise, où elles restent le matin jusques à midy, & l'aprés-disné jusques à l'heure du Fresque, par où se terminent toutes ces Festes; mais comme les Dames y caussent d'un costé, & les Gentils-hommes de l'autre, & que la foule est ordinairement fort grande, ces assemblées n'ont rien moins que l'apparence de devotion, puisque pendant l'Office on entretient les Religieuses à la grille du Chœur, & qu'elles y regallent leurs amis, ne faisant pas difficulté d'y donner à boire des eaux, & des liqueurs glacées, pendant les grandes chaleurs.

Ces Festes sont si frequentes dans la belle saison, que ceux qui ne cherchent qu'à se divertir, ou qui aiment la Musique, trouvent de quoy s'occuper agreablement; mais ceux qui ne sont point nouveaux à Venise, & qui ont quelque connoissance des intrigues particulieres des Nobles, avec les Dames, trouvent un charmant passe-tems à observer dans ces rencontres les divers per-

sonnages des Amans, leurs regards; leurs gestes, & toutes les manieres differentes, avec lesquelles ils assurent les Dames qu'ils servent, de l'excez de leur passion.



Des Danses des Filles.

CEux qui auront pris plaisir à considerer la maniere agreable, & singuliere des Danses ordinaires des filles, ne trouveront pas étrange que j'aye mis icy au nombre des divertissemens publics une chose, qui d'elle-mesme paroist si commune: neanmoins comme ce passe-tems amuse souvent la Noblesse Venitienne, que les Dames font arréter leurs Gondoles, lorsqu'elles rencontrent de ces Danses sur les bords des Canaux, & que les Etrangers en sont ordinairement charmez, j'ay crû devoir en faire un Chapitre particulier, entre les divertissemens que la belle saison fournit: Tous les jours de Festes les Filles du peuple font de petits Bals dans les endroits les plus spacieux des ruës, & des quays, ou dans

les petites places de leur quartier : & comme parmy le Peuple de Venise, il n'y a guere moins de liberté entre les hommes, & les femmes, les filles, & les garçons, qu'on en a en France, ces filles n'y dansent pas toûjours toutes seules.

Elles sont proprement habillées, & d'une maniere qui n'est guere differente de la nôtre ; elles portent un corps sans manches, d'étoffe de couleur, ou de quelque brocard, avec une jupe de serge bordée d'un petit gallon, & des souliers blancs ; les manches de leurs chemises sont d'une toile fine extraordinairement blanches, & elles les tirent par dessus l'épaule, leur faisant faire comme un haut de manche fraizé, qui ne leur sied pas moins bien, que les fleurs qu'elles mettent dans les tresses de leurs cheveux, & qui leur tombent sur l'oreille ; les celebres Danseuses ont une juppe de petit taffetas, avec des chaussons de cuir, chamarrez d'une petite nompareille d'argent sans talons, & sans grosses semêles ; & de cette sorte elles dansent de la plus jolie maniere du monde, & avec une legereté, & une justesse surprenante.

Elles n'ont pour toute symphonie qu'un Tambour de basque, accompagné de la voix de celle qui le bat, & sur un air qu'elles chantent toûjours de la mesme maniere; elles dansent la fourlane tantost deux filles seules, tantost une fille & un garçon, se tenant quelque tems l'un devant l'autre, jettant leurs pieds en devant, & frisant leurs petits pas avec tant de vîtesse & de legereté, que quoy qu'elles n'ayent jamais qu'un pied en l'air, il est impossible qu'on puisse distinguer dans l'instant lequel des deux touche à terre, en suite elles coulent de costé, & tournent en rond chacune d'un sens opposé si uniment, & avec tant de vitesse, que lorsqu'il plaist à une fille, elle jette à la renverse le garçon qui danse avec elle, en roidissant seulement le coude dans le moment qu'ils passent l'un contre l'autre, ce qui se prend toûjours pour une faveur particuliere, aussi bien que pour une adresse de la fille.

Les Gentils-hommes Venitiens ne s'arrestent pas seulement à ces danses pour le divertissement qu'ils y treuvent; mais ils le recherchent aussi comme le plus facile moyen qu'ils ayent de se fa-

miliariser avec ces filles, & de choisir celles qui leur plaisent davantage; de sorte que les danses des Filles du peuple sont comme des marchez, où la beauté des Marchandises qui y sont étalées, fait souvent venir l'envie d'acheter à ceux mesme qui n'en avoient pas la pensée.

De la Feste de l'Ascension.

LA plus auguste ceremonie que l'on puisse voir à Venise, est celle qui se fait lorsque le Doge va épouser la mer le jour de l'Ascension; la Signeurie sort du Palais avec toute la pompe que j'ay décrite ailleurs, & passe à travers une affluence incroyable de peuple, & une infinité d'Etrangers, pour aller monter dans le Bucentaure, qu'on amene pour ce sujet proche des Colomnes de saint Marc: cette admirable machine est un superbe Bâtiment plus long qu'une Galere, & haut comme un Vaisseau, sans Mas & sans Voile; la Chiourne y est sous un Pont, sur lequel est élevée une Voute de menuiserie en scul- L'Ascension.

pture dorée par dedans, qui regne d'un bout à l'autre du Bucentaure, & qui est soûtenuë tout à l'entour par un grand nombre de figures, dont un troisiéme rang, qui soûtient la mesme couverture dans le milieu, forme une double gallerie toute dorée, & parquetée, avec des bancs de tous les costez, sur lesquels sont assis les Senateurs, qui assistent à cette fonction.

L'extremité du costé de la Poupe est en demy rond, avec un Parquet élevé d'un demy pied; le Doge est assis dans le milieu, le Nonce, & l'Ambassadeur de France sont à sa droite, & à sa gauche, avec les Conseillers de la Signeurie, & les Chefs de la Quarantie dans le mesme ordre: le Bucentaure cependant ne paroist pas moins magnifique en dehors qu'en dedans: il est égallement doré par tout, & la couverture qu'on met par dessus, est de damas cramoisi à frange d'or, de toute la longueur du Bucentaure, avec des rideaux de mesme tout à l'entour entre les statuës dorées, qui soûtiennent la voute; le grand Pavillon de saint Marc qui est arboré sur la Poupe, les Etendards de la ceremonie, les Trompettes, & les Haut-bois qui sont

à la Prouë, la majesté du Senat en pourpre, le grand nombre d'Etrangers & d'autres personnes qui trouvent moyen d'entrer, quelque soin qu'on prenne de ne laisser passer que ceux qui en font demander la permission, rendent le Bucentaure une des plus belles choses que l'on puisse voir.

Ce superbe Bâtiment part de la place de saint Marc au bruit du Canon, accompagné des Galeres qui se trouvent à Venise, de plusieurs Galiottes, de quantité de Péotes, qui sont des Barques longues richement parées, & d'un nombre infiny de Gondoles, qui couvrent toutes les lagunes; de sorte que ce Palais flotant, dans lequel il y a ordinairement cinq ou six cens personnes, paroist un Château bâti au milieu de dix milles petites Cabanes, ou plûtost un Elephant environné d'un essein de Mouches; on avance ainsi jusques aux bouches du Lido, & quelquefois un, ou deux milles en mer, selon que le tems est plus ou moins assuré; car l'Amiral, dont j'ay parlé, qu'ils appellent le Pilote royal de la Republique, estant garant du retour de la Signeurie, prend si bien garde à ne pas l'exposer temerai-

rement, que je l'ay veu s'arrester une fois tout court, sur la simple apparence d'un nuage épais, qui s'élevoit sur l'horison, & une autre fois faire differer la ceremonie jusques au Dimanche, parce que le tems s'estoit troublé.

Lorsque le Bucentaure est arrivé à l'entrée de la mer, les Musiciens chantent quelques Motets, le Patriarche de Venise qui suit dans une grande Barque, benit la mer, & le Bucentaure luy presentant la Poupe, on abbat le dossier de la chaise du Doge, lequel recevant du Maistre des ceremonies une Bague d'or toute unie, qui pese environ deux Pistolles & demy, la jette dans la mer par dessus le Gouvernail, aprés avoir distinctement prononcé ces parolles, *Desponsamus te mare nostrum in signum veri, perpetuique dominij:* Nous t'épousons nostre mer, pour marque de la veritable & perpetuelle domination que nous avons sur toy.

L'on jette ensuite des fleurs, & des herbes odorantes sur la mer, pour couronner, dit on, l'épousée: cette Ceremonie a donné lieu à une plaisenterie assez spirituelle, que le Doge qui épouse la mer, n'auroit pas sujet de se plain-

dre, si l'on l'envoyoit coucher avec sa femme; cependant je ne sçay par quelle politique l'honneur de la plus illustre, & de la plus éclatante fonction, qui se fasse à Venise, est reservé à la jeune Noblesse, c'est à dire qu'au lieu des Senateurs ordinaires du Pregadi, on n'envoye dans le Bucentaure que le Sous-Pregadi, qui sont les Nobles, qui n'entrent au Senat que pour s'instruire, n'y ayant point de voix deliberative; c'est peut-estre que la Republique ne doutant pas qu'une maison flottante, ne soit toûjours sujete à plusieurs accidents, trouve que s'il arrivoit un malheur, la perte en seroit beaucoup moins considerable pour l'Etat.

Lorsque cette Ceremonie est finie, le Bucentaure revogue dans les Lagunes avec le mesme cortege, & s'arreste à l'Eglise de saint Nicolas du Lido, qui est bastie sur le rivage du costé de la Ville; le Patriarche y celebre une grande Messe, aprés laquelle la Signeurie rentre dans le Bucentaure, & retourne à saint Marc, au bruit de l'Artillerie, & de la Mousqueterie du Château du Lido, & de tous les Vaisseaux qui sont à l'ancre jusques à la place.



De l'origine de la Ceremonie qui se fait le jour de l'Ascension.

CEux qui s'imaginent que le droit de souveraineté, que les Venitiens se sont acquis sur le Golfe Adriatique, n'a point d'autre fondement que la pretenduë donation, que le Pape Alexandre III. leur en fit, se trompent sans doute, & prennent ce qui n'est que le signe pour la chose qu'on a voulu signifier; j'avouë que plusieurs tiennent pour une fable toute l'histoire, où l'on lit l'origine de cette Ceremonie; mais comme elle est rapportée par plusieurs Autheurs dignes de foy, & que l'antiquité de la tradition l'autorise suffisamment, j'en rapporteray icy les principales circonstances, pour ne pas manquer à une chose qui seroit entierement contre le dessein que je me suis proposé.

En l'année environ onze cens soixante & quinze, le Pape Alexandre III. se voyant persecuté par l'Empereur Frederic II. qui en avoit fait élire un autre par les Cardinaux de sa faction, se refugia à Venise

à Venise *incognito*, où l'on dit qu'aprés avoir esté quelque tems caché dans une maison de Chanoines reguliers, sous l'habit d'un simple domestique, il fut enfin reconnu : d'abord le Doge Sebastien Ziani fut en ceremonie prendre le Pape, le logea dans le Palais, & luy rendit tous les honneurs qui estoient dûs à sa dignité : l'Empereur n'en fut pas plûtost adverti, qu'il fit dire aux Venitiens que s'ils n'abandonnoient ce pretendu Pape, ils verroient bien-tost les Aigles Romaines arborées dans la place de saint Marc ; & pour effectuer ses menaces, il envoya son fils Oton à Venise avec une puissante Armée navale ; mais le genereux Doge, auquel il sembloit que le Ciel eust reservé la gloire des plus grandes actions qu'on lise dans les Annales de la Republique, arme promptement trente Galeres, les va commander en personne, donne la bataille, la gagne, & prend Oton prisonnier. La Charita.

Un advantage de cette importance combla de joye toute la Republique ; le Pape fut recevoir le Doge victorieux à l'entrée du Lido, & aprés l'avoir embrassé, luy donna l'aneau qu'il portoit,

Ut omnis posteritas intelligat maris possessionem victoriæ iure vestram fuisse.

en luy disant qu'une mer, sur laquelle les Venitiens estoient si puissants, devoit leur estre soûmise comme la femme à son mary; cependant comme ce Pape n'avoit pas de quoy reconnoistre un si signalé service, il accorda au Doge le droit d'user de l'Ombrelle, du Carreau, & de la Chaize d'or, du Cierge, & du Chandelier, qu'on porte devant luy les jours de solemnité, comme on fait devant le Pape: il luy donna encore les Trompettes d'argent, & les Etendards, dont j'ay parlé; ce qui fait aujourd'huy toute la pompe exterieure de la dignité Dogale.

Oton fut renvoyé sur sa parole, promettant de retourner à Venise, en cas qu'il ne peust faire consentir son pere à une bonne paix; mais il y mena avec luy l'Empereur mesme, qui trouva le Pape Alexandre sur le pas de l'Eglise de saint Marc, revestu de ses habits Pontificaux, & comme il s'inclinoit pour luy baiser les pieds, ce Pontife, dit-on, luy en mit un sur le col, en prononçant ce Verset, *Super aspidem, & basiliscum ambulabis*, à quoy l'Empereur répondit, *non tibi sed Petro*, & le Pape repliqua, *& mihi & Petro*; Comme ce fut le jour

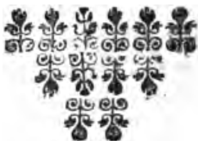
de l'Ascension, que ce Prince se mit en estat de reconnoistre le Pape, la Republique prit ce mesme jour pour solemniser la memoire d'une si illustre victoire, laquelle luy estoit un titre authentique, qui confirmoit pour toûjours le droit de souveraineté qu'elle s'est acquis par les armes sur la mer Adriatique.

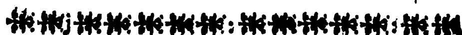
On peut bien revoquer en doute les circonstances de cette histoire; mais il n'y a pas lieu de douter de la protection que la Republique donna à ce souverain Pontife, persecuté par Frederic II. Quoy qu'il en soit, les Venitiens se sont toûjours fait un si grand merite de cette action, qu'ils sont venus à bout de faire écrire en gros characteres dans la Salle royale du Vatican les monumens du service important que la Republique rendit au saint Siege dans cette occasion, car l'on y lit l'abregé de la Victoire du celebre Sebastien Ziani, qui laissa à sa Republique la gloire d'avoir vaincu, & humilié un grand Empereur, & d'avoir rétably le Pape dans la Chaire de saint Pierre.

J'admire en cela l'habileté de la Republique, qui a sceu par des marques

ſi authentiques de reconnoiſſance, ſe faire un titre public du droit qu'elle pretend dans cette meſme Salle, où il ſemble que tant que la memoire d'une ſi grande obligation demeurera gravée, le ſaint Siege ne pourra ſe diſpenſer d'y recevoir les Ambaſſadeurs de la Republique, & de les y traiter, comme il a fait juſques à preſent, de la meſme maniere que ceux des Teſtes couronnées: Auſſi la Republique ne fut jamais plus vivement offenſée, que lorſque le Pape Urbain VIII. fit effacer cette inſcription, que ſon ſucceſſeur reſtablît, ce qui donna lieu à cette ingenieuſe Paſquinade.

Quod Vrbanus inurbaniter deleverat, Innocentius innocenter reſtituit.





Des Festins du Doge.

LE jour de l'Ascension n'est pas seulement un des quatre jours de ceremonie, où le Doge traite les Ambassadeurs, la Signeurie, & les Senateurs qui assistent à la fonction, mais encore c'est celuy où l'on voit d'autant plus de magnificence que la solemnité est plus auguste: Ces Festins se font dans une salle du Palais, du costé des appartemens du Doge; il y a dans le fond une estrade élevée d'un demy pied, où est placée une table coupée en demy rond en dedans & en dehors, & qui occupe toute la largeur de la salle, laissant aux deux angles un assez grand espace vuide. Le Doge est assis au milieu, du côté de la muraille avec le Nonce du Pape, & l'Ambassadeur de France à ses costez, les six Conseillers de la Signeurie, & les trois Chefs de la Quarantie criminelle sont à droite & à gauche, cinq d'un costé & quatre de l'autre, remplissant toute cette table, qui a en veuë six autres grandes tables, rangées contre les

murailles, où sont assis par ordre, & des deux costez ceux à qui leurs dignitez donnent dans les fonctions publiques le premier rang, aprés la Signeurie, & ensuite tous les Senateurs ordinaires prenent place suivant leur ancienneté.

Les tables sont toûjours couvertes long-tems devant le disné d'un service qui demeure pendant tout le repas; chacun va voir les preparatifs du Festin, & il y a sur chaque table des trophées, des grandes figures, des arcs de triomphe, & des chasteaux de cire blanche, dorez & argentez, & avec cela une infinité de petits plats, où il y a des fruits, des legumes, des confitures seiches, des langues, des saussissons, des patez apparents, avec des faisans, & d'autres oiseaux en plume, & plusieurs autres choses semblables, ausquelles on ne touche point ; mais l'on fait ordinairement douze services de deux plas par table, exceptée celle du Doge pour qui on en sert trois, deux qu'on met aux deux bouts de la table pour les Conseillers, & un troisiéme pour le Doge, & pour les Ambassadeurs, que l'on pose sur une petite table au milieu de la salle, à quelque distance de celle de sa Serenité.

Quand il eſt jour gras, on entre-méle les ſervices, l'un de viande, & l'un de poiſſon, & il y a autant d'Ecuyers-tranchants qu'on ſert de plats ſur les tables; mais celuy qui coupe pour le Doge, luy envoye par un des Ecuyers les portions ſur une aſſiete couverte, pour faire par là quelque diſtinction entre ſa Serenité, & les Ambaſſadeurs, auſquels le meſme Ecuyer les preſente découvertes. Le Doge donne toûjours la premiere aſſiete du premier ſervice au Nonce du Pape, & la ſeconde à l'Ambaſſadeur de France, pour honorer en leurs perſonnes les Princes dont ils repreſentent la Majeſté, & les Ecuyers des autres tables prenent garde de ne pas ſervir les Senateurs, qu'on n'ait ſervy le Doge, & les Miniſtres : les Haubois ſonnent à l'entrée de chaque ſervice; & au fruit on oſte les trophées, & ce qu'il y a d'entremets pour y joindre d'autres plats de fruits, parmy leſquels il y a toûjours des legumes, des pois, ou des féves en coſſe, & des fruits rares pour la ſaiſon, comme ſont les féves le jour de ſaint Marc, les figues, & les fraiſes à l'Aſcenſion, mais jamais le fenoüil doux n'y manque.

A la fin du disné, aprés avoir osté les napes, on sert devant chacun sur un bassin d'ozier, couvert de papier découpé, de grandes pastes faites de pignons, & de pistaches, avec quelques dragées, & quelques confitures seiches. C'est le present que le Doge fait aux conviez, & que chacun fait emporter chez soy, le Nonce & l'Ambassadeur de France comme les autres; cependant le repas du jour de l'Ascension est le moins serieux des trois autres, qui se font les jours de saint Marc, de saint Etienne, & de saint Vido, que fut découverte la conspiration de Bayamonte Tiepolo, parce que le Sous Pregadi, où la jeunesse qui assiste à cette fonction, fait beaucoup de bruit, & de fracas pendant le disné, jusques à perdre en quelque façon le respect qui est dû au Doge, & aux Ambassadeurs; ils se jettent des oranges d'une table à l'autre aux travers de la salle, & sur la fin du disner, ils se jettent aussi des dragées qui se font entendre contre les vitres.

Les Vieux Senateurs, & les Conseillers du Doge prenent plaisir à la gayeté, que les jeunes Nobles font paroistre, ou du moins ils font semblant d'y en

prendre, parce qu'ils n'oseroient les en reprendre : ils tachent seulement de les excuser, lorsqu'il se trouve des personnes presentes, qui pourroient se scandaliser de leur peu de retenuë, en les prevenant par ces paroles, *la nostra giuventà stà allegremente* : lorsque tout est desservy, & qu'on a mis devant chacun le bassin de confitures, les gens du Nonce, & de l'Ambassadeur de France emportent le petit buffet qu'ils dressent derriere leur Maistre, où ils ont de tous les vins qu'ils ont accoûmé de boire, de peur que le changement de boisson ne nuise à la santé ; & cependant on fait entrer quelques Musiciens choisis, qui chantent les plus beaux airs des Opera, accompagnez d'un Clavesin, d'un Tuorbe, & d'un dessus de Violon, & d'une Basse, pour divertir la compagnie, personne ne quittant sa place, jusques à ce qu'on ouvre les portes du Palais, & de la salle, pour laisser entrer les Vallets qui s'empressent pour enlever le bassin de confitures de leurs Maistres, & les porter dans leurs Gondoles.

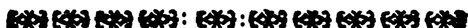
Du tems du dernier Doge Contarini, on avoit souvent sujet de s'ennuyer de cette Musique ; car on n'ouvroit point

les portes du Palais, qu'on n'eust trouvé le compte de toute la vaisselle qu'on avoit servi au Festin. L'extreme avarice du Procurateur Contarini, fils du Doge, ayant introduit cette coûtume, il ne faisoit pas difficulté de paroistre luy mesme en masque dans la salle, pour prendre garde qu'il ne s'égarast rien de ce qu'on desservoit, & il fit une fois languir toute l'Assemblée, pendant plus d'une heure sur divers pretextes, en l'occupant par des chansons tres ennuyeuses, à cause qu'il y avoit une assiete égarée.

Pour terminer le jour de l'Ascension avec plus de réjoüissances que les autres, l'on va le soir faire le Fresque sur le grand Canal de Mouran, où tous les balçons, & toutes les fenestres sont pleines du plus beau monde qui soit à Venise, & comme à la ceremonie du matin, toute serieuse qu'elle est, il ne laisse pas d'y avoir la moitié des personnes en masque, l'on voit de mesme au Fresque de Mouran tout ce qu'il y a eu de plus galland aux épousailles de la mer; un grand nombre de Peotes proprement équipées avec des Trompettes, quantité d'Etrangers avec des Barques bien a-

justées, plusieurs Courtisanes en masque avec des habits blancs tres-propres, & des Gondoles couvertes de roses; tout cela avec le concours ordinaire des Dames,& des Gentils-hommes, fait l'agreable diversité du Fresque deMouran.

Ce qui rend l'Ascension encore plus celebre, est la Foire qui se tient pendant quinze jours à la place de saint Marc. Elle est toute pleine de Boutiques, disposées par allées, couvertes de Tentes, & comme les Masques sont ordinairement permis pendant ces quinze jours, s'il n'y a quelque raison particuliere qui les fasse deffendre, on en voit toûjours un grand nombre. Les Dames, & tout ce qu'il y a de beau monde se rendent aussi tous les soirs à la place; & tout ce qu'il y a de divertissant, & de curieux en Italie, marionettes, faiseurs de sauts-perilleux, bestes farouches, monstres, & une infinité d'autres raretez se trouve pour lors à Venise, & dans des loges qu'on dresse sur le reste de cette place; de sorte que l'Ascension, est un petit Carnaval, qui attire un grand nombre d'Etrangers, & qui y fait passer agreablement ces quinze jours de la plus belle saison de l'année.



Des Festes & des Ceremonies qui se font aux mariages des Nobles Venitiens.

APrés les divertissemens qui sont ordinaires à la belle saison, je mets ceux ausquels les differentes occasions donnent lieu de tems en tems ; parmy ceux-cy je trouve que les danses de la Noblesse sont un des plus agreables passe tems de Venise ; l'on en fait souvent pour divers sujets, mais je décriray icy celles qui se font aux mariages, pour avoir lieu de faire voir en mesme tems quelles sont les principales circonstances des Ceremonies nuptiales de la Noblesse Venitienne : Comme il est necessaire de connoistre en quelque façon la disposition des maisons, pour comprendre comment l'on peut danser de la maniere qu'on danse, je diray que presque toutes les maisons sont bâties d'une mesme maniere.

L'on entre ordinairement dans un long portique, dont les murailles sont

bien blanchies, & qui n'est paré que de quelques bancs de bois blanc à dossiers tout unis; mais peints de diverses couleurs, avec des rateliers d'un costé & d'autre, où l'on voit des piques & des hallebardes, plûtost pour servir d'ornement que de deffence; l'escalier conduit dans un autre portique au dessus du premier, & qui est de toute la longueur de la maison en forme de galerie vitrée par les deux bouts, & qui communique à droite & à gauche dans toutes les chambres, lesquelles ayant leur degagement l'une dans l'autre, donnent le moyen de faire de plein pied le tour de toute la maison en diverses manieres.

Les Gentils hommes qui sont riches, se plaisent à la magnificence des meubles, on y en voit de velours à fond d'or, d'autres en broderie, avec les franges & crépines d'or, quantité de belles tables, & de miroirs de grands prix, mais on ne voit aucun lit dans les chambres de ce premier étage, pour laisser plus d'espace à la foule épouventable qu'il y a dans ces occasions, malgré les gardes qu'on met aux portes, pour empécher la confusion, & le desordre.

Le jour estant pris pour les fiançailles, les premiers Senateurs, je veux dire les Procurateurs de saint Marc, les Sages-Grands, & les autres qui sont du nombre des parens; la Noblesse, & les Dames qui y sont ordinairement toutes conviées, s'assemblent en haut dans le portique, & avant que de laisser entrer la grande foule de monde qui se presente, la Novice, (c'est ainsi qu'ils appellent les jeunes mariées, pendant les deux premieres années de leur mariage) paroist vétuë de brocard d'argent, conduite par la main du Maistre ordinaire de ces ceremonies, qui est aussi le Maître à danser qui apprend à ces Demoiselles les danses qu'elles doivent sçavoir, à la mode du pays, pour le jour de leur mariage.

La Novizza & il Novizzo.

Cet homme porte une robbe longue, & un manteau court de damas noir à grand collet, & le chapeau à la main, il mene d'un pas grave l'épousée devant son pere, où l'on luy jette un quarreau de velours pour se mettre à genoux, & pour en recevoir la benediction qu'elle luy demande. Il la conduit ainsi à sa mere, & à ses plus proches parens pour le mesme sujet; cela se fait avec tant de

modestie, qu'il peut passer pour une des choses les plus rares, & les plus curieuses qu'on voye à Venise. Le mesme Maistre des ceremonies conduit ensuite la Demoiselle au milieu du portique pour donner la main à son époux, & recevoir la benediction du Prestre, ou de l'Evéque, qui doit faire cette fonction, aprés laquelle les mariez se saluent par un baisé, qui est, disent-ils, la premiere faveur que reçoit le Gentils-homme pour gage de celles qui luy sont destinées pour la nuit prochaine; aussi toute la jeune Noblesse qui est presente, accompagne ce baisé de plusieurs agreables souhaits, criant tout haut, *basa basa*, &c.

Ce n'est pas seulement à Venise que l'on suit l'usage de coucher ensemble avant que d'estre épousez, la mesme chose se pratique aussi dans presque tous les Etats du Pape, mais c'est un privilege particulier de la Noblesse, ou plûtost une coûtume introduite de plein droit, de se marier sans autre publication de bancs, que la declaration qui s'en fait au grand Conseil; car comme les Nobles font un corps separé des autres membres de l'Etat, & qu'ils sont les Maistres du Gouvernement, personne

qu'eux mesmes ne doit entrer en connoissance de leurs interests.

Aprés cette ceremonie, les Violons commencent à jouër, l'on fait faire place au milieu de la foule, & la jeune mariée y danse toute seule deux ou trois especes de courantes figurées, & quelque bourrée à la mode du païs. Je crois pourtant que l'on s'imagine de danser à la Françoise; mais il n'est pas moins difficile d'en reconnoistre les airs, que les pas, & la disposition du corps y paroist si éloignée de la liberté & de la grace qu'on a en France, qu'il faut estre né à Venise, & n'en estre jamais sorti, pour donner, comme ils font, des applaudissemens publics aux petits sauts, & aux mouvemens des épaules, dont ces Demoiselles accompagnent leurs pas sans cadence: cependant toute l'assemblée s'écrie ordinairement, *hà balato divinamente.*

Aprés cela le Bal commence: un jeune Gentil-homme proche parent de la Novice luy donne la main, plusieurs autres prenent aussi la pluspart des Gentils-donnes, & marchent ainsi deux à deux l'un aprés l'autre, allant en discourant de chambre en chambre, dans

tous les appartemens de la maison, & dans tous les endroits où le Bal passe, il y a quelque sorte de symphonie, dont les airs differens sont plus propres à faire dormir qu'à faire danser. C'est pourquoy on se prom ne sans mesure & sans cadance, ne songeant qu'à entretenir la personne à qui l'on donne la main; car comme la conversation n'est pas un avantage, dont on joüisse souvent à Venise, l'on ne considere le Bal que comme une occasion favorable pour expliquer tous ses sentimens; d'où vient qu'on en profite le mieux qu'on peut, sans songer à la danse.

Cette promenade continuë de la sorte jusques à la nuit, d'autant qu'il y a toûjours de nouuveaux danseurs, qui succedent aux premiers, & on ne quitte guere une Dame avec qui l'on se plaist, qu'elle ne soit lasse, ou qu'on ne craigne qu'une trop longue continuation ne fasse naistre des soupçons; mais les Dames ont sujet de se lasser bien-tost, puisque la foule est si grande dans ces occasions qu'il faut le plus souvent qu'elles fendent la presse pour aller de chambre en chambre, où mille embarras les arrestent à tout moment, & sur

tout leurs grandes queuës trainantes. Les Gentils donnes qui ne dansent point, sont assises sur des Fauteuïls qui sont rangez tout à l'entour duportique; celles qui ne sont pas priées à la Feste, ne se demasquent point, afin de ne pas danser; & les autres qui n'en ont point envie, n'ôtent pas le gand de leur main: ce qui suffit pour s'en excuser, sans que les Nobles qui voudroient la leur presenter, puissent s'offencer de leur refus; aussi l'on ne ne s'adresse pas à une Dame, si elle n'a la main sans gand, ce qui est un signe assuré qu'elle ne refusera pas, parce que suivant l'usage de Venise ce seroit une malhonnesteté à une Dame si elle ne presentoit la main nuë à un Cavalier.

Le divertissement du Bal n'est que pour la Noblesse Venitienne, les Etrangers, & les Nobles qui sont masquez, n'ont pas toûjours la liberté de danser; les uns & les autres entretiennent, s'ils peuvent, à la faveur de ce déguisement, les Dames qui leur plaisent, ou du moins ils ont la satisfaction de les considerer de prés; & s'ils ont des intrigues, ils tachent d'en profiter; mais on est toûjours trop éclairé dans ces lieux-là: Pen-

dant la derniere heure du Bal on permet souvent aux masques de danser. C'est pour lors que les Amans secrets profitent du tems, & qui pour pouvoir entretenir deux fois sa Maîtresse avec moins de soupçon, on trouve moyen d'aller changer d'habit en diligence; mais s'il y a peu de maris qui n'ayent la curiosité de vouloir ensuite sçavoir de leurs femmes, avec qui elles ont dansé; il y a peu de femmes aussi qui ne sçachent fort bien se tirer de cet embarras par de bonnes deffaites.

Personne cependant ne parle librement aux Gentils-donnes que leurs freres, leurs beau-freres, ou leurs plus proches parents; elles sont rangées sur des Fauteüils, immobiles comme des statuës, & tout le monde demeure de bout devant elles, à une fort petite distance, pendant que les Masques & les Etrangers vont le long des rangs considerant à loisir ces Dames les unes aprés les autres, pour avoir le plaisir de juger de leur beauté; cependant on leur apporte incessamment de grandes soucoupes couvertes de tasses de cristail, pleines de toutes sortes d'eaux glacées, & de sorbets; les Gentils-hommes Ve-

nitiens, & les Etrangers en prenent librement, & l'on en donne à tout le monde dans une chambre separée: Les festes des mariages durent ordinairement de cette sorte pendant deux jours, depuis deux heures aprés midy, jusques à l'heure du Fresque en Esté; & en Hyver l'on continuë la danse aux flambeaux jusques à l heure du soupé.

Des Regates, ou Courses de Barques.

LOrsque la Republique veut regaler un Prince, ou un grand Seigneur étranger de quelque spectacle public; elle luy donne ordinairement le divertissement d'une Regate; c'est à dire qu'elle ordonne des courses de differentes sortes de Barques. Ces réjoüissances sont les festes qu'on aime le mieux à Venise, à cause que l'exercice de voguer, est tellement du genie de ce peuple, que tout le monde s'y étudie, & la pluspart des jeunes Nobles s'y appliquent aussi, tant pour faire voir

leur adreſſe, que pour pouvoir en certaines occaſions ſe paſſer de Gondoliers, & n'avoir point de témoins de leurs actions: Lorſqu'on veut faire une Regate conſiderable on en ordonne de Gondoles, de moyens & de petits Bateaux; & de Fiſoleres, qui ſont ſi petites, & ſi legeres, qu'un ſeul homme les porteroit ſur ſes épaules; & de chaque ſorte de Barque il y en a ordinairement une partie à quatre rames, une partie à deux, & l'autre partie à une ſeule, pour faire une plus grande diverſité, & un plus grand nombre de courſes.

Ceux qui voguent pour la Regate des Gondolles, choiſiſſent les corps des plus legeres, & des mieux conſtruites qu'ils peuvent trouver; ils en oſtent tout l'appareil, juſques aux fers des deux bouts; ils les regrattent par deſſous, les graiſſent, ou les enduiſent de Savon pour les rendre plus gliſſantes; mais de peur que ces Barques ainſi allegées ne viennent à s'ouvrir par l'effort que l'on fait en voguant, ils bandent fortement une corde de la Poupe, à la Prouë, & clouënt en trauers des triangles legeres, pour les tenir en eſtat. Ceux qui doiyent voguer dans d'autres batteaux, pre-

nent aussi de semblables precautions, & ils s'exercent tous auparavant, pour se mettre en haleine, & pour éprouver leurs Barques.

Comme c'est sur le grand Canal que se font ces Courses, rien n'est plus beau que de voir d'un bout à l'autre, les fenestres, & les balçons de tous les Palais, & de toutes les maisons, parez de tapis, & de carreaux de diverses couleurs, avec une infinité de monde, dont les toicts, le Pont de Rialte, & un nombre prodigieux de Gondoles, & de Barques sont couverts à droite & à gauche, n'y ayant presque personne qui ne veuille jouïr de ces agreables spectacles; Cela parut ainsi à la Regate que le Cardinal Delfin donna, il n'y a pas long-temps, au Cardinal Chigi, quoy qu'il fust *incognito*.

Plusieurs jeunes Gentils-hommes pour rendre la feste plus belle, arment des Peotes, qui sont des Barques longues, qu'on couvre d'un Pont de planches, sur lesquelles on estend des tapis de Turquie, ou d'autres belles estoffes, qui descendent jusques à fleur d'eau; dix Gondoliers vestus d'une mesme livrée, voguent tout de bout; & les deux, ou trois Nobles qui font cette dépense, sont

en masque à la Prouë estendus sur des carreaux, avec quelques trompettes à la Poupe. C'est le grand nombre, & la varieté des Peotes qui sont la plus grande beauté de la feste, pour laquelle on choisit un beau jour, & toutes les Barques qui doivent voguer pour les prix, se rendent vers l'extremité de la Ville, en aprochant du Lido, où celles qui sont armées pour une mesme course se rangent sur une ligne, & partent tout à la fois au signal que les Trompettes donnent.

Ce ne seroit pas un fort grand divertissement de voir passer toutes seules avec beaucoup de vîtesse les Barques qui disputent le prix; mais les Peotes qui volent, pour ainsi dire, & qui vont devant pour écarter tous les empéchemens qui se pourroient rencontrer; le grand nombre de Gondolles à quatre rames, plusieurs batteaux qui les suivent, & les cris continuels de ceux qui animent les vogueurs à l'envy les uns des autres à faire tous leurs efforts pour remporter le prix, sont ce qui contribuë le plus à la beauté du spectacle, & tout cela ensemble est assurement quelque chose de fort divertissant; cette

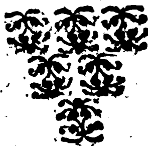
Course se fait depuis l'endroit que j'ay dit jusques au bout du grand Canal, où pour allonger davantage la carriere, l'on plante au milieu de l'eau un grand pieu, autour duquel les vogueurs sont obligez de tourner; & de revenir tout d'une haleine jusques au Palais, où l'on distribuë les prix aux premiers qui sautent dans un batteau paré, & destiné pour ce sujet; & pour chaque Regate, il y a trois prix, le premier, & le second sont en argent, & le troisiéme est un Cochon de deux, ou trois mois, d'où vient l'injure que les Gondoliers se donnent, en s'appellant, *Terzo di Regata.*

La premiere Course n'est pas plûtost finie, que les Peotes se rendent au commencent de la carriere pour en faire partir une autre, avec toutes les mesmes ceremonies; mais de toutes ces Regates de diverses sortes de Barques, celles qui sont à quatre rames, & qui vont le plus vîte ne passent pas pour les plus agreables à voir; celles où un seul homme vogue, soit Gondolles, Batteaux, ou Fisoleres, ont quelque chose de beaucoup plus singulier; l'on voit sur la Poupe un robuste Gondolier, demy nud,

nud, la teste bandée, le visage pâle, & attentif, le corps panché sur la rame, tous les muscles tendus, & la poitrine essoufflée, faire les derniers efforts pour avoir le dessus; & conserver neanmoins assés de force pour fournir toute la carriere, qui est d'environ deux milles.

Mais comme dans toute sorte d'exercices l'adresse n'est pas moins avantageuse que la force, il y a du plaisir à voir prendre à ces hommes tous leurs avantages, soit en évitant le courant de l'eau contraire, ou en suivant son plus grand cours, lorsqu'elle est seconde; soit en tenant adroitement la route des Peotes qui voguent devant, lesquelles fendant l'eau, la leur rendent plus favorable; soit à les voir ruser les uns sur les autres, lors qu'ils se trouvent proche; car celuy qui peut avoir tant soit peu le dessus, donne adroitement un coup de pied en arriere à la barque de son concurrent, & par ce moyen il avance, en éloignant celuy qui luy dispute l'avantage. Mais rien n'égale la singularité des regates faites par des femmes, comme on en voit quelquesfois parmy celles des hommes, pour rendre la Feste plus divertissante; car il

se trouve des femmes de Pescheurs, qui ayant accoûtumé d'aller à la pesche avec leurs maris, ne voguent guere moins bien qu'eux, & l'on en a vû à deux rames fournir une assés longue carriere. Mais comme la vigueur & la hardiesse necessaire aux femmes pour une entreprise de cette sorte, sont quelque chose de plus rare qu'aux hommes, on leur donne aussi des prix d'une valeur plus considerable.



Des entrées des Procurateurs.

LORS qu'un nouveau Procurateur de Saint Marc fait son entrée publique, c'est à dire, lors qu'il va en ceremonie complimenter le Doge, & prendre possession de sa nouvelle Dignité, cela se fait avec tant d'éclat & de pompe, que toute la Ville est en joye; & comme c'est par la Mercerie que se fait la marche de ces magnifiques entrées, les Marchands prenent le soin d'en parer, & d'en adjuster toutes les ruës le plus proprement & le plus richement qu'ils peuvent, pour témoigner par là l'estime qu'ils font de la Personne & de la Maison du Procurateur.

Depuis le Pont de Rialte jusques à la Place de Saint Marc, les ruës couvertes en berceau avec de grandes pieces de drap blanc, sont comme autant de galeries ornées de quantité de tres beaux Tableaux, de riches Brocards, de draps d'or, d'admirables Poincts de Venise, de magnifiques dentelles d'or & d'argent, en un mot de tant & de si char-

mans étalages, dont les Marchands se piquent à l'envy les uns des autres, que l'on ne peut rien voir de plus galand, ny de plus divertissant. Il se fait cependant un concours épouvantable de monde dans la Place de Saint Marc, & dans la Mercerie; toutes les Dames se placent dans les Boutiques des Marchands; mais comme une réjoüissance publique ne seroit comptée pour rien sans la liberté des Masques, la moitié du monde y paroist déguisé, & particulierement les femmes & les courtisanes, afin de voir ces Ceremonies avec moins de contrainte, & s'en faire un sujet particulier de divertissement.

Le nouveau Procurateur se rend à l'Eglise de Saint Salvador, qui est au commancement de la Mercerie, où s'assemblent aussi tous les Procurateurs, les Senateurs, & les Gentilshommes Venitiens qui desirent l'accompagner à l'Audiance; ils entendent là une grande Messe en Musique, apres laquelle ils sortent deux à deux, le nouveau Procurateur avec l'estolle d'or, s'il est Cavalier, estant à la teste, suivy de tous ses Procurateurs, dont le plus vieux luy donne la main: Ils sont tous suivis de

tout ce qu'il a de Nobles, Parens ou amis du Procurateur, & tous en veste Ducale de pourpre, marchant ainsi avec ordre à travers une affluance incroyable de peuple jusques au Palais de Saint Marc, où il monte au College, dont il trouve les portes ouvertes, comme font les Ambassadeurs à leur premiere Audiance. Il saluë comme eux trois fois le College; mais il prend Seance entre les Sages-Grands, & le dernier des chefs de la Quarantie criminelle, qui est la Place des Envoyez des Princes, & apres avoir remercié la Republique de son Election, & presté le serment ordinaire, il va avec le mesme cortege aux Procuraties neuves où il prend possession de sa Dignité.

Si la beauté de la Mercerie, le concours du monde, la multitude des Masques qui entrent jusques dans le College, & la Noblesse d'un si grand cortege, ont parû quelque chose de grand & de superbe, le retour du Procurateur chez luy, ne paroist pas moins magnifique, ny moins agreable. Il monte en gondole proche des Colomnes; où il est salüé du canon de la Galere qui y est toûjours, & s'il y en a quelques autres

à Venise, elles se mettent à l'ancre dans le grand Canal, estalent leurs flammes & leurs pavesades, & saluënt plusieurs fois de leur Canon & de leur mousqueterie, pendant que d'autres Barques armées par les Serviteurs & les dependans de la maison du Procurateur, se mélent parmy le Cortege des Gondoles, & l'accompaguent au son des Trompettes, & au bruit du feu qu'elles font incessamment.

Comme les Gondoliers de châque trajet de la Ville sont obligez de fournir une Peote à dix rames pour ce Cortege, moyennant un demy ducat, & une certaine quantité de pain & de vin, qu'on leur distribuë par teste à la maison du Procurateur, rien n'est plus plaisant que la diversité de leurs Barques; car ces Gondoliers pour se faire distinguer, se déguisent tous bizarément; de sorte qu'une Peote paroissant, voguée par dix Espagnols ridiculement habillez, l'autre par dix hommes bossus & contre-faits, l'autre par dix hommes vêtus en femmes, il est impossible que l'on puisse jamais voir un plus singulier spectacle; ces gens allant & venant incessamment & carracolant sur le grand

Canal, font retentir l'air de leurs continuels *vivat*, la maison du Procurateur, *vivat la cà Grimani*, lors que le Cavalier Jean Grimani fut élevé à cette dignité ; mais si dans la distribution du pain, du vin & de l'argent, on a usé de quelque lesine ; comme l'on fit à une Election precedante, les *vivat* ne raisonnent que mollement, & tout ce tintamarre qui fait presque toute la beauté de cette Feste, se ressent de l'espargne qu'on a voulu faire touchant la retribution ordinaire qu'on doit aux Gondoliers de Trajets.

Une pareille réjoüissance ne finit point en une matinée, il y a bal pendant trois jours chez le nouveau Procurateur, où l'affluence du monde, la multitude des Masques, la somptuosité des ameublemens, les eaux glacées avec profusion ne manquent non plus qu'aux ceremonies des mariages des Nobles, & pendant tout ce tems on n'allume pas seulement des falots & des feux de joye devant la maison du Procurateur ; mais encore dans tous les endroits de la Ville où il y a de ses parens & de ses amis particuliers, & toutes ces réjoüissances accompagnées

de frequentes décharges de boites, font une Feste aussi grande & aussi generale que si la Republique avoit remporté quelque celebre victoire.



Des Combats à coups de Poings.

Ipugni. LA Ville est divisée en six quartiers, comme j'ay déja dit; dont trois sont au de-là & trois au deçà du grand Canal; mais le Peuple est partagé en deux factions, dont châcune a trois quartiers dans son party; la premiere est celle des Castelans, Castelani. qui prend son nom du quartier de *Castello*, où est l'Eglise Patriarcale à un des bouts de la Ville; l'autre est celle des Nicolottes, Nicolotti. ainsi appellée de l'Eglise de Saint Nicolas qui est à l'autre extremité dans le quartier, où il y a le plus de menu peuple, & de pescheurs qui sont les plus braves, & les meilleurs faiseurs de coups de poings, ce qui rend le party des Nicolottes presque toûjours superieur à celuy de Castelans. L'animosité des uns & des autres paroist si grande dans l'occasion des combats dont je vay

parler, qu'on ne diroit pas que le Peuple de Venise noury dans ces partialitez, & divisé de la sorte, pût jamais vivre dans la tranquilité & dans l'union qui est si necessaire à l'estat.

Il se trouve parmy le Peuple des Chefs de ces factions, qui se persuadant effectivement qu'on ne peut pas estre honneste homme, & suivre un party contraire, aimeroient mieux laisser perdre une bonne fortune à une de leurs filles, que de la marier à un homme qui seroit d'un autre party : Ces partialitez ne divisent pas le Peuple seulement; mais encore la Noblesse se declare de la faction, où le quartier qu'elle habite l'engage, avec cette difference toutesfois que ceux-cy se font un divertissement des Combats & des Batailles, dont les autres se font une affaire de reputation & d'importance : Il n'y a pas jusques aux Estrangers qui ne prennent party; ceux qui entrent à Venise du costé de *Chiosa* sont censez Castelans, & ceux qui arrivent par Mestre ou par Fusine sont reputez Nicolottes.

Il n'y a point de doute que la Republique ne pûst faire cesser ces partialitez sans beaucoup de peine, en empeschant

toûjours, comme on fait quelquesfois, les partis d'en venir aux mains; mais le Senat se persuade que si le peuple formoit quelque conjuration contre l'Estat ou contre la Noblesse, il seroit presque impossible que deux partis si contraires se pussent unir pour un méme dessein, & qu'ainsi il y en auroit toûjours un qui seroit dans ses interests, ou du moins qui se trouveroit opposé à l'autre, & par ce moyen il en tireroit un prompt secours, d'autant plus qu'il semble que les Castelans s'estimant plus honnestes gens que les Nicolottes, soient aussi plus attachez à la Noblesse, & plus zelez pour le gouvernement; c'est pourquoy la Republique ne tolere pas seulement cette division qui regne ainsi parmy le Peuple; mais encore elle la fomente en la tolerant de la maniere qu'elle fait.

Si les Chefs du Conseil des Dix, qui sont les Maistres de la Police, laissoient au Peuple la liberté toute entiere pour les combats de coups de poings, l'animosité est si grande, & la passion d'y acquerir la reputation d'un homme *che fà ben i pugni*, est si forte parmy les Gondoliers & la populace, qu'on ne verroit pas seulement de ces spectacles les jours de

Festes, comme l'on en voit ordinairement, & sur certains Ponts de la ville, mais encore il s'en feroit asseurement par tout tous les jours, & dans toutes les saisons de l'année. On peut en juger par la difficulté qui se rencontre d'empécher les combats toutes les fois que quelqu'un des Chefs du Conseil des Dix est d'une humeur opposée à ces spectacles; car pour lors les Capitaines & les Sbires ne sçauroient presque en venir à bout, & si l'on garde le Pont de Saint Barnabé, qui est le champ de bataille ordinaire, ils en vont chercher de bien écartez, plûtost que d'estre sans se battre.

Les Gondoliers qui ont acquis la reputation de bons faiseurs de coups de poings, ne se loüent qu'à condition qu'il leur sera permis de continuer à se signaler dans ces fameux combats; les petits enfans qui se rencontrent dans les ruës en viennent au qui vive, & s'ils sont de contraire party, ils ne se separent point sans avoir fait assaut. On s'arreste pour les voir, on les anime, & l'on s'en divertit; de sorte qu'il n'y a point à Venise de divertissement plus general que celuy qu'on prend aux spectacles

des *Pugni*, & comme ils sont presque de toutes les saisons de l'année, puisqu'on se bat quelquesfois dans un tems si froid, qu'il glace l'eau des Canaux, l'ordre que je m'estois prescrit, ne m'a pas donné lieu d'en parler ailleurs, & m'a obligé de finir la description des passe-temps publics par celle de ces Combats, qui sont de trois sortes, les Montres, la Frotte & la Bataille rangée.

Le mostre. Les Montres sont les combats de coups de Poings qui se font seul à seul, mais avec des circonstances toutes singulieres; le Pont de Saint Barnabé est le Teatre où l'on a accoûtumé de representer cette plaisante Tragedie; parce qu'ayant autant de marches d'un costé que de l'autre, avec deux Quays capables de contenir à peu prés une égale quantité d'adversaires, les deux partis y ont un avantage égal, outre que le Canal est long & droit, bordé de maisons commodes pour le grand nombre de spectateurs, qui y accourent de toutes parts, dés qu'on sçait qu'on doit faire les coups de poings. Les maisons & les fenetres n'en sont pas seulement pleines, mais encore les toicts en sont

couverts aussi bien que les Quais, les Ponts voisins, & une infinité de Barques, & de Gondoles qui sont sur le Canal.

On ne commence point les combats particuliers que les Parins ne soient arrivez, sur le Pont. Ce sont deux serieux & notables Bourgeois que leur valeur en cette sorte d'exercice a élevez à la dignité d'Arbitres de la Victoire, & de Juges de la Bravoure des Combatans. Ils mettent bas le manteau, & apres plusieurs pourparlez de part & d'autre pour regler les choses qui pourroient donner lieu à quelque different; ils se mettent sur le haut du Pont, qui est fait comme tous les autres, en plâte forme quarrée d'environ quatre ou cinq pas de long jusques aux marches qui descendent des deux costez, & de trois ou quatre pas de large, pavée de briques & bordée de pierres de taille sans rebords & sans garde-foux: Voicy quelles sont les principales Loix de ces Combats.

1. Qu'on ne frappe point son ennemy, lorsqu'il est terrassé sans passer pour un lâche, indigne de combattre, c'est pourquoy les Parins les separent aussi-tost.

2. Que la victoire est declarée au premier sang qu'on fait rependre à son adversaire, du nez, de la bouche ou du visage, ce qui s'appelle *romper il mustaccio & esser rotto*; mais comme les combattans ne sont pas obligez d'ouvrir la bouche pour montrer si les coups receus sur les machoires ne leur font point saigner les dents, c'est un plaisir de voir ceux qui s'en sentent se mordre les levre & soûtenir par signes aux Parins, qu'il ne sont pas hors de combat, & qu'ils en veulent encore disputer la victoire.

3. Que si apres trois assauts, ou trois diverses reprises, il n'y a point de sang répandu, les combatans se separent bons amis pour faire place à d'autres, pendant que les Parins les font embrasser sur le champ de Bataille.

4. Que celuy qui jette son ennemy dans le Canal, gagne une double victoire.

5. Enfin que s'il se presente d'un costé un Athlete si brave que personne du party contraire n'ose combattre contre luy, comme il arrive quelquefois; cét avantage n'est pas moins grand que s'il avoit vaincu son ennemy: c'est pourquoy celuy à qui cet honneur arrive, se retire tout glorieux apres avoir esté

quelque tems en presence, & salüe de son bonnet toute la compagnie.

Lorsque les choses sont disposées, on se presse de part & d'autre à qui s'avancera plûtost sur le Pont, pour occuper de châque costé la place des deux Combatans, lesquels dans un instant ostent leurs souliers & leurs camisoles, & abaissant leur chemise sur la ceinture, ils s'en font avec leurs longues écharpes comme un gros bourrelet autour des reins, ils mettent aussi un gand à la main droite pour avoir le poing plus ferme, & enfonçant leurs cheveux sous leurs bonnets de feutre, ils se mettent en presence aux deux angles opposez de la plate-forme du Pont, les deux Parins se rengeant aux deux autres, & leur laissant le champ libre pour faire leur assaut.

C'est une chose étonnante de voir avec quelle furie les plus braves déchargent de si pesans, & de si terribles coups de poings, qu'ils se font entendre d'aussi loin que la veuë peut porter, soit qu'ils addressent sur le visage, où ils tâchent toûjours d'attendre, soit qu'ils tombent sur leurs costes toutes nuës; les uns abattent du premier coup leur ennemy, & l'estendent aussi roide Fitassa[illegible] to

ſur la place, que s'il avoit eſté frapé du tonnerre, lors qu'ils donnent à la temple, ou ſur le devant du menton; de ſorte qu'à les voir tomber ſans mouvement, & ſe caſſer ſouvent la teſte dans ces cheutes effroyables, on ne croiroit pas qu'ils en peuſſent revenir, comme ils en reviennent enſuite.

On en voit d'autres ſi vigoureux qui dardant leurs coups de poings, & les redoublant avec beaucoup de force, d'agilité & d'adreſſe ſans en venir aux priſes, & ſans donner tems à leurs adverſaires de ſe reconnoiſtre, les font bondir en un inſtant dans le Canal, témoignant enſuite par des ſauts d'allegreſſe, la joye qu'ils ont d'une victoire ſi entiere, pendant que toute la foule de Peuple qui eſt de leur faction fait auſſi connoiſtre la part qu'elle y prend par des *vivat* mille fois redoublez. Les Gentils-hommes Venitiens qui ſe placent aux feneſtres les plus proches du Pont du coſté de leur party, ſont ceux qui font le plus de bruit, & qui paroiſſent les plus touchez de ces avantages; ils ſe panchent hors des feneſtres en agitant leurs mouchoirs pour témoigner que la victoire eſt de leur coſté, & pour

animer les combatans à bien faire leur devoir.

Cependant deux hommes ne sont pas plûtost hors de combat que les places sont prises par deux autres, lesquels pour ne pas perdre un moment de tems se tiennent ordinairement tout dépoüillez sous leur casaque, prests à faire assaut. Cela dure tout une apres dînée, sans que la victoire soit jamais entierement declarée, & sans qu'il y ait aucun prix pour les plus vaillans que la seule gloire, & la reputation qu'ils acquierent d'estre redoutables; aussi ils n'oublient rien de tout ce qui peut leur en conserver le renom; car on en voit quelques-uns qui se font peindre en la posture qu'ils ont accoustumé de combatre, avec leur nom, & les éloges de leurs plus grandes actions.

On compte neanmoins de part & d'autre le nombre des victoires particulieres, pour sçavoir châque journée de combat, quel est le party superieur; mais ce qu'on remarque le plus, est le nombre de ceux qui sont jettez dans le Canal; c'est aussi de quoy les combatans se deffendent davantage; car rien n'égale les efforts qu'ils font pour s'en em-

pécher, lorsqu'ils sont aux prises, aimant beaucoup mieux les terribles cheutes qu'ils font à la renverse sur le tranchant des marches du Pont, que de tomber dans l'eau, où ils ne se blessent jamais. Mais rien n'est plus divertissant que de voir quelques fois un de ces hommes en l'air hors du Pont, pendu aux cheveux de son adversaire, qui se deffendant encore pour n'en estre pas entraîné, est enfin obligé de le suivre dans le Canal, où l'eau les separe; car dés qu'ils sont hors du Pont, leur animosité cesse, & ils n'en sont pas moins bons amis qu'auparavant.

La frotte est un combat de plusieurs qui ne commence jamais de dessein premedité; mais qui naist de l'impatience que la foule des Combatans fait paroître, lorsque s'estant tous rendus sur le lieu, les Parins n'y arrivent pas assez-tost pour faire commencer les montres; les enfans qui s'avancent à la teste du Pont de part & d'autre, voulant imiter les hommes sont quelque tems à se chamailler; les grands garçons s'y mêlent insensiblement; & enfin lec hommes s'interessant à la gloire qu'il y a pour eux de se rendre les maistres du Pont,

se mettent de la partie. Pour lors le combat s'échauffe, châque party repousse l'ennemy tour à tour, & la mélée devient si grande, qu'on en voit tomber un grand nombre dans le Canal; mais bien qu'ils soient tout habilez, ils n'en paroissent pas plus émus, que s'ils étoient tombez sur de la paille.

C'est dans ces occasions que ceux qui ne combattent pas, excitent de tout leur pouvoir ceux de leur party à bien faire. Les Gentilshommes Venitiens encouragent les combatans, & leur promettent quelquesfois de reconnoistre leur bravoure. Il s'est méme vû de Nobles si zelez pour la gloire de leur faction, que s'indignant contre ceux qui ne se battoient pas assez vigoureusement à leur gré, sont descendus sur le Pont, ont mis bas la veste, & ont fait les coups de poings à la teste de la frotte, pour redonner par leur exemple le courage aux vaincus, & leur faire remporter la victoire, ou du moins la leur faire disputer avec plus d'honneur.

La bataille rangée est un combat general qui se donne entre les deux partis avec toutes les precautions qui sont necessaires pour éviter tout ce qui peut

rendre les forces inegales, afin que la gloire demeure toute entiere au party victorieux. L'animosité éclate si fort, lors qu'on se dispose à une bataille, que les Chefs du Conseil des Dix sont presque toûjours obligez d'empescher les deux factions d'en venir aux mains. Lorsque le Cardinal Chigi fut à Venise, comme j'ay dit, le Cardinal Delfin qui le logeoit, voulut luy donner ce divertissement; & pour ce sujet il fut longtems à negocier avec les Chefs des deux partis pour les porter à faire donner une celebre bataille. Les difficultez furent si grandes, que ce Cardinal alloit luy-même solliciter les Artisans qui avoient le plus d'autorité parmy ceux de leur faction, il entroit dans leurs boutiques, les caressoit, les prioit, & promettoit de donner un prix considerable aux victorieux.

Les choses estoient enfin resoluës, on avoit choisi un Pont sur le Quay des Incurables, qui est fort large : l'on y allongeoit les marches qui se trouvoient plus courtes d'un costé du Pont que de l'autre, & l'on retraississoit avec des planches certains endroits du Quay qui élargissant l'espace, auroient donné plus

de terrein aux Nicolotes, qu'aux Castelans: Tout le Peuple ne respiroit que la fureur du Combat, & l'on ne parloit plus d'autre chose, comme s'il se fust agy cette fois là de la ruïne entiere de l'un des partis, lors que les Chefs du Conseil des Dix aprehendant avec raison qu'une animosité qui n'avoit jamais parû si grande, n'eust de facheuses suites, deffendirent absolument cette bataille; de sorte qu'hormis que les partis ne conviennent secrettement entr'eux, on ne voit plus guere de *guerra ordinata*, & lors qu'il s'en fait une, la plus part des combatans font faire des cuirasses de carte argentée, dont ils couvrent leur corps demynuds, tant pour la beauté du spectacle, que pour rompre le premier effort des coups.

La victoire de cette bataille consiste à se rendre maistres du Pont; c'est pourquoy elle dépend moins de la force des coups, que des efforts que toute la foule des deux partis fait en un mesme tems pour se repousser; mais afin que le combat commence avec un avantage égal; la multitude se met en ordre, les premiers rangs s'approchent de part & d'autre jusques au milieu du Pont, alors

on serre les rangs avec violence, lesquels estant soûtenus & poussez successivement les uns par les autres, il se fait de si terribles efforts par la foule entiere des combattans, que ceux des premiers rangs sont necessairement élevez en l'air, ou bien le milieu serrant plus que les flancs, il faut qu'ils se rompent, & qu'ils s'écartent à droite & à gauche avec tant de furie, qu'on en voit sauter dans l'eau cinquante ou soixante tout à la fois.

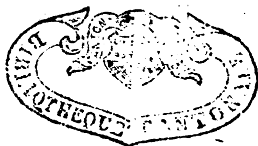
Cependant comme dans cette disposition il n'y a que les premiers rangs des deux partis qui puissent combattre en tenant leurs bras élevez pour en avoir le mouvement libre ; les derniers montent sur leurs camarades, & passant sur leurs testes, vont attaquer leurs adversaires, ausquels ils auroient l'avantage de casser le nez, sans s'exposer aux coups, si ceux du party contraire ne faisoient la mesme chose ; de sorte qu'il se donne au second estage un combat encore plus rude qu'au premier, & pour lors les efforts redoublez venant, comme j'ay dit, à faire écarter les flancs, on en voit tomber dans l'eau un si grand nombre, & avec tant de desordre, qu'il n'est pas estonnant que ces batailles ne finissent

point sans qu'il en couste la vie à plusieurs. D'ailleurs la fureur du combat anime si fort toute cette multitude de Peuple ; & la rage est si grande dans le party qui se sent inferieur, qu'on en viendroit indubitablement aux armes, si l'ordre n'estoit exact & rigoureux pour prevenir ces accidens. L'on a vû neanmoins quelques fois dépaver le Quay pour se servir des briques au deffaut d'autres armes ; de sorte que ce n'est pas sans raison que les Veniciens disent que la bataille rangée est un veritable carnage *una stragge dé Christiani.*

Les réjoüissances que les victorieux font apres le gain de la bataille, durent pendant trois jours : ils ajustent pour ce sujet, & parent une barque avec des Guirlandes, & une grande Couronne, qu'ils suspendent au milieu, & vont ainsi tambour battant par les Canaux dans tous les quartiers de leur party, & chez les Nobles qui s'interessent le plus à leur gloire, lesquels leur donnent ou de l'argent, ou quelque piéces de vin pour solemniser leur victoire. Ils marchent méme la nuit avec des torches de paille, suivis par des enfans qui courent apres eux sur les Quais

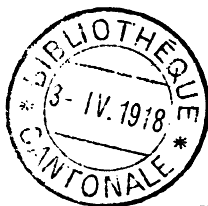
en criant *vivat* les N. vainqueurs ; les vaincus au contraire ſont ſi mortifiez qu'il y en a qui n'oſent pas retourner chez eux, à cauſe que leurs femmes les en chaſſent quelques fois, & leur ferment la porte en leur reprochant leur lâcheté avec des termes injurieux, *vìà di quà infami, porchi, vituperoſi.*

FIN.

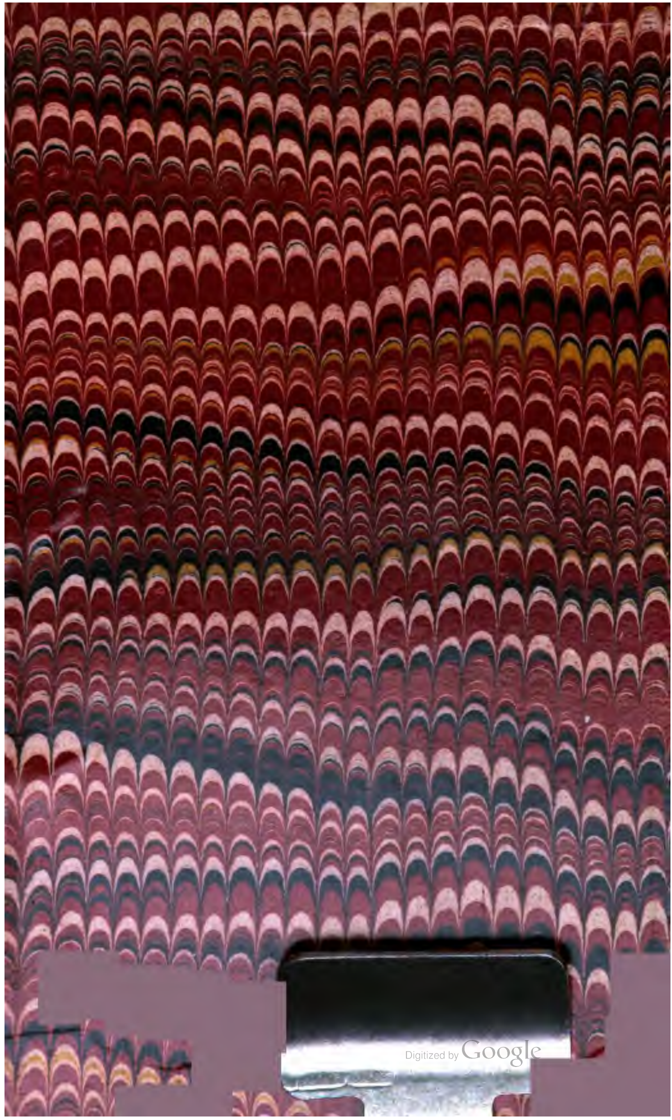












Digitized by Google